

(1)

(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1880-1881.)

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
RENDU
POUR L'ANNÉE 1879,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES.

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
RUE DE L'ORANGERIE, 46.

1880.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1879.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1879.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances pendant l'année, 1879	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1879.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1879	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1879	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1879	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1878.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1878	28— 41
Budget de l'exercice 1878. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 79
Recettes. Développement, par nature de perception et par article du Budget	81—113
— — — — — par province, des recouvrements effectués	115—133
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	135—165
Dépenses. Développement des paiements effectués, par année et par article du Budget	167—297
Comparaison des dépenses de l'exercice 1878, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	298
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1877 inclusivement	299—305
Résultat général du Budget de l'exercice 1878	307
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1878.	308

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1879.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1879.	310—314
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1879	315
Budget de l'exercice 1879. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1880.	318—321
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1880	322—347

Compte des opérations sur les exercices clos de 1874 à 1878.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1874 à 1878	350—352
Exercice périmé de 1874. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	353—357
Exercices en cours d'apurement de 1875 à 1878. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1880.	360—375

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1879.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1879	378
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1879, les opérations de l'année 1879 et la situation au 1 ^{er} janvier 1880	380—389

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1879.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1879	392—419
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1879	421—475



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1879 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1879**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du Budget de l'exercice 1878*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1879, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du Budget de l'exercice 1879*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1880; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1874 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1875 à 1878.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1879, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1879, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1880.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1879, de même que le mouvement, durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1879.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1879.



Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1879, forme la première partie du compte général prescrit par les articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.



Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1878.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1879, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1878, s'élevaient à fr. 14,506,913 38

Pendant l'année 1879, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 4,615,902 97

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1878 atteignaient. 19,122,816 35

Les recettes opérées en 1879 ayant été de 12,632,352 99

Une somme de. fr. 6,490,463 36

restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1878.

Exercice 1879.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1879, se sont élevés à	fr. 300,921,060 32
Les recouvrements effectués en 1879 ont été de	288,093,777 62
Au 1 ^{er} janvier 1880, il restait à recouvrer	fr. 12,827,282 70

DÉPENSES.*Exercice 1878.*

Suivant le compte de l'année 1878, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, aussi bien sur les Budgets de l'exercice 1878 que sur les crédits spéciaux rattachés à cet exercice, s'élevaient, au 1^{er} janvier 1879, à fr. 44,832,271 51

De cette dernière date au 31 octobre 1879, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de 51,425,504 95

Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1878 s'élevaient, en définitive, à 96,257,776 46

Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à 95,495,893 44

Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à fr. 761,883 02

Exercice 1879.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1879, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1879, ainsi que sur des allocations pour des services spéciaux rattachés à cet exercice, montent à fr. 281,323,934 25

Les paiements effectués et justifiés sont de 221,595,414 81

Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1^{er} janvier 1880, à fr. 59,728,519 44

Exercices clos.

D'après le compte précédent, les dépenses restant à payer ou à justifier sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1874 à 1877, étaient de fr. 295,526 46

A REPORTER. fr. 295,526 46

REPORT. fr. 295,526 46

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1878; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 761,883 02

Les paiements restant à effectuer ou à justifier pour apurer les exercices précités donnent donc un chiffre de 1,057,409 48

Les paiements effectués et justifiés, dans le cours de l'année 1879, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 631,898 25

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées et les dépenses à justifier sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1880, à. fr. 425,511 25

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1875	fr. 43,116 61
— 1876	50,127 20
— 1877	62,554 42
— 1878	269,733 »
SOMME ÉGALE.	fr. 425,511 25

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1879, sur les services de la Trésorerie se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers).	fr. 409,645,692 49
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	151,805,771 29
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,196,652,467 27
ENSEMBLE.	fr. 2,758,103,931 05

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1879, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

Savoir :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 398,172,501 98
Service de la Dette. (Payement des intérêts et amortissement de la Dette publique; emploi du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor)	151,085,195 68
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,095,667,720 71
ENSEMBLE.	fr. 2,644,925,418 37

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1879, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1878, mon-
taient à. fr. 777,664,060 15

Savoir :

Numéraire en caisse	fr. 74,070,429 72
Mandats et autres pièces acquittées, {	En portefeuille chez les comptables. 648,215,218 52
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes
	55,378,411 91
	Fr. 777,664,060 15

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1879 se sont élevées à fr. 3,058,830,061 66 c^s.

Savoir :

Opérations sur les	{ de 1878 . fr. 12,632,352 99	} 300,726,130 61
Budgets	{ de 1879 . . 288,093,777 62	
Opérations de Trésorerie	2,758,103,931 05	
		3,058,830,061 66
ENSEMBLE	fr. 3,836,494,121 81	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1879, s'élèvent à fr. 2,962,648,624 87 c^t.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	de 1878 . fr.	93,493,893 44	}	317,723,206 50
	de 1879 . .	221,593,414 81		
	clos . . .	631,898 25		

Opérations de Trésorerie. 2,644,925,418 37

TOTAL DE LA DÉPENSE . . . fr. 2,962,648,624 87

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1879,

SAVOIR :

Numéraire en caisse. fr. 46,753,128 07

<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	En portefeuille chez les comptables.	747,384,515 72	}	873,845,496 94
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	79,707,853 15		

SOMME ÉGALE . . . fr. 3,836,494,121 81

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1879.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1879.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1879.

Numéraire en caisse.	fr.	74,070,420 72
Mandats, pièces acquittées et autres valeurs	en portefeuille chez les comptables	fr. 048,215,218 52
	en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	53,578,411 91
		703,593,630 43
		Fr. 777,664,060 15.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTE. — EXERCICE 1878.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1879.	MODIFICATIONS apportées, en 1879, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant diminutivement à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1879.	SOMMES restant A RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	2,616,491 96	1,514,716 57	"	4,131,208 33	3,765,545 87	565,662 46
Péages	4,696,253 44	2,715,289 12	"	7,411,542 56	4,707,589 63	2,703,952 93
Capitaux et revenus.	2,621,479 33	65,203 14	"	2,686,682 47	1,769,177 83	917,504 62
Remboursements.	456,545 42	315,210 72	"	771,756 14	438,240 53	333,515 61
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPECIALES.						
	10,590,770 15	4,610,419 35	"	15,001,189 50	10,680,533 88	4,320,655 62
Produit d'aliénations extraordinaires d'im- meubles.	9,755 72	5 97	"	9,761 69	9,761 69	"
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État.	50,520 66	3,961 48	"	54,482 14	8,856 48	25,425 66
Prix de vente des immeubles devenus dispo- nibles par suite de la suppression de places fortes.	130,455 02	18,032 05	"	148,467 05	95,787 03	52,680 02
Dernier cinquième du prix de vente des ter- rains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874)	2,124,412 05	"	16,515 86	2,107,896 19	16,174 15	2,091,722 06
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et communes pour construction de maisons d'écoles (Loi du 4 juin 1878).	1,821,219 78	"	"	1,821,219 78	1,821,219 78	"
		4,632,418 85	16,515 86			
	14,506,915 38	4,615,902 97	"	19,122,816 35	12,632,352 99	6,490,463 36

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1879.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSE. — EXERCICE 1878.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1879. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice.	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1879.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1874 à 1877), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité.	25,797 29	945,322 60	956,990 87	14,129 02	»
Dépenses propres à l'exercice	42,687,024 54	50,480,182 55	92,526,361 45	640,945 44	»
SERVICES SPÉCIAUX					
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés dispo- nibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État	909,105 62	»	804,601 09	104,502 53	»
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	1,210,546 06	»	1,208,040 05	2,506 03	»
	44,832,271 51	51,425,504 95		761,883 02	»
	90,267,776 40		95,495,893 44	761,883 02	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE. — EXERCICE 1879.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1879.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1879.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1880, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts.	147,775,689 24	145,078,167 97	2,695,521 27
Péages.	108,075,155 78	102,645,959 42	5,429,196 36
Capitaux et revenus	10,250,765 01	8,555,514 91	1,875,450 10.
Remboursements.	4,496,574 92	5,897,545 06	599,229 86
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	1,444,624 95	1,455,871 95	8,753 02
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État.	112,175 05	85,761 19	26,414 46
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	646,657 56	541,942 68	104,714 68
Solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,108,257 91	25,811 50	2,084,426 61
Intérêts à 4 % dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, sur le solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers, suivant décision ministérielle du 10 décembre 1878.	84,515 85	80,759 51	3,576 54
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865.	155,749 »	155,749 »	»
Fonds d'amortissement des dettes à 4 et 4 1/2 p. o/o, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	5,221,065 94	5,221,065 94	»
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et communes pour construction de maisons d'écoles. (Loi du 4 juin 1878).	552,670 71	552,670 71	»
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	40,000 »	40,000 »	»
RECETTE A L'EXERCICE 1879.			
Du montant des titres à 4 p. o/o créés en 1879 en vertu de la loi: 1 ^o du 27 mai 1876, pour les prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875.	4,175,700 »	4,175,700 »	»
2 ^o Du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemout à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.	1,260,100 »	1,260,100 »	»
5 ^o Du 26 juin 1877, pour le prix des lignes énumérées dans la conv. du 1 ^{er} juin 1877.	16,149,700 »	16,149,700 »	»
4 ^o Du 9 juin 1878, pour le prix de la ligne de Battice à Aubel.	417,900 »	417,900 »	»
	500,921,060 32	288,095,777 62	12,827,282 70

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1879 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. — EXERCICE 1879.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1879.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1879.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1880, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1875 à 1878), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	410,916 35	347,780 97	63,135 38
Dépenses propres à l'exercice	210,880,474 75	152,286,755 66	58,593,741 07
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et transférés conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	28,508,273 40	27,867,287 81	440,985 59
Dépenses sur les crédits alloués en vertu de lois votées dans le cours de l'exercice. .	19,722,869 77	19,092,212 57	650,657 40
DÉPENSE A L'EXERCICE 1879.	259,522,554 25	199,594,014 81	59,728,519 44
Du capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % émis pendant l'adite année : 1 ^o en vertu de la loi du 27 mai 1876 au profit de la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875). .	4,173,700 "	4,173,700 "	"
2 ^o En vertu de la loi du 19 décembre 1876 au profit de la Banque de Belgique . .	1,260,100 "	1,260,100 "	"
5 ^o En vertu de la loi du 26 juin 1877 au profit de la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril/5 juin 1870)	16,149,700 "	16,149,700 "	"
4 ^o En vertu de la loi du 9 juin 1878 au profit du sieur J. Closon, entrepreneur de la ligne de Battice à Aubel.	417,900 "	417,900 "	"
	281,523,954 25	221,595,414 81	59,728,519 44

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE.

IV. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre .	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	245,755,076 57	409,645,692 40
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	159,719,555 66	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	6,193,260 46	
Service de la Dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique	99,222,020 »	151,805,771 29
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique.	9,083,551 29	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	22,001,400 »	
	Produit des émissions de bons du Trésor.	21,500,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			2,196,652,467 27
			2,758,105,951 05

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1879 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1874 . . .	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit. . . fr.	2,090 52	29,851 98												
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1879.	27,741 66													
		<table><tr><th>SERVICE ordinaire.</th><th>SERVICES spéciaux.</th></tr><tr><td>— 1875</td><td>— 1875</td></tr><tr><td>— 1876</td><td>— 1876</td></tr><tr><td>— 1877</td><td>— 1877</td></tr><tr><td>— 1878</td><td>— 1878</td></tr><tr><td colspan="2">651,898 25</td></tr></table>	SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.	— 1875	— 1875	— 1876	— 1876	— 1877	— 1877	— 1878	— 1878	651,898 25		
SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.														
— 1875	— 1875														
— 1876	— 1876														
— 1877	— 1877														
— 1878	— 1878														
651,898 25															

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre .	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	256,858,601 37	598,172,501 98
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette. . .	157,050,704 74	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes. . .	4,505,195 87	
Service de la Dette publique.	Payement des intérêts et amortissement de la Dette publique	104,880,484 60	151,085,195 68
	Payement, à Paris et à Londres, par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères, et Baring frères, des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique.	9,457,511 08	
	Emploi des emprunts contractés pour des travaux d'utilité publique. . .	22,041,400 »	
	Remboursements de bons du Trésor.	14,726,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,095,667,720 71
			2,644,925,418 57

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	{ Exercice 1878 fr. 12,632,352 99 }	300,726,150 61
	{ — 1879 288,093,777 62 }	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>		2,758,103,951 05
TOTAL DE LA RECETTE. fr.		3,058,850,061 66
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1879.		777,664,060 15
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		3,856,494,121 81

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1879 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU 1^{er} JANVIER 1880.

Numéraire en caisse		40,753,128 07
Mandats, pièces acquittées et autres valeurs.	En portefeuille chez les comptables	747,584,515 72
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes.	79,707,833 15
		827,092,368 87
		873,845,496 94

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1879.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1878.	95,495,893 44	
	— 1879.	221,595,414 81	317,723,206 50
	Exercices clos	631,898 25	
Opérations de Trésorerie			2,644,925,418 37
	TOTAL DE LA DÉPENSE fr.		2,962,648,624 87
	Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1880		873,845,496 94
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.		3,836,494,121 81

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,
S. MERCIER.

Arrêté par le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1879.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.		
SERVICES DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1878	3,565,597 42	611,682 79	4,204,414 51	488,261 19
— — 1879	92,643,482 57	59,762,997 25	91,428,519 79	8,936,109 58
SERVICES DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	30,820,811 24	3,486,844 79	9,226,253 56	166,838,621 98
b Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	13,060,369 63	17,337,271 21	43,622,028 33	85,364,751 49
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DE SOUTÈNEMENTS.	3,737,648 86	9,263,909 "	62,026,341 23	20,684,999 86
TOTAL DES RECETTES. fr.	143,827,900 72	90,462,696 04	210,507,587 44	282,312,744 10

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1879.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	du Ministère de L'INTÉRIEUR.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
"	243,363 72	"	112,401 62	"	3,406,048 24	583 50	12,652,352 00
3,207,729 57	145,592 74	"	112,333 21	"	9,546,712 16	22,310,500 75	288,093,776 62
9,774 11	"	"	"	"	27,545,044 86	5,805,695 83	243,733,076 37
29,878 63	196,796 68	108,250 67	"	"	"	"	159,719,555 66
"	"	"	"	"	6,192,735 46	525 "	6,193,260 46
"	"	"	"	"	21,500,000 "	150,305,771 29	151,805,771 29
"	"	"	"	1,540,095,363 68	193,252,535 16	367,593,676 48	2,196,652,467 27
3,247,382 31	585,753 14	108,259 67	224,734 83	1,540,095,363 68	261,443,075 88	526,016,552 85	3,058,850,061 66

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	du Ministère de L'INTÉRIEUR.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1878-1879)	14,446,114 87	4,880,686 63	12,514,714 61	7,329,172 31	1,327 01	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos . .	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	446,747 95	"	1,943,843 86	7,314,391 18	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	12,605,120 75	15,859,306 12	43,503,547 72	84,738,538 06	29,878 65	190,431 05	103,882 43
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	115,683,606 86	70,616,698 82	152,584,407 62	180,617,301 54	3,230,069 72	388,956 46	"
TOTAL DES PAYEMENTS . . . fr.	143,181,590 39	91,356,691 37	210,546,513 81	279,999,203 09	3,261,275 36	579,387 51	103,882 43

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1879.

des établissements et services regis par l'ÉTAT	Caisse de l'État Payements faits		Administration de la Trésorerie		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES résultant du mouvement pendant l'an née 1879 la partie des agents du trésor dans les provinces, ainsi que les mandats et pièces acquittés en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements, Juri- diction et à la Cour des comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1879.
	Avec l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Régularisés de v. s. s. s. s. s. s. s. non les produits réalisés sans in- tervention des comptables des administrations des recettes	Depenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année	Excédent des pièces régularisées pendant l'année	
»	218,068,881 14	384,480 »	»	84,578,840 41	342,004,316 98	»	24,912,908 73	317,091,508 25
»	604,156 59	»	»	27,741 66	631,898 25	»	»	631,898 25
»	19,288,708 97	62,446 65	»	207,852,201 09	256,908,259 68	»	69,638 51	256,858,601 57
»	»	»	»	»	157,030,704 74	»	»	157,030,704 74
»	4,302,670 87	»	»	525 »	4,303,195 87	»	»	4,303,195 87
»	22,910,015 14	82,986,748 82	»	41,652,584 26	147,549,148 22	3,536,047 46	»	151,085,195 68
232,807 76	»	1,118,966,035 62	261,443,075 88	191,904,860 45	2,095,667,720 71	»	»	2,095,667,720 71
	205,174,432 71	1,202,599,711 09				3,536,047 46	24,982,547 04	
232,807 76	1,467,574,143 80		261,443,075 88	526,016,552 85	2,984,095,124 45	21,446,499 58		2,962,648,624 87

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1879.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1879.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les Départements uni- versitaires et à la Cour des comptes.	
Receveur des contributions directes, douanes et accises	15,275,026 56	"	"	143,827,909 72
— de l'enregistrement et des domaines	3,855,066 60	"	"	90,462,696 04
Comptables de l'Administration des chemins de fer.	2,410,545 26	"	"	210,507,587 44
— — des postes et télégraphes.	5,115,671 16	"	"	282,312,744 10
— de l'Administration de la marine.	87,341 49	"	"	3,247,582 31
— de l'Administration des prisons	129,125 22	"	"	585,755 14
— du Ministère de l'Intérieur	36,407 05	"	"	108,259 67
— des établissements et services régis par l'État	9,473 60	"	"	224,754 83
Caissier de l'État.	677,556,203 22	"	"	1,540,093,365 68
Administration de la Trésorerie	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des Administra- tions des recettes	"	"	261,443,075 88
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	18,014,888 08	55,378,411 91	526,016,552 85
	704,270,760 16	18,014,888 08	55,378,411 91	3,058,850,061 66

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1879.

TOTAL au 31 décembre 1879.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1879.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1880.			Observations.
		MAN DATS et pièces acquittées en cours de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
159,102,956 28	143,181,590 59	"	"	15,921,545 89	
94,315,762 64	91,356,691 57	"	"	2,959,071 07	
212,918,052 70	210,546,515 81	"	"	2,571,518 89	
287,426,415 26	279,999,203 09	"	"	7,427,212 17	
5,354,723 80	5,261,275 56	"	"	75,448 44	
714,878 56	579,587 51	"	"	135,490 85	
144,666 72	103,882 43	"	"	40,784 29	
254,208 45	252,807 76	"	"	1,400 67	
2,217,449,568 00	1,467,574,145 80	"	"	749,875,425 10	
261,445,075 88	261,445,075 88	"	"	"	
599,409,852 84	526,016,552 85	79,707,853 15	15,131,946 42	"	
	2,084,095,124 45				
	a) 21,446,499 58				a) Cette somme de fr. 21,446,499 58 est qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'exé- dant des paiements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.
5,856,494,121 81	2,902,648,624 87	79,707,853 15	15,131,946 42	779,005,697 57	

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1878 a eu lieu le 31 octobre 1879.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1879, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1878.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1878 au 31 octobre 1879).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1878 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 24 décembre 1877, à . . . fr. 260,333,860 »

Les dépenses du même exercice l'ont été, par diverses lois, à . . . 260,390,513 25

SAVOIR :

Budget de la Dette publique, loi du 21 décembre 1877.	fr. 74,785,815 47
— des Dotations, loi du 24 décembre 1877	4,510,303 »
— du Ministère de la Justice, loi du 26 décembre 1877	16,272,549 »
— — des Affaires Étrangères, loi du 26 décembre 1877.	1,875,535 »
— — de l'Intérieur, loi du 27 février 1878.	8,856,349 41
— — de l'Instruction publique, loi du 29 août 1878.	12,573,822 37
— — des Travaux publics, loi du 16 avril 1878	81,554,389 »
— — de la Guerre, loi du 27 décembre 1877.	41,063,000 »
— de la Gendarmerie, loi du 27 décembre 1877	2,920,000 »
— du Ministère des Finances, loi du 21 décembre 1877.	15,274,950 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements, loi du 21 déc. 1877.	1,126,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 260,390,513 25

Les Budgets de l'exercice 1878 faisaient, par conséquent, ressortir un excédant présumé de dépenses de. fr. 56,653 25

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1 ^o De crédits supplémentaires s'élevant, à	fr. 7,532,385 74
2 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1874, 1875, 1876 et 1877, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité.	1,394,785 28
	<u>8,927,169 02</u>

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 260,333,860 »
Dépenses	269,317,682 27
Excédant de dépenses.	fr. 8,983,822 27

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1878, ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

Ressources extraordinaires.

1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,000 »
2° Prix de vente de terrains de l'école vétérinaire de l'État	100,000 »
3° Prix de vente d'immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	973,182 03
4° Dernier cinquième du prix de vente de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874)	2,210,502 88
5° Intérêts bonifiés par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874, conclue entre l'État et la Société du Sud	66,315 08
6° Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	207,419 »
7° Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,350,908 41
8° Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions et 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles. (Loi du 4 juin 1878.)	1,821,219 78
9° Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	50,000 »
10° Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, ouvert en vertu de la loi du 28 mai 1863, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1863, et rattachées au présent exercice	1,493 30
11° Solde du produit de l'emprunt de 51 millions de francs à 4 p. %, autorisé par la loi du 27 juillet 1871, recouvré en 1878	80 »
12° Partie recouvrée, en 1878, du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1873.	1,420 »
13° Produit de la négociation des titres à 3 p. % dont l'émission a été autorisée par les lois des 9 juillet 1873, 17 juillet 1877, 18 avril, 3 et 4 juin 1878. (Convention du 25 janvier 1878.)	60,000,000 »
A REPORTER.	fr. 67,832,540 48

	REPORT. fr.	67,832,540 48
14° Montant des titres de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, créés en 1878, en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la Convention du 31 janvier 1873		6,758,900 »
15° Montant des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, créés en vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.		3,973,200 »
16° Montant des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, créés en vertu de l'article 3 de la loi du 1/26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, et évalué approximativement à 97,170,000 francs . . .		11,250,500 »
17° Montant des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ % créés en vertu de la convention du 9 juin 1878, approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel, et évalué approximativement à 2,610,200 francs		205,800 »
18° Montant des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, créés en vertu de la loi du 31 mai 1878, pour le rachat du réseau des Flandres au prix de 18,989,500 francs . . .		18,989,500 »
19° Montant des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, créés en exécution de la loi du 23 février 1871, pour solde du prix d'acquisition du matériel de la Cie des Bassins houillers du Hainaut, en vertu de la transaction intervenue le 8 juin 1878 entre l'État et les curateurs de la faillite de ladite Compagnie		40,500 »
Total des ressources extraordinaires rattachées à l'exercice 1878. . . fr.		<u>109,050,940 48</u>

Services spéciaux.

1° Parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1877, sur l'exercice 1877, et dont le transfert à l'exercice 1878 a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.		39,831,715 90
2° Crédits votés pendant l'année pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de		52,839,076 55
3° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{2}$ % émis en 1878, en exécution de la loi du 27 mai 1876		6,758,900 »
4° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{2}$ % émis en exécution de la loi du 19 décembre 1876.		3,973,200 »
5° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{2}$ % émis en exécution de la convention-loi des 1 ^{er} -26 juin 1877		11,250,500 »
6° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{2}$ % émis en exécution de la convention des 9/10 juin 1878		205,800 »
7° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{2}$ % émis en exécution de la loi du 31 mai 1878		18,989,500 »
8° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émis en exécution de la loi du 23 février 1871		40,500 »
Total des crédits spéciaux rattachés à l'exercice 1878. . . fr.		<u>133,889,192 45</u>

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	133,889,192 48
on place les ressources extraordinaires	109,050,940 48
on constate un excédant de crédits sur les ressources de fr.	<u>24,838,251 97</u>

En réunissant les Budgets ordinaires et ce que l'on peut appeler le Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	260,333,860 »
— extraordinaires	109,050,940 48
	<u>369,384,800 48</u>

DÉPENSES.

Services ordinaires fr.	269,317,682 27
— spéciaux	133,889,192 45
	<u>403,206,874 72</u>

Soit un excédant de dépenses de fr.	<u>33,822,074 24</u>
---	----------------------

plus apparent que réel, ainsi qu'il sera expliqué page 39.



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTE.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 369,384,800 48

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 374,080,925 29

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 367,590,461 93

Il est resté à recouvrer . . . fr. 6,490,463 36

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
BUDGET DES VOIES ET MOYENS.				
Impôts. { Contribut' directes, douanes et accises.	"	"	47,840 "	47,840 "
. { Enregistrement et domaines.	247,902 75	"	69,919 75	517,822 46
Péages. { Enregistrement et domaines.	"	"	1,868 69	1,868 69
. { Travaux publics	"	"	2,702,084 24	2,702,084 24
Capitaux et revenus . { Enregistrement et domaines	965 82	"	895,550 45	894,516 27
. { Trésor public	"	"	25,188 55	25,188 55
Remboursements . . { Enregistrement et domaines.	1,161 50	"	265,710 20	266,871 50
. { Trésor public	"	"	66,644 11	66,644 11
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.				
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État. . .	"	"	25,425 66	25,425 66
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	"	52,680 02	52,680 02
Dernier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers. (Art 7 de la convention du 10 janvier 1874 . .	"	"	2,091,722 06	2,091,722 06
		"	6,240,433 51	
TOTAUX. . . fr.	250,029 85		6,240,433 51	6,490,463 36

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 369,384,800 48
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . 367,590,461 93

on constate que les prévisions ont été supérieures aux recouvrements de fr. 1,794,338 55

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDANT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	5,104,554 94	"
	Enregistrement et domaines	"	675,406 78
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	22,041 28
	Travaux publics	"	1,414,885 20
	Marine	252,007 57	"
<i>Capitaux et revenus</i>	Travaux publics (litt. <i>P^{tes}</i>)	"	55,160 92
	Enregistrement et domaines	461,888 95	"
	Trésor public	"	274,294 98
<i>Remboursements</i>	Contributions	"	69,275 04
	Enregistrement et domaines	8,566 75	"
	Trésor public	"	1,515,550 40
<i>Ressources extraordinaires et spéciales</i>	Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	544,327 55
	Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État	109,059 85	"
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	52,888 25
	Dernier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers. (Art. 7 de la convention du 10 janv. 1874.)	2,108,257 01	"
		0,104,153 05	4,599,817 58
Soit. fr.		1,794,558 55	

Les tableaux formant les annexes A à K permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1878 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 269,317,682 27

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1878 montent à fr. 265,894,805 76

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 265,239,731 30

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 655,074 46

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1883, époque de leur déchéance. Celles dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, des créances qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 269,317,682 27 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 265,894,805 76 c^s) fait ressortir un excédant de crédits de fr. 3,422,876 51

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,954,216 93 c^s pour crédits complémentaires à réclamer lors de la loi du règlement de l'exercice 1,954,216 93

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 5,377,093 44

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1874 :

Ministère de la Guerre 1,800 »

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1875 :

Ministère des Travaux publics 4,536 68

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1876 :

Dette publique.	5,000 »	
Ministère des Travaux publics.	18,624 14	
— de la Guerre	302 93	
	<u> </u>	23,927 07

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1877 :

Dette publique.	69,788 19	
Ministère de la Justice	» 01	
— de l'Intérieur	23 »	
— de l'Instruction publique	118 80	
— des Travaux publics.	12,480 32	
— de la Guerre	782 55	
	<u> </u>	83,192 87

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1878 :

Dette publique.	256,690 92	
Dotations. { Chambre des Représentants	8,621 28	
{ Cour des comptes	575 80	
Ministère de la Justice	270,718 62	
— des Affaires Étrangères.	97,230 81	
— de l'Intérieur.	118,682 42	
— de l'Instruction publique.	231,567 60	
— des Travaux publics.	1,618,504 89	
— de la Guerre	163,105 12	
Corps de la gendarmerie	3,222 74	
Ministère des Finances	349,779 37	
Non-Valeurs et Remboursements	19,413 19	
	<u> </u>	3,137,912 76

TOTAL des crédits à annuler. fr. 3,254,169 38

REPORT. . . . fr. 3,251,169 38

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1879, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, SAVOIR :

a. Crédits rattachés primitivement à l'exercice 1875 :

Ministère des Travaux publics	8,886 76	
— de la Guerre	800 »	
		9,686 76

b. Crédits de l'exercice 1876 :

Ministère de la Justice	742 40	
— des Travaux publics	2,416 11	
— de la Guerre	1,785 10	
		4,943 61

c. Crédits de l'exercice 1877 :

Ministère de l'Instruction publique	879 61	
— des Travaux publics	155,480 »	
— de la Guerre	800 »	
		157,159 61

d. Crédits propres à l'exercice 1878 :

Dette publique	303,111 62	
Ministère de la Justice	717,090 26	
— des Affaires Étrangères	1,500 »	
— de l'Intérieur	2,500 »	
— des Travaux publics	891,472 49	
— de la Guerre	38,459 71	
		1,954,134 08

Montant des crédits transférés à l'exercice 1879, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 2,125,924 06

ENSEMBLE. . . . fr. 5,377,093 44

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services spéciaux.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1878 pour des services spéciaux, s'élevaient à fr. 153,889,192 45

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1877. fr. 39,831,715 90
Crédits votés dans le cours de l'exercice 94,057,476 55

Fr. 153,889,192 45

A REPORTER. . . . fr. 153,889,192 45

REPORT. fr. 133,889,192 45

Les dépenses liquidées pendant l'année 1878, et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 83,532,952 14

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1878, époque de la clôture de l'exercice, sont de 83,426,143 58

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 106,808 56

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 56 et 57 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1878. 83,532,952 14

on se trouve en présence d'un excédant de crédit de. fr. 50,356,240 31

mais comme le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 66,315 08^c pour crédits complémentaires à réclamer lors de la loi du règlement de l'exercice, 66,315 08

il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. 50,422,555 39

Cet excédant a été transféré à l'exercice 1879, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité, à concurrence de . . . fr. 50,404,085 37

Le surplus, soit 18,470 02

a été annulé.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1878 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 263,239,731 30	} 348,663,874 88
Services spéciaux.	83,426,143 58	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire.	fr. 653,074 46	} 761,883 02
Services spéciaux.	106,808 56	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 349,427,757 90

A REPORTER. fr. 349,427,757 90

REPORT. . . . fr. 549,427,757 90

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1874 fr.	1,800 »
		— — 1875	4,336 68
		— — 1876	23,927 07
		— — 1877	83,192 87
		Crédits de l'exercice 1878	3,137,912 76
			Fr. 3,251,169 38
Services spéciaux.			18,470 02

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice. fr. 3,269,639 40

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1879 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1875. . . . fr.	9,686 76	{	2,125,924 06
— — 1876.	4,943 61		
— — 1877.	137,159 61		
Crédits de l'exercice 1878	1,954,134 08		

b. Services spéciaux (art. 31 de la même loi). 50,404,085 37

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1879. fr. 52,530,009 43

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour . fr. 405,227,406 73

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à 405,206,874 72

Des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1878, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 2,020,532 01

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, font l'objet des états litt. *M* à *W*.

Quant aux services spéciaux, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DES BUDGETS DE L'EXERCICE 1878 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS



La situation définitive du Budget de 1878 s'établit ainsi qu'il suit :

Ressources réalisées	fr. 367,590,461 93
Dépenses liquidées et ordonnancées	349,427,757 90

Partant, l'excédant de recettes pour 1878 est de 18,162,704 03

auquel vient s'ajouter l'excédant constaté à la clôture de l'exercice 1877
conformément au projet de loi portant règlement de Budget de cet exercice. 5,787,910 »

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1878, se chiffre donc par un
excédant de recettes de fr. 23,950,614 03



§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1878, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS QUI
SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget
de l'exercice 1878 paraissait devoir présenter un excédant de dépenses
de fr. 33,822,074 24

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre, au con-
traire, un excédant de recettes de fr. 23,950,614 03 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Excédant de recettes des exercices antérieurs . fr.	5,787,910 »
2° Moins value des recettes réalisées comparative- ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci.	1,794,338 55
	3,993,571 45

3° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 3,269,639 40

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci 2,020,532 01

De sorte que, comparés dans leur ensemble, les cré-
dits alloués laissent un excédant de 1,249,107 39

4° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1879,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 2,125,924 06

5° Crédits pour des services spéciaux transférés à ce
même exercice, suivant l'article 31 de cette loi. . . 50,404,085 37

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1878 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de 57,772,688 27

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédant de recettes de fr. 23,950,614 03

§ 8.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1877 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1878, est inséré un tableau, sub. litt. X, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1877 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces quarante-huit exercices (ceux de 1830 à 1875 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 6,516,860,844 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . . 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 199,219,716 93

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. . . . 863,486,950 13

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 7,724,671,897 20

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 6,572,607,263 53

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. . . . 371,398,310 67

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 27,282,261 73

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. 1,147,943,994 32

ENSEMBLE. . . fr. 8,119,231,830 25

A REPORTER. . . fr. 8,119,231,830 25 7,724,671,897 20

REPORT. . . fr. 8,119,231,830 25 7,724,671,897 20

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1878 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 1,594,785 28

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 8,117,837,044 97

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 393,163,147 77

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 7,932,513,044 99 c^s et ont dépassé les évaluations de fr. 227,841,147 79 .

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 7,946,723,134 99 c^s sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 171,111,909 91

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 398,953,057 77

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédant de recettes de fr. 5,787,910 »

Cet excédant de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1878, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.

L'EXERCICE 1878.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1878	En 1879	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURVREMENTS.	
91,616,505 06	88,021,222 86	5,547,442 20	91,568,665 06	47,840 "	5,164,354 94	"	91,568,665 06
53,246,229 24	52,710,505 11	218,103 67	52,928,406 78	517,822 46	"	675,406 78	52,928,406 78
1,725,909 97	1,707,127 55	14,915 93	1,722,041 28	1,868 69	"	22,041 28	1,722,041 28
102,019,469 44	94,624,709 50	4,692,675 70	99,517,385 20	2,702,084 24	"	1,414,885 20	99,517,385 20
797,952 45	797,952 45	"	797,952 45	"	252,067 57	"	797,952 45
100,169 92	100,169 92	"	100,169 92	"	"	35,169 92	100,169 92
3,622,427 54	2,695,880 90	54,250 17	2,728,111 07	894,516 27	461,888 95	"	2,728,111 07
6,814,485 55	5,056,547 50	1,754,947 68	6,791,294 98	25,188 35	"	274,294 98	6,791,294 98
414,275 04	596,117 82	18,155 22	414,275 04	"	"	69,275 04	414,275 04
865,504 75	582,577 56	215,855 69	596,455 25	266,871 50	8,566 75	"	596,455 25
5,551,554 51	5,078,660 78	206,229 62	5,284,890 40	66,644 11	"	1,515,550 40	5,284,890 40
264,570,259 05	249,569,049 55	10,680,555 88	260,249,605 41	4,520,655 62	5,886,858 19	5,802,601 60	260,249,605 41
594,527 55	584,565 84	9,761 69	594,527 55	"	"	544,527 55	594,527 55
178,515 91	144,031 77	8,856 48	152,888 25	25,425 66	"	52,888 25	152,888 25
826,802 22	678,535 17	95,787 05	774,122 20	52,680 02	199,059 85	"	774,122 20
2,195,987 03	86,090 84	16,174 15	102,264 97	2,091,722 06	2,108,257 91	"	102,264 97
66,515 08	66,515 08	"	66,515 08	"	"	"	66,515 08
207,419 "	207,419 "	"	207,419 "	"	"	"	207,419 "
2,550,908 41	2,550,908 41	"	2,550,908 41	"	"	"	2,550,908 41
1,821,219 78	"	1,821,219 78	1,821,219 78	"	"	"	1,821,219 78
8,259,292 96	4,117,666 11	1,951,799 11	6,069,465 22	2,169,827 74	2,307,297 74	597,215 78	6,069,465 22

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	7,770,547 18
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice. . .	50,000 »
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice. . .	1,493 50
Solde du produit de l'emprunt de 51 millions de francs à 4 p. % autorisé par la loi du 27 juillet 1871, recouvré en 1878 .	80 »
Solde du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1873, recouvré en 1878	1,420 »
Produit de la négociation des titres 3 p. %, dont l'émission a été autorisée par les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, et 4 juin 1878 (convention du 25 janvier 1878)	60,000,000 »
	67,852,540 48
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	260,533,860 »
TOTAUX. fr.	328,166,400 48
Recette à l'exercice 1878 :	
1° Du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1878 :	
a. En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, à valoir sur le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	6,758,900 »
b. En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach, et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci	5,973,200 »
c. En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, et évalué approximativement à 97,170,000 francs de capital nominal, ci	11,250,500 »
d. En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel et évalué approximativement à 2,610,200 francs de capital nominal, ci	205,800 »
e. En vertu de la loi du 31 mai 1878, pour le rachat du réseau des Flandres au prix de 18,989,500 francs de capital nominal, ci	18,989,500 »
2° Du montant des titres de la Dette publique, à 4 1/2 p. %, créés cette année en exécution de la loi du 25 février 1871, pour solde du prix d'acquisition du matériel de la Compagnie des Bassins Houillers du Hainaut en vertu de la transaction intervenue le 8 juin 1878 entre l'Etat et les curateurs de la faillite de ladite Compagnie	40,500 »
3° De l'excédant de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1877 conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. X).	5,787,910 »
	375,172,710 48

de la clôture de l'exercice (suite).

1,794,338 55

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.					
Exercice 1874.					
Ministère des Travaux publics.	100 »	100 »	»	100 »	100 »
— de la Guerre	309,580 58	307,580 58	»	307,580 58	307,580 58
	309,480 58	307,680 58	»	307,680 58	307,680 58
Exercice 1875.					
Ministère des Travaux publics.	21,016 50	7,792 86	»	7,792 86	7,792 86
— de la Guerre	800 »	»	»	»	»
	21,816 50	7,792 86	»	7,792 86	7,792 86
Exercice 1876.					
Dette publique	5,000 »	»	»	»	»
Ministère de la Justice	742 40	»	»	»	»
— des Travaux publics.	68,899 94	47,859 69	90 17	41,611 87	41,702 04
— de la Guerre	16,931 42	14,845 59	2,005 86	12,837 53	14,845 59
	91,573 76	62,705 08	2,096 03	54,449 40	56,545 43
Exercice 1877.					
Dette publique	150,796 »	61,007 81	»	60,402 06	60,402 06
Ministère de la Justice	66,270 39	66,270 59	155 »	62,640 44	62,795 44
— de l'Intérieur.	15,418 84	15,395 83	8,224 17	7,089 27	15,513 44
— de l'Instruction publique	56,453 67	35,455 26	»	35,455 26	35,455 26
— des Travaux publics	698,760 53	530,800 21	116,377 58	411,430 40	527,807 98
— de la Guerre	24,215 21	22,652 66	11,766 01	10,050 60	21,816 61
	971,914 64	731,562 16	136,522 76	587,068 05	723,590 79

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1879, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.
"	"	"	"	"	"	"	"	100 "
"	"	1,800 "	"	"	1,800 "	"	"	307,580 58
"	"	1,800 "	"	"	1,800 "	"	"	307,680 58
"	"	13,225 44	"	"	4,336 68	8,886 76	"	7,792 86
"	"	800 "	"	"	"	800 "	"	"
"	"	14,025 44	"	"	4,336 68	9,686 76	"	7,792 86
"	"	5,000 "	"	"	5,000 "	"	"	"
"	"	742 40	"	"	"	742 40	"	"
6,157 65	"	21,040 25	"	"	18,624 14	2,416 11	"	47,859 69
"	"	2,088 05	"	"	302 95	1,785 10	"	14,845 39
6,157 65	"	28,870 68	"	"	25,927 07	4,943 61	"	62,705 08
605 75	"	69,788 19	"	"	69,788 19	"	"	61,007 81
3,474 94	"	" 01	"	"	" 01	"	"	66,270 38
82 40	"	25 "	"	"	25 "	"	"	15,595 84
"	"	998 41	"	"	118 80	879 61	"	35,455 26
2,992 25	"	167,960 52	"	"	12,480 52	155,480 "	"	530,800 21
816 05	"	1,582 55	"	"	782 55	800 "	"	22,632 66
7,971 37	"	240,552 48	"	"	85,192 87	157,159 61	"	751,562 16

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des caissiers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1878.	En 1879.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique.	77,673,083 29	77,427,101 79	60,828,812 90	16,566,373 01	77,395,185 91
	Liste civile.	3,300,000 "	3,300,000 "	3,300,000 "	"	3,300,000 "
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre. . . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	200,000 "
— IV.	Dotations. Sénat	90,000 "	90,000 "	90,000 "	"	90,000 "
	Chambre des Représentants .	727,828 "	719,206 72	478,844 25	240,362 49	719,206 72
	Cour des comptes	217,475 "	216,899 20	196,088 26	20,810 94	216,899 20
— O.	Ministère de la Justice	16,455,136 18	15,749,007 44	11,321,952 99	4,367,917 75	15,689,850 74
— P.	— des Affaires Étrangères. . . .	1,905,553 "	1,804,804 19	1,498,656 22	295,370 99	1,792,027 21
— Q.	— de l'Intérieur	9,255,664 20	9,145,126 40	7,569,624 54	1,420,151 18	8,989,775 72
— R.	— de l'Instruction publique . . .	12,555,219 01	12,501,851 41	10,889,318 45	1,355,186 67	12,242,505 10
— S.	— des Travaux publics.	82,520,544 63	80,658,554 43	41,378,262 45	38,982,056 17	80,360,318 60
— T.	— de la Guerre	43,610,000 "	43,408,435 17	28,886,857 75	14,512,569 70	43,399,407 45
— U.	Corps de la Gendarmerie	5,019,000 "	5,015,777 26	2,565,517 82	650,259 44	5,015,777 26
— V.	Ministère des Finances	15,514,611 68	15,119,659 47	2,519,155 28	12,788,003 95	15,107,159 21
— IV.	Non-Valeurs et Remboursements .	1,126,000 "	1,628,665 60	294,829 54	1,331,199 18	1,626,028 52
		267,922,896 99	264,785,067 08	171,617,860 19	92,526,261 45	264,144,121 64

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Ministère de l'Intérieur.					
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique (Imputable sur l'emprunt.) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862) § 19	354,887 45	50,000 "	50,000 "	"	50,000 "
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.) § 2.	7,000 "	"	"	"	"
À REPORTER.	241,887 45	50,000 "	50,000 "	"	50,000 "

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 31 de la loi sur la com- ptabilité).	CRÉDITS ADMINISTRATIFS de l'exercice 1878.
31,915 88	"	559,802 54	314,821 04	314,821 04	256,600 92	503,111 62	"	77,427,101 70
"	"	"	"	"	"	"	"	3,500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	90,000 "
"	"	8,621 28	"	"	8,621 28	"	"	719,266 72
"	"	575 80	"	"	575 80	"	"	216,899 20
59,156 70	"	937,808 88	301,680 14	301,680 14	270,718 62	717,090 26	"	15,749,007 44
12,776 98	"	98,750 81	"	"	97,250 81	1,500 "	"	1,804,804 19
155,550 68	"	121,182 42	12,644 62	12,644 62	118,682 42	2,500 "	"	9,145,126 40
59,346 31	"	231,567 60	"	"	231,567 60	"	"	12,501,851 41
298,215 85	"	2,509,977 58	648,167 18	648,167 18	1,618,504 89	891,472 49	"	80,658,554 45
9,027 72	"	201,564 85	"	"	165,105 12	38,459 71	"	45,408,455 17
"	"	3,222 74	"	"	3,222 74	"	"	3,015,777 26
12,520 26	"	349,779 37	154,827 16	154,827 16	349,779 37	"	"	15,119,659 47
2,655 08	"	19,415 19	522,076 79	522,076 79	19,415 19	"	"	1,628,653 60
640,945 44	"	5,092,046 84	1,954,216 95	1,954,216 95	3,137,912 76	1,954,154 08	"	264,785,067 08

"	"	184,887 45	"	"	"	"	184,887 45	50 000 "
"	"	7,000 "	"	"	"	"	7,000 "	"
"	"	191,887 45	"	"	"	"	191,887 45	50,000 "

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. . . . fr.	241,887 45	50,000 »	50,000 »	»	50,000 »
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862.) .	200,000 »	»	»	»	»
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864.)	120,547 37	»	»	»	»
Loi du { § 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean . . .	20,447 85	»	»	»	»
8 juillet 1865. { § 15. Amélioration du port de Nieupoort.	1,495 30	1,495 30	1,495 30	»	1,495 30
Ministère de l'Intérieur.					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold 1 ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)	6,479 35	2,597 16	2,597 16	»	2,597 16
Ministère des Travaux publics.					
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.) . . .	355,335 35	»	»	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique, et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	16,405 15	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du { § 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer	10,501 25	10,501 25	10,501 25	»	10,501 25
5 juin 1868. { § 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives. . .	55,000 »	»	»	»	»
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)	35,140 16	»	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	1,041,235 17	64,591 71	64,591 71	»	64,591 71

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances ou circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cise 1879, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.
"	"	191,887 45	"	"	"		191,887 45	50,000 "
"	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "	"
"	"	120,547 37	"	"	"	"	120,547 37	"
"	"	20,447 83	"	"	"	"	20,447 83	"
"	"	"	"	"	"	"	"	1,493 30
"	"	3,882 17	"	"	"	"	3,882 17	2,597 16
"	"	333,333 33	"	"	"	"	333,333 33	"
"	"	16,405 15	"	"	"	"	16,405 15	"
"	"	"	"	"	"	"	"	10,501 25
"	"	55,000 "	"	"	"	"	55,000 "	"
"	"	35,140 16	"	"	"	"	35,140 16	"
"	"	976,643 48	"	"	"	"	976,643 46	64,591 71

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. . . . fr.	1,041,235 17	64,591 71	64,591 71	"	64,591 71
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère de la Guerre.					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Mervem, de Burght, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870.)	306,154 72	284,405 11	284,405 11	"	284,405 11
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1870. § 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	50,847 85	2 40	1 60	" 80	2 40
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyk et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	203,910 07	"	"	"	"
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	20,048 96	"	"	"	"
§ 22. Travaux de défense de la côte	164,155 52	154,600 25	154,600 25	"	154,600 25
§ 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	15,219 48	"	"	"	"
Ministère de la Guerre.					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)	590,849 70	16,888 50	16,888 50	"	16,888 50
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 27 juillet 1871. § 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime.	26,190 82	22,535 60	22,527 80	7 80	22,535 60
§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers	970,519 50	937,614 41	936,753 41	"	936,753 41
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain	12,229 69	12,229 69	12,229 69	"	12,229 69
A REPORTER. . . . fr.	3,401,339 48	1,472,867 67	1,471,998 07	8 60	1,472,006 67

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.			CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.	
"	"	976,643 46	"	"	"	"	976,643 46	64,591 71	
"	"	21,729 61	"	"	"	"	21,729 61	284,405 11	
"	"	50,845 45	"	"	"	"	50,845 45	2 40	
"	"	205,910 07	"	"	"	"	205,910 07	"	
"	"	20,048 96	"	"	"	"	20,048 96	"	
"	"	29,555 27	"	"	"	"	29,555 27	154,600 25	
"	"	15,219 48	"	"	"	"	15,219 48	"	
"	"	575,961 20	"	"	"	"	575,961 20	16,888 50	
"	"	3,655 22	"	"	"	"	3,655 22	22,535 60	
861 "	"	52,905 09	"	"	"	"	52,905 09	957,614 41	
"	"	"	"	"	"	"	"	12,229 89	
861 "	"	1,928,471 81	"	"	"	"	1,928,471 81	1,472,867 67	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS consués et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. . . . fr.	3,401,339 48	1,472,867 67	1,471,998 07	8 60	1,472,006 67
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi. (Loi du 27 juillet 1871, § 34.)	1,943 71	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Outillage des ateliers et des stations et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises. (Loi du 2 mars 1872, 3°.)	12,592 02	8,343 "	8,343 "	"	8,343 "
Ministère de la Guerre.					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement, dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)	47,070 58	25,075 71	25,075 71	"	25,075 71
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875.)	45,169 55	45,417 10	45,417 10	"	45,417 10
Ministère des Finances.					
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs. (Loi du 29 avril 1875.)	46,569 45	57,757 55	57,757 55	"	57,757 55
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	726,815 04	599,448 85	599,448 85	"	599,448 85
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 16 août 1875. § 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand	4,552 65	2,174 74	2,174 74	"	2,174 74
§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas.	182,406 76	111,898 67	"	55,285 24	55,285 24
§ 12. Canal de Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	65,912 55	5,964 "	5,964 "	"	5,964 "
§ 13. Amélioration de la Lys	94,772 89	85,505 70	85,505 70	"	85,505 70
§ 16. Amélioration de la Dyle	39,904 12	"	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	4,668,846 76	2,590,452 97	2,277,664 70	55,291 84	2,532,956 54

CICE 1878 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.
861 °	°	1,928,471 81	°	°	°	°	1,928,471 81	1,472,867 67
°	°	1,943 71	°	°	°	°	1,943 71	°
°	°	4,049 02	°	°	°	°	4,049 02	8,543 °
°	°	23,994 87	°	°	°	°	23,994 87	23,073 71
°	°	1,752 45	°	°	°	°	1,752 45	43,417 10
°	°	8,831 88	°	°	°	°	8,831 88	37,757 55
°	°	127,364 21	°	°	°	°	127,364 21	599,448 85
°	°	2,377 89	°	°	°	°	2,377 89	2,174 74
56,615 43	°	70,508 09	°	°	°	°	70,508 09	111,898 67
°	°	59,948 55	°	°	°	°	59,948 55	5,964 °
°	°	9,267 19	°	°	°	°	9,267 19	83,505 70
°	°	39,904 12	°	°	°	°	39,904 12	°
57,476 43	°	2,278,413 79	°	°	°	°	2,278,413 79	2,300,452 97

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. . . . fr.		4,668,846 76	2,300,452 07	2,277,664 70	53,201 84	2,332,956 54
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics (suite).						
Loi du 16 août 1873 (suite).	§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	351,919 70	101,799 51	101,694 31	105 20	101,799 51
	§ 23. Subside pour l'amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo :					
	A. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle	10,187 76	"	"	"	"
	C. Approfondissement et recreusement du Burg-graven-Stroom.	10,733 "	10,735 "	10,733 "	"	10,733 "
	§ 24. Subside pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai . .	190,714 25	"	"	"	"
	§ 25. Subsidés pour travaux d'assainissement des polders du pays de Waes	25,000 "	25,000 "	25,000 "	"	25,000 "
	§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège	74,485 90	31,924 88	31,664 88	260	31,924 88
Ministère de l'Intérieur.						
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat. (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} , A.)		5,940 "	1,060 "	1,060 "	"	1,060 "
Appropriation et aménagement des locaux de l'orphelinat « de Kuldere » à Gand. (Loi du 14 mars 1874.) . . .		2,936 74	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.						
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)		1,985,885 32	1,112,582 58	1,049,892 14	62,690 44	1,112,582 58
Ministère des Finances.						
Appropriation des terrains à bâtir de l'école vétérinaire, à Cureghem. (Loi du 1 ^{er} juin 1874, art. 2, A.) . . .		29,017 05	1,962 60	1,962 60	"	1,962 60
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 1 ^{er} juin 1874	§ 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	500 "	"	"	"	"
	§ 2. Chemin de fer du Luxembourg . . .	6,389 62	649 62	"	649 62	649 62
A REPORTER fr.		7,369,354 08	3,676,145 16	3,409,671 63	118,907 10	3,618,668 73

CICE '1878 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 déc 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art 51 de la loi sur la compa- bilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878
57,476 43	"	2,278,413 79	"	"	"	"	2,278,413 79	2,390,432 07
"	"	250,120 19	"	"	"	"	250,120 19	101,799 51
"	"	10,187 76	"	"	10,187 76	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	10,733 "
"	"	199,714 25	"	"	"	"	199,714 25	"
"	"	"	"	"	"	"	"	25,000 "
"	"	42,559 02	"	"	"	"	42,559 02	31,924 88
"	"	4,880 "	"	"	"	"	4,880 "	1,060 "
"	"	2,936 74	"	"	"	"	2,936 74	"
"	"	871,302 74	"	"	"	"	871,302 74	1,112,582 58
"	"	27,054 43	"	"	"	"	27,054 43	1,062 60
"	"	300 "	"	"	"	"	300 "	"
"	"	5,740 "	"	"	"	"	5,740 "	649 62
57,476 43	"	3,693,208 92	"	"	10,187 76	"	3,683,021 16	3,676,145 16

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET préalable et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. fr.	7,369,534 08	3,676,145 16	3,499,671 63	118,997 10	3 618,668 73
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	11,228 39	4,977 45	4,977 45	•	4,977 45
Ministère des Travaux publics.					
Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 — Hôtel central des postes. (Loi du 19 février 1875.)	10,000 •	•	•	•	•
Ministère de la Justice.					
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de première instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et les communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875)	4,138 85	•	•	•	•
Ministère des Finances.					
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875.)	558,096 05	297,751 36	297,751 36	•	297,751 36
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 9 juillet 1875. § 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration; acquisition d'objets mobiliers	91,889 93	91,887 28	91,637 94	249 34	91,887 28
§ 8. Construction d'une école normale à Bruges.	200,000 •	649 •	542 50	106 50	649 •
§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^e section	700 94	•	•	•	•
§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée	2,620 08	•	•	•	•
§ 12. Sambre canalisée	7,867 23	44 12	44 12	•	44 12
§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai.	30,419 63	30,419 63	30,172 63	•	30,172 63
§ 15. Mandel; travaux de canalisation.	128 51	•	•	•	•
A REPORTER. fr.	8,286,443 69	4,101,874 20	3,924,797 83	119,352 94	4,044,150 77

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à manœuvrer.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1879, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.
57,476 43	•	3,693,208 92	•	•	10,187 76	•	3,683,021 16	3,676,145 16
•	•	6,250 94	•	•	•	•	6,250 94	4,977 45
•	•	10,000 •	•	•	•	•	10,000 •	•
•	•	4,138 85	•	•	•	•	4,138 85	•
•	•	260,344 49	•	•	•	•	260,344 49	297,751 56
•	•	2 65	•	•	•	•	2 65	91,887 28
•	•	199,351 •	•	•	•	•	199,351 •	649 •
•	•	700 94	•	•	•	•	700 94	•
•	•	2,620 08	•	•	•	•	2,620 08	•
•	•	7,823 11	•	•	•	•	7,823 11	44 12
247 •	•	•	•	•	•	•	•	30,419 63
•	•	128 51	•	•	•	•	128 51	•
57,723 43	•	4,184,589 49	•	•	10,187 76	•	4,174,381 73	4,101,874 20

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT fr.		8,286,445 69	4,101,874 90	3,924,797 85	119,352 94	4,044,150 77
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics (suite).						
Loi du 9 juillet 1875 (suite).	§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn.	285 06	285 06	285 06	"	285 06
	§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port.	124,740 42	73,644 01	73,644 01	"	73,644 01
	§ 20. Port de refuge de Blankenberghe	1,793 73	"	"	"	"
	§ 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand	18,027 59	1,972 09	1,972 09	"	1,972 09
	§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Bleton.	199 05	"	"	"	"
	§ 23. Objets d'approvisionnements	174 57	"	"	"	"
	§ 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur	24,977 05	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.						
Dépenses de la revision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875.)		1,000 "	600 "	600 "	"	600 "
Ministère de la Guerre.						
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit le 23 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.)		6,211 69	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.						
Loi du 24 mai 1876.	Art. 1. 1 ^o Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876	3,764 14	"	"	"	"
	2 ^o Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876	48,650 "	48,650 "	48,650 "	"	48,650 "
	3 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture.	100,000 "	"	"	"	"
	4 ^o Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités.	15,965 25	7,250 "	7,250 "	"	7,250 "
A REPORTER. . . . fr.		8,632,252 24	4,234,275 36	4,037,198 99	119,352 94	4,176,551 93

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 déc 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1879 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1878.
57,723 45	"	4,184,569 49	"	"	10,187 76	"	4,174,581 75	4,101.874 20
"	"	"	"	"	"	"	"	285 06
"	"	51,096 41	"	"	"	"	51,096 41	73,644 01
"	"	1,793 73	"	"	1,795 73	"	"	"
"	"	16,035 50	"	"	"	"	16,055 50	1,972 09
"	"	199 05	"	"	"	"	199 05	"
"	"	174 57	"	"	174 57	"	"	"
"	"	24,977 05	"	"	"	"	24,977 05	"
"	"	400 "	"	"	"	"	400 "	600 "
"	"	6,211 69	"	"	6,211 69	"	"	"
"	"	3,764 14	"	"	"	"	3,764 14	"
"	"	"	"	"	"	"	"	48,650 "
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
"	"	8,715 25	"	"	"	"	8,715 25	7,250 "
57,723 45	"	4,597,956 88	"	"	18,367 75	"	4,579,589 13	4,234,275 36

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constitués et ordonnancés au profit des ordonnanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. fr.	8,632,252 24	4,254,275 36	4,037,198 99	119,352 94	4,176,551 93
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur (suite).					
§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	207,121 16	67,739 34	67,375 32	161 16	67,534 48
Ministère des Travaux publics.					
§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés	185,780 94	185,688 41	185,688 41	•	185,688 41
§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc de Laeken. (Dernier crédit.)	999,620 •	191,430 78	191,430 78	•	191,430 78
§ 7. Construction du nouvel Hôtel des Monnaies	75,668 47	75,668 47	75,668 47	•	75,668 47
§ 8. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques.	1,063 45	1,063 45	1,063 45	•	1,063 45
§ 10. Achèvement des bâtiments et de l'ameublement du Conservatoire de musique	40 99	40 99	•	40 99	40 99
§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du Palais des princes-évêques de Liège	200,000 •	1,458 36	1,458 36	•	1,458 36
§ 13. Canalisation de la Meuse	24 28	24 28	24 28	•	24 28
§ 14. Escaut. — Travaux d'amélioration	299,987 50	84,536 35	84,133 75	402 60	84,536 35
§ 15. Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen	579,269 52	579,269 52	579,269 52	•	579,269 52
§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre	17,348 08	17,348 08	17,348 08	•	17,348 08
§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant	96,271 57	4,817 26	4,687 26	130 •	4,817 26
§ 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende.	371,078 05	142,569 60	142,569 60	•	142,569 60
§ 20. Travaux d'amélioration de la grande Nèthe.	18,246 63	•	•	•	•
§ 21. Nouvelles installations maritimes. — Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu	9,283 32	9,283 32	9,283 32	•	9,283 32
§ 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie.	2,835,099 07	2,826,700 93	2,826,241 18	416 33	2,826,657 51
§ 23. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers.	1,232 62	1,232 62	1,232 62	•	1,232 62
A REPORTER fr.	14,529,367 80	8,423,147 12	8,244,671 39	120,504 02	8,365,175 41

Loi du 27 mai 1876.

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.	
57,725 43	"	4,597,956 88	"	"	18,567 75	"	4,379,589 15	4,254,275 56	
204 86	"	139,581 82	"	"	"	"	139,581 82	67,759 34	
"	"	92 55	"	"	"	"	92 55	185,688 41	
"	"	808,189 22	"	"	"	"	808,189 22	191,450 78	
"	"	"	"	"	"	"	"	75,668 47	
"	"	"	"	"	"	"	"	1,065 45	
"	"	"	"	"	"	"	"	40 99	
"	"	198,541 64	"	"	"	"	198,541 64	1,458 56	
"	"	"	"	"	"	"	"	24 28	
"	"	215,451 15	"	"	"	"	215,451 15	84,556 55	
"	"	"	"	"	"	"	"	579,269 52	
"	"	"	"	"	"	"	"	17,548 08	
"	"	91,454 51	"	"	"	"	91,454 51	4,817 26	
"	"	228,508 45	"	"	"	"	228,508 45	142,569 60	
"	"	18,246 65	"	"	"	"	18,246 65	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	9,285 52	
45 42	"	8,598 14	"	"	"	"	8,598 14	2,826,700 95	
"	"	"	"	"	"	"	"	1,352 62	
57,971 71	"	6,106,220 77	"	"	18,567 75	"	6,087,855 02	8,423,147 12	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT ² fr.	14,529,567 89	8,425,147 12	8,244,671 59	120,504 02	8,365,175 41
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite.)</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 27 mai 1876, § 26.)	42,519 05	35,756 58	35,756 58	"	35,756 58
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres 4 p. $\frac{9}{10}$, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876.)	46,561 50	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
L du 29 mars 1877. { ART. 2. 2° Mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial de Liège	4,621 61	4,621 50	4,621 50	"	4,621 41
4° Travaux à l'école normale de Liège	2,494 12	"	"	"	"
5° Acquisition d'instruments pour l'observatoire royal	272,880 78	32,561 41	32,519 86	41 55	32,561 50
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 29 mars 1877.)	55,566 12	27,671 78	26,854 34	817 44	27,671 78
Ministère de la Justice.					
Loi du 6 mai 1877. { ART. 1 ^{er} . Continuation des travaux du Palais de Justice à Bruxelles	105 25	105 25	105 25	"	105 25
— 2. Acquisition du Dépôt de mendicité d'Hoogstraeten	2,440 72	86 12	86 12	"	86 12
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. $\frac{9}{10}$ pour l'exécution des lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877.)	147,960 "	57,521 "	57,521 "	"	57,521 "
Ministère de la Guerre.					
Loi du 2 juill. 1877. { 1° Outils de campement des troupes d'infanterie.	75,827 05	75,050 92	75,050 92	"	75,050 92
2° Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	657,178 17	203,799 54	203,799 54	"	203,799 54
3° Ouvrages de défense des forts du Bas-Escaut	1,487,265 49	937,654 82	757,000 41	180,654 41	937,654 82
4° Achat et transformation de cartouchières	152,559 15	151,770 08	151,770 08	"	151,770 08
A REPORTER fr.	17,454,744 86	9,927,504 12	9,567,554 99	301,997 42	9,869,552 41

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.	
57,971 71	»	6,106,220 77	»	»	18,567 75	»	6,087,853 02	8,423,147 12	
»	»	6,782 45	»	»	»	»	6,782 45	55,756 58	
»	»	46,561 50	»	»	»	»	46,561 50	»	
»	»	» 11	»	»	» 11	»	»	4,621 50	
»	»	2,494 12	»	»	»	»	2,494 12	»	
»	»	240,519 37	»	»	»	»	240,519 37	52,561 41	
»	»	27,694 34	»	»	»	»	27,694 34	27,671 78	
»	»	»	»	»	»	»	»	105 25	
»	»	2,554 60	»	»	»	»	2,554 60	86 12	
»	»	90,639 »	»	»	»	»	90,639 »	57,521 »	
»	»	776 11	»	»	»	»	776 11	75,050 02	
»	»	455,578 65	»	»	»	»	455,578 65	205,799 54	
»	»	549,650 67	»	»	»	»	549,650 67	937,654 82	
»	»	589 07	»	»	»	»	589 07	131,770 08	
57,971 71	»	7,507,240 74	»	»	18,567 86	»	7,488,872 88	9,927,504 12	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES faits. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créditeurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT fr.	17,454,744 86	9,927,504 12	9,567,534 99	501,997 42	9,869,532 41
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
§ 1. Achat d'un local pour les archives nationales .	1,000,000 "	"	"	"	"
§ 2. Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux	765,682 48	765,682 48	767,845 88	6,979 10	764,824 98
Ministère des Travaux publics.					
§ 3. Construction d'un nouvel hôtel des monnaies .	500,000 "	558,514 05	552,815 84	25,498 21	558,514 05
§ 4. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, etc.	895,205 01	785,625 21	785,567 21	258 "	785,625 21
§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	69,622 75	59,611 49	59,611 49	"	59,611 49
§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	5,017 85	4,952 "	4,952 "	"	4,952 "
§ 7. Construction de barrages dans la Meuse . .	785,505 94	785,505 94	780,116 90	5,587 04	785,505 94
§ 8. Amélioration de la grande Nèthe	44,505 51	57,799 85	57,799 85	"	57,799 85
§ 9. Subsidés pour améliorer les égouts de la ville de Namur	100,000 "	100,000 "	100,000 "	"	100,000 "
§ 10. Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 "	"	"	"	"
§ 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut.	762,500 "	515,592 75	265,341 59	49,017 05	514,358 44
§ 12. Travaux d'amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 "	"	"	"	"
§ 13. Travaux de défense de la côte	599,919 "	"	"	"	"
§ 14. Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn	11,674 60	1,674 60	1,674 60	"	1,674 60
§ 15. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . .	49,907 82	1,075 10	1,075 10	"	1,075 10
§ 16. Chemin de fer de Blaton à Ath.	166,273 43	90,500 58	44,549 50	1,816 65	46,166 15
§ 17. Installations maritimes; nouvelle station du Sud à Anvers, etc.	715,000 "	715,000 "	715,000 "	"	715,000 "
§ 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus valeur des rails d'acier	6,909,500 "	2,402,792 29	2,082,535 09	520,554 62	2,402,687 71
§ 19. Extension du matériel de traction et de transport	5,802,599 74	4,790,586 91	4,697,095 91	93,295 "	4,790,586 91
§ 20. Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste.	99,677 60	99,677 60	99,677 60	"	99,677 60
A REPORTER. . . . fr.	57,256,952 59	21,219,690 95	20,510,587 85	804,601 09	21,115,188 42

Loi du 27 juillet 1877.

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.
57,971 71	"	7,507,240 74	"	"	18,367 86	"	7,488,872 88	9,927,504 12
"	"	1,000,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
857 50	"	"	"	"	"	"	"	765,682 48
"	"	141,685 95	"	"	"	"	141,685 95	358,314 05
"	"	111,577 80	"	"	"	"	111,577 80	785,625 21
"	"	50,011 26	"	"	"	"	50,011 26	39,611 49
"	"	65 85	"	"	"	"	65 85	4,952 "
"	"	"	"	"	"	"	"	785,505 94
"	"	6,505 48	"	"	"	"	6,505 48	37,799 83
"	"	"	"	"	"	"	"	100,000 "
"	"	150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	"
1,234 31	"	446,907 25	"	"	"	"	446,907 25	315,592 75
"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "	"
"	"	399,919 "	"	"	"	"	399,919 "	"
"	"	10,000 "	"	"	"	"	10,000 "	1,674 60
"	"	48,854 72	"	"	"	"	48,854 72	1,075 10
44,534 43	"	75,772 85	"	"	"	"	75,772 85	90,500 58
"	"	"	"	"	"	"	"	715,000 "
104 58	"	4,596,707 71	"	"	"	"	4,596,707 71	2,402,792 29
"	"	1,012,012 83	"	"	"	"	1,012,012 83	4,790,386 91
"	"	"	"	"	"	"	"	99,677 60
104,502 53	"	16,037,241 44	"	"	18,367 86	"	16,018,873 58	21,219,690 95

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. fr.	37,256,952 30	21,219,690 95	20,310,587 33	804,601 09	21,115,188 42
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de la Guerre.					
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction de nouvelles casernes § 21 (Loi du 27 juillet 1877.)	1,557,961 "	1,557,961 "	1,557,961 "	"	1,557,961 "
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 27 juillet 1877. 1° Acquisitions à la vente des collections de Couste-macker, Didot et compagnie	4,488 51	4,482 40	4,482 40	"	4,482 40
2° Frais urgents d'installation des Académies dans les locaux du Palais Ducal; mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale	39,457 37	36,225 06	36,225 06	"	36,225 06
3° Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875	25,000 "	5,076 25	5,076 25	"	5,076 25
4° Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878.	870,000 "	570,000 "	570,000 "	"	570,000 "
5° Appropriation d'un local pour l'Exposition des beaux-arts en 1878	64,700 "	64,700 "	64,700 "	"	64,700 "
6° Installations électorales à fournir par l'État	7,540 "	7,530 "	7,530 "	"	7,530 "
7° Exécution d'un spécimen d'une nouvelle Carte géologique de la Belgique	5,656 83	5,656 83	5,656 83	"	5,656 83
TOTAUX. fr.	39,831,715 90	23,471,502 49	22,562,198 87	804,601 09	23,366,799 96
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère des Finances.					
Construction d'un steamer destiné au service de la douane. (Loi du 16 février 1878.)	92,500 "	92,413 75	92,413 75	"	92,413 75
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878.)	1,280,000 "	"	"	"	"
Ministère de la Guerre.					
ART. 1 ^{er} . Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem, sur la rive gauche de la Nèthe. (Loi du 18 avril 1878.)	3,000,000 "	655,273 79	654,346 79	927 "	655,273 79
A REPORTER. fr.	4,372,500 "	747,687 54	746,760 54	927 "	747,687 54

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à ajouter.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 80 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restes libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.
104,502 53	"	16,037,241 44	"	"	18,567 86	"	16,018,873 58	21,219,690 95
"	"	"	"	"	"	"	"	1,557,961 "
"	"	5 91	"	"	5 91	"	"	4,482 40
"	"	5,252 51	"	"	"	"	5,252 31	36,225 06
"	"	19,923 75	"	"	"	"	19,923 75	5,076 25
"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "	570,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	64,700 "
"	"	10 "	"	"	10 "	"	"	7,530 "
"	"	"	"	"	"	"	"	5,636 85
104,502 53	"	16,560,413 41	"	"	18,583 77	"	16,542,029 64	23,471,502 49

"	"	86 25	"	"	86 25	"	"	92,413 75
"	"	1,280,000 "	"	"	"	"	1,280,000 "	"
"	"	2,344,726 21	"	"	"	"	2,344,726 21	655,275 79
"	"	5,624,812 46	"	"	86 25	"	3,624,726 21	747,687 54

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. fr.	4,372,500 »	747,687 54	746,760 54	927 »	747,687 54
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
<i>Ministère de la Guerre (suite).</i>					
ART. 2. Complément et amélioration du matériel de l'artillerie. (Loi du 18 avril 1878.)	7,500,000 »	1,625,032 73	1,604,221 96	20,810 77	1,625,032 73
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>					
Achat de bocaux et autres objets nécessaires au classement de la collection de produits médicamenteux faite par feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi du 25 avril 1878, art. 2.)	12,000 »	»	»	»	»
<i>Ministère des Travaux publics.</i>					
ART. 5. § 1. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège	20,000 »	»	»	»	»
<i>Ministère de la Justice.</i>					
§ 2. Agrandissement de la maison pénitentiaire à Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai.	100,000 »	50 »	50 »	»	50 »
<i>Ministère des Finances.</i>					
Frais de confection de titres à 4 p. %. (Loi du 31 mai 1878.)	35,000 »	796 »	796 »	»	796 »
<i>Ministère de l'Instruction publique.</i>					
ART. 5. § 1. Pensions des professeurs et instituteurs.	489,776 55	394,221 09	354,611 15	58,170 16	392,781 31
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>					
§ 2. Installation des académies dans les locaux du palais de la rue Ducale	78,800 »	»	»	»	»
§ 3. Premiers frais de la commission des fêtes de 1880	10,000 »	260 »	260 »	»	260 »
§ 4. Dépenses résultant de l'instruction des réclamations relatives à la revision des listes électorales pour 1878-1879, dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale.	14,000 »	14,000 »	14,000 »	»	14,000 »
A REPORTER. fr.	12,652,076 55	2,782,047 56	2,720,699 65	59,907 93	2,780,607 58

Loi du 21 mai 1878.

Loi du 4 juin 1878.

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 31 de la loi sur la comptabi- lité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.
"	"	3,624,812 46	"	"	86 25	"	3,624,726 21	747,687 54
"	"	5,874,967 27	"	"	"	"	5,874,967 27	1,625,052 73
"	"	12,000 "	"	"	"	"	12,000 "	"
"	"	20,000 "	"	"	"	"	20,000 "	"
"	"	99,950 "	"	"	"	"	99,950 "	50 "
"	"	34,204 "	"	"	"	"	34,204 "	796 "
1,439 78	"	95,555 46	"	"	"	"	95,555 46	394,221 09
"	"	78,800 "	"	"	"	"	78,800 "	"
"	"	9,740 "	"	"	"	"	9,740 "	260 "
"	"	"	"	"	"	"	"	14,000 "
1,439 78	"	9,850,029 19	"	"	86 25	"	9,849,942 94	2,782,047 36

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. . . . fr.	12,632,076 55	2,782,047 56	2,720,699 63	59,907 93	2,780,607 58
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).					
Ministère de l'Instruction publique.					
Loi du 4 juin 1878. { ART. 1 ^{er} . Construction et ameublement de maisons d'école . . .	4,000,000 »	2,462,319 50	2,366,819 50	95,500 »	2,462,319 50
Ministère de l'Intérieur.					
— Construction et ameublement de maisons d'école . . .	2,000,000 »	1,092,100 »	494,960 03	597,139 97	1,092,100 »
Ministère de la Justice.					
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 3 juin 1878.) . . .	2,400,000 »	2,400,000 »	2,400,000 »	»	2,400,000 »
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1878. { § 1. Travaux de raccordement de routes . . .	2,000,000 »	669,672 41	602,432 99	66,373 17	668,806 16
§ 2. Construction du nouvel hôtel des Monnaies.	250,000 »	»	»	»	»
§ 3. Salle d'exposition des beaux-arts. . . .	900,000 »	»	»	»	»
§ 4. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.	1,000,000 »	912,246 36	912,246 36	»	912,246 36
§ 5. École normale de Bruges	500,000 »	»	»	»	»
§ 6. Construction d'une habitation pour le direc- teur du Conservatoire	100,000 »	23,137 50	23,137 50	»	23,137 50
§ 7. Construction de barrages dans la Meuse . .	1,200,000 »	213,504 81	212,729 96	774 85	213,504 81
§ 8. Canal de Terneuzen	2,200,000 »	452,411 59	229,812 59	222,599 »	452,411 59
§ 9. Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 »	»	»	»	»
§ 10. Barrage de la Dendre.	70,000 »	46,193 19	45,968 79	224 40	46,193 19
§ 11. Travaux d'amélioration à l'Yser	300,000 »	»	»	»	»
§ 12. Installations maritimes d'Anvers	6,000,000 »	3,475,018 »	3,375,018 »	100,000 »	3,475,018 »
§ 13. Installations pour la marine à Ostende . .	500,000 »	»	»	»	»
§ 14. Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde . .	500,000 »	929 45	929 45	»	929 45
§ 15. Chemins de fer. — Voies et travaux . . .	5,500,000 »	»	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	41,602,076 55	14,529,580 17	13,384,754 82	1,142,519 32	14,527,274 14

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier</i>		CRÉDITS	DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 80 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1879 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878
1,439 78	»	9,850,029 19	»	»	86 25	»	9,849,942 94	2,782,047 56
»	»	1,537,680 50	»	»	»	»	1,537,680 50	2,462,319 50
»	»	907,900 »	»	»	»	»	907,900 »	1,092,100 »
»	»	»	»	»	»	»	»	2,400,000 »
866 25	»	1,350,327 59	»	»	»	»	1,350,327 59	669,672 41
»	»	250,000 »	»	»	»	»	250,000 »	»
»	»	900,000 »	»	»	»	»	900,000 »	»
»	»	87,755 64	»	»	»	»	87,755 64	912,246 56
»	»	300,000 »	»	»	»	»	300,000 »	»
»	»	76,862 50	»	»	»	»	76,862 50	23,137 50
»	»	986,495 19	»	»	»	»	986,495 19	213,504 81
»	»	1,747,588 41	»	»	»	»	1,747,588 41	452,411 59
»	»	150,000 »	»	»	»	»	150,000 »	»
»	»	23,806 81	»	»	»	»	23,806 81	46,193 19
»	»	500,000 »	»	»	»	»	500,000 »	»
»	»	2,524,982 »	»	»	»	»	2,524,982 »	3,475,018 »
»	»	300,000 »	»	»	»	»	300,000 »	»
»	»	299,070 55	»	»	»	»	299,070 55	929 45
»	»	5,500,000 »	»	»	»	»	5,500,000 »	»
2,306 03	»	27,072,496 38	»	»	86 25	»	27,072,410 13	14,529,580 17

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.
REPORT. fr.	41,602,076 55	14,529,580 17	13,584,754 82	1,142,519 32	14,527,274 14
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 16. Extension du matériel de traction et de transport.	5,000,000 »	»	»	»	»
§ 17. Appropriation du Palais de justice d'Anvers au service de la poste.	77,000 »	42,342 85	40,946 80	1,396 05	42,342 85
§ 18. Extension des lignes et appareils télégraphiques.	100,000 »	24,983 64	24,983 64	»	24,983 64
Ministère de la Guerre.					
§ 19. Amélioration des bâtiments affectés au service du casernement.	2,000,000 »	1,988,212 82	1,953,138 16	35,074 66	1,988,212 82
§ 20. Achèvement des forts de Merxem, de Zwyn-drecht et de Cruybeke.	2,200,000 »	375,356 42	348,356 42	25,000 »	375,356 42
Ministère de la Justice.					
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles. (Loi du 26 août 1878.)	1,800,000 »	1,778,643 67	1,776,143 67	2,500 »	1,778,643 67
Ministère de l'Intérieur.					
Bourses de voyage pour permettre à des artisans de visiter l'exposition de Paris. (Loi du 28 août 1878.)	40,000 »	39,835 »	38,285 »	1,550 »	39,835 »
Ministère des Finances.					
Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.)	20,000 »	»	»	»	»
Bassin de batelage et quais à l'Escaut à Anvers. (Loi du 17 avril 1874.) Intérêt à 3 p. % dus pour l'année 1878 à la Société anonyme du Sud d'Anvers: A. sur la valeur des terrains du bassin de batelage: 4 hectares à 30 francs le mètre soit 1,200,000 francs (art. 5 de la convention des 10 janvier/18 mars 1874).	56,000 »				
B. Sur la valeur de la bande de terrain de 45 mètres de largeur le long du nouveau mur de quai à Anvers. Convention du 10 janvier 1874, art. 5 et convent. suppl. du 12 juin 1874.	44,550 »				
C. Sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires	2,280 93				
	82,830 93				
Suivant le décompte établi au 31 décembre 1878 les dépenses ont été réglées par compensation jusqu'à concurrence de	66,515 08				
Et il reste à régler	16,515 85	»	66,315 08	»	66,315 08
TOTAUX. fr.	52,859,076 55	18,843,249 65	17,652,905 59	1,208,040 03	18,840,943 62

CICE 1878 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.	
2,306 03	"	27,072,496 38	"	"	86 25	"	27,072,410 13	14,520,580 17	
"	"	5,000,000 "	"	"	"	"	5,000,000 "	"	
"	"	54,657 15	"	"	"	"	54,657 15	42,542 85	
"	"	75,016 36	"	"	"	"	75,016 36	24,985 64	
"	"	11,787 18	"	"	"	"	11,787 18	1,988,212 82	
"	"	1,826,663 58	"	"	"	"	1,826,663 58	373,336 42	
"	"	21,356 33	"	"	"	"	21,356 33	1,778,643 67	
"	"	165 "	"	"	"	"	165 "	39,835 "	
"	"	20,000 "	"	"	"	"	20,000 "	"	
"	"	"	66,315 08	66,315 08	"	"	"	66,315 08	
2,506 03	"	34,062,141 98	66,315 08	66,315 08	86 25	"	34,062,055 73	18,843,249 65	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1878.	En 1879.	Total.

RÉCAPITU					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1874 . .	509,480 58	507,680 58	"	507,680 58	507,680 58
— — — 1875 . .	21,816 50	7,792 86	"	7,792 86	7,792 86
— — — 1876 . .	91,573 76	62,703 08	2,096 03	54,449 40	56,545 43
— — — 1877 . .	971,914 64	731,562 16	156,522 76	587,068 03	723,590 79
— propres à l'exercice.	267,922,896 99	264,785,067 08	171,617,860 19	92,526,261 45	264,144,121 64
	269,517,682 27	265,894,805 76	171,756,478 98	93,483,252 32	265,239,731 30
<i>Services spéciaux.</i>					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1877 . .	59,851,715 90	25,471,302 49	22,562,198 87	804,601 09	25,566,799 96
— — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	52,859,076 55	18,845,249 65	17,652,903 59	1,208,040 03	18,840,945 62
	361,988,474 72	508,209,357 90	211,951,581 44	95,495,893 44	307,447,474 88
<i>Dépense à l'exercice 1878 .</i>					
1 ^o Du capital nominal de la Dette publique, à 4 p. %, remis pendant l'année 1878 :					
A. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873) pour les travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875. (Loi du 27 mai 1876.)	6,758,900 "	6,758,900 "	6,758,900 "	"	6,758,900 "
B. A la Banque de Belgique pour travaux faits en exécution de la convention du 13 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant	3,973,200 "	3,973,200 "	3,973,200 "	"	3,973,200 "
C. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril/5 juin 1870) pour travaux faits en exécution de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	11,250,500 "	11,250,500 "	11,250,500 "	"	11,250,500 "
D. A M. J. Closon, industriel, à Liège, pour construction du chemin de fer de Battice à Aubel. (Loi du 3 juin 1878.)	205,800 "	205,800 "	205,800 "	"	205,800 "
E. Aux sociétés de chemins de fer énumérées aux articles 1 et 3 de la loi du 31 mai 1878 (réseau des Flandres).	18,989,500 "	18,989,500 "	18,989,500 "	"	18,989,500 "
2 ^o Du montant des titres de la Dette publique à 4 1/2 p. % remis pendant ladite année aux curateurs de la faillite des Bassins Houillers du Hainaut pour solde du prix du matériel repris par l'État en exécution de la loi du 25 février 1871	40,500 "	40,500 "	40,500 "	"	40,500 "
	403,206,874 72	549,427,757 90	255,169,981 44	95,495,893 44	348,665,874 88

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1879, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1878, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1879 (art. 31 de la loi sur la com- ptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1878.
»	»	1,800 »	»	»	1,800 »	»	»	307,680 58
»	»	14,023 44	»	»	4,336 68	9,686 76	»	7,792 86
6,157 65	»	28,870 68	»	»	23,927 07	4,943 61	»	62,703 08
7,971 37	»	240,352 48	»	»	83,192 87	157,159 61	»	731,562 16
640,945 44	»	5,092,046 84	1,954,216 93	1,954,216 93	3,137,912 76	1,954,134 08	»	264,785,067 08
655,074 46	»	5,377,093 44	1,954,216 93	1,954,216 93	3,251,169 38	2,125,924 06	»	265,894,805 76
104,302 55	»	16,360,415 41	»	»	18,585 77	»	16,342,029 64	23,471,302 49
2,306 03	»	34,062,141 98	66,315 08	66,315 08	86 25	»	34,062,055 73	18,843,249 65
761,885 02	»	55,799,648 83	2,020,532 01	2,020,532 01	3,269,639 40	2,125,924 06	50,404,085 37	308,209,357 90
761,885 02						55,799,648 83		
53,779,116 82								
.....								6,758,900 »
.....								3,973,200 »
.....								11,250,500 »
.....								205,800 »
.....								18,989,500 »
.....								40,500 »
								349,427,757 90

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.



RECETTES.



Développement, par nature de perception et par article du Budget.



Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1878.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>	21,905,000 »	21,934,284 50	21,954,284 50	21,091,265 88
<i>Personnel</i> { Principal 15,274,000 »	15,500,000 »	15,259,576 85	15,259,576 85	14,497,860 27
15 centimes additionnels 1,991,000 »				
Frais d'expertise 55,000 »				
<i>Patentes</i> { Principal 5,000,000 »	6,000,000 »	5,796,700 08	5,796,700 08	4,544,719 52
20 centimes additionnels 1,000,000 »				
<i>Redevances sur les mines</i> { Principal 640,000 »	800,000 »	511,550 68	541,550 68	556,948 65
25 centimes additionnels 160,000 »				
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i> { Café	18,200,000 »	558,065 91	17,965,699 21	558,065 91
Eaux-de-vie étrangères				
Bières et vinaigres				
Sucres raffinés				
Autres marchandises		14,925,505 59		14,925,505 59
Vins étrangers	5,055,000 »	2,745,670 52	2,745,670 52	2,745,670 19
Eaux-de-vie indigènes	15,892,500 »	14,924,865 92	14,924,865 92	14,675,869 28
<i>Accises.</i> { Bières	10,172,500 »	9,582,790 47	9,596,550 56	9,582,569 11
Vinaigres				
Sucres étrangers	5,120,000 »	1,819,015 58	2,755,074 46	1,767,651 65
Sucre de betterave indigène				
Glucoses et autres sucres non cristallisables	70,000 »	156,921 45	156,921 45	156,921 45
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	40,000 »	22,172 51	22,172 51	22,172 51
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.		745 86		615 75
Loyers de bâtiments		18,518 91		18,518 91
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> { Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	180,000 »	1,254 51	519,678 54	1,254 51
Contributions du territoire neutre de Moresnet				
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et déchargement de navires				
Extraits cadastraux				
Recettes extraordinaires de toute nature		45,059 55		45,059 55
TOTAUX.	94,755,000 »	91,616,505 06	91,616,505 06	88,021,222 86

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1879.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdane Indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
845,020 62	21,934,284 50	21,934,284 50	"	"	"	"	"	31,284 50	
761,716 58	15,259,576 85	15,259,576 85	"	"	"	"	40,425 15	"	
1,451,980 76	5,796,700	5,796,700 08	"	"	"	"	205,299 92	"	
4,582 05	341,550 08	341,550 08	"	"	"	"	458,669 52	"	
"	762,251 62		"	"	"	"			
"	645,425 18		"	"	"	"			
"	558,063 91	17,965,609 21	"	"	"	"	254,500 79	"	
"	1,276,477 11		"	"	"	"			
"	14,923,503 59		"	"	"	"			
" 53	2,745,670 52	2,745,670 52	"	"	"	"	509,520 48	"	
201,156 64	14,877,025 92	14,877,025 92	47,840 "	"	"	47,840 "	1,015,474 08	"	
221 36	9,582,790 47	9,596,550 56	"	"	"	"	775,969 44	"	
"	13,740 09		"	"	"	"			
51,585 95	1,819,015 58	2,753,074 46	"	"	"	"	366,925 54	"	
253,451 80	954,058 88		"	"	"	"			
"	156,921 45	156,921 45	"	"	"	"	"	86,921 45	
"	22,172 51	22,172 51	"	"	"	"	17,827 69	"	
128 11	743 86		"	"	"	"			
"	18,518 91		"	"	"	"			
"	2,173 78		"	"	"	"			
"	1,254 51	519,678 54	"	"	"	"	"	159,678 54	
"	193,112 50		"	"	"	"			
"	61,055 65		"	"	"	"			
"	43,059 55		"	"	"	"			
3,547,442 20	91,568,665 06	91,568,665 06	47,840 "	"	"	47,840 "	3,422,219 41	257,884 47	
EXCÉDANT DES ÉVALUATIONS. . . fr.							3,164,534 94		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1878.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Enregistrement.</i> (30 centimes additionnels.)	Actes civils publics		19,843,709 06		19,843,709 06
	— sous seing privé		805,467 65		805,467 65
	— judiciaires	24,000,000 "	855,549 65	22,428,372 93	855,549 65
	— d'huissiers		921,303 39		921,303 39
	Lettres de noblesse		826 80		826 80
	Permis de changer de nom de famille		1,515 80		1,515 80
<i>Greffe.</i> (30 centim. addit.)	Mise au rôle	400,000 "	78,625 "	424,779 61	78,625 "
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		546,154 61		546,154 61
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	4,400,000 "	229,083 97	4,000,932 64	229,083 97
	Droits de transcription d'actes de mutation		3,771,848 67		3,771,848 67
<i>Successions.</i> (30 centim. addit.)	Droits de succession	14,509,000 "	16,925,869 39	17,565,799 12	16,422,804 16
	— de mutation par décès		439,929 75		439,929 75
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,740,000 "	2,785,621 25	2,785,621 25	2,771,302 46
	— dus par les époux survivants	280,000 "	545,980 "	545,980 "	545,519 85
<i>Timbre.</i> (sans additionn.)	Débit .	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	8 "	8 "
			{ à l'étranger	2,928 "	2,928 "
			Permis de port d'armes de chasse	578,112 "	578,112 "
			Timbres proportionnels pour effets de commerce	536,195 15	536,195 15
		Timbres adhésifs pour effets de commerce ordés à l'étranger.	Payables en Belgique	244,783 50	244,783 50
			— à l'étranger	12,493 90	12,493 90
			Timbres adhésifs pour affiches	148,529 16	148,529 16
			Timbres de dimension	2,008,028 12	2,008,028 12
	Visa . .	Timbres de dimension	Timbres proportionnels	121,580 75	121,580 75
			autres que des journaux étrangers	5,300,000 "	5,038,276 55
			des journaux étrangers	518 63	518 63
	Extraordinaire.	Timbres proportionnels.	Timbres fixes. Warrants	71 75	71 75
			Effets de commerce	901,922 45	901,922 45
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	293,161 25	293,161 25
			Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"
		Timbres de dimension.	Coupures	"	"
			Papiers blancs pour actes, etc.	249,467 95	249,383 95
			Affiches	116,461 39	116,461 39
A REPORTER		51,420,000 "	52,387,762 10	52,387,762 10	51,869,633 93

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

virements, effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1879.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
"	19,845,709 66								
"	805,467 65								
"	855,549 65								
"	921,505 59	22,428,572 95	"	"	"	"	"	1,571,627 07	"
"	826 80								
"	1,515 80								
"	78,625 "	424,779 61	"	"	"	"	"	"	24,779 61
"	546,154 61								
"	229,085 97	4,000,932 64	"	"	"	"	"	399,067 36	"
"	5,771,848 67								
202,927 72	16,625,751 88	17,065,661 61	500,137 51					"	2,765,661 61
"	459,929 75								
4,138 54	2,775,441 "	2,775,441 "	10,180 25	245,058 04	"	67,681 18		"	55,441 "
258 69	545,578 54	545,578 54	401 46					"	65,578 54
"	8 "								
"	2,928 "								
"	378,112 "								
"	556,195 15								
"	244,785 50								
"	12,495 90								
"	148,529 16								
"	2,008,028 12								
"	121,580 75								
"	24,214 55	5,038,238 30	38 25	34 50	"	3 75	261,761 70	"	
"	518 65								
"	71 75								
"	901,922 45								
"	295,161 25								
"	"								
"	"								
45 75	249,429 70								
"	116,461 59								
207,370 70	52,077,004 65	52,077,004 65	310,757 47	245,072 54	"	67,684 93	2,252,456 15	2,889,460 76	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1878.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
REPORT.	51,420,000 »	52,587,762 10	52,587,762 10	51,860,653 93	
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire	5,000 »	4,000 »	4,000 »	4,000 »	
{ — de grande naturalisation.		»		»	
Amendes en matière d'impôts. { Enregistrement.	550,000 »	114,874 78	571,947 38	114,874 78	
		Greffe.		»	»
		Hypothèques.		9,707 85	9,707 85
		Successions.		252,469 60	214,671 64
		Timbre		14,895 15	14,895 15
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses. { Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	500,000 »	475,559 52	482,519 76	475,559 52	
		en totalité		6,960 24	6,960 24
TOTAUX. fr.		52,255,000 »	53,246,229 24	52,710,303 11	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1879.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.		EXCÉDANT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
207,570 70	52,077,004 65	52,077,004 65	510,757 47	245,072 54	"	67,684 95	2,232,456 15	2,889,460 76	
"	4,000 "	4,000 "	"	"	"	"	1,000 "	"	
"	"		"	"	"	"	"	"	
"	114,874 78	564,882 59	7,064 90	4,850 19	"	2,254 80	"	54,882 59	
"	"								
"	9,707 85								
10,752 97	225,404 61								
"	14,895 15	482,519 76	"	"	"	"	17,480 24	"	
"	475,559 52								
"	6,950 24								
218,105 67	52,928,406 78	52,928,406 78	517,822 46	247,902 75	"	69,919 75	2,250,956 57	2,924,545 15	
				517,822 46		675,406 78			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1878.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		87,081 25		87,081 25
	Maestricht à Bois-le-Duc.		76,502 59		74,731 18
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		268,453 42		265,253 98
	Embranchement vers le camp de Beverloo		1,010 57		962 79
	— vers Hasselt		10,744 98		10,525 18
	— vers Turnhout		5,875 »		5,691 82
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		17,837 05		17,420 66
	Sambre.		265,656 62		264,478 86
	Charleroi à Bruxelles.		582,646 55		582,646 55
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements		14,440 52		14,440 52
	Mons à Condé.		148,200 58		148,200 58
	Pommerœul à Antoing.		151,845 55		151,845 55
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck.		6,161 56		6,006 24
	la Lys. { Schipdonck à Balgerhoeke		1,382 16		1,318 »
	Roulers à la Lys		1,265 46		1,183 50
	Gand { Droit général.		51,655 76		50,752 58
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme.	1,700,000 »	498 »	1,719,121 46	498 »
	Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France		16,410 59		15,445 95
	Moervaert		5,019 10		2,765 58
	Petite Nèthe (canalisée).		5,656 52		5,284 22
	Grande Nèthe.		1,419 76		1,370 12
	Gand à Terneuzen		25,407 74		25,105 47
	Meuse		40,414 32		40,152 40
	Ourthe		11,824 59		11,824 59
	Escaut		54,046 64		55,280 40
	Lys		28,520 12		27,426 02
	Demer		859 30		822 80
Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).		500 »		500 »	
Yser.		6,054 35		5,868 68	
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor			216 72		216 72
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau			32,580 94		31,141 26
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.			45,578 01		44,815 74
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie		488 51	4,788 51	»
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		4,300 »		4,500 »
TOTAUX.		1,700,000 »	1,725,909 97	1,725,909 97	1,707,127 35

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES À recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1879.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	À recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
.	87,081 23								
1,771 41	76,502 59								
5,199 44	268,453 42								
47 78	1,010 57								
221 80	10,744 98								
183 18	5,875 »								
416 37	17,837 03								
1,177 76	265,656 62								
.	382,646 53								
.	14,440 32								
.	148,200 58								
.	151,843 55								
135 32	6,161 56								
64 16	1,382 16								
80 96	1,263 46								
903 18	51,635 76								
»	498 »	1,717,741 28	1,380 18	»	»	1,380 18	»	17,741 28	
964 64	16,410 59								
255 72	3,019 10								
372 10	3,656 32								
49 64	1,410 76								
504 27	23,407 74								
261 92	40,414 32								
»	11,824 39								
766 24	54,046 64								
894 10	28,320 12								
56 50	859 30								
»	300 »								
165 67	6,034 35								
»	216 72								
59 50	51,200 76								
562 27	45,378 01								
»	»	4,300 »	488 51	»	»	488 51	»	4,300 »	
»	4,300 »								
14,913 93	1,722,041 28	1,722,041 28	1,868 69	»	»	1,868 69	»	22,041 28	
			1,868 69			22,041 28			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxes des correspondances en général	5,548,500 »	5,570,936 21	5,570,936 21
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	165,200 »	175,440 29	175,440 29
	Droits sur les articles d'argent. { Droits	188,800 »	190,085 60	190,085 60
	{ Périmés			
Encaissement des effets de commerce par la poste (droit perçu)		»	289,192 10	289,192 10
TOTAUX. fr.		5,902,500 »	6,225,654 20	6,225,654 20

VAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1878.	En 1879.	TOTAL		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
		PAR NATURE de perceptions.	PAR ARTICLE du Budget.				
5,223,771 22	347,159 50	5,570,930 72	5,570,930 72	5 49	"	22,450 72	
175,440 29	"	175,440 29	175,440 29	"	"	10,240 29	
190,085 60	"	190,085 60	190,085 60	"	"	1,285 60	
289,192 10	"	289,192 10	289,192 10	"	"	289,192 10	
5,878,489 21	347,159 50	6,225,648 71	6,225,648 71	5 49	"	325,148 71	
						325,148 71	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,050,000 »	»	797,932 43

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1878.	En 1879.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
797,932 43	"	"	797,932 43	"	252,067 57	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs		28,587,691 80	
	Bagages		808,118 02	
	Équipages		21,431 54	
	Chevaux et bestiaux	89,500,000 *	953,718 01	90,741,431 51
	Marchandises		57,800,812 55	
	Produits extraordinaires		2,678,329 70	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer			2,450 *	
		89,500,000 *	90,741,431 51	90,741,431 51
Restant à recouvrer des années antérieures		*	2,870,538 10	2,870,538 10
		89,500,000 *	93,611,969 61	93,611,969 61
Télégraphes		2,500,000 *	2,181,845 63	2,181,845 63
TOTAUX. fr.		92,000,000 *	95,793,815 24	95,793,815 24

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1878	En 1879	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
86,535,555 80	4,204,414 51	•	90,739,970 31	1,461 20	•	•	
86,535,555 80	4,204,414 51	•	90,739,970 31	1,461 20	•	•	
169,920 55	•	•	169,920 55	2,700,617 55	•	•	
86,705,476 35	4,204,414 51	•	90,909,890 86	2,702,078 75	•	1,409,890 86	
2,040,745 94	141,101 60	•	2,181,845 63	•	318,154 37	•	
88,746,220 29	4,345,516 20	•	93,091,736 49	2,702,078 75	318,154 37	1,409,890 86	
					1,091,736 49		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Postes. Services régis par l'État.</i>	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		95,436 17	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>		1,164 55	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	65,000 »	75,332 50	100,169 92
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		31 50	
	— — au <i>Recueil des lois</i>		205 20	
TOTAUX. fr.		65,000 »	100,169 92	100,169 92

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1878.	En 1879.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
		25,430 17					
		1,164 35					
100,169 92	•	75,352 50	100,169 92	•	•	35,169 92	
		51 50					
		205 20					
100,169 92	•	100,169 92	100,169 92	•	•	35,169 92	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou-

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des départements de l'Etat.		En 1878.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		20,884 58		20,884 58
	Routes.		24,721 10		24,721 10
Produit d'autres aliénations d'immeubles			7,500 83		7,500 83
Produits	des successions en déshérence.		60,800 05		60,800 05
	nets des épaves		13,890 76		13,890 76
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés			1,947 24		1,947 24
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.			1,550 "		"
Domaines. (Valeurs capitales)	provenant du Département des Finances		17,555 12		17,555 12
	— — de la Guerre		127,400 53		127,400 53
	— — de la Justice		13,946 09		13,946 09
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — des Travaux publics.		34,710 92		34,710 92
	— — de l'Intérieur	700,000 "	3,720 48	951,263 96	3,720 48
	— — des Affaires Étrangères.		"		"
	— de la Cour des Comptes.		"		"
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale		233,695 53		"
	de créances ordinaires		355,916 11		112,000 "
Rachat et transfert de rentes			"		"
Transactions en matière domaniale			"		"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris			14,954 95		14,954 49
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)			"		"
Produit d'objets saisis et confisqués			7,063 95		7,063 95
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			2,025 72		2,025 72
A REPORTER fr.		700,000 "	951,263 96	951,263 96	469,852 82

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

recouvrements effectués; par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1879.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdébit indébit	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget			à recouvrer sur les débiteurs.				
"	20,884 58								
14 50	25,344 37								
"	7,500 83								
242 82	69,800 05								
"	15,890 76								
"	1,947 24								
1,550 "	1,550 "								
"	17,555 12								
120 "	127,400 55								
478 57	15,939 27								
"	54,710 92								
"	3,720 48	472,263 85	479,000 11	367 57	"	478,632 54	227,736 15	"	
"	"								
"	"								
"	"								
"	112,000 "								
"	"								
"	"								
5 54	14,950 05								
"	"								
"	7,063 95								
"	2,025 72								
2,411 05	472,263 85	472,263 85	479,000 11	367 57	"	478,632 54	227,736 15	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1878.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		700,000 »	951,263 96	951,263 96	469,852 82
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois		485,980 29		482,065 45
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . .		86,291 50		86,022 62
	— d'objets saisis et confisqués		"		"
	— de glandée, panage, foin et herbages . .		1,356 »		1,356 »
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts. . .	800,000 »	18,777 10	651,791 02	18,351 10
	— du droit de chasse.		10,556 44		10,556 44
	— — de pêche (baux et licences)		522 75		522 75
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral .		8,071 25		6,728 80
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage. .			19,555 60		19,515 55
Indemnités pour carbonisation			"		"
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des che- mins de fer		32,157 12		31,470 18
	— de bâtiments.		18,561 45		18,165 76
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		21,759 18		21,754 18
	— de vidanges		2,516 20		2,459 20
	Argent non réclamé	170,000 »	1,547 47	526,250 68	1,547 47
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		227,271 65		224,105 65
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . .		5,807 »		5,807 »
	— d'objets non réclamés		11,554 80		11,554 80
Établisse- ments et services régis par l'État.	— d'abres, plantations, herbages, etc.		5,495 85		5,460 55
	École militaire — Pensions des élèves.		114,959 40		107,785 14
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades		4,144 90		4,144 90
	{ Produit des ventes d'objets divers.		60 »		60 »
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem. . . .	180,000 »	10,890 76	159,122 00	5,764 48
	Bénéfices de la fonderie de canons		"		"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,486 »		15,348 »
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		"		"
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>		"		"
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.		13,601 »		13,601 »
A REPORTER. fr.		1,850,000 »	2,068,407 72	2,068,407 72	1,585,553 60

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1879.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs.				
2,411 03	472,263 85	472,263 85	479,000 11	567 57	°	478,652 54	227,750 15	°	
3,914 86	485,980 29								
208 88	86,291 50								
"	"								
"	1,358 "								
426 "	18,777 10	651,791 02	°	"	°	"	108,208 98	°	
"	10,536 44								
"	322 75								
2,242 45	8,071 25								
42 14	19,555 69								
"	"								
587 57	52,057 75								
150 67	18,296 43								
5 "	21,739 18								
57 "	2,516 20								
"	1,547 47	526,066 31	164 37	99 37	"	65 "	"	156,066 31	
3,168 "	227,271 63								
"	5,807 "								
"	11,534 80								
55 50	5,405 85								
7,156 26	114,939 40								
"	4,144 90								
"	60 "								
500 "	6,264 48	154,495 78	4,626 28	"	"	4,626 28	25,504 22	"	
"	"								
138 "	15,486 "								
"	"								
"	"								
"	13,601 "								
21,083 56	1,584,816 96	1,584,816 96	483,790 70	466 94	"	483,325 82	421,440 35	156,066 31	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1878
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . fr.		1,850,000 »	2,068,407 72	2,068,407 72	1,563,533 60
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens universitaires		33,520 73		33,520 73
	— des examens et visa des diplômes		21,014 42		21,014 42
	— des brevets d'invention		187,220 »		187,220 »
	— du quart des salaires sur transcriptions		38,466 25		38,466 25
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		188 75		188 75
	Restitutions volontaires.		184 »		184 »
	Indemnités pour remplacement	420,000 »	»	582,296 25	»
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		»		»
	— pour construction d'usines (forêts exceptées).		581 68		581 68
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		10 53		10 53
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		54 92		54 92
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		97,951 07		97,951 07
<i>Revenus des domaines.</i>	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		416 56		416 56
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État		2,887 50		2,887 50
	De toute autre nature		»		»
	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		160,054 14		151,426 51
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		65,144 85		64,795 50
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		9,218 95		9,218 95
	{ Fermages de pêche et de chasse		8,568 57		8,568 57
	Arrérages de rentes		1,188 25		1,020 57
	Redevances pour concessions de prises d'eau		2,151 84		2,151 84
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		251,110 53		7,500 »
	— — de créances ordinaires	920,000 »	247,090 66	1,171,723 39	62,845 10
	Produits de la calamine.		»		»
	— des sablières et mines (forêts exceptées).		3,785 40		2,554 76
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux		56,544 59		55,896 25
	{ Routes		764 86		765 46
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		176,845 57		175,052 57
	{ Routes		186,650 84		186,004 15
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		42,844 74		42,493 24
TOTAUX fr.		5,190,000 »	3,622,427 54	3,622,427 54	2,695,880 90

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURVEMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1879.	TOTAL		A RECOURVER	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie	DROITS		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.		reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.	à recouvrer sur les débiteurs			
21,085 56	1,584,616 96	1,584,616 96	483,790 76	466 94	"	483,523 82	421,449 35	156,066 31	
"	53,520 75								
"	21,014 42								
"	187,220 "								
"	38,460 25								
"	188 75								
"	184 "								
"	"	582,296 23	"	"	"	"	37,703 77	"	
"	581 68								
"	10 55								
"	54 92								
"	97,951 07								
"	416 56								
"	2,887 50								
"	"								
7,867 40	159,295 91								
125 50	64,920 80								
"	9,218 95								
"	8,568 57								
144 31	1,164 88								
"	2,151 84								
"	7,500 "								
"	62,845 10	761,107 88	410,525 51	498 88	"	410,026 65	158,302 12	"	
"	"								
762 34	5,097 10								
277 67	56,175 92								
1 40	764 86								
3,016 "	176,048 57								
600 69	186,604 84								
551 50	42,844 74								
54,230 17	2,728,111 07	2,728,111 07	894,516 27	965 82	"	893,550 45	617,955 24	156,066 31	
				894,516 27			461,888 93		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	90,000 »	»	90,657 35
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,800,000 »	»	2,045,651 58
— des actes des commissariats maritimes	100,000 »	»	97,979 85
— des droits de chancellerie	7,000 »	»	7,397 20
— — de pilotage	1,700,000 »	»	1,750,656 11
— — de fanal	550,000 »	»	584,445 29
— de la régie du <i>Moniteur</i>	40,000 »	»	55,552 93
— des écoles de réforme.	180,000 »	»	209,965 25
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.	800,000 »	»	947,937 28
Part réservée à l'État, par la loi des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 »	»	860,041 78
Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale	250,000 »	»	188,200 75
TOTAUX. fr.	6,517,000 »	»	6,814,485 55

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1878.	En 1879.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
28,178 45	58,177 66	"	86,356 11	4,301 24	3,645 89	"	Articles annulés . fr. 3,025 90 — reportés. . 1,275 34 fr. 4,301 24
2,043,651 58	"	"	2,043,651 58	"	"	243,651 58	
97,979 85	"	"	97,979 85	"	2,020 17	"	
6,744 70	652 50	"	7,397 20	"	"	597 20	
1,750,656 11	"	"	1,750,656 11	"	"	50,656 11	
584,445 29	"	"	584,445 29	"	"	54,445 29	
52,565 65	20,859 98	"	53,565 65	189 30	"	13,565 65	Articles annulés . fr. 63 10 — reportés. . 126 20 fr. 189 30
99,725 80	91,541 64	"	191,265 44	18,697 81	"	11,265 44	
"	947,937 28	"	947,937 28	"	"	147,937 28	
311,458 17	548,605 61	"	860,041 78	"	159,958 22	"	
121,025 72	67,175 01	"	188,200 73	"	61,799 27	"	
5,056,347 50	1,754,947 68	"	6,701,294 98	25,188 53	207,421 53	481,716 53	
					274,294 98		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux.	290,000 »	109,385 82	336,541 92
— — communaux.		226,957 70	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	55,000 »	77,951 82	77,951 82
TOTAUX. fr.	345,000 »	414,273 04	414,273 04

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1878.	En 1879.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
102,104 .	7,180 52	109,385 52	356,541 22	»	»	48,341 22	
215,992 »	10,965 70	226,957 70					
77,951 82	»	77,951 82	77,951 82	»	»	22,951 82	
396,117 82	18,155 22	414,273 04	414,275 04	»	»	69,275 04	
EXCÉDANT DES RECOURS. . . .fr.						69,275 04	

TABLEAU LIII. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1878.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	5,000 "	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		4,862 40	252,485 92	4,862 40
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		8,769 54		5,569 54
	— divers		258,854 18		719 76
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		1,740 77		1,740 77
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois domaniaux		198,945 14		" 02
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		206 20		206 20
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		8,754 76		8,754 76
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		"		"
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		55 70		55 70
	Restitution de droits		"		"
	Remboursement du prix de papier électoral. .		2,744 47		2,744 47
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		1,665 "		1,665 "
	Remboursements divers.		4,750 98		4,750 98
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	600,000 "	124,896 96	610,818 83	124,896 96
	— en matière de simple police.		144,887 15		144,887 15
	— militaire		1,254 69		1,254 69
Ministère de l'Intérieur.	Frais d'entretien de mendiants		24,486 "		5,050 35
	Frais de justice en matière de garde civique .		6,585 82		6,585 82
	Remboursement de subsides		1,000 "		1,000 "
Ministère des Travaux publics.	Restitution de droits.		"		"
	Ministère de la Guerre. — Restitution de droits		4 40		4 40
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains		"		"
	Rachat des annuités.		"		"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.		88,614 71		69,602 71
	— d'entretien de routes concédées		"		"
	Restitution de droits.		488 08		488 08
	Remboursements divers		"		"
TOTAUX. fr.		605,000 "	865,504 75	865,504 75	582,577 56

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

virements, effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1879.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou au indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget							
"	"								
"	4,862 40	15,757 46	256,748 46	1,120 75	"	253,027 71	"	10,757 46	
"	5,569 34								
4,585 96	5,305 72								
"	1,740 77								
197,516 49	197,516 51								
"	"								
"	206 20								
"	8,754 76								
"	"								
"	55 70								
"	"								
"	2,744 47								
"	1,665 "								
"	4,750 98								
"	124,896 96	580,695 79	50,125 01	40 55	"	30,082 49	19,504 21	"	
"	144,887 15								
"	1,234 69								
10,941 24	15,991 59								
"	6,585 82								
"	1,000 "								
"	"								
"	4 40								
"	"								
"	"								
1,012 "	70,614 71								
"	"								
"	488 08								
"	"								
213,855 69	596,435 25	596,435 25	266,871 50	1,181 30	"	265,710 20	19,304 21	10,757 46	
				266,871 50			8,566 75		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	267,000 "	"	260,554 74
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	25,000 "	"	91,921 11
Recettes accidentelles	250,000 "	"	1,590,235 25
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	50,000 "	"	58,470 44
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 "	"	1,360 "
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 "	"	21,508 "
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention du 26 juin 1877	1,100,000 "	"	1,100,040 48
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 "	"	"
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances	50,000 "	"	"
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1875.	15,000 "	"	24,644 65
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 "	"	175,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 "	"	9,999 84
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	9,000 "	"	9,000 "
TOTAL fr.	1,971,560 "	"	5,351,554 51

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1878.	En 1879.	TOTAL			Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
75,508 08	185,186 00	"	260,554 74	"	6,445 20	"	
25,277 "	"	"	25,277 "	66,044 11	"	277 "	
1,590,255 25	"	"	1,590,255 25	"	"	1,340,255 25	
46,426 88	12,043 56	"	58,470 44	"	520 56	"	
1,360 "	"	"	1,360 "	"	"	"	
21,308 "	"	"	21,308 "	"	"	308 "	
1,109,040 48	"	"	1,109,040 48	"	"	40 48	
"	"	"	"	"	1,000 "	"	
"	"	"	"	"	30,000 "	"	
24,644 65	"	"	24,644 65	"	"	9,644 65	
175,000 "	"	"	175,000 "	"	"	"	
9,999 84	"	"	9,999 84	"	"	999 84	
"	9,000 "	"	9,000 "	"	"	"	
3,078,660 78	206,229 62	"	3,284,890 40	66,044 11	57,974 82	1,351,505 22	
					1,313,530 40		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédant de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers . . .	5,194 87	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature	10,258 59	
Restitutions anonymes	5,436 40	
Restitution de bourses d'études	875 »	
Restitution au Trésor, par la caisse générale d'épargne, de subsides aux communes, restés sans emploi .	9,955 44	
Solde du compte des pensions payées réciproquement par les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique, pendant les années 1876 et 1877	2,567 77	
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	441 86	
		52,720 93
REMBOURSEMENTS		
Remboursement de dépenses supportées par le Trésor à l'occasion du naufrage du navire <i>Mercator</i> . .	791 02	
Quote-part revenant à l'État dans le subside alloué par la province de Hainaut pour l'asile des femmes aliénées à Mons	1,000 »	
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons). . .	1,704 40	
Remboursement par le directeur de la fabrication des monnaies des frais de surveillance des opérations d'affinage pour l'année 1878.	2,500 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1877.	3,500 86	
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. % payée aux receveurs de l'enregistrement du chef de recettes faites pour compte de la caisse de remplacement du Département de la Guerre	15,485 »	
Retenues de $\frac{1}{2}$ p. % sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	12,252 65	
Remboursement par la Caisse d'annuités en 1878 des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités	6,000 »	
Parts d'intervention des provinces de Liège et de Namur et de la commune de Feschaux dans le montant des pensions payées en 1878 par le Trésor public aux instituteurs communaux.	2,645 55	
		45,947 46
PRESCRIPTIONS		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
De due à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, échéances de juillet 1872, janvier et juillet 1875. fr.	1,356 37	
— à 5 p. % (1858) échéances de février et août 1872	1,772 55	
— à 4 p. % échéances de mai et novembre 1872	10 »	
— à 4 $\frac{1}{2}$ p. % 1 ^{re} série, échéances de mai et novembre 1872	25,748 64	
— — 2 ^e — — — — —	2,358 71	
— — 3 ^e — — — — —	13,194 »	
— — 4 ^e — — — — —	774 »	
— — 5 ^e — — — — —	900 »	
— — 6 ^e — — — — —	261 »	
		46,375 27
Récépissés fractionnaires de la Dette à 5 p. % de 1858 frappés de prescription	2,507 44	
Intérêts du 1 ^{er} février 1845 au 31 décembre 1872 sur récépissés fractionnaires de la Dette à 3 p. % de 1858 prescrits	2,250 42	
Montant d'un bon du Trésor de 1,000 francs frappé de prescription trentenaire et intérêts y relatifs. , .	1,045 »	
		52,178 13
A REPORTER. fr.	.	150,855 52

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	"	130,855 52
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonifications d'intérêts sur des titres 3 p. $\frac{1}{2}$ remis conformément à la convention du 25 janvier 1878 à un syndicat de banques	619,583 35	
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1878	10,995 66	
Bénéfice de change au profit du Trésor sur les paiements effectués par les correspondants de la Banque Nationale à Londres à la maison Montagu en remboursement de bons du Trésor	7 97	
Bonification au Trésor de coupons d'intérêts manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :		
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg	5,077 50	
2° De la caisse d'annuités dues par l'État	1,195 50	
	4,275 "	
Fractions de centime non payées sur les quittances de rentes du 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1878 (obligations de 250 francs de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{101}$, 2 ^e série)	3 44	
Bonification d'intérêts sur des titres 4 p. $\frac{1}{2}$ délivrés en 1878 en exécution de la loi du 27 mai 1876	50,006 09	
— — — — — 19 décembre 1876	186,804 "	
— — — — — 26 juin 1877	466,456 52	
		1,538,108 01
PRODUITS DIVERS.		
Cession par le Département des Travaux publics à l'administration des contributions directes, douanes et accises : 1° d'un cutter en fer	10,500 "	
2° D'engins nécessaires au mouillage du bateau de la douane à Anvers.	593 "	
	11,093 "	
Produit du tir national en 1878.	599 "	
Produit d'expéditions d'archives.	549 50	
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	121 "	
— — du Recueil de circulaires du Département de la Justice.	319 60	
— — des règlements consulaires	4 "	
— — du Bulletin des Commissions d'architecture et d'archéologie	120 "	
— — d'exemplaires du tome I ^{er} des annales du Musée	126 "	
— — de la publication de la Commission royale d'histoire.	187 20	
— — de feuilles supplémentaires de l'ouvrage : <i>Les Coutumes du Luxembourg</i>	2 50	
— — de volumes de la Commission des anciennes ordonnances.	35 75	
— de la location d'un bateau dragueur de l'État	3,825 "	
— — du terrain dépendant du lazaret établi au Doel.	110 "	
— — de propriétés dépendant de divers Départements.	304 59	
Fonds délaissés par des militaires substituants condamnés à la déchéance du service militaire.	12,436 58	
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État.	14,811 12	
Intérêts de cautionnements d'adjudicataires acquis à l'État.	168 75	
Versements acquis au Trésor sur des titres provisoires de l'emprunt de 1871 et de 1873 dont la déchéance a été prononcée en vertu de l'article 10 de l'arrêté royal du 29 juillet 1871 et du 29 avril 1873	2,238 11	
Transfert au Trésor des intérêts des placements effectués par la caisse des Dépôts en 1875 au moyen de la subvention de 2 millions de francs pour la rémunération des miliciens, subvention qui est restée sans emploi	74,222 22	
		121,271 72
TOTAL. fr.		1,590,235 25

(114)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.



RECETTES.



Développements, par province, des recouvrements effectués.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,016,520 21	4,659,908 12	2,568,485 06
	Personnel	2,452,265 88	4,259,109 95	1,685,551 01
	Patentes	858,379 08	1,665,818 86	480,261 95
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Café	558,615 96	41,779 77	857 12
	Eaux-de-vie étrangères	136,949 59	285,884 "	56,450 10
	Bières et vinaigres	106,011 88	96,208 59	9,556 18
	Sucres raffinés	591,410 12	198,692 88	28,566 70
	Autres marchandises	4,477,866 70	6,119,155 59	571,950 78
<i>Accises</i>	Vins étrangers	501,102 18	865,858 98	202,490 44
	Eaux-de-vie indigènes	2,462,015 91	5,578,179 91	895,682 66
	Bières	1,016,725 79	2,844,924 14	1,190,360 92
	Vinaigres	9,282 59	"	"
	Sucres étrangers	1,165,200 96	565,015 08	16,855 64
	Sucres de betterave indigènes	151,716 11	98,221 82	32,494 58
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	12,550 60	57,158 84	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	5,868 61	15,495 40	1,864 22
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	"	"	"
	Loyers de bâtiments	160 "	"	2,550 "
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	475 01	889 82	225 21
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	175,590 "	779 50	170 "
	Extraits cadastraux	5,385 59	10,525 70	7,416 85
	Recettes extraordinaires de toute nature	4,572 97	55,125 19	455 79
	TOTAUX fr.	16,668,455 54	24,950,527 92	7,751,679 61

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,050,776 57	4,080,044 09	2,541,871 20	900,639 70	662,822 08	1,493,217 27	21,934,284 50	21,934,284 50
2,174,032 87	2,115,083 65	1,493,888 63	285,717 84	235,766 71	578,160 33	15,250,576 85	15,250,576 85
727,311 89	874,840 66	786,537 76	100,988 80	95,777 13	227,074 05	5,796,700 08	5,796,700 08
"	265,927 37	78,036 49	"	1,643 37	5,703 45	341,330 68	341,330 68
45,196 48	1,016 66	59,720 05	52,478 05	153 21	1,514 82	762,231 62	17,063,699 21
52,957 48	57,572 18	64,500 19	3,650 46	5,212 66	22,237 52	645,423 18	
14,586 49	11,002 41	42,896 39	8,059 13	51,466 27	18,496 77	358,065 91	
92,135 33	63,786 72	285,761 73	1,645 44	598 30	14,079 80	1,276,477 11	
875,550 16	701,580 78	1,178,353 74	154,658 12	475,830 33	568,588 19	14,023,503 39	
190,487 08	592,879 69	362,017 46	11,746 81	38,011 79	192,196 09	2,745,670 52	2,745,670 52
1,706,601 20	2,224,675 94	1,193,294 58	2,442,269 28	68,452 35	505,858 11	14,877,025 92	14,877,025 92
1,605,556 19	1,628,124 37	324,174 36	240,687 06	127,814 42	305,544 12	0,382,790 47	0,306,530 56
4,457 70	"	"	"	"	"	13,740 09	
215,533 27	41,946 14	18,488 49	"	"	"	1,819,015 58	2,753,074 46
88,531 71	465,571 36	64,300 86	23,470 44	"	29,952 "	954,058 88	
100,203 33	7,206 64	"	"	"	"	156,921 45	156,921 43
628 80	"	315 28	"	"	"	22,172 31	22,172 31
"	743 86	"	"	"	"	743 86	
1,520 "	6,607 14	1,020 "	2,060 "	2,398 42	1,805 35	18,318 91	
57 15	328 66	73 07	"	146 56	"	2,173 78	
"	"	1,234 31	"	"	"	1,234 31	319,678 54
16,522 "	15 "	56 "	"	"	"	195,112 50	
10,306 44	7,778 89	10,263 16	2,503 35	4,073 27	2,986 18	61,055 63	
289 91	5,042 39	886 56	144 56	193 16	311 22	43,039 35	
10,950,904 17	12,040,682 70	8,497,700 11	4,259,720 84	1,771,470 "	3,857,524 17	91,568,665 06	91,568,665 06

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Enregistrement.</i> (50 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,286,671 23	5,451,547 16	2,053,529 40
	— sous seing privé	62,762 13	223,225 08	74,284 49
	— judiciaires	115,577 47	274,597 21	56,867 40
	— d'huissiers	126,810 37	311,146 27	65,116 17
	Lettres de noblesse	"	826 80	"
<i>Greffes.</i> (50 centim. additionn.)	Permis de changer de nom de famille	"	137 80	"
	Mise au rôle	8,400 "	30,165 "	5,528 "
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. additionn.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	41,537 11	115,406 "	16,956 10
	Droits d'inscription	26,490 81	70,901 87	16,456 65
<i>Successions.</i> (30 centim. additionn.)	Droits de transcription d'actes de mutation	465,548 75	956,616 03	417,967 02
	Droits de succession	1,661,376 03	4,832,750 99	1,928,548 17
	— de mutation par décès	320 56	83,785 42	94,072 68
	— — sur les successions en ligne directe	216,986 91	777,197 92	553,547 34
<i>Timbre (sans additionnels).</i>	— dus par les époux survivants	36,913 32	118,788 63	31,708 75
	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'intérieur	"	2 "	"
		"	1,800 "	40 "
		Permis de port d'armes de chasse	31,616 "	64,576 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	38,854 20	161,269 60	32,703 15
	Débit . . . Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	78,710 30	78,459 75	8,091 50
		— à l'étranger	2,521 25	41 42
	Timbres adhésifs pour affiches	8,840 17	33,101 01	22,237 08
	Timbres de dimension	182,527 45	510,391 35	159,612 66
	Visa . . . Timbres proportionnels	109,163 13	3,941 70	1,019 45
<i>Extra-ordinaire.</i>	Timbres de dimension. { Autres que des journaux étrangers	1,997 03	4,179 74	2,673 86
		Des journaux étrangers	54 75	386 23
	Timbres fixes. — Warrants	50 "	"	"
	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	207,974 10	350,628 80	14,220 70
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	18,462 50	263,389 33
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"
	Timbres de dimension. { Coupures	"	"	"
		Papiers blancs pour actes, etc.	30,634 90	71,465 80
	— Affiches	17,587 71	63,607 16	5,362 37
A REPORTER fr.		5,798,188 14	14,856,370 47	5,413,484 26

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,573,326 57	2,871,187 44	2,530,600 90	500,930 68	644,598 51	1,151,427 77	19,843,709 06	22,428,572 95
49,504 42	96,417 44	187,881 74	24,058 61	44,408 73	42,524 09	805,467 63	
64,028 94	135,210 37	123,524 78	16,851 37	26,597 58	42,491 53	855,549 65	
95,608 21	120,008 23	101,387 54	16,085 24	25,492 91	61,648 45	921,303 39	
.	.	.	.	.	.	826 80	
.	551 20	826 80	.	.	.	1,515 80	424,779 61
5,730 .	11,260 .	11,504 .	1,450 .	3,500 .	4,090 .	78,625 .	
27,668 05	51,860 16	51,447 82	6,414 70	13,919 85	20,944 82	346,154 61	
18,200 63	59,651 36	32,301 16	4,911 81	6,240 54	13,860 14	220,083 97	
459,557 17	550,632 42	488,437 67	95,392 62	124,004 61	215,902 40	3,771,848 07	
2,956,530 62	2,417,766 55	1,492,179 59	327,179 04	558,298 43	651,502 46	16,625,731 88	17,065,661 61
58,248 96	121,090 96	13,365 17	4,506 97	5,892 72	57,746 29	459,929 73	
430,105 99	365,595 01	318,178 27	94,422 58	83,923 12	135,485 86	2,775,441 .	
45,925 70	52,286 98	35,406 37	6,369 72	5,065 25	11,113 82	343,578 54	
.	4 .	.	2 .	.	.	8 .	
104 .	88 .	808 .	16 .	16 .	56 .	2,928 .	5,038,238 30
32,192 .	78,176 .	50,688 .	30,480 .	25,632 .	44,224 .	378,112 .	
50,796 55	121,118 30	73,238 05	11,758 45	10,641 65	35,815 20	536,195 15	
18,159 05	25,559 80	31,694 40	114 70	632 05	3,361 95	244,783 50	
762 28	2,940 51	3,541 82	5 75	2 11	206 98	12,493 90	
16,418 82	39,271 37	10,940 54	4,114 35	4,201 53	9,204 29	148,329 16	5,038,238 30
210,517 21	376,333 40	250,682 55	75,353 65	107,844 95	134,864 90	2,008,028 12	
556 30	2,793 89	2,999 65	. 40	1,015 70	90 53	121,580 75	
1,317 24	4,198 85	3,144 40	572 25	3,497 45	2,633 73	24,214 55	
.	.	.	.	.	.	518 63	
21 75	.	.	.	.	.	71 75	5,038,238 30
83,704 85	65,656 85	127,613 05	7,159 90	14,328 35	50,635 85	901,922 45	
5,158 .	.	6,151 42	.	.	.	293,161 25	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	
37,017 85	15,720 10	52,132 85	1,474 20	765 80	13,723 95	249,429 70	5,038,238 30
10,797 31	2,949 72	9,850 76	1,084 34	507 55	4,714 47	116,461 39	
7,051,815 47	7,569,128 91	5,990,607 30	1,319,312 31	1,510,027 39	2,668,070 38	52,077,004 63	52,057,004 63

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Report. fr.		5,798,188 14	14,850,370 47	5,415,484 26	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	500 "	1,000 "	500 "	
	Droits de grande naturalisation	"	"	"	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	11,723 12	21,811 52	11,370 70	
	Greffe	"	"	"	
	Hypothèques.	650 53	2,758 96	1,578 49	
	Successions	16,271 17	57,874 13	19,319 49	
	Timbre	876 22	6,205 26	2,130 09	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité	45,798 45	103,318 54	45,657 19
		en partie	1,824 89	1,253 16	690 75
TOTALS fr.		5,875,812 50	15,050,592 04	5,492,759 95	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
7,051,815 47	7,569,128 01	5,990,607 30	1,219,512 31	1,510,027 30	2,668,070 38	52,077,004 65	52,077,004 65
"	"	500 "	"	1,000 "	500 "	4,000 "	4,000 "
"	"	"	"	"	"	"	
20,126 22	18,319 06	10,866 98	4,688 57	6,626 13	9,542 48	114,874 78	364,882 59
"	"	"	"	"	"	"	
1,278 48	1,067 90	649 36	520 05	627 18	596 81	9,707 85	482,519 76
48,280 55	37,442 73	20,012 60	4,813 75	7,516 94	13,873 16	225,404 61	
422 50	2,209 03	1,817 10	105 "	515 "	515 95	14,895 15	482,519 76
55,535 76	98,718 58	63,794 61	13,884 89	21,065 02	31,986 50	475,559 52	
275 92	1,831 20	365 54	105 13	114 64	505 03	6,960 24	
7,175,532 90	7,728,807 50	6,088,615 58	1,245,427 70	1,547,492 30	2,725,388 31	52,928,406 78	52,928,406 78

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	172,251 44	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	"	"	"
	— vers Hasselt.	8,504 56	"	"
	— vers Turnhout	5,875 "	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	17,857 05	"	"
	Sambre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles	"	105,161 49	"
	Charleroi à Bruxelles — Embranchements	"	"	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys . } Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys.	"	"	1,265 46
	Gand { Droit général	"	"	4,550 19
	à Ostende. } Droit à la porte de Damme	"	"	498 "
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	"	"	16,410 59
	Moervaert	"	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	5,656 52	"	"
	Grande Nèthe	1,419 76	"	"
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse.	"	"	"
	Ourlhe	"	"	"
	Escaut.	"	"	7,756 28
	Lys.	"	"	7,255 45
	Demer.	"	859 50	"
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	500 "	"	"
	Yser	"	"	6,054 35
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.		"	"	55 27
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		1,855 "	9 50	476 50
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre		45,578 01	"	"
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
TOTAUX. fr.		256,856 92	104,050 29	41,058 07

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT	LIEGE	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
		51,655 96	55,427 27	"	"	87,081 23	
"	"	"	76,502 59	"	"	76,502 59	
"	"	"	96,201 98	"	"	268,455 42	
"	"	"	1,010 57	"	"	1,010 57	
"	"	"	2,440 62	"	"	10,714 98	
"	"	"	"	"	"	5,875 "	
"	"	"	"	"	"	17,857 05	
"	190,899 61	"	"	"	74,757 01	265,656 62	
"	279,484 84	"	"	"	"	382,646 53	
"	14,440 52	"	"	"	"	14,440 52	
"	148,200 58	"	"	"	"	148,200 58	
"	151,845 55	"	"	"	"	151,845 55	
6,161 56	"	"	"	"	"	6,161 56	
1,582 16	"	"	"	"	"	1,582 16	
"	"	"	"	"	"	1,265 46	
27 285 57	"	"	"	"	"	51,655 76	
"	"	"	"	"	"	498 "	1,717,741 28
"	"	"	"	"	"	16,410 59	
5,019 10	"	"	"	"	"	5,019 10	
"	"	"	"	"	"	5,656 52	
"	"	"	"	"	"	1,419 76	
25,407 74	"	"	"	"	"	25,407 74	
"	"	29,586 25	"	"	10,828 09	40,414 52	
"	"	11,824 59	"	"	"	11,824 59	
19,518 89	26,791 47	"	"	"	"	54,046 64	
21,064 60	"	"	"	"	"	28,520 12	
"	"	"	"	"	"	859 50	
"	"	"	"	"	"	500 "	
"	"	"	"	"	"	6,054 35	
167 81	15 64	"	"	"	"	216 72	
5,727 57	817 "	15,940 25	1,815 14	"	4,580 "	31,200 76	
"	"	"	"	"	"	45,578 11	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	4,500 "	"	"	"	4,500 "	4,500 "
107,754 89	792,495 01	115,504 85	213,598 17	"	90,165 10	1,722,041 28	1,722,041 28

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	7,292 00	"	730 "
	Routes	181 20	9,867 98	357 76
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		"	"	1,502 75
Produits	des successions en déshérence	33,915 28	11,943 50	4,134 31
	nets des épaves.	"	6 "	15,884 76
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		"	645 32	"
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)		"	1,550 "	"
Domaines. (Valeurs capitales)	provenant du Département des Finances	306 "	16,353 02	"
	— — de la Guerre.	11,489 85	27,060 90	22,888 36
	— — de la Justice	902 83	3,808 22	513 67
	— — des Travaux publics.	11,744 30	7,285 65	7,668 18
	— — de l'Intérieur.	"	2,816 80	"
	— — des Affaires Étrangères.	"	"	"
	— de la Cour des Comptes	"	"	"
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage			
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	de créances ordinaires.	"	"	"
Rachat et transfert de rentes.		"	"	"
Transactions en matière domaniale		"	"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		333 04	5,553 03	4,017 93
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).		"	"	"
Produit d'objets saisis et confisqués		639 86	2,767 97	450 20
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		"	"	1,884 12
A REPORTER. fr.		66,864 45	89,656 39	57,832 04

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
400 23	481 24	11,081 02	"	"	"	20,884 58	
799 58	1,594 45	5,222 38	1,026 79	1,688 20	3,706 05	25,344 37	
"	5,650 "	2,080 "	5 "	"	403 08	7,500 85	
12,301 44	5,247 48	913 62	1,244 62	"	99 80	69,800 05	
"	"	"	"	"	"	13,890 76	
"	58 03	554 89	"	"	689 "	1,947 24	
"	"	"	"	"	"	1,550 "	
"	828 60	6 "	"	"	1 50	17,555 12	
17,205 05	27,452 80	8,158 82	4,722 50	54 "	8,368 45	127,400 53	
758 72	405 79	195 56	48 25	4,516 96	2,813 27	15,939 27	
950 35	1,862 "	1,788 64	1,056 65	258 "	2,139 15	54,710 92	472,263 85
5 "	582 20	311 48	"	5 "	"	5,720 48	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	112,000 "	"	"	"	112,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
2,386 37	1,539 61	481 71	66 97	429 70	121 61	14,930 05	
"	"	"	"	"	"	"	
600 04	1,827 53	406 80	186 90	47 "	137 85	7,003 95	
"	"	31 96	"	"	109 64	2,025 72	
35,386 78	45,527 53	142,150 88	9,237 48	6,978 92	18,649 38	472,263 85	472,263 85

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		66,864 45	89,056 59	57,832 04
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	"	181,110 "	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	68,540 46	7,570 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	18,588 54	54 "
	— du droit de chasse	"	"	175 "
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	"	118 "	"
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	"	12,754 55	"
	Indemnités pour carbonisation	"	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	5,589 15	4,704 82	1,817 44
	— de bâtiments	78 75	708 75	65 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	526 "	5,814 52	1,816 "
	— de vidanges	1,515 "	190 50	517 "
	Argent non réclamé.	"	1,547 47	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	"	108,441 67	27 "
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	1,085 "	566 "	55 "
	— d'objets non réclamés	"	10,987 20	547 60
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	515 20	2,070 50	"
	École militaire. — Pensions des élèves	"	114,959 40	"
Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	"	4,144 90	"
	{ Produit des ventes d'objets divers	"	60 "	"
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	"	"	4,246 50
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 "	2,052 "	1,500 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	"	"
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"	"
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	"	15,601 "	"
A REPORTER. fr.		74,683 55	640,576 45	75,780 38

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
55,586 78	45,527 53	142,150 88	9,257 48	6,978 92	18,649 38	472,263 85	472,263 85
"	"	102,224 55	"	149,477 30	53,168 66	485,980 29	651,791 02
"	"	664 50	"	9,590 40	126 14	86,291 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	1,556 "	"	"	"	1,556 "	
"	"	28,96	"	125 80	"	18,777 10	
"	"	3,859 44	"	5,887 "	2,615 "	10,556 44	
"	"	"	"	522 75	"	522 75	
"	"	5,656 29	"	2,172 46	3,044 50	8,971 25	
"	"	125 14	"	6,417 77	280 25	19,555 69	
"	"	"	"	"	"	"	
2,540 59	10,159 61	5,006 02	160 95	5,575 60	2,925 59	52,057 75	526,066 31
"	1,764 10	15,047 16	"	"	654 67	18,296 45	
2,042 38	9,651 51	757 25	126 50	516 50	908 52	21,759 18	
165 70	251 50	"	"	60 "	18 50	2,516 20	
"	"	"	"	"	"	1,547 47	
4,690 10	45,291 29	35,066 26	"	31,285 41	4,469 90	227,271 65	
"	"	1,271 "	"	"	2,850 "	5,807 "	
"	"	"	"	"	"	11,354 80	
1,566 05	519 "	95 "	"	685 "	447 10	5,495 85	
"	"	"	"	"	"	114,959 40	
"	"	"	"	"	"	4,144 90	154,495 78
"	"	"	"	"	"	60 "	
"	"	"	2,018 18	"	"	6,264 48	
"	"	"	"	"	"	"	
1,776 "	2,610 "	2,016 "	1,256 "	1,266 "	2,118 "	15,486 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	15,601 "	
47,967 60	115,534 54	509,282 25	12,779 11	215,758 91	92,254 21	1,584,616 96	1,584,616 96

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		74,685 55	640,576 45	75,780 58
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens universitaires	"	20,660 "	"
	— — et visa des diplômes	1,827 73	5,206 59	2,025 "
	— des brevets d'invention	2,700 "	150,090 "	1,950 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	3,515 65	8,078 05	4,572 85
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	188 75	"
	Restitutions volontaires	"	"	50 "
	Indemnités pour remplacement.	"	"	"
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant . . .	"	"	"
	— pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	7 12	2 85	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	"	2 85
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	1,854 82	15,451 80	26,115 51
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . .	16 65	104 71	"
	Cautionnements judiciaires attribués à l'Etat.	"	2,887 50	"
	De toute autre nature.	"	"	"
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	40,264 05	75,827 77	24,420 14
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	44,085 57	3,432 15	2,482 85
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	692 "	357 "	"
	{ Fermages de pêche et de chasse	5,841 75	75 "	425 55
	Arrérages de rentes	101 02	175 51	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau	"	1 "	150 "
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	— — de créances ordinaires	"	"	"
	Produits de la calamine	"	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	3,005 11	1,518 42	8,895 60
	{ Routes	"	25 50	165 10
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	4,854 65	51,762 90	20,751 75
	{ Routes	4,796 42	26,701 99	28,101 95
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,449 26	1,556 50	5,244 85
TOTAUX. fr.		194,673 29	975,766 24	198,909 90

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
47,967 60	115,534 54	309,282 23	12,779 11	215,758 91	92,254 21	1,584,616 96	1,584,616 96
1,518 45	"	10,929 80	412 50	"	"	33,520 73	
3,209 "	3,880 25	785 29	211 "	490 82	3,378 74	21,014 42	
2,590 "	17,190 "	20,940 "	250 "	230 "	2,500 "	187,220 "	
5,275 94	6,005 "	4,564 81	1,459 50	2,759 70	2,656 75	38,406 25	
"	"	"	"	"	"	188 75	
"	16 "	"	"	"	118 "	184 "	
"	"	"	"	"	"	"	382,296 25
"	"	"	"	"	"	"	
"	181 68	150 "	"	"	50 "	381 68	
" 38	"	"	"	"	"	10 35	
4 75	"	3 80	"	37 58	5 94	54 92	
10,004 77	12,914 08	7,858 19	825 "	12,256 60	10,730 50	97,951 07	
55 85	56 25	129 77	"	" 35	3 02	416 56	
"	"	"	"	"	"	2,887 50	
"	"	"	"	"	"	"	
996 36	11,944 32	3,062 50	128 10	277 50	2,373 19	159,295 91	
7,668 92	2,762 38	1,178 50	569 65	"	2,943 "	64,920 80	
2,288 75	"	918 "	4,963 20	"	"	9,218 95	
993 35	1,254 94	"	"	"	"	8,568 37	
108 85	60 39	32 78	464 35	109 55	114 87	1,164 88	
"	1,970 84	"	"	"	50 "	2,151 84	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
"	"	62,845 10	"	"	"	62,845 10	761,197 88
"	"	"	"	"	"	"	
"	740 17	2,502 62	"	"	54 31	3,097 10	
5,275 81	10,010 30	5,924 65	853 63	"	2,712 40	50,173 92	
1 05	158 80	364 01	21 90	10 "	20 50	764 86	
55,496 37	69,058 90	865 70	12,423 70	"	836 60	176,048 57	
52,829 54	11,418 39	8,273 33	1,795 51	28,669 18	24,020 55	186,604 84	
6,634 60	6,444 85	6,968 "	965 10	3,164 60	7,417 "	42,844 74	
180,898 28	271,562 08	454,656 88	37,000 25	263,744 57	151,999 58	2,728,111 07	2,728,111 07

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux.	8,089 29	24,744 96	9,591 24
— — communaux	31,087 99	55,265 39	29,334 03
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	12,216 51	18,781 97	10,377 26
TOTAUX. fr.	51,393 79	98,792 32	49,302 53

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,590 65	31,871 87	19,158 52	2,486 08	3,618 75	3,432 18	109,383 52	336,341 22
28,362 40	31,248 17	26,351 22	6,703 13	6,307 78	12,297 59	226,957 70	
13,218 67	10,387 36	10,135 63	1,007 23	430 95	1,376 24	77,951 82	77,951 82
47,971 70	73,507 40	55,645 37	10,196 44	10,357 48	17,106 01	414,273 04	414,273 04

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	677 81	152 58	27 57
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	1,179 81	3,849 81	"
	— divers	500 "	"	"
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	"	8 22	170 15
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.	5,905 25	4,146 87	1,656 87
	aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	10 09	158 03	"
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	304 51	640 "	1,740 54
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	167 "	666 50	84 50
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement du prix de papier électoral	370 71	773 44	252 97
	Restitution de droits	"	"	"
	Remboursements divers	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	10,426 57	20,065 52	13,130 59
	Ministère de la Justice. — en matière de simple police	9,550 "	32,458 05	10,514 72
	— militaire	17 90	192 89	121 94
	Frais d'entretien de mendiants	1,787 "	2,432 61	1,408 70
	Frais de justice en matière de garde civique	1,279 24	3,651 53	7 "
	Ministère de l'Intérieur. Restitution des droits	"	"	"
	Remboursement de subsides	"	"	"
	Ministère de la Guerre — Restitution de droits	"	4 40	"
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"	"
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	1,100 "	49,940 71	2,012 "
	— d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Restitution de droits	"	"	"
	Remboursements divers	"	"	"
TOTAUX. fr.		35,275 89	119,158 96	30,927 15

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	"	15,737 46
2,356 42	"	1,666 82	1 20	"	"	4,862 40	
559 72	"	"	"	"	"	5,569 34	
"	916 22	604 17	"	"	3,285 33	5,305 72	
1 90	98 09	164 10	"	"	1,298 31	1,740 77	580,695 79
2,852 08	27,519 94	17,775 05	6,118 35	76,549 15	55,012 95	197,516 51	
"	"	"	"	"	"	"	
28 75	8 66	" 67	"	"	"	206 20	
321 90	1,040 34	4,096 18	25 98	291 85	373 68	8,734 76	
110 50	209 "	233 50	15 50	28 50	58 "	1,663 "	
"	"	"	"	55 70	"	55 70	
182 41	381 87	257 43	41 74	75 57	208 35	2,744 47	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	4,730 98	"	4,730 98	
11,919 45	25,284 55	15,106 23	8,707 51	6,286 "	15,972 94	124,896 96	
8,421 87	38,489 54	24,804 07	4,348 91	3,662 44	15,057 55	144,887 15	
140 85	327 85	81 11	39 57	28 35	284 23	1,234 69	
2,760 20	2,103 26	2,095 34	515 95	474 38	614 15	15,091 59	
265 89	519 20	655 50	"	134 85	94 72	6,385 82	
"	"	"	"	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	1,000 "	
"	"	"	"	"	"	4 40	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,250 "	4,812 "	8,000 "	"	"	1,500 "	70,614 71	
"	"	"	"	"	"	"	
"	488 08	"	"	"	"	488 08	
"	"	"	"	"	"	"	
34,111 94	102,088 69	75,518 17	19,614 51	92,117 75	89,640 19	596,433 25	596,433 25

(134)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.



RECETTES.



.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877.
Foncier	fr.	21,934,284 50	21,573,584 47
Personnel		15,259,576 85	14,938,195 69
Patentes		5,796,700 08	5,699,568 85
Redevances sur les mines.		341,330 68	485,985 54
Douanes. — Droits d'entrée	Café.	762,231 62	674,208 02
	Eaux-de-vie étrangères.	645,423 18	629,209 76
	Bières et vinaigres	358,063 91	378,957 09
	Sucres raffinés	1,276,477 11	1,684,262 55
	Autres marchandises	14,923,503 39	14,782,257 57
Accises	Vins étrangers	2,745,670 52	2,924,021 73
	Eaux-de-vie indigènes.	14,877,025 92	15,127,990 66
	Bières	9,382,790 47	9,810,011 39
	Vinaigres	13,740 09	16,707 01
	Sucres étrangers.	1,819,015 58	2,942,084 60
	Sucres de betterave indigènes	934,058 88	1,476,544 62
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	156,921 43	154,222 95
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	22,172 31	25,682 85
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	743 86	1,133 52
	Loyers de bâtiments	18,318 91	14,977 71
	Forcements en recette opérés par l'administration ensuite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	2,173 78	1,857 85
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,234 51	1,381 45
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et déchargement de navires.	193,112 50	»
	Extraits cadastraux.	61,035 63	52,047 04
	Recettes extraordinaires de toute nature	43,059 35	10,680 11
TOTAUX.		91,568,665 06	93,403,552 97

EN MOINS A 1878. . . fr.

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
360,700 05	»	L'augmentation provient de l'imposition des nouvelles constructions et reconstructions de maisons et bâtiments.
321,381 16	»	Idem. idem.
97,151 25	»	L'augmentation est due à cette circonstance, qu'à partir de l'exercice 1878, 25 communes ont été rangées dans une classe supérieure pour l'application du tarif B annexé à la loi du 21 mai 1819 sur les patentes. (Art. 1 ^{er} de la loi du 24 mars 1873, Non. n° 85.)
»	144,654 86	La diminution est due à la persistance de la crise industrielle.
88,025 60	»	Augmentation due à la progression normale de la consommation.
16,215 42	»	Idem. idem.
»	20,895 18	Différence insignifiante sans cause déterminée.
»	407,785 44	Le commerce de cette denrée est sujet à de grandes fluctuations; les recettes qui en 1877 avaient été exceptionnellement élevées, sont descendues en 1878 aux chiffres d'une année ordinaire.
141,265 82	»	Augmentation due à la progression normale de la consommation.
»	178,351 21	La diminution des recettes sur ces branches de revenu provient de l'influence persistante, sur la consommation, de la crise commerciale et industrielle.
»	250,964 74	
»	427,220 02	
»	2,966 92	
»	1,125,069 02	Les recettes, qui en 1877 avaient été exceptionnellement élevées, sont descendues au chiffre normal en 1878.
»	542,485 74	
2,698 48	»	Différence sans importance, sans cause déterminée.
»	3,510 52	
»	389 66	
5,541 20	»	
315 95	»	
»	146 94	
195,112 50	»	C'est une taxe nouvelle perçue pour la surveillance du chargement et du déchargement des navires en dehors des heures réglementaires (art. 7 de la loi budgétaire du 20 décembre 1877).
8,988 59	»	
52,379 24	»	L'augmentation ci-contre provient en grande partie d'ordonnances de non-valeurs non acquittées en temps opportun et qui pour ce motif ont dû être portées en recettes extraordinaires.
1,265,551 24	3,102,459 15	
1,856,887 91		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1878.	1877.		
Enregistrement. (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	10,843,709 66	20,297,785 65		
	— sous seing privé	805,407 65	709,509 49		
	— judiciaires	855,540 65	850,528 56		
	— d'huissiers	921,303 39	953,182 61		
	Lettres de noblesse	826 80	1,578 »		
	Permis de changer de nom de famille	1,515 80	3,720 60		
Greffe. (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle	78,625 »	81,503 »		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	346,154 61	375,889 85		
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	220,083 97	241,786 97		
	— de transcription d'actes de mutation	5,771,848 67	5,875,511 23		
Successions. (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	16,025,751 88	15,788,921 55		
	— de mutation par décès	439,929 75	902,417 14		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,775,441 »	2,557,567 37		
	— dus par les époux survivants	545,578 54	351,601 52		
Timbre. (sans additionnels)	Débit	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'intérieur	8 »	4 »	
			{ à l'étranger	2,928 »	5,128 »
			Permis de port d'armes de chasse	578,112 »	594,656 »
			Timbres proportionnels pour effets de commerce	556,195 15	558,497 85
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	244,785 50	245,817 95	
			{ — à l'étranger	12,493 90	14,062 68
		Timbres adhésifs pour affiches	148,329 16	121,059 82	
		Timbres de dimension	2,008,028 12	2,068,175 48	
		Timbres proportionnels	121,580 75	102,547 97	
	Visa	Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers	24,214 55	25,471 06	
			{ des journaux étrangers	518 65	586 14
		Timbres fixes. — Warrants	71 75	257 25	
	Extraordinaire	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	901,922 45	1,074,697 61	
			{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	293,161 25	140,403 17
			{ Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
{ Coupures			»	»	
Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.			249,429 70	246,004 »	
	{ Affiches	116,461 59	150,145 55		
A REPORTER. fr.		52,077,004 65	52,058,597 87		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	ET MOINS.	
"	454,075 99	La crise commerciale n'a fait que s'accroître en 1878 et a exercé son influence surtout sur les produits réalisés dans les grands centres. C'est ainsi que s'explique la diminution du produit des actes de notaires ou actes civils. Pour le reste, les différences sont peu importantes relativement au chiffre total des impôts qu'elles ont pour objet.
95,958 14	"	
5,221 09	"	
"	51,879 22	
"	551 20	
"	2,204 80	Produits variables. La différence est d'ailleurs peu importante.
"	2,878 "	
"	20,755 24	
"	12,705 "	Diminution en rapport avec celle que l'on constate dans les droits d'enregistrement auxquels ce produit est intimement lié.
"	105,462 56	
856,810 55	"	Le produit des droits dus par suite de décès est soumis à des fluctuations difficiles à préciser; on ne saurait s'y attacher. Toutefois en 1878, il a été payé deux droits de succession très-importants, ce qui explique d'une manière évidente l'augmentation de fr. 856,810 55 c² que l'on remarque pour cette année.
"	462,487 41	
237,875 65	"	
11,977 02	"	
4 "	"	Des différences quelque peu importantes se remarquent dans le produit des timbres de dimension et du timbre débite pour effets de commerce. Ces produits ont baissé, le premier de fr. 60,147 36 c² le second de fr. 172,775 16 c². Cela provient de ce que les transactions civiles et commerciales ont encore décliné en 1878. Quant au produit du timbre pour bons de caisse, billets au porteur etc., l'augmentation s'explique par la circonstance que la diminution constatée en 1877 est tout à fait extraordinaire. Le chiffre de fr. 293,161 25 c² qu'accuse l'année 1878, représente à peu près le produit des années antérieures à 1877.
"	2,200 "	
"	16,544 "	
"	2,502 70	
"	1,034 45	
"	1,568 78	Des différences quelque peu importantes se remarquent dans le produit des timbres de dimension et du timbre débite pour effets de commerce. Ces produits ont baissé, le premier de fr. 60,147 36 c² le second de fr. 172,775 16 c². Cela provient de ce que les transactions civiles et commerciales ont encore décliné en 1878. Quant au produit du timbre pour bons de caisse, billets au porteur etc., l'augmentation s'explique par la circonstance que la diminution constatée en 1877 est tout à fait extraordinaire. Le chiffre de fr. 293,161 25 c² qu'accuse l'année 1878, représente à peu près le produit des années antérieures à 1877.
27,269 34	"	
"	60,147 36	
19,052 78	"	
"	1,256 51	
"	67 51	Des différences quelque peu importantes se remarquent dans le produit des timbres de dimension et du timbre débite pour effets de commerce. Ces produits ont baissé, le premier de fr. 60,147 36 c² le second de fr. 172,775 16 c². Cela provient de ce que les transactions civiles et commerciales ont encore décliné en 1878. Quant au produit du timbre pour bons de caisse, billets au porteur etc., l'augmentation s'explique par la circonstance que la diminution constatée en 1877 est tout à fait extraordinaire. Le chiffre de fr. 293,161 25 c² qu'accuse l'année 1878, représente à peu près le produit des années antérieures à 1877.
"	105 50	
"	172,775 16	
152,758 08	"	
"	"	
"	"	Des différences quelque peu importantes se remarquent dans le produit des timbres de dimension et du timbre débite pour effets de commerce. Ces produits ont baissé, le premier de fr. 60,147 36 c² le second de fr. 172,775 16 c². Cela provient de ce que les transactions civiles et commerciales ont encore décliné en 1878. Quant au produit du timbre pour bons de caisse, billets au porteur etc., l'augmentation s'explique par la circonstance que la diminution constatée en 1877 est tout à fait extraordinaire. Le chiffre de fr. 293,161 25 c² qu'accuse l'année 1878, représente à peu près le produit des années antérieures à 1877.
3,425 70	"	
"	13,685 16	
1,390,350 31	1,371,725 55	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877. »
Report. fr.		52,077,004 63	52,058,597 87
Naturalisations. -	{ Droits de naturalisation ordinaire	4,000 »	10,000 »
	{ Droits de grande naturalisation	»	3,500 »
Amendes en matière d'impôts.	{ Enregistrement.	114,874 78	114,559 79
	{ Greffe.	»	»
	{ Hypothèques	9,707 85	9,502 81
	{ Successions	225,404 61	188,008 52
	{ Timbre	14,895 15	17,197 55
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	475,559 52
		en partie	6,960 24
			4,980 22
TOTAUX. fr.		52,928,406 78	53,109,628 55

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,599,330 51	1,371,723 55	
"	0,000 "	} Produit accidentel.
"	3,500 "	
534 90	"	
"	"	
405 04	"	
37,596 20	"	} L'augmentation de fr. 37,396 29 c ⁵ dans les amendes de succession est en rapport avec l'augmentation des droits.
"	2,502 58	
"	928,542 40	} Produit variant en raison de l'importance des condamnations et de la solvabilité des condamnés.
1,980 02	"	
1,450,646 65	1,611,868 42	
181,221 77		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	87,081 35	84,598 80
	Maestricht à Bois-le-Duc.	76,502 59	76,940 00
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	268,455 42	244,612 27
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	1,010 57	1,359 73
	{ vers Hasselt	10,744 98	11,506 88
	{ vers Turnhout	5,875 "	5,280 05
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	17,837 05	16,812 35
	Sambre.	265,656 62	254,791 84
	Charleroi à Bruxelles	382,646 33	371,829 72
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements	14,440 52	14,908 52
	Mons à Condé.	148,200 58	152,280 44
	Pommerœul à Antoing	151,845 55	154,024 65
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	6,161 56	5,692 86
	{ Schipdonck à Balgerhoeke.	1,582 16	1,877 51
	Roulers à la Lys	1,265 46	1,094 79
	Gand à Ostende. { Droit général	51,655 76	52,956 00
	{ Droit à la porte de Damme	498 "	501 "
	Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France	16,410 59	20,045 30
	Moervaert	5,019 10	5,352 41
	Petite Nèthe (canalisée).	5,656 32	4,292 15
	Grande Nèthe.	1,419 76	74 66
	Gand à Terneuzen.	25,407 74	31,674 58
	Meuse	40,414 32	40,980 19
	Ourthe	11,824 59	13,015 08
	Escaut	54,046 64	68,846 52
	Lys	28,520 12	31,506 02
	Demer	859 30	829 71
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).	500 "	500 "
	Yser.	6,054 53	8,006 45
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	216 72	235 42
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	51,200 76	51,562 29
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	45,578 01	47,760 07
Rivières et canaux.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	4,500 "	4,425 "
Routes appartenant à l'État.			
TOTAUX. fr		1,722,041 28	1,718,541 20

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,482 45	"	La différence minime sur l'ensemble de ces produits : fr. 3,700 08 c., ne comporte pas d'explications.
"	438 01	
25,841 15	"	
"	529 16	
"	761 90	
585 97	"	
1,024 68	"	
10,864 78	"	
10,816 61	"	
"	468 20	
"	4,079 86	
"	2,181 08	
468 70	"	
"	495 35	
168 67	"	
"	1,500 84	
197 "	"	
"	4,252 71	
"	515 31	
"	655 83	
1,545 10	"	
"	8,266 84	
"	505 87	
"	1,190 69	
"	14,799 68	
"	3,185 90	
29 59	"	
"	"	
"	1,972 08	
"	58 70	
"	361 53	
"	2,582 06	
"	"	
"	125 "	
51,824 68	48,124 60	
3,700 08		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877.
Postes.	Taxe des correspondances en général.	5,570,930 72	5,418,571 05
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	175,440 20	168,194 58
	Articles d'argent	100,085 60	170,556 80
	{ Droits		
	{ Périmés		
Encaissement des effets de commerce par la poste (droit perçu)		289,192 10	154,689 80
TOTAUX.		6,225,648 71	5,918,012 32

VAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
152,559 67	»	L'augmentation porte sur le produit des timbres-poste.
7,245 71	»	Accroissement normal.
15,528 71	»	Idem.
154,502 50	»	Idem.
307,636 39	»	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1878.	1877.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	797,932 45	826,320 98

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	28,597 55	Cette différence en moins semble provenir de la concurrence.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877.
Chemins de fer.	Voyageurs	28,587,691 89	27,970,974 88
	Bagages	808,118 02	784,405 56
	Équipages	21,431 54	17,611 48
	Chevaux et bestiaux	933,718 01	949,851 78
	Marchandises	57,808,351 15	54,880,529 05
	Produits extraordinaires	2,578,229 70	2,441,025 34
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		2,430 »	2,080 »
		90,759,970 51	87,046,278 69
		»	»
Recettes se rapportant à des exercices antérieurs		169,920 55	135,670 15
		90,909,890 86	87,179,948 82
Télégraphes.		2,181,845 65	2,219,451 17
TOTAUX		93,091,736 49	89,399,399 99

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
610,717 01	"	Ces augmentations doivent être attribuées à l'Exposition universelle de Paris, qui a provoqué un mouvement considérable de voyageurs.
23,712 40	"	
3,820 06	"	Sans observation.
"	16,155 77	Cette diminution n'a pas de cause appréciable.
2,928,021 50	"	Cette augmentation doit être attribuée à l'accroissement normal du trafic ainsi qu'à l'extension du réseau.
137,204 36	"	Cette augmentation provient en grande partie de ce que le compte du matériel de 1878 a donné un boni beaucoup plus élevé qu'en 1877.
350 "	"	
3,709,825 39	16,155 77	Sans observation.
3,695,691 62	"	La diminution des recettes de 1878 sur 1877 provient de ce que les chefs de station qui ne gèrent pas de bureau de poste ou de bureau de classement des télégraphes ont dû porter, comme vendus, au 31 décembre 1877, toutes les valeurs télégraphiques qui leur restaient en magasin à cette date. (Dernier paragraphe de l'article 5 de l'ordre n ^o 1498, décrétant la séparation de la comptabilité des recettes des chemins de fer de l'État de celle des postes et des télégraphes.)
56,250 42	"	
3,729,942 04	"	
"	37,605 54	
3,729,942 04	37,605 54	
3,692,336 50		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877.
Postes. Services régis par l'Etat.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	25,666 59	25,456 17
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	1,100 75	1,164 55
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	40,950 50	75,552 50
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	"	51 50
	— — au <i>Recueil des lois</i>	121 60	205 20
TOTAUX. fr.		65,859 44	100,169 92

— TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,769 58	"	Sans observation.
65 80	"	
52,582 "	"	
51 50	"	
83 60	"	
54,550 48	"	
54,550 48		

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877.
Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises.	Rivières et canaux Routes	20,884 58 23,344 37	16,905 66 28,710 19
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		7,500 85	1,758 25
Produits	de successions en déshérence. nets des épaves	69,800 05 15,890 76	56,689 35 1,258 52
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,947 24	5,120 50
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.		1,550 "	1,950 25
	provenant du Département des Finances	17,555 12	21,220 46
	— — de la Guerre	127,400 53	128,534 05
	— — de la Justice	13,959 27	14,823 22
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.	— — des Travaux publics	54,710 92	84,939 54
	— — de l'Intérieur	5,720 48	5,626 75
	— — des Affaires Étrangères	"	"
	— de la Cour des Comptes.	"	10,049 32
Remboursement de capitaux.	du fonds de l'industrie nationale de créances ordinaires.	" 112,000 "	" 120,000 "
Rachat et transfert de rentes.		"	79 55
Transactions en matière domaniale.		"	"
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		14,930 05	31,387 58
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		"	2,581 "
Produits d'objets saisis et confisqués		7,063 95	7,600 86
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		2,025 72	458 51
Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 décembre 1867.		"	"
A REPORTER. fr.		472,263 85	539,515 54

Domaines.
(Valeurs capitales.)

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,918 92	"	
"	5,505 82	
5,742 58	"	
13,110 70	"	
12,632 24	"	
"	3,175 26	
"	400 25	Produits éventuels.
"	3,665 34	
"	933 50	
"	883 95	
"	50,228 62	
"	1,906 27	
"	"	
"	10,049 32	
"	"	
"	8,000 "	Subordonné aux échéances.
"	79 55	Sans importance.
"	"	
"	16,437 55	
"	2,581 "	
"	556 91	Produits éventuels.
1,587 21	"	
"	"	
36,991 65	104,241 34	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877.
REPORT. fr.		472,265 85	539,513 54
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	485,980 29	667,380 20
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	86,291 50	211,483 05
	— d'objets saisis et confisqués.	"	50 50
	— de glandée, panage, foin et herbages.	1,356 "	5,885 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	18,777 10	12,944 "
	— du droit de chasse.	10,536 44	11,475 44
	— de pêche (baux et licences)	322 75	322 75
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	8,971 25	22,763 44
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	19,555 69	20,226 69
	Indemnités pour carbonisation	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	32,057 75	24,198 77
	— de bâtiments.	18,296 43	20,115 79
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	21,759 18	13,294 95
	— de vidanges.	2,516 20	2,628 15
	Argent non réclamé	1,547 47	1,725 83
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	227,271 65	45,253 89
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	5,807 "	16,244 "
	— d'objets non réclamés.	11,334 80	22,547 10
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,495 85	7,104 40
	École militaire. — Pension des élèves.	114,939 40	119,752 24
Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades	4,144 90	4,532 65
	{ Produit des ventes d'objets divers	60 "	105 "
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	6,264 48	1,897 40
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,486 "	15,450 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	"
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"
	Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	15,601 "	14,154 26
	A REPORTER fr.	1,584,616 96	1,800,895 04

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
50,991 65	104,241 34	
"	181,599 91	} Produit variable à raison de l'étendue et de la nature des peuplements. Influence de la crise commerciale et, pour les chablis spécialement, effet de l'ouragan du 12 mars 1876.
"	125,191 55	
"	50 50	
"	4,527 "	
5,833 10	"	Sans importance.
"	939 "	
"	"	
"	15,792 19	Cessation de l'extraction de pierres pour le barrage de la Gileppe
"	671 "	Sans importance.
"	"	
7,858 98	"	
"	1,819 36	
8,444 23	"	
"	111 95	Produits éventuels
"	176 36	
182,037 74	"	
"	10,437 "	
"	11,012 30	
"	1,608 55	
"	4,812 84	Nombre moindre des élèves.
"	387 75	} Produit éventuel.
"	45 "	
4,367 08	"	Ces frais ne sont plus recouvrés par le Département des Finances que pour l'arriéré.
"	"	
36 "	"	
"	"	} Produits éventuels.
"	"	
"	553 26	
245,568 78	461,756 86	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877.
	REPORT. fr.	1,584,616 96	1,800,805 04
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires	53,520 73	15,000 56
	— — et visa des diplômes	21,014 42	54,901 71
	— des brevets d'invention	187,220 0	184,510 0
	— du quart des salaires sur transcriptions	58,466 25	58,584 01
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 3 de la convention littéraire faite avec la France	188 75	117 50
	Restitutions volontaires	184 0	174 25
	Indemnités pour remplacement	0	0
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	0	0
	— pour construction d'usines (forêts exceptées)	581 68	480 98
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	10 55	85 52
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	54 92	44 46
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	97,951 07	98,768 50
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	416 56	6,881 87
	Cautiounnements judiciaires attribués à l'État	2,887 50	651 0
	De toute autre nature	0	0
<i>Revenus des domaines</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	159,295 91	150,103 62
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	64,920 80	61,756 37
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	9,218 95	4,589 65
	{ Fermages de pêche et de chasse	8,568 37	8,500 77
	Arrérages de rentes	1,164 88	1,174 97
	Redevances pour concessions de prises d'eau	2,151 84	2,220 95
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	7,500 0	5,250 0
	— — de créances ordinaires	62,845 10	66,584 50
	Produits de la calamine	0	0
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	3,097 10	2,312 68
	Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux	56,175 92	56,124 04
	{ Routes	764 86	680 21
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux	176,048 57	160,378 28
	{ Routes	186,604 84	250,524 0
	Droits de pêche (rivières et canaux)	42,844 74	42,809 51
	TOTAUX. fr.	2,728,111 07	2,966,192 75

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

⇒ avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
245,568 78	461,756 86	
17,620 57	"	
"	15,887 20	
2,910 "	"	
"	117 76	
71 25	"	
9 75	"	
"	"	
"	"	
"	99 50	
"	75 17	
10 46	"	Produits éventuels.
"	817 43	
"	6,465 51	
2,236 50	"	
"	"	
9,190 29	"	
184 43	"	
4,829 50	"	
67 60	"	
"	10 09	
"	69 09	
2,250 "	"	
"	3,559 40	
"	"	
784 42	"	Sans importance.
49 88	"	
84 65	"	
15,770 29	"	
"	52,919 16	Éventuel.
35 23	"	Sans importance.
301,673 20	539,754 86	
238,081 66		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1878.	1877.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	80,530 11	87,455 86
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,043,651 58	2,004,508 98
— des actes des commissariats maritimes	97,979 85	91,754 18
— des droits de chancellerie	7,597 20	7,482 40
— — de pilotage	1,750,656 11	1,600,446 09
— — de fanal	584,445 29	537,715 50
— de la régie du <i>Moniteur</i>	53,563 65	49,265 41
— des écoles de réforme	191,265 44	187,370 17
— du placement des fonds disponibles du Trésor	947,957 28	900,369 94
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	860,041 78	702,327 62
Bonification d'un quart p. o/o, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	188,200 75	512,584 11
TOTAUX. fr.	6,791,294 98	6,481,056 06

TRÉSOR PUBLIC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	1,097 75	En 1878 il y a eu diminution dans le bénéfice résultant du travail des détenus dans les prisons secondaires 2,692 34 et dans le loyer des chambres dites de pistole 1,837 80 Par contre il y a eu augmentation dans le produit des créances à charge du Budget de la Justice et de la Guerre 4,529 84 3,389 47 Différence à peu près égale de . . . fr. 1,140 37
39,342 60	"	Accroissement du fonds de dépôt.
6,245 65	"	
"	85 30	
150,210 02	"	L'augmentation des droits de pilotage, de fanaux et de police maritime a été la conséquence du mouvement toujours croissant du port d'Anvers ; ce mouvement est supérieur pour 1878 de 320 navires à celui de 1877. L'augmentation des droits de fanaux, bases sur la capacité des navires, est due à un accroissement dans le chiffre du tonnage des navires, qui a dépassé en 1878 de 343,543 tonneaux le chiffre de 1877.
46,751 99	"	
4,098 22	"	Augmentation due au nombre des tirés à part.
3,895 27	"	Cette augmentation provient de la reconnaissance par les communes d'un grand nombre de domiciles de secours d'enfants admis aux écoles de réforme.
47,567 54	"	L'augmentation provient de ce que le taux moyen des placements a été plus élevé en 1878 qu'en 1877. (Le capital moyen placé en 1878 est de 37 millions au taux moyen de 2.55 p. % contre 44 millions à 2,055 p. % en 1877.)
157,714 16	"	L'augmentation en faveur de 1878 est due également à ce que le taux moyen de l'escompte de la Banque pendant cette année, a été plus élevé qu'en 1877. par suite ses bénéfices ont été plus considérables et la part de l'Etat plus grande.
"	124,585 38	Pour expliquer cette différence, on fera simplement remarquer que la moyenne générale des billets en circulation en 1878 a été de 315,437,160 contre 340,195,670 en 1877
435,805 25	125,566 33	
310,258 92		

REMBOURSEMENTS — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1878.	1877.
Frais de perception des centimes provinciaux	109,383 52	105,784 62
— — — — — communaux	226,957 70	215,979 »
Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	77,951 82	70,501 77
TOTAUX. fr.	414,273 04	392,065 39

En plus à 1878.

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,598 90	»	
10,978 70	»	Augmentation résultant de nouveaux centimes additionnels imposés au profit des communes.
7,650 05	»	
22,207 65	»	
22,207 65		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1878.	1877.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solde de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	4,862 40	1,886 21
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	5,569 54	16,554 "
	— divers	5,505 72	16,756 61
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	1,740 77	5,991 98
	Frais de surveillance de bois appartenant. { aux communes et aux hospices	197,516 51	199,866 25
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	206 20	82 22
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	8,754 76	9,666 04
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêts.	1,665 "	850 50
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	55 70	55 80
	Remboursement du prix de papier électoral	2,744 17	3,457 61
	Restitution de droits	"	"
	Remboursements divers	4,750 98	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	124,896 96	157,681 02
	— — de simple police	144,887 15	161,168 86
	— militaire	1,254 69	1,755 99
	Frais d'entretien de mendiants	15,991 59	12,845 14
	Remboursement de subsides	1,000 "	4,675 92
	Frais de justice en matière de garde civique	6,585 82	9,206 51
	Restitution de droits	"	659 08
	Ministère de la Guerre. — Restitution de droits	4 40	"
	Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"
{ Rachat des annuités		"	"
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	70,614 71	69,076 98
	— d'entretien de routes concédées	"	"
	Remboursements divers	"	7,628 75
	Restitution de droits	488 08	10 "
TOTAUX. fr.		596,455 25	657,812 27

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	»	
2,976 19	»	
»	10,984 06	Recettes accidentelles.
»	11,450 89	
»	2,251 21	
»	2,549 74	Modification dans l'étendue des bois.
»	»	
123 98	»	
»	931 28	
»	»	
832 50	»	
1 90	»	
»	695 14	
»	»	
4,750 98	»	Recettes accidentelles.
»	12,784 06	
»	16,281 71	
»	521 30	
1,148 45	»	
»	3,675 92	
»	2,820 49	
»	639 08	
4 40	»	
»	»	
»	»	
1,557 75	»	Différence sans importance.
»	»	
»	7,628 75	
477 08	»	Idem.
11,833 21	75,212 25	
61,379 02		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1878.	1877.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	260,534 74	274,872 27
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	25,277 »	35,792 56
Recettes accidentelles.	1,590,255 25	757,834 99
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	58,470 44	65,470 44
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce . .	1,560 »	1,560 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,508 »	21,508 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention du 26 juin 1877 .	1,109,040 48	1,232,267 20
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	9,000 »	9,000 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	24,644 65	24,334 25
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,999 84	9,449 88
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000 »	175,000 »
TOTAUX. fr.	3,284,890 40	2,574,689 57

--- TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1878.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	14,517 55	Il y a eu en 1878 diminution dans le produit des fournitures faites par le service industriel au Département de la Justice. Le bénéfice résultant de la confection d'habillements pour l'armée, les dépôts de mendicité et les particuliers a également baissé dans une certaine mesure.
1,484 44	"	Différence provenant notamment de plus ou moins de célérité que mettent les provinces à s'acquitter envers le Trésor.
852,400 26	"	Cette augmentation est due en grande partie aux intérêts (619,585 35) bonifiés au Trésor sur un capital de 80 millions de francs en titres de la dette à 3 0/0 émis en 1878.
"	7,000 "	L'abonnement est le même pour les deux exercices. La différence constatée provient de ce qu'en 1877 il a été recouvré une créance arriérée de 7,000 francs.
"	"	
"	"	
"	135,226 72	Ces quotes-parts d'annuités décroissent d'année en année pour prendre fin en 1886.
"	"	
510 42	"	Produit éventuel.
549 96	"	
"	"	
854,745 08	144,544 25	
710,200 83		

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LA LOI BUDGETAIRE primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1876.				
		<i>Report de l'exercice 1877 à l'exercice 1878, conformément à l'article 30 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
I.		Service de la dette.				
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	5,000	"	"	"
		EXERCICE 1877.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878.</i>				
I.		Service de la dette.				
	8	A. Intérêts à 4 p. % de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 et du capital émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1877 (arrêté royal du 9 septembre 1876, pris en exécution de la loi du 27 mai précédent).				
		B. Dotation de l'amortissement.	15,796	"	"	15,796
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes	115,000	"	"	44,606 06
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1877	130,796	"	"	60,402 06

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.			
			5,000				
15,796							
44,606 06	605 75		60,788 19				
60,402 06	605 75		60,788 19				

a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 10 novembre 1878.

43

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales
			des intérêts.	de l'amortissement.		
		EXERCICE 1878. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Dette à 4 1/2 p. %, 2 ^e série	3,057,882 50	357,542 50	3,375,425 "	3,375,425 "
	3	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,598 14
	4	Rentes viagères et anciens traitements d'attente.	"	"	"	1,560 08
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.				
	5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	"	"	105,820 10
	6	Rachat des droits de fanal.	"	"	"	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dette contractée depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	7	Dette à 4 1/2 p. %, 1 ^{re} , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e séries	17,960,570 20	1,995,618 91	19,956,189 11	19,956,189 11
	8	Dette à 4 p. %	6,166,284 "	715,071 50	6,881,355 50	a) 7,461,147 58
	9	Dette à 5 p. %	9,205,770 "	613,718 "	9,819,488 "	b) 12,059,488 "
	10	Intérêts de la dette flottante	"	"	"	426,000 "
		TOTAUX fr.	41,869,497 48	3,661,950 91	45,531,448 39	
		a) Le crédit primitif de l'article 8 de fr. 6,881,355 50 a été augmenté d'une somme de fr. 579,792 08 et par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1870, <i>Moniteur</i> du 5 août, n° 217.				
		b) Le crédit primitif de l'article 9 de 9,819,488 francs a été augmenté d'une somme de 2,240,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.				
		A REPORTER. . . . fr.				48,986,582 81

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,749,495 39	2,749,495 39	5,498,990 78	"	"	"	"	"
3,375,425 "	3,375,425 "	"	3,375,425 "	"	"	"	"	"
80,598 14	80,598 14	"	80,598 14	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	1,560 08	"	"
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	"	"	"
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	"	"	"
19,953,299 11	19,952,691 61	607 50	19,953,299 11	"	"	2,890 "	"	"
7,181,950 92	6,828,164 25	353,766 67	7,181,950 92	"	"	"	279,216 66	"
12,059,488 "	9,819,488 "	2,240,000 "	12,059,488 "	"	"	"	"	"
426,000 "	426,000 "	"	426,000 "	"	"	"	"	"
48,702,716 07	45,251,862 39	5,470,853 68	48,702,716 07	"	"	4,450 08	279,216 66	"

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT . . . fr.	48,986,582 81	48,702,716 07	45,251,862 39	5,470,855 68
1.		Service de la dette (suite).				
(suite).		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	11	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	500,000 "	150,000 "	150,000 "
	12	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manège	672,550 "	672,550 "	672,550 "	"
	13	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
	14	Septième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 "	612,000 "	612,000 "	"
	15	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour le ser- vice des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Com- pagnie du Luxembourg	599,845 "	599,845 "	260,860 "	338,985 "
	16	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	3,191,950 "	3,191,950 "	1,425,550 "	1,766,600 "
	17	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le ser- vice des actions privilégiées de la même Compagnie	284,975 "	284,975 "	154,987 50	149,987 50
	18	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) a)	5,391,169 "			
	19	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même con- vention) b)	5,080,668 "	8,471,837 "	8,471,837 "	"
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	20	Rente annuelle à 5 p. 0/0, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	"
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif: les intérêts qu'il est destiné à servir pourraient s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	895,000 "	717,502 75	305,000 "	412,502 75
		A. Frais relatifs au service :				
		1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc. fr. 89,500 "				
	22	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat et visés par la trésorerie	6,000 "	105,000 "	90,069 79	54,635 87
		B. Frais de surveillance à exercer sur les compa- gnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 "			55,433 92
		A REPORTER. fr.	64,659,607 55	64,185,515 55	55,841,150 50	8,544,562 85

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'irrévocabilité	LES CRÉDITS.	
48,702,716 07	"	"	4,450 08	279,216 66	"	
300,000 "	"	"	"	"	"	
672,550 "	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
599,845 "	"	"	"	"	"	
5,191,950 "	"	"	"	"	"	
284,975 "	"	"	"	"	"	
8,471,837 "	"	"	"	"	"	a) et b) Par l'article 3 de la loi du 3 juin 1878 <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, les articles 18 et 19 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1878, contenant des crédits s'élevant ensemble à 8,471,837 francs, seront considérés, pour l'imputation des dépenses qui s'y rattachent, comme ne formant qu'un seul et même article.
42,287 74	"	"	"	"	"	
717,502 75	"	"	167,497 25	10,000 "	"	
90,069 79	"	"	"	12,930 21	"	
64,185,513 35	"	"	171,947 53	502,146 87	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	64,650,607 55	64,185,515 35	55,841,150 50	8,544,362 85
I. (suite).		Service de la dette (suite).				
	22 bis	Courtage de 1 p. m. sur le capital effectif de 60 millions de francs en dette à 5 p. % négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois.	a) 60,000 »	60,000 »	»	60,000 »
II.		Rémunérations.				
	23	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif).	2,700,000 »	2,745,020 »	»	2,745,020 »
	25 bis	Frais relatifs à la liquidation de la rémunération immédiate accordée par la loi du 3 juin 1870, pour les caisses de milice des années 1871, 1872, 1873 et 1874	b) 6,475 74	5,510 99	»	5,510 99
	24	Pensions diverses	7,993,000 »	7,908,256 41	4,198,744 23	3,693,032 02
	25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	600,000 »	600,000 »	545,498 40	55,545 87
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	26	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 850,000 »	855,000 »	949,640 32	252,778 50	705,758 52
		Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »				
	27	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	50,000 »	54,713 38	»	54,713 38
	28	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	750,000 »	920,447 54	12,641 47	904,651 38
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget de la Dette publique	77,672,085 29	77,427,101 79	60,828,812 90	16,566,375 01

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES.	PAYEMENTS RESTINT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	64,185,515 55	•	•	171,947 55	302,146 87	•
	60,000 »	»	»	•	•	•
	2,743,020 »	•	•	•	•	43,020 »
	5,510 99	»	•	•	964 75	•
	7,891,776 25	16,480 16	•	84,745 59	•	•
	598,842 27	1,157 73	•	•	•	•
	938,516 82	11,123 50	•	•	•	96,640 32
	54,713 38	•	•	•	•	4,713 38
	917,292 85	3,154 49	•	•	•	170,447 34
	77,595,185 91	51,915 88	•	256,600 92	303,111 62	314,821 04

a) Le crédit de 60,000 francs formant l'art. 22^{bis} a été alloué par l'art. 2 de la loi du 30 juillet 1879, *Moniteur* du 5 août, n° 217.

b) Le crédit de fr. 6,475 74 c⁴ formant l'art. 23^{bis} a été accordé par l'art. 2 de la susdite loi.

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1876.(Art. 50 de la loi de comptab.).	5,000 "	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1877. —	150,796 "	61,007 81	"	60,402 06
		Total des transferts des exercices précédents.	155,796 "	61,007 81	"	60,402 06
		TOTAL du Budget de l'exercice 1878.	77,672,083 29	77,427,101 79	60,828,812 90	16,566,573 01
		TOTAL. . . fr	77,807,879 29	77,488,109 60	60,828,812 90	16,626,775 07

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				5,000 »	»	»	
60,402 06		605 75	°	69,788 19	»	»	
60,402 06		605 75	°	74,788 19	»	»	
77,393,185 91		51,915 88	°	256,690 92	503,111 62	514,821 04	
77,455,587 97		52,521 65	°	551,479 11	503,111 62	514,821 04	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article unique de la loi du 21 décembre 1877, *Moniteur* du 25, n° 557, à la somme de fr. 74,785,815 74

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 2,886,267 82

2° Les parties de crédits transférées des Budgets des exercices 1876 et 1877 au Budget de l'exercice 1878, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État 155,796 »

TOTAL fr. 77,807,879 29

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1878. (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution par la loi du 25 décembre 1865) fr.	5,500,000	» 5,500,000	» 5,500,000	»
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	» 200,000	» 200,000	»
II.	5	Sénat	90,000	» 90,000	» 90,000	»
III.	4	Chambre des Représentants a)	727,828	» 719,206 72	478,844 23	240,362 49
IV		Cour des comptes.				
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	» 70,750	» 70,750	»
	6	Traitements du personnel des bureaux	125,525	» 125,525	» 109,848 72	15,676 28
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	» 19,995 45	14,860 79	5,134 66
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	» 628 75	628 75	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Dotations fr.	4,535,505	» 4,526,105 92	4,264,932 49	261,175 43

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES.		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,500,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
90,000 »	»	»	»	»	»	
719,206 72	»	»	8,621 28	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 4 de 702,828 francs, a été augmenté d'une somme de 26,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 mai 1878, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144.
70,750 »	»	»	»	»	»	
125,525 »	»	»	»	»	»	
19,995 45	»	»	4 55	»	»	
628 75	»	»	571 25	»	»	
4,526,105 92	»	»	9,197 08	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article unique de la loi du 24 décembre 1877, *Moniteur* du 25, n° 359, à la somme de fr.

A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire fr. 25,000 »

TOTAL fr. 4,551,505 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS.				
		EXERCICE 1876.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
VI.		Publications officielles.				
	19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur</i> et des <i>An- nales parlementaires</i> , et travaux accessoires	a) 672 65	"	"	"
X.		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourri- ture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	b) 69 75	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1876	742 40	"	"	"
		EXERCICE 1877.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878.</i>				
II.		Ordre judiciaire.				
	9	Cours d'appel. — Matériel	c) 6,240 42	6,240 42	"	6,240 42
IX.		Établissements de bienfaisance.				
	44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	d) 3,474 94	3,474 94	"	"
X.		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
	51	Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	e) 1,555 03	1,555 02	155 "	1,400 02
XII.	60	Dépenses imprévues non libellées au Budget	f) 55,000 "	55,000 "	"	55,000 "
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1877	66,270 30	66,270 38	155 "	62,640 44

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES		PAIEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À RÉPAYER OU JUSTIFIÉ	JUSTIFIÉ	EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur l'impé- rialité.		
					672 65		a) et b) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 novembre 1878.
					69 75		
					742 40		
6,240 42							c) et d) Idem. le 3 décembre 1878.
	3,474 04						
1,555 02				01			e) Idem. le 8 novembre 1878.
55,000							f) Idem. le 27 décembre 1878.
62,795 44	3,474 04			01			

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1878. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Litt. A. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service 544,800 "	351,800 "	351,800 "	344,760 11	7,059 89
		Litt. B. Traitement de disponibilité. 7,000 "				
	3	Matériel	40,000 "	39,956 86	28,887 24	11,069 62
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	6,000 "	3,976 19	3,028 60	947 59
	5	Frais de route et de séjour	9,000 "	5,435 20	4,526 "	1,109 20
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	269,900 "	267,637 50	265,217 50	2,420 "
	7	— (<i>Matériel</i>). a)	8,532 20	8,532 20	5,500 "	3,052 20
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>) b)	802,994 55	802,994 55	748,975 83	54,020 50
	9	— (<i>Matériel</i>). c)	24,000 "	24,000 "	20,548 "	3,452 "
	10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,860,665 85	1,860,665 85	1,685,545 "	175,120 85
	11	Justices de paix et tribunaux de police	918,000 "	917,937 50	711,648 "	206,289 50
III.		Justice militaire.				
	12	Cour militaire (<i>Personnel</i>).	22,250 "	22,250 "	22,149 17	100 85
	13	— (<i>Matériel</i>) d)	5,028 80	2,928 80	2,000 "	583 97
	14	Auditeurs militaires et prévôts.	49,900 "	48,900 "	45,800 "	3,100 "
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	3,720 "	3,720 "	1,860 "	1,860 "
IV.		Frais de justice.				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police (<i>crédit non limitatif</i>)	955,000 "	1,256,680 14	450,094 10	826,586 04
	17	Litt. A. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels 15,458 "	25,458 "	20,402 11	19,078 79	1,233 95
		Litt. B. Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires 10,000 "				
A REPORTER. . . . fr.			5,369,249 16	5,058,816 66	4,560,416 34	1,297,966 12

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TRÈS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
331,800 »	»	»	»	»	»	
39,956 86	»	»	43 14	»	»	
3,976 19	»	»	2,025 81	»	»	
5,455 20	»	»	3,564 80	»	»	
267,637 50	»	»	2,262 50	»	»	
8,552 20	»	»	»	»	»	
802,994 55	»	»	»	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 5,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 5,032 20 c., par l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94.
24,000 »	»	»	»	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 798,200 francs a été augmenté d'une somme de fr. 4,794 53 c., par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
1,860,665 85	»	»	»	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 10 de 1,854,360 francs a été augmenté d'une somme de fr. 6,503 83 c., par l'article 1 ^{er} de ladite loi.
917,937 50	»	»	62 50	»	»	
22,250 »	»	»	»	»	»	
2,583 97	344 85	»	100 »	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 15 de 2,600 francs a été augmenté d'une somme de fr. 1,028 80 c. par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août n° 215.
48,900 »	»	»	1,000 »	»	»	
3,720 »	»	»	»	»	»	
1,256,680 14	»	»	»	»	301,680 14	
20,512 74	89 37	»	3,055 89	»	»	
5,658,582 46	454 20	»	12,112 64	»	301,680 14	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	5,569,249 16	5,658,816 66	4,560,416 34	1,297,966 12
V.		Palais de justice.				
	18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	a) 156,558 58	156,109 53	152,022 07	4,087 46
VI.		Publications officielles.				
	19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires	b) 270,000 "	264,968 65	241,565 52	25,405 35
	20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000 "	2,720 "	2,720 "	"
	21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,500 "	17,404 95	10,125 64	7,279 29
	22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 "	6,941 35	2,825 "	4,116 35
VII.		Pensions et secours.				
	23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 "	11,127 75	7,976 52	2,557 91
	24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000 "	8,710 "	8,570 "	140 "
	25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 "	1,000 "	1,000 "	"
	26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 "	4,000 "	3,625 "	375 "
		A REPORTER. fr.	5,860,407 54	6,111,798 85	4,770,843 69	1,339,927 46

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,658,582 40		454 20	"	12,112 64	"	301,080 14	
136,109 53		"	"	2 15	246 70	"	a) Le crédit primitif de l'article 18 de 133,000 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 60 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4 n° 91 ; 2° de fr. 1,298 38 c ^{ts} par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août, n° 213. Ensemble fr. 136,358 38 c ^{ts} .
264,968 63		"	"	3,051 55	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 19 de 210,000 francs a été augmenté d'une somme de 30,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94.
2,720 "		"	"	280 "	"	"	
17,404 93		"	"	7,895 07	"	"	
6,941 53		"	"	7,058 65	"	"	
10,554 25		595 50	"	15,872 27	"	"	
8,710 "		"	"	5,290 "	"	"	
1,000 "		"	"	500 "	"	"	
4,000 "		"	"	"	"	"	
6,110,771 15		1,027 70	"	50,042 15	246 70	301,080 14	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	5,860,407 54	6,111,798 85	4,770,843 69	1,339,927 46
VIII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	521,400 "	521,400 "	251,700 "	69,700 "
	28	Bourses et demi bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 "	62,010 52	46,507 89	15,502 65
	29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	a) 4,541,500 "	4,541,451 78	2,976,101 87	1,565,995 75
	50	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	925,000 "	925,000 "	445,457 72	474,142 28
	51	Culte protestant et anglican (Personnel)	72,558 "	71,891 50	57,872 90	14,018 40
	52	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	15,000 "	10,548 76	2,636 20	7,912 56
	53	Culte israélite (Personnel).	15,292 "	15,292 "	11,944 "	5,548 "
	54	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
	55	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	20,000 "	20,000 "	17,650 "	2,550 "
	56	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 "	8,068 48	4,250 41	5,818 07
	57	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 "	50,000 "	15,884 "	15,966 "
IX.		Établissements de bienfaisance.				
	58	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays	200,000 "	162,619 68	27,875 79	125,141 17
	59	Subsides : a) 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; — b) construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	455,000 "	454,594 56	271,697 94	167,197 47
		A REPORTER fr.	12,528,168 54	12,555,675 93	8,898,422 41	3,602,019 79

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
6,110,771 15	1,027 70	"	50,042 15	240 70	501,680 14	
521,400 "	"	"	"	"	"	
62,010 52	"	"	" 48	"	"	
4,540,097 62	1,554 16	"	48 22	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 29 de 4,500,000 francs a été augmenté d'une somme de 41,500 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94.
919,600 "	5,400 "	"	"	"	"	
71,891 50	"	"	666 70	"	"	
10,548 76	"	"	2,451 24	"	"	
15,292 "	"	"	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
8,068 48	"	"	2,931 52	"	"	
29,850 "	150 "	"	"	"	"	
151,016 96	11,602 72	"	57,580 32	"	"	
458,895 41	15,699 15	"	405 44	"	"	
12,500,442 20	35,253 73	"	95,926 05	240 70	501,680 14	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	12,528,168 54	12,553,675 93	8,898,492 41	5,602,019 79
IX. (suite).		Établissements de bienfaisance (suite).				
	40	Frais de route et de séjour, et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	10,800 "	10,605 95	6,203 40	3,736 05
	41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"
	42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . .	50,000 "	"	"	"
	43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 "	14,000 "	14,000 "	"
	44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	a) 277,700 "	277,679 67	207,485 80	70,182 27
X.		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,200,000 "	1,135,465 90	816,534 16	518,937 52
	46	Gratifications aux détenus.	12,000 "	10,542 85	8,091 99	2,450 86
	47	Frais d'habillement des gardiens.	32,000 "	22,694 74	187 75	22,506 99
	48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	b) 12,500 "	12,273 61	8,147 81	4,125 80
	49	Traitements des fonctionnaires et employés	814,550 "	814,401 04	784,092 62	50,573 12
	50	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	9,970 82	7,598 50	2,562 77
	51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 "	160,157 68	86,144 65	51,051 03
	52	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Travaux d'agrandissement	1,054,000 "	359,834 92	142,688 51	217,142 41
	53	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	47,000 "	10,693 24	4,444 "	6,249 24
		A REPORTER. fr.	16,055,718 54	15,377,064 35	10,986,771 40	4,531,157 85

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,500,442 20		55,235 75	•	95,926 05	246 70	501,680 14	
9,959 45		664 50	•	196 05	•	•	
5,000 •		•	•	•	•	•	
•		•	•	50,000 •	•	•	
14,000 •		•	•	•	•	•	
277,668 07		11 60	•	20 53	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 44 de 232,700 francs a été augmenté d'une somme de 45,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94.
1,155,271 68		194 22	•	64,554 10	•	•	
10,542 85		•	•	1,457 15	•	•	
22,694 74		•	•	9,505 26	•	•	
12,272 61		•	•	226 39	•	•	
814,595 74		95 50	•	58 96	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 48 de 11,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
9,961 07		9 75	•	29 18	•	•	
157,195 68		22,942 •	•	9,592 32	270 •	•	
559,850 92		4 •	•	•	694,165 08	•	
10,695 24		•	•	15,893 28	22,408 48	•	
15,517,909 25		59,155 10	•	245,244 07	717,090 26	501,680 14	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. - Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC TÉS JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT . . . fr.	16,055,718 54	15,377,004 55	10,986,771 40	4,551,157 85
X. (suite).		Prisons (suite).				
		SECTION 2. — Service des travaux.				
	54	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	a) 175,000 "	172,645 75	149,109 01	23,556 69
	55	Gratifications aux détenus	40,000 "	30,853 56	25,659 41	7,194 15
	56	Frais d'impression et de bureau	1,000 "	569 35	451 36	137 99
	57	Traitements des fonctionnaires et employés	76,550 "	66,695 86	65,175 01	1,520 85
		SECTION 3. — Traitements de disponibilité.				
	58	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services.	17,900	11,566 76	10,533 42	833 34
XI.		Frais de police.				
	59	Mesures de sûreté publique	80,000 "	80,000 "	80,000 "	"
XII.	60	Dépenses imprévues non libellées au Budget	b) 10,067 64	9,811 83	6,253 35	5,556 88
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice fr.	16,455,156 18	15,749,007 44	11,521,952 99	4,567,917 75
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1876. (Art. 50 de la loi de comptab.).	742 40	"	"	"
		— 1877. —	66,270 59	66,270 58	155 "	62,640 44
		Total des transferts des exercices précédents	67,012 79	66,270 58	155 "	62,640 44
		TOTAL du Budget de l'exercice 1878.	16,455,156 18	15,749,007 44	11,521,952 99	4,567,917 75
		TOTAUX. fr.	16,502,148 97	15,815,277 82	11,522,087 99	4,430,558 19

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,517,909 25	59,155 10	°	245,214 07	717,090 26	501,680 14	
172,645 75	°	°	2,554 27	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 54 de 180,000 francs a été augmenté d'une somme de 25,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94.
50,855 56	°	°	9,146 44	°	°	
569 55	°	°	450 65	°	°	
66,695 86	°	°	9,654 14	°	°	
11,566 76	°	°	5,655 24	°	°	
80,000 °	°	°	°	°	°	
9,810 25	1 60	°	255 81	°	°	b) Le crédit primitif de l'article 60 de 6,800 francs a été augmenté d'une somme de fr. 5,267 64 c ^s , par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
15,689,850 74	59,156 70	°	270,718 62	717,090 26	501,680 14	
°	°	°	°	742 40	°	
62,795 44	5,474 94	°	° 01	°	°	
62,795 44	5,474 94	°	° 01	742 40	°	
15,689,850 74	59,156 70	°	270,718 62	717,090 26	501,680 14	
15,752,646 18	62,651 64	°	270,718 65	717,832 66	501,680 14	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1877, *Moniteur* du 29, n° 563, à la somme de. fr. 16,272,540 °

À Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 162,787 18

2° Les parties de crédits transférées des Budgets des exercices 1876 et 1877 au Budget de l'exercice 1878, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État 67,012 79

TOTAL. . . . fr. 16,502,148 97

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1878. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre. fr.	21,000	21,000	21,000	»
	2	— du personnel des bureaux	192,325	192,325	191,593 71	751 29
	3	Matériel	46,000	46,000	26,512 82	19,487 18
	4	Fonds secrets.	13,000	13,000	8,000	5,000
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	10,000	10,000	10,000	»
II.		Légations.				
		Traitements des chefs de mission.				
	6	Allemagne	58,000	58,000	53,166 63	4,833 37
	7	Autriche-Hongrie	58,000	58,000	53,166 63	4,833 37
	8	Brésil	30,000	30,000	27,500	2,500
	9	Chine	58,000	58,000	58,000	»
	10	Danemark, Suède et Norvège	25,000	25,000	25,000	»
	11	Espagne	30,000	30,000	30,000	»
	12	États-Unis.	30,000	30,000	30,000	»
	13	France.	58,000	58,000	58,000	»
	14	Grande-Bretagne.	58,000	58,000	58,000	»
	15	Italie	38,000	38,000	38,000	»
	16	Japon	38,000	38,000	38,000	»
	17	Pays-Bas	58,000	58,000	58,000	»
	18	Portugal	25,000	25,000	25,000	»
	19	Rome	26,000	26,000	26,000	»
	20	Russie	58,000	58,000	58,000	»
	21	Turquie	26,000	26,000	26,000	»
A REPORTER. fr.			916,325	916,325	878,939 70	37,385 21

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000	"	"	"	"	"	"	
192,525	"	"	"	"	"	"	
46,000	"	"	"	"	"	"	
13,000	"	"	"	"	"	"	
10,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	"	
26,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
26,000	"	"	"	"	"	"	
916,525	"	"	"	"	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts - Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, Jusqu'au 31 octob
		REPORT. fr.	916,525 »	916,525 »	878,959 79	57,585 21
II (suite).		Légations (suite).				
		<i>Traitements des conseillers ou secrétaires.</i>				
	22	Allemagne	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	23	Autriche-Hongrie	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	24	France	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	25	Grande-Bretagne.	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	26	Italie	8,500 »	8,500 »	5,111 »	3,589 »
	27	Pays-Bas	8,500 »	8,500 »	8,500 »	»
	28	Russie.	11,000 »	11,000 »	11,000 »	»
	29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation .	35,000 »	35,000 »	20,000 »	15,000 »
III.		Consulats.				
	30	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	301,050 »	301,050 »	244,509 46	49,104 43
IV.		Frais de voyage.				
	31	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	120,000 »	103,002 66	30,918 55	72,084 11
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	32	Traitement d'un chancelier à Paris	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
	33	— — à Constantinople	13,000 »	12,600 »	4,666 62	7,933 38
	34	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	52,960 »	52,960 »	40,318 26	8,841 74
	35	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents, achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 »	96,773 08	50,773 50	45,222 71
	36	Frais de chancellerie	20,000 »	20,000 »	19,666 52	333 48
		A REPORTER. fr.	1,650,335 »	1,619,710 74	1,368,203 70	239,294 06

ÉTRANGÈRES (SUITE).

LÉVELOPPEMENTS
 LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
916,325	"	"	"	"	"	"	
11,000	"	"	"	"	"	"	
11,000	"	"	"	"	"	"	
11,000	"	"	"	"	"	"	
11,000	"	"	"	"	"	"	
8,500	"	"	"	"	"	"	
8,500	"	"	"	"	"	"	
11,000	"	"	"	"	"	"	
35,000	"	"	"	"	"	"	
293,415 80		7,636 11	"	"	"	"	
103,002 66		"	"	16,997 34	"	"	
10,000	"	"	"	"	"	"	
12,600	"	"	"	400	"	"	
49,160	"	5,800	"	"	"	"	
95,996 21		776 87	"	13,226 92	"	"	
20,000	"	"	"	"	"	"	
1,607,497 76		12,212 98	"	30,624 26	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	1,650,335 »	1,010,710 74	1,368,203 70	239,294 06
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	37	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dé- penses imprévues non libellées au Budget	140,000 »	134,597 26	99,742 73	34,854 33
VII.		Commerce, émigration.				
	38	Frais divers et encouragements au commerce	87,800 »	35,850 »	17,900 »	15,950 »
	39	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 »	13,179 79	11,559 79	1,620 »
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	40	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	2,300 »	1,250 »	1,250 »	»
	41	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomi- nation, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 »	1,500 »	»	1,500 »
	42	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	3,000 »	716 40	»	152 40
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	1,903,535 »	1,804,804 19	1,498,656 22	293,370 99

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A VÉRIFIER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,607,497 76		12,212 98	•	30,624 26	•	•	
134,597 26		•	•	5,402 74	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 37 de 110,000 francs a été augmenté d'une somme de 50,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 31 mai 1878, <i>Moniteur</i> du 7 juin, n° 188.
33,850 •		•	•	52,450 •	1,500 •	•	
15,179 79		•	•	4,920 21	•	•	
1,250 •		•	•	1,050 •	•	•	
1,500 •		•	•	500 •	•	•	
152 40		564 •	•	2,285 60	•	•	
1,792,027 21		12,776 98	•	97,250 81	1,500 •	•	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article 1^{er} de la

loi du 26 décembre 1877, *Moniteur* des 26 et 27, n° 560-561, à la somme de . . . fr. 1,873,535 •

A y ajouter le crédit supplémentaire 50,000 •

TOTAL . . . fr. 1,903,535 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT.				
		EXERCICE 1877.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878 conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
I.		Administration centrale.				
		Matériel.				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la bibliothèque; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conven- tions internationales.	a) 2,193 17	2,170 37	"	2,170 37
XVIII.		Lettres et sciences.				
	104	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroni- ques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication de la correspondance du cardinal de Gran- velle; frais d'un nouveau tirage des cartes géologiques, copie et impression de documents de feu M. Dumont . . .	b) 3,151 30	3,151 50	"	3,151 50
XIX.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
	116	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements inté- ressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œu- vres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; sub-				
		A REPORTER. . . . fr.	5,344 67	5,321 87	"	5,321 87

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité	LES CRÉDITS.	
2,170 37		"	"	22 80	"	"	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 24 janvier 1879.
3,151 50		"	"	"	"	"	b) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 19 novembre 1878.
5,321 87		"	"	22 80	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	
		REPORT. fr.	5,344 67	5,321 87	•	5,321 87	
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT (suite).					
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
XIX (suite)		Beaux-arts (suite).					
		sides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés insti- tuées pour l'encouragement des beaux-arts, aux exposi- tions locales, etc; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux arts; dépenses diverses. Seconde annuité à payer par l'Etat du chef de sa part contributive dans les frais d'acqui- sitions de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers.	c) 8,224 17	8,224 17	8,224 17	•	
XX.		Service de santé.					
	152	Inspection du service de santé, des établissements dange- reux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploita- tion; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; ré- compenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil	d) 1,850 "	1,849 80	"	1,767 40	
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1877.	15,418 84	15,395 84	8,224 17	7,089 27	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,321 87		"	"	22 80	"	"	
8,224 17		"	"	"	"	"	c) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 13 décembre 1878.
1,767 40		82 40	"	" 20	"	"	d) Id. le 31 décembre 1878.
15,313 44		82 40	"	23 "	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. --- Droits constatés et ordonnancés au profit des étrangers de l'Etat.	En 1878.	En 1879, Jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1878. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'ad- ministration générale	a) 202,025 "	202,024 09	257,768 15	54,255 94
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la bibliothèque; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conven- tions internationales	b) 50,460 "	50,442 79	50,615 61	10,827 18
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	4,500 "	4,223 96	2,250 55	1,984 61
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement	c) 12,000 "	1,800 99	1,416 99	384 "
	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	52,000 "	51,092 26	51,092 26	"
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	d) 9,000 "	8,915 "	8,765 "	150 "
III.		Statistique générale.				
	8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplace- ment; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	54,000 "	55,999 76	27,685 58	6,274 58
A REPORTER.			454,785 "	445,498 85	589,582 74	55,876 11

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	
	21,000 °	°	°	°	°	
	292,024 09	°	°	° 91	°	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 364,975 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 3,000 francs, par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241; 2° de 5,800 francs, transférée de l'article 114 à l'article 2 par arrêté royal du 27 décembre 1878, pris en vertu de la note qui figure à la suite du 1 ^{er} de ces articles. — Ensemble 373,475 francs. Par la loi du 29 août 1878 <i>Moniteur</i> du 30, n° 242, une somme de 81,450 francs en a été distraite et transférée à l'article correspondant du Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1878. Il reste pour allocation au Budget du Ministère de l'Intérieur 292,025 francs.
	50,442 79	°	°	17 21	°	
	4,223 96	°	°	76 04	°	b) Le crédit primitif de l'article 3 de 56,460 francs a été diminué d'une somme de 6,000 francs, transférée à l'article correspondant du Budget du Ministère de l'Instruction publique (Loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242).
	1,800 99	°	°	10,199 01	°	
	31,092 26	°	°	907 74	°	c) Le crédit primitif de l'article 5 de 46,000 francs a été diminué d'une somme de 4,000 francs transférée à l'article 6 du Budget, du Ministère de l'Instruction publique par la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242.
	8,915 °	°	°	85 °	°	d) Le crédit primitif de l'article 7 de 12,000 francs a été diminué d'une somme de 3,000 francs transférée à l'article correspondant du Budget du Ministère de l'Instruction publique.
	33,959 76	40 °	°	° 24	°	
	445,458 85	40 °	°	11,286 15	°	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des régénéralers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	454,785 »	443,498 85	389,582 74	53,876 11
IV.		Frais de l'administration dans les provinces.				
	9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	433,800 »	427,066 61	388,019 96	39,946 65
	10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :				
		Province d'Anvers. 77,225 08				
		— de Brabant. 105,085 »				
		— de Flandre occidentale. . . 86,772 33				
		— de Flandre orientale. . . . 111,945 »				
		— de Hainaut. 102,154 »	a) 776,036 41	776,036 58	767,751 60	8,284 78
		— de Liège 87,193 »				
		— de Limbourg 62,910 »				
		— de Luxembourg 58,235 »				
		— de Namur 77,950 »				
	11	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage, chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :				
		Province d'Anvers 18,740 »				
		— de Brabant. 20,000 »				
		— de Flandre occidentale. . . 18,150 »				
		— de Flandre orientale. . . . 21,600 »				
		— de Hainaut. 19,178 »	b) 244,296 20	243,942 01	117,407 97	126,373 64
		— de Liège. 56,690 »				
		— de Limbourg 12,740 »				
		— de Luxembourg 14,500 »				
		— de Namur, 15,560 »				
	12	Frais de route et séjour des Gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des employés des administrations provinciales	9,000 »	8,969 70	2,963 30	5,922 40
		A REPORTER. fr.	1,917,917 61	1,900,415 55	1,666,726 57	234,403 58

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
443,458 85	40 »	»	11,286 15	»	»	
427,966 61	»	»	5,853 39	»	»	
776,036 58	»	»	» 03	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 10 de fr. 769,449 41 c ^s a été augmenté : 1 ^o de 1,000 francs, par l'article 3 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241; 2 ^o de 5,587 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219. — Ensemble fr. 776,036 41 c ^s .
243,781 61	160 40	»	354 19	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 11 de 176,938 francs a été augmenté : 1 ^o d'une somme de 12,942 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 5, n° 156; 2 ^o de fr. 15,129 20 c ^s par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241; 3 ^o de 39,237 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219. — Ensemble fr. 244,296 20 c ^s .
8,885 70	84 »	»	36 50	»	»	
1,000,129 15	284 40	»	17,504 06	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	1,917,917 61	1,900,413 55	1,665,725 57	234,403 58
IV (suite)		Frais de l'administration dans les arrondissements.				
	13	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :				
		Traitements des commissaires. 102,800 »				
		Frais de bureau 29,700 »	586,100 »	586,099 64	557,548 45	28,751 19
		Traitements des employés. 163,600 »				
	14	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement.	26,000 »	24,996 75	1,665 20	25,331 55
	15	Revision des listes électorales; exécution des articles 51, 62, 68 et 103 du Code électoral — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1875 et des avances de fonds à faire aux communes (<i>Crédit non limitatif</i>).	a) 107,809 60	112,454 22	79,510 01	51,456 14
	15 ^{bis}	Pour couvrir l'insuffisance du crédit supplémentaire alloué par la loi du 16 mai 1878, pour le paiement des jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (<i>Crédit non limitatif</i>).	b) 19,520 »	27,540 »	»	27,540 »
V.		Milice.				
	16	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision — Vacations des médecins et chirurgiens	90,000 »	84,070 60	51,625 40	52,562 60
	17	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. — Dépense diverses	30,000 »	20,161 03	15,268 93	4,892 10
VI.		Garde civique.				
	18	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers	20,200 »	18,832 23	15,037 00	4,664 08
		A REPORTER fr.	2,597,547 21	2,574,548 02	2,184,181 46	587,401 24

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,900,129 15	284 40	•	17,504 06	•	•	
586,099 64	•	•	• 36	•	•	
24,996 75	•	•	1,003 25	•	•	
110,966 15	1,468 07	•	•	•	4,624 62	a) Le crédit primitif de l'article 18 de 3,000 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 83,000 francs par l'article 6 de la loi du 16 mai 1878, <i>Moniteur</i> du 18, n° 138 ; 2° de fr. 6,509 60 c^s par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241 ; 3° de 3,500 francs qui étaient compris dans l'allocation portée à l'article 74 (56 nouveau du Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1878), article 2 de la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242 ; 4° de 10,000 francs par l'article 1^{er} de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219. — Ensemble fr. 107,809 60 c^s. b) Ce crédit a été alloué par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
27,540 •	•	•	•	•	8,020 •	
85,988 •	82 60	•	5,929 40	•	•	
20,161 05	•	•	9,838 97	•	•	
17,701 98	1,150 25	•	1,567 77	•	•	
2,571,582 70	2,965 32	•	35,643 81	•	12,644 62	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	2,597,547 21	2,574,548 02	2,184,181 40	387,401 24
VI (suite).		Garde civique (suite).				
	19	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisition de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 22 . . .	15,000 "	11,938 89	4,496 19	7,442 70
	20	Personnel du magasin central	3,620 "	3,199 92	3,199 92	"
VII.		Fêtes nationales.				
	21	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination	40,000 "	40,000 "	24,274 72	15,725 28
	22	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tirs à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses . .	69,200 "	65,093 12	62,157 52	955 60
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	23	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . .	15,000 "	14,945 55	11,304 15	3,639 40
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	24	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsidés à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsidés de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnées (1).	200,000 "	199,589 13	147,273 82	50,940 81
	25	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
		(1) La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.				
		A REPORTER. fr.	2,962,567 21	2,929,112 63	2,458,867 78	466,105 03

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,571,582 70		2,965 32	"	35,645 81	"	12,644 62	
11,958 89		"	"	3,061 11	"	"	
3,199 02		"	"	420 08	"	"	
40,000 "		"	"	"	"	"	
65,093 12		"	"	6,106 88	"	"	
14,943 55		"	"	56 45	"	"	
198,214 63		1,174 50	"	610 87	"	"	
22,000 "		"	"	"	"	"	
2,924,972 81		4,139 82	"	45,899 20	"	12,644 62	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	2,962,567 21	2,929,112 63	2,458,867 78	466,105 03
X.		Agriculture.				
	26	Indemnités pour bestiaux abattus. (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 26 aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	a) 233,000 •	252,903 78	106,847 38	125,786 40
	27	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	b) 113,579 •	113,215 70	42,282 93	68,221 70
	28	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces.	85,000 •	81,864 67	29,535 72	51,672 95
	29	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subside pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses.	c) 223,700 •	221,516 27	191,219 45	30,141 02
	30	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	98,500 •	98,500 •	95,525 12	2,974 88
	31	Matériel des établissements d'enseignement agricole ou horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles . . .	84,400 •	84,400 •	60,356 96	23,578 93
	32	Personnel du service des défrichements en Campine . . .	20,800 •	20,728 14	20,261 40	466 74
	33	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers . . .	20,000 •	20,000 •	6,572 07	13,427 93
	34	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	96,525 •	96,508 33	95,150 •	1,358 33
	35	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire.	49,700 •	49,700 •	41,164 96	8,535 04
XI.		Voirie vicinale et hygiène publique.				
	36	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 •	2,185,550 •	2,115,759 19	69,790 81
		A REPORTER. fr.	6,172,921 21	6,133,099 52	5,263,542 96	862,059 76

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
2,924,972 81		4,130 82	"	45,809 20	"	12,644 62	
252,655 78		270 "	"	96 22	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 26 de 240,000 francs a été diminué d'une somme de 7,000 francs par arrêté royal du 29 avril 1879, pris en conséquence d'une note qui figure à la suite de cet article.
110,504 63		2,711 07	"	165 50	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 27 de 60,000 francs a été augmenté d'une somme de 53,379 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219.
81,208 67		656 "	"	3,155 53	"	"	
221,560 47		155 80	"	2,185 75	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 29 de 181,700 francs a été augmenté: 1 ^o d'une somme de 58,000 francs par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 211; 2 ^o des 7,000 francs transférés de l'article 26 par arrêté royal du 29 avril 1879, pris en vertu de la note qui figure à la suite du dernier de ces articles. — Ensemble 223,700 francs.
98,500		"	"	"	"	"	
85,955 89		464 11	"	"	"	"	
20,728 14		"	"	71 86	"	"	
20,000 "		"	"	"	"	"	
96,508 55		"	"	16 67	"	"	
49,700 "		"	"	"	"	"	
2,185,550 "		"	"	"	"	"	
6,125,602 72		8,596 80	"	51,560 31	"	12,644 62	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT . . . fr.	0,172,921 21	6,133,999 52	5,263,542 96	862,059 76
XII.		Industrie.				
	37	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil . . .	12,500 "	12,294 77	11,071 82	1,222 95
	38	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage . . .	a) 276,000 "	275,440 18	258,656 88	36,783 30
	39	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . .	24,450 "	24,415 55	23,786 55	620 "
	40	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . .	18,500 "	18,400 "	15,950 "	2,450 "
	41	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du recueil . . .	8,000 "	6,581 24	5,524 99	3,056 25
		Musée de l'industrie.				
	42	Traitement du personnel . . .	22,300 "	22,299 72	22,299 72	"
	43	Matériel et frais divers . . .	19,000 "	18,909 46	5,874 18	13,125 28
XIII.		Poids et mesures.				
	44	Traitements des vérificateurs . . .	73,250 "	71,949 63	71,249 63	700 "
	45	Frais de bureau et de tournées . . .	53,000 "	52,474 99	51,474 99	1,000 "
	46	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures . . .	8,000 "	8,000 "	7,224 50	775 50
		Lettres et sciences.				
XVII.	76	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet,				
		A REPORTER. . . fr.	6,668,821 21	6,624,855 06	5,694,656 22	921,802 04

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
6,125,602 72		8,306 80	"	51,566 31	"	12,644 62	
12,294 77		"	"	205 23	"	"	
275,440 18		"	"	1,450 82	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 38 de 270,000 francs a été augmenté d'une somme de 6,000 francs par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
24,415 35		"	"	34 45	"	"	
18,400 "		"	"	100 "	"	"	
6,581 24		"	"	1,418 76	"	"	
22,290 72		"	"	" 28	"	"	
18,999 46		"	"	" 54	"	"	
71,949 63		"	"	1,300 37	"	"	
52,474 99		"	"	525 01	"	"	
8,000 "		"	"	"	"	"	
6,616,458 26		8,306 80	"	56,610 77	"	12,644 62	Par l'article 1er de la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242, les crédits des articles 47 à 78, s'élevant ensemble à la somme de fr. 11,240,037 37 c., ont été distraits du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1878. Ils formeront celui de l'Instruction publique pour le même exercice.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	6,668,821 21	6,624,855 06	5,694,656 22	921,802 04
XVII (suite).		Lettres et sciences (suite).				
		Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	144,500 »	144,494 61	125,411 20	18,907 48
	77	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e	a) 192,882 25	178,276 08	121,149 95	53,275 69
	78	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien	5,150 »	5,137 21	4,256 02	881 19
	79	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	42,000 »	41,999 95	39,349 95	2,650 »
	80	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	27,700 »	25,828 75	21,918 47	3,910 28
	81	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	59,000 »	59,000 »	55,800 »	3,200 »
	82	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	b) 51,700 »	51,697 02	49,921 76	1,775 26
	83	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'étude des collections.	59,500 »	59,500 »	55,000 »	4,500 »
	84	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions.	c) 62,650 »	61,648 55	52,484 97	29,165 38
	85	Jardin Botanique de l'Etat. Dépenses du personnel, de matériel et de culture	77,500 »	77,499 50	76,549 50	950 »
	86	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	57,100 »	56,699 98	55,749 98	950 »
	87	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 »	8,199 68	5,528 85	2,870 83
		A REPORTER. . . . fr.	7,456,705 46	7,394,836 19	6,337,576 94	1,044,836 15

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		INSTANTS EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,616,458 26		8,506 80	•	56,610 77	•	12,644 62	
144,318 77		175 84	•	5 30	•	•	
174,425 62		3,850 46	•	14,606 17	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 77 de 190,873 francs a été augmenté d'une somme de fr. 2,009 25 c., transférée de l'article 104 du Budget de l'exercice 1877, pour être à même de payer au fur et à mesure des besoins, les dépenses encore à faire par le dépôt de la guerre relativement à la carte géologique de Dumont. (§ 9 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.)
5,137 21		•	•	12 79	•	•	
41,999 95		•	•	• 05	•	•	
25,828 75		•	•	1,871 26	•	•	
59,000 •		•	•	•	•	•	
51,697 02		•	•	2 98	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 82 de 80,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 1,700, par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 5, n° 186.
59,500 •		•	•	•	•	•	
61,648 35		•	•	1,001 63	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 84 de 42,650 francs a été augmenté d'une somme de fr. 30,000 par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
77,499 50		•	•	• 50	•	•	
56,699 98		•	•	400 02	•	•	
8,109 68		•	•	• 32	•	•	
7,582,413 09		12,423 10	•	74,511 89	•	12,644 62	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	7,456,703 46	7,594,836 19	6,337,576 94	1,044,856 15
XVII (suite).		Lettres et sciences (suite).				
	88	Archives de l'Etat dans les provinces; personnel	48,550 "	48,024 94	48,024 94	"
	89	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrements d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc., inspection des archives communales	22,200 "	20,130 95	11,356 60	6,741 31
	90	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat.	3,500 "	3,499 99	3,499 99	"
	91	Bulletin bibliographique; traductions et analyses de publications faites à l'étranger	25,000 "	25,000 "	815 "	9,552 98
XVIII.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
	92	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses. Troisième annuité à payer par l'Etat du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisitions de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; première annuité	333,500 "	333,498 74	306,357 90	25,790 84
		A REPORTER. fr.	7,880,253 46	7,824,990 81	6,707,631 37	1,086,921 28

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
7,382,413 09		12,423 10	»	74,511 89	»	12,644 62	
48,024 94		»	»	325 06	»	»	
18,097 91		2,033 04	»	2,069 05	»	»	
5,499 99		»	»	» 01	»	»	
10,567 98		14,652 02	»	»	»	»	
332,148 74		1,550 »	»	1 26	»	»	
7,794,552 65		30,438 16	»	76,907 27	»	12,644 62	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.		ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
				En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.		
REPORT. fr.				7,889,235 46	7,824,900 81	6,707,651 57	1,086,921 28
Beaux-arts (suite).							
XVIII suite).		Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc. (suite).					
	93	Part de l'État dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000	20,000	"	16,750	
		Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques					
	94	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	76,485	76,485	76,485	"	
	95	Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges	243,000	244,997 40	164,576 10	53,411 30	
		Encouragements en faveur de l'art musical.					
	96	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	127,010	127,010	127,010	"	
97	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	57,145	57,145	57,145	"		
98	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale; pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à						
A REPORTER. fr.				8,414,891 46	8,550,626 21	7,152,645 47	1,157,082 58

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	excédant LES CRÉDITS	
	7,794,532 05	50,158 16	•	76,907 27	12,644 62	
	16,750 •	5,250 •	•	•	•	
	76,485 •	•	•	•	•	
	217,787 40	27,210 •	•	2 60	•	
	127,010 •	•	•	•	•	
	57,145 •	•	•	•	•	
	8,289,728 05	60,898 16	•	76,909 87	12,644 62	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	
		REPORT. . . . fr.	8,414,891 46	8,350,626 21	7,132,645 47	1,157,082 58	
		Beaux-arts (suite).					
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>					
		donner avec le concours des provinces et des villes intéres- sées. Dépenses diverses. Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides.	157,000 "	156,976 80	121,944 "	22,415 50	
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture ; Musée Wiertz.</i>					
	99	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	55,775 "	55,774 58	53,349 58	2,425 "	
	100	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais Ducal et du Musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	85,285 "	49,405 14	54,126 52	15,278 82	
	101	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . .	16,400 "	16,535 20	16,555 20	"	
	102	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acqui- sitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collec- tion sigillographique.	a) 45,115 "	40,574 56	25,841 75	16,752 65	
		<i>Monuments publics.</i>					
	105	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 "	50,000 "	2,895 "	5,500 "	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>					
	104	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsidés pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclu- sivement historique	106,000 "	106,000 "	12,155 "	52,705 "	
	105	Commission royale des monuments. — Personnel — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessina- teurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	51,450 "	51,455 85	25,890 97	5,512 86	
		A REPORTER . . . fr.	8,919,914 46	8,817,125 92	7,406,181 07	1,257,680 19	

L'INTERIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A RECHARGER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
8,289,728 05	60,808 16	"	76,909 87	"	12,644 62	
147,559 50	9,617 50	"	25 20	"		
55,774 58	"	"	" 62	"	"	
49,405 14	"	"	55,879 86	"		
16,555 20	"	"	66 80			
40 574 56	"	"	58 64	2,500 "	"	a) Le crédit primitif de l'article 102 de 50,500 francs a été augmenté d'une somme de 12,815 francs, par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 211
8,595 "	21,605 "	"	"	"	"	
44,858 "	61,142 "	"	"	"	"	
51,455 85	"	"	16 17	"	"	
8,663,861 26	155,262 66	"	112,935 16	2,500 "	12,644 62	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . fr.	8,919,914 46	8,817,125 92	7,406,181 07	1,237,080 19
XVIII. (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	106	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 »	712 »	205 60	508 40
	107	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 »	7,499 96	7,270 51	229 63
	108	Exposition générale des beaux-arts de 1878.	a) 85,551 72	85,551 72	21,951 86	60,198 68
XIX.		Service de santé.				
	109	Inspection du service de santé, des établissements dange- reux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploi- tation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil	b) 151,050 »	151,008 65	48,699 70	81,172 55
	110	Académie royale de médecine.	50,095 »	50,005 »	50,027 10	67 90
XXI.		Traitements de disponibilité.				
	111	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonction- naires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 111 à l'art. 2, personnel.)	c) 26,816 »	26,413 19	22,459 56	3,876 59
XXII.		Dépenses imprévues.				
	112	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900 »	5,895 84	4,401 94	1,401 90
		A REPORTER. . . . fr.	9,212,807 18	9,104,278 28	7,544,244 94	1,405,155 66

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL		PAYMENTS RESTANT A PAYER POUR OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
8,665,861 26	155,262 66	•		112,955 16	2,500 •	12,644 62	
712 •	•	•		5,288 •	•	•	
7,499 66	•	•		• 01	•	•	
85,150 51	401 18	•		•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 108 de 40,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 45,551 72 c ^t , par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219.
120,872 25	1,156 40	•		41 55	•	•	
50,025 •	•	•		•	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 109, de 127,000 francs, a été augmenté d'une somme de 4,050 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> de 7, n° 219.
26,515 75	97 44	•		402 81	•	•	
5,895 84	•	•		6 16	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 111 de 41,252 fr. a été diminué: 1 ^o d'une somme de 5,500 francs transférée à l'article 2 par arrêté royal du 27 décembre 1878, puis en conséquence de la note qui figure à la suite du premier de ces articles; 2 ^o de 8,916 francs somme distraite du susdit article 111 ajoutée à l'article 58 du Budget du Ministère de l'Instruction publique de l'exercice 1878, par la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 50, n° 242 — Il reste pour allocation 25,816 francs.
8,949,580 60	154,807 68	•		118,673 52	2,500 •	12,644 62	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT . . . fr.	9,212,807 18	9,104,278 28	7,544,244 91	1,405,155 66
XXII (suite).		Dépenses imprévues (suite)				
	113	Administration provinciale d'Anvers. — Pour payer la dépense extraordinaire résultant des frais d'impression et de fournitures de papiers auxquels ont donné lieu les nombreuses réclamations électorales	a) 2,372 "	2,372 "	2,372 "	"
	114	Administration provinciale du Hainaut. — Pour compléter l'ameublement de l'hôtel provincial du Hainaut, à l'occasion de la visite de la Famille royale qui a eu lieu en 1877.	b) 11,807 60	11,807 60	11,807 60	"
	115	Bibliothèque royale. — Pour payer les acquisitions de livres faites à la vente de la bibliothèque de M. René della Faille, à Anvers, pour la bibliothèque royale et pour celle de l'université de Gand	c) 9,800 "	9,791 10	"	9,791 10
	116	Croix commémorative. — Pour couvrir les frais résultant de l'institution, par arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la Croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1850 au 4 février 1851. — Achat d'insignes, impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent	d) 11,200 "	11,200 "	11,200 "	"
	117	Pour payer des créances réclamées à la charge du budget économique de la Flandre occidentale, pour fournitures se rattachant à des exercices clos, savoir:				
		Créance Maertens, fournitures de charbons fr. 1,655 "				
		Créance Claeys, fournitures de charbons . . 3,005 "	e) 5,208 "	5,208 "	"	5,208 "
		Créance Dehaudt, remboursement du prix de location d'un piano 548 "				
	118	Milice. — Pour payer des dépenses arriérées relatives au service de la milice et se rapportant aux exercices 1875, 1874, 1873 et 1876	f) 469 42	469 42	"	16 42
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Intérieur fr.	9,235,664 20	9,145,126 40	7,569,624 54	1,420,151 18

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÉS		PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,949,380 60		154,897 68	"	118,075 52	2,500 "	12,644 62	
2,372 "		"	"	"	"	"	a) b) et c) Les crédits formant les articles 113, 114 et 115 ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 5, n° 156.
11,807 60		"	"	"	"	"	
9,791 10		"	"	8 90	"	"	
11,200 "		"	"	"	"	"	d) Le crédit de l'article 116 a été alloué par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
5,208 "		"	"	"	"	"	e) et f) Les crédits des articles 117 et 118 ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7, n° 249.
16 42		453 "	"	"	"	"	
8,989,775 72		155,350 68	"	118,682 42	2,500 "	12,644 62	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1877. (Art. 30 de la loi de compt.).	15,418 84	15,595 84	8,224 17	7,089 27
		TOTAL du Budget de l'exercice 1878.	0,255,664 20	9,145,126 40	7,560,624 54	1,420,151 18
		TOTAUX. fr.	9,269,085 04	9,160,522 24	7,577,848 71	1,427,240 45

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,315 44	82 40	"	23 "	"	"	
8,989,775 72	155,550 68	"	118,683 42	2,500 "	12,644 62	
9,005,089 16	155,433 08	"	118,705 42	2,500 "	12,644 62	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article unique de la loi du 27 février 1878, *Moniteur* du 28, n° 59, à la somme defr. 20,229,802 78

A y ajouter : 1° Les crédits supplémentaires 415,305 54

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1877, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . 15,418 81

3° La partie d'allocation transférée de l'article 104 du Budget de l'exercice 1877, à l'article 77 du Budget de l'exercice 1878 (§ 9° de la loi du 23 août 1878, *Moniteur* du 29, n° 241) 2,000 25

ENSEMBLE. . . .fr. 20,662,556 41

Par l'article 1^{er} de la loi du 29 août 1878, *Moniteur* du 30, n° 242, une somme de 11,395,455 37

a été annulée sur l'ensemble des crédits alloués au Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1878 par la loi du 27 février de la même année. Cette somme forme en partie le Budget du Ministère de l'Instruction publique pour le même exercice et y est transférée.

TOTAL. . . .fr. 9,269,083 04

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
XVII.		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT.				
		EXERCICE 1877.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Enseignement primaire.				
	98	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acqui- sitions d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspec- trice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes.	a) 664 80	664 80	•	664 80
	138	Université de Gand. — Pour meubler et garnir le nouvel amphithéâtre d'anatomie	b) 20,109 28	19,110 87	•	19,110 87
	139	Université de Liège. — Pour couvrir les frais indiqués ci- après: 1° Laboratoire de pharmacie: transformation et accroissement du mobilier actuel; acquisition d'appareils nouveaux; 2° Collection de zoologie: construction d'ar- moires nouvelles pour renfermer les squelettes rapportés du Brésil par M. Van Beneden et préparés sous sa direc- tion; 3° bibliothèque: construction de nouveaux rayons destinés à recevoir les collections de livres qui ont été cé- dées à l'Université	c) 6,803 46	6,803 46	•	6,803 46
	142	A. Frais de distribution d'eau pour les nouveaux laboratoires construits à l'Université de Gand. B. Pour l'acquisition des instruments indispensables au cours du professeur de clinique et de pathologie externe à l'Université de Liège.	d) 8,876 13	8,876 13	•	8,876 13
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1877	36,453 67	35,455 26	•	35,455 26

STRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
664 80	"	"	"	"	"	"	a) Ce report a été autorisé par la Cour des comptes le 24 décembre 1878.
19,110 87	"	"	"	118 80	879 61	"	
6,803 46	"	"	"	"	"	"	b, c et d) Ces reports ont été approuvés par la Cour des comptes, le 31 décembre 1878.
8,876 13	"	"	"	"	"	"	
35,455 26	"	"	"	118 80	879 61	"	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits annuels transférés.	MONTANT des nouveaux crédits nécessaires pour 1878.	Totaux.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
		EXERCICE 1878 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	»	10,500 »	10,500 »	10,500 »
	2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	81,450 »	30,000 »	a) 116,450 »	116,367 88
	3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses	6,000 »	10,000 »	16,000 »	15,954 80
	4	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	»	1,000 »	1,000 »	652 50
	5	Musée scolaire de l'Etat pour les trois degrés de l'enseigne- ment public. (Personnel et matériel.)	»	1,000 »	1,000 »	891 55
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	4,000 »	1,000 »	5,000 »	4,914 73
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'Etat, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'ob- tention d'un secours, à raison de leur position malheu- reuse	3,000 »	1,500 »	4,500 »	4,380 »
III.		INSTRUCTION PUBLIQUE.				
		Enseignement supérieur.				
	8	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 »	»	6,000 »	2,405 96
	9	Traitements des fonctionnaires et employés des deux uni- versités de l'Etat; traitements complémentaires des pro- fesseurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849.)	857,580 »	»	857,580 »	855,405 84
	10	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des universités	274,660 »	40,000 »	314,660 »	293,122 13
		a) Les crédits de l'article 2, s'élevant ensemble à 111,450 francs ont été augmentés d'une somme de 5,000 francs restée dispo- nible sur l'article 38 du Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1878 (arrêté royal du 27 décembre 1878, n° 278, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 38),				
		A REPORTER. fr.	»	»	1,332,690 »	1,504,575 19

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la com- ptabilité.		
10,500 »	»	10,500 »	»	»	»	»	»	
101,179 87	15,188 01	116,567 88	»	»	82 12	»	»	
15,181 12	2,775 68	15,954 80	»	»	45 20	»	»	
573 »	59 50	632 50	»	»	567 50	»	»	
676 80	214 55	891 55	»	»	108 65	»	»	
86 50	4,828 23	4,914 73	»	»	85 27	»	»	
5,260 »	970 »	4,230 »	150 »	»	120 »	»	»	
1,464 96	941 »	2,405 96	»	»	3,594 04	»	»	
729,744 84	125,661 »	855,405 84	»	»	2,174 16	»	»	
75,660 55	216,136 38	289,796 95	5,325 20	»	21,537 87	»	»	
954,527 64	566,772 35	1,501,099 99	3,475 20	»	28,114 81	»	»	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits annuels transférés.	MONTANT des nouveaux crédits nécessaires pour 1878.	Totaux.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
		REPORT. fr.	"	"	1,332,690	1,304,575 19
III (suite).		Enseignement supérieur (suite).				
	11	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central; agents ou employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876.	58,470	" 40,000 "	98,470	" 90,114 89
	12	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000	" "	10,000	" 339 50
	13	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	14,000	" "	14,000	" 13,421 "
	14	Frais de rédaction du neuvième rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 de la loi du 15 juillet 1849)	7,000	" "	7,000	" 6,940 "
IV.		Enseignement moyen.				
	15	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	5,000	" "	5,000	" 4,907 15
	16	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	23,750	" "	23,750	" 22,490 88
	17	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne.	9,000	" "	9,000	" 8,596 60
	18	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État	99,793	" "	a) 103,793	" 103,055 08
		a) Le crédit primitif du 18 de 99,793 francs a été augmenté d'une somme de 4,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 7 août, n° 219.				
		A REPORTER. fr.	"	"	1,603,703	" 1,554,449 29

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture du credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
954,327 64	366,772 35	1,301,099 99	3,475 20	»	28,114 81	•	»	
52,126 53	37,988 36	90,114 89	•	»	8,555 11	»	»	
110 »	171 50	281 50	58 »	•	9,660 50	»	»	
11,814 »	1,607 »	13,421 »	»	•	579 »	»	»	
»	6,940 »	6,940 »	»	»	60 »	»	»	
3,258 »	1,649 15	4,907 15	»	»	92 85	»	»	
20,624 89	1,874 99	22,499 88	»	»	1,250 12	»	»	
7,512 »	1,084 60	8,596 60	»	•	403 40	»	»	
60,247 62	52,807 46	102,055 08	1,000 »	»	737 92	»	»	
1,099,020 68	450,895 41	1,549,916 09	4,533 20	»	49,253 71	»	»	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits annuels transférés	MONTANT des nouveaux crédits nécessaires pour 1878.	Totaux.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
		REPORT . . . fr.	»	»	1,005,703 »	1,554,440 29
IV (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	19	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1865, pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874	28,200 »	»	28,200 »	24,685 59
	20	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	687,078 »	»	687,078 »	655,532 19
	21	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'Etat (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc. des écoles moyennes de l'Etat, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	612,702 »	»	612,702 »	581,438 53
	22	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 »	»	15,000 »	14,750 »
	23	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne pour garçons; complément des subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	260,768 »	10,000 »	270,768 »	233,332 09
	24	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	»	50,000 »	50,000 »	2,000 »
	25	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 »	»	25,000 »	24,681 15
	26	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	3,120 »	»	3,120 »	1,720 »
	27	Traitements de disponibilité	18,000 »	»	a) 18,117 »	18,116 40
	28	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions	8,000 »	»	8,000 »	7,990 75
		b) Le crédit primitif de l'article 27 de 18,000 francs a été augmenté d'une somme de 117 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 7 août, n° 219.				
		A REPORTER. . . fr.	»	»	3,321,688 »	3,118,696 89

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,099,020 68	450,895 41	1,549,916 00	4,533 20	"	40,253 71	"	"	
22,099 02	2,455 35	24,554 37	151 22	"	5,514 41	"	"	
652,275 19	5,257 "	655,532 19	"	"	51,545 81	"	"	
569,580 96	11,857 57	581,438 55	"	"	51,263 47	"	"	
"	14,550 "	14,550 "	200 "	"	250 "	"	"	
228,250 49	5,102 50	233,352 99	"	"	57,435 01	"	"	
"	1,000 "	1,000 "	1,000 "	"	48,000 "	"	"	
22,847 85	1,853 30	24,681 15	"	"	518 85	"	"	
1,720 "	"	1,720 "	"	"	1,400 "	"	"	
15,594 54	1,687 43	17,081 77	1,054 65	"	60	"	"	
7,534 "	656 75	7,990 75	"	"	9 25	"	"	
2,618,502 55	493,295 31	5,111,797 84	6,899 05	"	202,991 11	"	"	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits annuels transférés.	MONTANT des nouveaux crédits nécessaires pour 1878.	Totaux.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
		REPORT. . . . fr.	»	»	3,521,688	3,118,696 89
V.		Enseignement primaire.				
	29	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; suppléments de traitement	58,000	»	58,000	56,591 65
	30	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire . . .	19,000	»	19,000	18,835 55
	31	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	72,000	»	72,000	71,657 65
	32	Personnel des écoles normales de l'Etat et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin.	232,670	1,500	234,170	229,906 37
	33	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	76,000	»	76,000	76,000 »
	34	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes	144,900	11,000	a) 155,900	153,521 11
	35	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'Etat; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi); frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonction qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la gymnastique. Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices pour les former à l'enseignement du dessin dans ces institutions: frais de route et de séjour aux personnes appelées à ce cours; jury pour la délivrance d'un certificat de capacité	555,200	91,620	626,820	625,450 68
	36	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écri-				
		a) Les crédits de l'article 34 s'élevant ensemble à 155,900 francs ont été augmentés d'une somme de 3,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 7 août, n° 219.				
		A REPORTER. . . . fr.	»	»	4,567,078	4,348,457 66

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,618,502 55	403,295 51	3,111,797 84	6,899 05	"	202,991 11	"	"	
50,391 65	"	50,391 65	"	"	1,608 55	"	"	
18,533 53	500 "	18,533 53	"	"	166 67	"	"	
33,600 "	38,025 99	71,625 99	31 64	"	342 57	"	"	
217,155 58	12,770 79	229,906 37	"	"	4,263 65	"	"	
76,000 "	"	76,000 "	"	"	"	"	"	
90,577 96	59,615 85	150,193 81	5,327 30	"	5,878 89	"	"	
545,518 52	56,894 16	602,412 68	21,038 "	"	3,369 32	"	"	
3,656,059 57	661,102 10	4,317,161 67	31,295 99	"	218,620 34	"	"	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits annuels transférés.	MONTANT des nouveaux crédits nécessaires pour 1878.	Totaux.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
		REPORT. . . . fr.	»	»	4,567,078 »	4,548,457 66
V (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	37	tures et d'impression relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1875 et aux avances de fonds à faire aux communes; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours (exécution de l'article 24 du règlement général du 17 septembre 1866)	6,987,196 37	725,165 »	a) 7,740,141 54	7,747,171 84
		Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions. Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; missions, achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs. Dépenses relatives à l'organisation de musées et d'expositions scolaires. Dépenses imprévues. Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension; suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. . .	92,000 »	»	92,000 »	91,517 29
VI.		Traitements de disponibilité.				
	38	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (La somme restée disponible sur ce crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)	8,916 »	5,084 »	b) 9,000 »	7,699 44
VII.		Dépenses imprévues.				
	39	Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	1,000 »	1,000 »	1,000 »
		a) Les crédits de l'article 36 s'élevant ensemble à fr. 7,712,361 37 c ³ ont été augmentés d'une somme de fr. 36,779 97 c ³ par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 7 août, n° 219. b) Les crédits réunis de l'article 38, s'élevant à 14,000 francs, ont été diminués d'une somme de 5,000 francs portée en augmentation à l'article 2 de ce Budget par arrêté royal du 27 décembre 1878, n° 278, pris en conséquence de la note qui figure au premier de ces articles.				
		A REPORTER. fr.	»	»	12,418,219 34	12,195,846 25

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,656,059 57	661,102 10	4,317,161 67	31,295 99	»	218,620 34	»	»	
7,085,762 09	658,027 85	7,741,780 94	5,581 00	»	1,969 50	»	»	
77,197 53	9,674 96	86,872 29	4,645 »	»	482 71	»	»	
5,909 44	1,450 »	7,449 44	250 »	»	1,300 56	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	»	»	»	»	»	
10,824,018 43	1,350,254 91	12,154,273 34	41,572 89	»	222,573 11	»	»	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	12,418,219 34	12,105,846 23	10,824,018 43	1,350,254 91
		Dépenses imprévues (suite).				
	40	Crédit destiné à être réparti en subsides à des membres du personnel enseignant de l'État aux trois degrés, à des inspecteurs de l'enseignement moyen, à des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire et à des instituteurs et institutrices d'écoles primaires communales, pour leur permettre d'aller visiter l'Exposition universelle de Paris en 1878, et ce sous réserve d'adresser, s'il y a lieu, un rapport au Gouvernement	d) 70,000 »	66,800 »	65,500 »	1,500 »
	41	Université de Liège. — Pour payer des dépenses pour le matériel de ladite université, concernant l'année 1878 et des années antérieures	32,000 »	26,216 51	»	21,371 76
	42	Commission d'entérinement. — Pour payer les frais de vacation restant dus aux membres de la commission d'entérinement pour l'année 1877	470 »	450 20	»	260 »
	43	Enseignement supérieur. — Pour rembourser à la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur, les avances faites au Trésor public dans le paiement des pensions payées en 1878, conformément aux prescriptions de la loi du 13 mars 1867.	12,529 67	12,529 67	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Instruction publique	12,553,219 01	12,501,851 41	10,889,518 43	1,355,186 67
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1877 (art. 30 de la loi de compt.).	56,433 67	55,433 26	»	55,433 26
		TOTAL du Budget de l'exercice 1878.	12,553,219 01	12,501,851 41	10,889,518 43	1,355,186 67
		TOTAUX. fr.	12,569,672 68	12,337,306 67	10,889,518 43	1,388,641 93

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
12,154,273 54	41,572 89	»	222,375 11	»	•	
66,600 »	200 •	»	3,200 »	»	»	d) Ce crédit a été alloué par l'article 4 de la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242.
21,371 76	4,844 55	»	5,785 69	»	»	
260 •	199 20	»	10 80	»	»	Les crédits des articles 41, 42 et 43 ont été accordés par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> , du 7 août, n° 219.
•	12,520 67	»	»	»	»	
12,242,505 10	59,546 31	»	231,567 60	»	»	
35,455 26	»	»	118 80	879 61	»	
12,242,505 10	59,546 31	»	231,567 60	»	•	
12,277,960 56	59,546 31	»	231,486 40	879 61	»	

Par l'article 1^{er} de la loi du 29 août 1878, *Moniteur* du 30, n° 242, sont distraits du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1878 et formeront le Budget du Département de l'Instruction publique, les crédits portés dans la quatrième colonne du tableau de ce Budget et qui ont fait l'objet de la loi du 27 février de la même année.

Ces crédits sont augmentés des sommes indiquées à la cinquième colonne du même tableau

Il s'élèvent ensemble à la somme de fr. 12,375,822 57

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 159,596 64

2° Les parties d'allocations transférées du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1877, en vertu de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 36,455 67

TOTAL fr. 12,569,872 68

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).				
		EXERCICE 1874				
		<i>Report de l'exercice 1877 à l'exercice 1878, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	100 »	100 »	»	100 »
		EXERCICE 1875.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878.</i>				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	47 55	»	»	»
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	1,785 06	1,415 06	»	1,415 06
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	4,777 »	»	»	»
		SECTION. 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	37	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	6,377 80	6,377 80	»	6,377 80
		A REPORTER. . . . fr.	12,085 20	7,792 86	»	7,792 86

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
100 »	»	»	»	»	»	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 3 décembre 1878.
»	»	»	»	»	»	
1,415 06	»	»	»	568 »	»	
»	»	»	»	4,777 »	»	
6,377 80	»	»	»	»	»	
7,792 86	»	»	»	5,192 53	»	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	12,985 59	7,792 86	»	7,792 86
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		—				
		EXERCICE 1875 (SUITE).				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878 (suite).</i>				
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.				
	58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	55 22	»	»	»
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . .	4,556 68	»	»	»
		SECTION 7. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	86	Matériel et fournitures de bureau.	5,551 65	»	»	»
X.		§ 3. — CHEMINS DE FER, ETC.				
		<i>Services en général.</i>				
	117	Matériel et fournitures de bureau.	287 58	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1875.	21,016 50	7,792 86	»	7,792 86
		EXERCICE 1876.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878.</i>				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	15 78	»	»	»
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	6,034 95	4,669 55	»	4,669 55
		A REPORTER. fr.	6,048 73	4,669 55	»	4,669 55

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,792 86		°	°	°	5,192 53	°	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 3 décembre 1878.
°		°	°	°	55 22	°	
°		°	°	4,556 68	°	°	
°		°	°	°	5,351 65	°	
°		°	°	°	287 58	°	
7,792 86		°	°	4,556 68	8,886 76	°	
°		°	°	13 78	°	°	
4,669 55		°	°	°	1,365 40	°	
4,669 55		°	°	13 78	1,365 40	°	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1873.	En 1870, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	6,048 73	4,669 55	"	4,669 55
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1876 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . .	595 55	395 55	90 17	505 58
		Bassin de l'Escaut.				
	21	Escaut	32,715 90	23,170 94	"	17,013 29
	27	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	1,559 50	1,559 50	"	1,559 50
		Plantations.				
	34	Plantations nouvelles	762 57	"	"	"
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	57	Port d'Ostende	8,000 "	8,000 "	"	8,000 "
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.				
	56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	429 28	107 87	"	107 87
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	14,119 55	7,622 75	"	7,622 75
		A REPORTER. fr.	64,050 88	45,526 16	90 17	59,278 54

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,609 55		"	"	13 78	1,505 40	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 3 décembre 1878.
395 55		"	"	"	"	"	
17,013 29		6,157 65	"	9,544 06	"	"	
1,559 50		"	"	"	"	"	
"		"	"	"	762 37	"	
8,000 "		"	"	"	"	"	
107 87		"	"	105 67	215 74	"	
7,622 75		"	"	6,496 80	"	"	
59,368 51		6,157 65	"	16,161 21	2,543 51	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profits des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob
		REPORT. fr.	64,050 88	45,526 16	90 17	59,278 54
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		—				
		EXERCICE 1876 (suite).				
		Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878 (suite).				
		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes — Marine (suite).				
		SECTION 3. — TRANSPORTS.				
	65	Frais d'exploitation.	2,043 62	561 05	"	561 05
		SECTION 4. — POSTES.				
	75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	1,560 69	780 53	"	780 55
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX ET RIVIÈRES.				
		Ports, côtes, phares et fanaux.				
	104	Travaux d'entretien.	1,264 75	1,192 15	"	1,192 15
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1876	68,899 94	47,859 69	90 17	41,611 87
		EXERCICE 1877.				
		Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878.				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	75,859 97	62,601 27	51,425 75	28,775 52
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	4,735 58	4,649 29	104 37	4,544 92
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meu- bles, loyers; établissement et entretien de squares. — Ac- quisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.	25 50	25 50	"	25 50
		A REPORTER. fr.	80,600 85	67,276 06	51,530 12	53,345 94

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
39,368 51	6,157 05	"	10,161 21	2,343 51	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 3 décembre 1878.
561 05	"	"	1,682 57	"	"	
780 55	"	"	780 56	"	"	
1,192 15	"	"	"	72 60	"	
41,702 04	6,157 05	"	18,624 14	2,416 11	"	
60,201 27	2,400 "	"	"	13,258 70	"	
4,649 20	"	"	"	86 09	"	
25 50	"	"	"	"	"	
6 4,876 06	2,400 "	"	"	13,324 79	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	
		REPORT. fr.	80,000 85	07,270 06	31,530 12	33,348 04	
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite a).					
		—					
		EXERCICE 1877 (suite).					
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878 (suite).</i>					
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).					
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.					
II (suite).	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières	40,952 25	40,952 25	14,437 31	26,494 94	
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>					
		Bassin de la Meuse.					
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	12,221 52	11,826 02	»	11,826 02	
	13	Rivière et canal de l'Ourthe	5,624 24	»	»	»	
	19	Sambre canalisée	711 92	711 92	»	711 92	
	20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . .	14,030 59	13,821 56	5,200 57	8,620 99	
		Bassin de l'Escaut.					
	22	Canal de Mons à Condé	599 62	599 62	»	599 62	
	26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand	1,795 70	1,795 70	»	1,795 70	
	27	— de Plasschenlaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et canal de Langelede . . .	2,477 58	2,477 58	»	2,477 58	
		Plantations					
	33	Plantations nouvelles	575 66	575 66	51 52	524 14	
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.					
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>					
	36	Port d'Ostende	21,086 71	21,086 71	9,214 21	11,872 50	
	37	Côtes	10,026 65	10,026 65	»	10,026 65	
		A REPORTER. fr.	200,403 09	170,049 53	60,453 73	117,095 80	

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS			CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
	64,876 06	2,400 "	"	"	13,324 79	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 3 décembre 1878.
	40,952 25	"	"	"	"	"	
	11,826 02	"	"	395 50	"	"	
	"	"	"	"	5,624 24	"	
	711 92	"	"	"	"	"	
	15,821 56	"	"	1,109 05	"	"	
	599 62	"	"	"	"	"	
	1,795 70	"	"	"	"	"	
	2,477 58	"	"	"	"	"	
	375 66	"	"	"	"	"	
	21,086 71	"	"	"	"	"	
	19,026 65	"	"	"	"	"	
	177,549 53	2,400 "	"	1,504 53	18,949 03	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.	
		REPORT. . . . fr.	200,405 09	179,949 53	60,453 73	117,095 80	
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite a).					
		—					
		EXERCICE 1877 (suite).					
		Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878 (suite).					
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.					
		SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.					
	53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10 90	10 90	"	10 90	
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.					
	57	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	45 45	45 45	"	45 45	
	58	Primes d'économie et de régularité	80,243 34	80,243 34	"	80,243 34	
	60	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	194,131 23	56,280 28	"	56,280 28	
		SECTION 3. — TRANSPORTS.					
	64	Frais d'exploitation	2,062 10	1,290 11	"	1,290 11	
	66	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	37,074 10	36,670 80	"	36,670 80	
		SECTION 4. — POSTES.					
	70	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantiques, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	1,325 "	"	"	"	
	72	Matériel, fournitures de bureau; frais de loyer et de régie. .	1,127 58	"	"	"	
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.					
	76	Entretien	2,801 40	2,684 71	"	2,684 71	
		SECTION 6. — SERVICES EN GÉNÉRAL.					
	78	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	96 60	96 60	"	96 60	
	79	Matériel et fournitures de bureau	3,972 90	599 41	"	599 41	
		A REPORTER. . . . fr.	524,193 69	557,871 13	60,453 73	295,017 40	

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
177,549 55		2,400 *	*	1,504 55	18,949 05	*	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes, les 13 novembre et 3 décembre 1878.
10 90		"	"	"	"	"	
45 45		"	"	"	"	"	
80,245 54		"	"	"	"	"	
56,280 28		"	"	6,149 58	151,701 57	"	
1,290 11		"	"	659 26	112 75	"	
56,670 80		"	"	"	1,505 50	"	
"		"	"	1,325 "	"	"	
"		"	"	1,127 58	"	"	
2,684 71		"	"	116 60	"	"	
96 60		"	"	"	"	"	
599 41		"	"	615 56	2,759 95	"	
555,471 15		2,400 "	"	11,496 "	154,826 56	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	524,195 69	557,871 15	60,453 75	295,017 40
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1877 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878 (suite).</i>				
V.		Marine.				
	87	Traction et matériel.	71,972 50	71,972 50	56,250 »	55,722 50
		§ 1 ^{er} . — PONTS ET CHAUSSEES.				
		<i>Routes.</i>				
XI.	96	Entretien de routes. — Frais d'actes	2,281 15	2,090 45	»	2,090 45
		<i>Canaux et rivières.</i>				
	98	Travaux d'entretien — Exercice 1876	15,582 18	12,501 56	2,675 85	9,255 28
		<i>Travaux d'amélioration.</i>				
	99	Escant. — Exercice 1875	9,864 79	9,864 79	»	9,864 79
		<i>Ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	103	Travaux d'entretien. — Exercice 1876	76,500 »	76,500 »	17,000 »	59,500 »
		§ 2. — CHEMINS DE FER.				
		<i>Postes.</i>				
	115	Pour solder des créances prescrites, par application de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État	566 24	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1877 fr.	698,760 55	550,800 21	116,577 58	411,450 40
		EXERCICE 1878 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
		A REPORTER fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
555,471 13	2,400 »	»	11,490 »	154,826 56	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes, les 12 novembre et 3 décembre 1878.	
71,972 50	»	»	»	»	»		
2,090 45	»	»	103 50	87 20	»		
11,909 15	592 25	»	880 82	»	»		
9,864 79	»	»	»	»	»		
76,500 »	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	566 24	»		
527,807 98	2,992 25	»	12,480 52	155,480 »	»		
21,000 »	»	»	»	»	»		
21,000 »	»	»	»	»	»		

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
I		Administration centrale (suite).				
(suite).	2	Traitements des fonctionnaires et employés	1,385,019 24	1,382,787 21	980,822 20	401,920 01
		a)				
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	b) 54,800 "	54,797 51	40,503 66	14,293 85
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	142,060 "	134,425 52	133,354 22	1,069 30
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et ré- parations de meubles, chauffage, éclairage, menues dé- penses	c) 125,000 "	124,619 43	97,806 20	26,813 25
	6	Honoraires des avocats du Département.	58,600 "	55,524 18	27,720 "	7,804 18
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	4,508,228 "	4,271,881 50	2,707,091 33	1,551,189 41
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 "	36,710 "	11,154 26	25,431 89
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares; acqui- sition d'immeubles; d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	d) 439,100 "	438,109 04	350,520 99	104,916 56
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	e) 603,000 "	601,272 76	276,613 64	522,280 47
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières	1,951,150 "	1,754,288 32	773,036 33	972,958 92
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	85,000 "	72,324 95	36,114 72	36,210 23
		A REPORTER. . . . fr.	9,189,937 24	8,927,738 42	5,435,717 57	5,464,888 05

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances ou circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	»	
1,382,742 21	45 »	»	»	252 05	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 1,338,938 francs a été augmenté d'une somme de fr. 21,081 24 c ^s , transférée de l'article 67 en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 72.
54,797 51	»	»	»	2 49	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 3 de 50,230 francs a été augmenté d'une somme de 4,530 francs, par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 6, n ^o 218.
134,425 52	»	»	»	7,656 48	»	»	
124,619 45	»	»	»	»	380 57	»	c) Le crédit primitif de l'article 5 de 110,000 francs a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, par l'article 2 de la susdite loi.
55,524 18	»	»	»	3,075 82	»	»	
4,258,280 74	15,600 76	»	»	»	56,546 50	»	
56,566 15	145 85	»	»	656 50	5,635 50	»	
455,457 55	2,671 49	»	»	417 79	575 17	»	d) Le crédit primitif de l'article 9 de 400,000 francs a été augmenté d'une somme de 59,100 francs, par l'article 2 de ladite loi.
598,894 11	2,578 65	»	»	307 60	1,419 64	»	e) Le crédit primitif de l'article 10 de 433,000 francs a été augmenté d'une somme de 170,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 3 janvier 1879, n ^o 3.
1,745,995 27	8,295 05	»	»	»	196,861 68	»	
72,524 95	»	»	»	10,675 05	»	»	
8,900,605 62	27,132 80	»	»	25,005 76	259,215 06	»	

65

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	9,189,957 24	8,927,758 42	5,435,717 57	3,464,888 05
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).				
		Bassin de la Meuse (suite).				
	13	Rivière et canal de l'Ourthe	4,500 "	"	"	"
	14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	25,000 "	11,616 51	9,480 51	2,156 "
	15	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	10,000 "	9,789 95	8,810 96	978 99
	16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	8,000 "	7,054 05	"	7,054 05
	17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	5,000 "	2,992 22	"	2,992 22
	18	— — vers Hasselt.	10,000 "	8,491 56	700 "	7,791 56
	19	Sambre canalisée.	15,000 "	14,995 29	10,470 50	4,524 79
	20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . .	11,500 "	"	"	"
		Bassin de l'Escaut.				
	21	Escaut	7,800 "	7,117 82	"	7,117 82
	22	Canal de Mons à Condé.	16,000 "	5,969 68	"	5,969 68
	23	— de Pommerœul à Antoing	42,400 "	7,757 62	6,981 86	775 76
	24	Lys.	9,700 "	5,255 55	5,866 58	1,566 97
	25	Canal de Roulers à la Lys	4,000 "	5,159 21	5,159 21	"
	26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	65,500 "	52,526 52	5,545 72	49,182 80
	27	— de Selzaete à la mer du Nord	500 "	"	"	"
	28	Canaux de Moervaert et la Zuidleede	500 "	"	"	"
	29	Rupel	2,000 "	2,000 "	1,800 "	200 "
	30	Dyle et Demer	5,000 "	5,000 "	"	4,500 "
		Bassin de l'Yser.				
	31	Yser	56,000 "	4,580 "	5,661 "	976 "
		Plantations.				
	32	Plantations nouvelles	25,000 "	4,558 25	567 50	4,170 75
		A REPORTER. fr.	9,511,157 24	9,080,540 25	5,488,562 21	3,564,545 22

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget

TOUTS		PAYEMENTS RÉSISTANT A EFFECTUATION OU A JUSTIFICATION		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
8,900,003 62	27,132 80	"	23,003 76	230,215 06	"		
"	"	"	4,300 00	"	"		
11,616 51	"	"	15,585 49	"	"		
9,789 95	"	"	210 05	"	"		
7,054 05	"	"	965 97	"	"		
2,992 22	"	"	7 78	"	"		
8,491 56	"	"	1,508 64	"	"		
14,995 29	"	"	4 71	"	"		
"	"	"	506 76	10,995 24	"		
7,117 82	"	"	19 44	662 74	"		
5,909 68	"	"	10,050 52	"	"		
7,757 62	"	"	22,152 58	12,490 "	"		
5,253 35	"	"	4,163 67	502 98	"		
5,159 21	"	"	50 99	789 80	"		
52,526 52	"	"	"	12,975 48	"		
"	"	"	500 "	"	"		
"	"	"	500 "	"	"		
2,000 "	"	"	"	"	"		
4,500 "	500 "	"	"	"	"		
4,580 "	"	"	51,420 "	"	"		
4,558 25	"	"	19,987 96	473 79	"		
9,032,907 45	27,632 80	"	132,715 92	277,901 09	"		

66

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	9,511,157 24	9,080,540 25	5,488,362 21	5,564,545 22
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	33	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	35,000 »	29,853 51	24,949 10	4,904 21
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX				
	34	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	765,000 »	633,557 52	116,959 65	536,597 87
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	35	Port d'Ostende	250,000 »	126,108 36	5,479 60	120,628 76
	36	Côtes	90,000 »	72,000 »	»	72,000 »
	37	Phares et fanaux.	11,000 »	5,085 »	»	5,085 »
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	38	Études de projets; frais de levée de plans, achats d'instru- ments; de cartes et de livres; matériel, impressions, etc ; frais d'adjudications.	40,500 »	38,747 92	51,571 19	7,176 75
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS.				
	39	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	a) 871,550 »	871,159 56	785,947 12	85,192 44
	40	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	995,787 »	995,620 98	845,900 28	125,990 70
	41	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillem- ent des gardiens de monuments.	51,945 »	51,955 08	51,514 58	620 50
	42	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	11,986 90	8,448 90	2,548 »
		A REPORTER. fr.	12,631,939 24	11,954,574 86	7,358,932 63	4,525,289 43

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés a l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
9,052,907 45	27,632 80	°	152,715 92	277,901 09	»	
20,853 51	»	»	4,696 69	450 »	»	
655,557 52	»	»	54,171 76	77,270 72	»	
126,108 36	»	»	59,957 24	63,954 40	»	
72,000 »	»	»	575 61	17,424 59	»	
5,085 »	»	»	»	5,915 »	»	
38,747 92	»	»	1,752 08	»	»	
871,139 56	»	»	410 44	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 39 de 868,880 francs a été augmenté d'une somme de 3,000 francs par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 6, n° 218.
971,800 98	21,730 »	»	166 02	»	»	
51,955 08	»	»	9 92	»	»	
10,996 90	990 »	»	15 10	»	»	
11,884,222 06	50,552 80	»	254,448 78	442,915 60	»	

a) Le crédit primitif de l'article 39 de 868,550 francs a été augmenté d'une somme de 5,000 francs par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, *Moniteur* du 6, n° 218.

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DEPENSES.	CREDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'exercice	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1873.	En 1879, jusqu'au 31 octob
		REPORT. fr.	12,651,939 24	11,934,574 86	7,358,932 65	4,525,289 43
III.		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL.				
	43	Personnel du conseil des mines. — Traitements	41,110 "	33,561 64	29,156 64	4,225 "
	44	— — — — — Frais de route	500 "	91 20	"	91 20
	45	— — — — — Matériel.	1,800 "	1,800 "	1,245 80	554 20
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.				
	46	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingé- nieurs	285,200 "	283,192 53	264,640 19	18,552 34
	47	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 "	9,025 "	6,469 "	2,556 "
	48	Confection de la carte générale des mines	19,000 "	18,999 49	16,526 27	2,475 22
		SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses prévoyance	45,000 "	44,999 80	528 80	44,671 "
		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 "	6,975 15	4,660 75	2,514 40
IV.		Chemins de fer				
		SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.				
	51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	1,029,902 24	1,029,695 84	566,554 55	463,161 29
	52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	7,071,110 "	7,071,110 "	1,720,426 30	5,544,741 70
	53	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie b)	3,574,732 "	3,574,732 "	3,224,179 71	186,552 29
	54	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,722,870 "	2,722,870 "	1,548,863 67	1,171,540 20
		A REPORTER. fr.	27,457,965 48	26,751,427 51	14,741,944 51	11,766,722 27

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,884,222 06		50,352 80	"	254,418 78	442,915 60	"	
55,561 64		"	"	7,748 36	"	"	
91 20		"	"	208 80	"	"	
1,800		"	"	"	"	"	
283,192 53		"	"	7 47	"	"	
9,025		"	"	975	"	"	
18,999 49		"	"	" 51	"	"	
44,999 80		"	"	" 20	"	"	
6,975 15		"	"	21 85	"	"	
1,029,695 84		"	"	206 40	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 51 de 1,015,028 francs a été augmenté d'une somme de fr. 16,877 24 c ^s , transférée de l'article 67 en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 72.
7,065,168	"	5,942	"	"	"	"	
5,410,752	"	164,000	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 53 de 5,224,752 francs a été augmenté d'une somme de 550,000 francs, par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 6, n° 218.
2,720,405 87		2,466 15	"	"	"	"	
26,508,666 58		222,760 95	"	265,620 57	442,915 60	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des entrepreneurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	27,437,965 48	26,731,427 51	14,741,944 51	11,766,722 27
IV (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	a) 990,495 75	990,495 75	572,719 89	417,775 84
	56	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,274,600 "	11,086,688 79	1,855,281 73	9,231,290 61
	57	Primes d'économie et de régularité	375,000 "	353,696 28	"	353,696 28
	58	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,280,000 "	5,695,930 24	5,141,295 81	554,634 45
	59	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . .	7,515,025 "	7,295,147 97	5,786,997 71	1,506,147 26
		SECTION 3. — TRANSPORTS				
	60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	7,157,597 08	7,157,597 08	4,028,027 25	3,128,166 84
	61	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	5,088,860 "	4,920,450 80	1,870,790 42	3,049,591 98
	62	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	280,000 "	279,656 16	11,501 78	268,190 52
	63	Frais d'exploitation	1,890,000 "	1,837,138 77	1,907,025 39	649,251 82
	64	Camionnage	1,500,000 "	1,499,999 68	516,595 57	985,404 11
	65	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	600,000 "	363,670 94	155,304 13	208,366 81
	66	Redevances aux compagnies	20,000 "	14,788 68	10,925 74	5,855 28
		SECTION 4. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	c) 525,829 71	525,760 15	116,958 01	208,822 14
	68	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	97,248 "	95,445 77	55,959 77	58,857 09
	69	Matériel et fournitures de bureau.	574,240 "	526,152 87	388,479 60	157,672 02
	70	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"
	71	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	24,000 "	15,529 "	12,825 "	2,704 "
	72	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales	5,000 "	2,998 "	2,115 "	883 "
		(Les crédits portés aux articles 2, 51, 55, 60 et 67 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
		A REPORTER. . . . fr.	69,471,859 "	67,250,552 42	34,495,103 11	32,530,010 30

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	26,508,606 58	222,760 93	"	265,620 37	442,915 60	"
	990,495 73	"	"	"	"	"
	11,086,572 54	116 43	"	179,840 66	8,070 55	"
	553,696 28	"	"	10,035 22	2,268 50	"
	3,695,950 24	"	"	584,069 76	"	"
	7,295,144 97	3 "	"	168,908 35	50,968 68	"
	7,156,794 09	802 99	"	"	"	"
	4,920,582 40	68 40	"	168,409 20	"	"
	279,492 50	145 86	"	565 84	"	"
	1,856,255 21	883 56	"	1,256 79	51,624 44	"
	1,499,999 68	"	"	"	" 32	"
	563,670 94	"	"	"	256,329 06	"
	14,777 02	11 66	"	5,211 32	"	"
	325,760 15	"	"	69 56	"	"
	94,796 86	646 91	"	1,804 23	"	"
	526,151 62	1 25	"	38,087 15	"	"
	40,000 "	"	"	"	"	"
	15,529 "	"	"	8,471 "	"	"
	2,998 "	"	"	2 "	"	"
	67,025,115 41	225,459 01	"	1,449,129 45	772,177 15	"

a) Le crédit primitif de l'article 55 de 937,850 francs a été augmenté d'une somme de fr. 33,665 73 c^s, transférée des articles 60 et 67 en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 72.

b) Le crédit primitif de l'article 60 de 7,158,280 francs a été augmenté d'une somme de 28,850 francs, par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, *Moniteur* du 6, n° 218. — Ensemble 7,187,130 francs. Par contre, il a été diminué de fr. 29,302 92 c^s transférés à l'article 55, en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 72. — Ce crédit ainsi modifié est de fr. 7,187,597 08 c^s.

c) Le crédit primitif de l'article 67 de 369,984 francs a été diminué d'une somme de fr. 44,124 29 c^s, transférée aux articles 2, 51 et 53, en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 72. — Il reste fr. 325,829 71 c^s.

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	60,471,859	67,250,552 42	54,495,103 11	52,530,010 50
V.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	a) 43,822 64	40,992 91	24,267 61	16,725 50
	74	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	44,400	40,828 42	17,966 01	22,862 41
		SECTION 2. — POSTES.				
	75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,275,617 61	2,275,617 61	1,272,366 35	996,596 28
	76	— — des facteurs et autres agents subalternes	2,880,950	2,880,957 24	1,712,648	1,168,194 74
	77	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantiques, employés, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	726,690	965,586 82	449,203 41	514,185 41
	78	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000	5,485 22	200	5,256 22
	79	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	671,500	652,505 85	455,027 82	176,902 08
	80	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	5,250	2,606 02	"	2,606 02
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	81	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,668,929 75	1,668,929 75	878,245 18	788,195 20
	82	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	755,800	758,872 67	275,865 12	462,982 44
	85	Entretien (Les crédits portés aux articles 75, 78 et 81 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	504,000	241,550 50	185,969 81	55,557 97
VI.		Marine.				
	84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	769,721	769,175 66	740,524 97	28,650 69
	85	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	169,200	161,220 59	25,095 01	156,127 58
		A REPORTER fr.	70,795,740	77,690,406 48	40,512,280 58	56,902,648 64

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
67,025,115 41	225,459 01	"	1,449,129 43	772,177 15	"	
40,992 91	"	"	2,829 73	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 73 de 79,300 francs a été diminué d'une somme de fr. 35,477 36 c ^s , transférée aux articles 75 et 81, en conséquence d'une deuxième note qui figure à la suite de l'article 83. — Il reste pour allocation fr. 43,822 54 c ^s .
40,828 42	"	"	5,571 58	"	"	
2,268,762 61	6,855 "	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 73 de 2,247,120 francs a été augmenté d'une somme de fr. 28,497 61 c ^s transférée de l'article 73, en vertu d'une deuxième note qui figure à la suite de l'article 83. — Ensemble fr. 2,275,617 61 c ^s .
2,880,842 74	94 50	"	12 76	"	"	
965,586 82	"	"	"	"	256,696 82	
5,456 22	27 "	"	6,516 78	"	"	
611,929 90	40,373 95	"	17,057 72	2,138 45	"	
2,606 02	"	"	645 98	"	"	
1,666,458 38	2,491 37	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 81 de 1,661,950 francs a été augmenté d'une somme de fr. 6,979 75 c ^s transférée de l'article 73, en conséquence de la deuxième note qui figure à la suite de l'article 83. — Ensemble fr. 1,668,929 75 c ^s .
758,847 56	25 11	"	16,927 33	"	"	
241,527 78	51 52	"	59,718 12	2,722 58	"	
768,975 66	200 "	"	545 34	"	"	
161,220 59	"	"	7,979 41	"	"	
77,414,929 02	275,557 46	"	1,564,952 18	777,038 16	256,696 82	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob
		REPORT. fr.	70,795,740	77,690,466 48	40,512,280 58	56,902,648 64
VI (suite)		Marine (suite).				
	86	Remises (Crédit non limitatif).	900,000	1,511,470 56	45,095 06	1,266,575 50
	87	Subsides	47,945	45,696 61	20,882 81	22,815 80
	88	Traction et matériel.	1,075,504	990,905 50	689,100 84	501,754 91
VII.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	89	Frais de route et de séjour.	1,000	949 95	68 60	881 55
	90	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000	360	300	60
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	91	Frais de route et de séjour.	300	152	76	56
	92	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	4,900	4,780	650	4,150
VIII.	93	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . .	74,000	75,580 01	58,800 95	15,750 17
IX	94	Pensions: premier terme	19,000	17,441 16	11,974 06	5,467 10
X.	95	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs fa- milles, qui ne peuvent être pensionnés.	29,500	29,500	21,185	8,165
XI.	96	Dépenses imprévues non libellées au Budget a)	25,152 04	23,100 50	17,848 73	5,116 02
XII.		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1877 et antérieurs).				
		§ 1 ^{er} . — ADMINISTRATION CENTRALE.				
	97	Frais de route et de séjour. — Exercice 1877. b)	421 50	421 50	"	421 50
	98	Honoraires des avocats. { Exercice 1874 . . fr. 450 "				
		— 1875 . . . 600 "	c) 1,090	1,050	"	1,050
		— 1877 . . . 40 "				
		A REPORTER. fr.	81,971,552 54	80,187,652 07	41,578,262 45	58,532,649 79

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
77,414,929 02	275,537 46	"	1,564,952 18	777,038 16	236,696 82	
1,511,470 36	"	"	"	"	411,470 36	
45,696 61	"	"	4,248 39	"	"	
990,835 75	67 75	"	46,110 50	56,490 "	"	
949 95	"	"	50 05	"	"	
560 "	"	"	640 "	"	"	
132 "	"	"	168 "	"	"	
4,780 "	"	"	120 "	"	"	
72,551 12	848 89	"	619 99	"	"	
17,441 16	"	"	1,558 84	"	"	
29,350 "	150 "	"	"	"	"	
22,964 75	155 75	"	31 54	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 96 de 18,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 5,152 04 c ^s par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 6, n° 218.
421 50	"	"	"	"	"	b à u) Les crédits formant les articles 97 à 115 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 6, n° 218.
1,050 "	"	"	"	40 "	"	
79,010,912 22	276,759 85	"	1,618,479 49	813,568 16	648,167 18	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob
		REPORT. fr	81,971,532 54	80,187,052 07	41,578,262 45	58,532,049 79
XII (suite).		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1877 et antérieures) (suite).				
		§ 2 — PONTS ET CHAUSSEES.				
		<i>Routes.</i>				
	99	Travaux d'entretien. — Exercice 1875. d)	156 25	156 25	"	156 25
		<i>Canaux et rivières.</i>				
		Exercice 1868. . fr. 28 02				
		— 1869. . . 12 98				
		— 1870 et 1871 . . 50 68				
	100	Travaux d'entretien e)	202,479 48	147,999 44	"	126,868 94
		— 1872. . . " 90				
		— 1875. . . 65 19				
		— 1876. . . 27,276 09				
		— 1877. . . 175,065 62				
		<i>Travaux d'amélioration.</i>				
	101	Meuse. — Exercice 1863 f)	3,800 "	3,800 "	"	3,800 "
	102	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand. — Exercice 1876 g)	1,287 "	1,287 "	"	1,287 "
		<i>Ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	103	Travaux d'entretien h)	226,947 78	204,254 55	"	204,254 55
		Exercice 1875. . fr. 1,437 74				
		— 1876. . . 45,452 16				
		— 1877. . . 180,057 88				
		<i>Travaux d'amélioration.</i>				
	104	Port d'Ostende. — Exercice 1876 i)	6,664 60	6,664 60	"	6,664 60
	105	Port de Nieupoort. — Exercice 1876 k)	8,645 70	8,645 70	"	8,645 70
		<i>Frais d'études et d'adjudications.</i>				
	106	Frais d'études et d'annonces. — Exercice 1875. l)	584 60	584 60	"	584 60
		<i>Personnel.</i>				
	107	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Exercice 1877 m)	100 "	100 "	"	100 "
		A REPORTER fr.	82,421,995 95	80,560,942 21	41,578,262 45	58,884,809 43

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPT. DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		INSTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
79,010,912 22		276,730 85	"	1,618,479 49	813,568 16	648,167 18	
156 25		"	"	"	"	"	
126,868 94		21,150 50	"	25 40	54,454 64	"	
5,800 "		"	"	"	"	"	
1,287 "		"	"	"	"	"	
204,254 55		"	"	"	22,605 25	"	
6,664 60		"	"	"	"	"	
8,645 70		"	"	"	"	"	
584 60		"	"	"	"	"	
100 "		"	"	"	"	"	
80,265,071 86		297,870 35	"	1,618,504 89	890,716 03	648,167 18	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	82,421,995 95	80,560,942 21	41,578,262 43	38,884,809 43
XII (suite)		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1877 et antérieurs) (suite).				
		§ 3. — CHEMINS DE FER.				
		Voies et travaux.				
	108	Salaires. — Exercice 1866	n) 31,800 "	31,800 "	"	31,800 "
		Exercice 1867 . . fr. 705 40				
		— 1873 . . . 381 47				
	109	Travaux d'entretien. { — 1874 . . . 1,427 86	o) 4,902 01	4,902 01	"	4,902 01
		— 1875 . . . 1,153 94				
		— 1876 . . . 1,072 38				
		— 1877 . . . 160 96				
		Transports.				
		Exercice 1873 . . fr. 500 "				
		— 1874 . . . 500 "				
	110	Camionage . . . { — 1875 . . . 500 "	p) 3,737 15	3,737 15	"	3,737 15
		— 1876 . . . 500 "				
		— 1877 . . . 1,757 15				
		Exercice 1872 . . fr. 567 89				
		— 1875 . . . 20,124 12				
	111	Pertes et avaries . { — 1874 . . . 1,805 50	q) 53,175 26	52,931 24	"	52,585 76
		— 1875 . . . 1,564 04				
		— 1876 . . . 10,556 31				
		— 1877 . . . 18,957 40				
		§ 4. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
		Postes.				
	112	Indemnités et remboursement du chef d'expéditions faites par la poste. — Exercice 1876.	r) 60 "	60 "	"	60 "
		Exercice 1873 . . fr. 192 27				
	113	Matériel, etc. . { — 1875 . . . 306 24	s) 1,065 44	553 "	"	553 "
		— 1876 . . . 13 93				
		— 1877 . . . 553 "				
		A REPORTER fr.	82,516,735 81	80,654,925 61	41,578,262 43	38,978,447 35

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
80,263,071 86	207,870 35	"	1,618,504 89	890,716 05	648,167 18	
31,800 "	"	"	"	"	"	
4,902 01	"	"	"	"	"	
5,757 15	"	"	"	"	"	
52,585 76	345 48	"	"	244 02	"	
60 "	"	"	"	"	"	
555 "	"	"	"	512 44	"	
80,556,700 78	208,215 85	"	1,618,501 89	891,473 49	648,167 18	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	82,510,735 81	80,654,925 01	41,378,262 45	58,078,447 53
XII (suite).		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1877 et antérieurs) (suite).				
		§ 4. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).				
		<i>Télégraphes.</i>				
	114	Salaires. — Exercice 1877.	4) 3,529 22	3,529 22	•	3,529 22
		§ 5. — DÉPENSES IMPRÉVUES.				
	115	Dépenses imprévues. — Exercice 1876.	u) 79 60	79 60	•	79 60
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Travaux publics	82,520,544 65	80,658,554 45	41,578,262 45	58,982,056 17
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exerc. 1874. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	100 »	100 »	•	100 »
		— 1875. —	21,016 50	7,792 86	•	7,792 86
		— 1876. —	68,899 94	47,859 69	90 17	41,611 87
		— 1877. —	698,760 53	530,800 21	116,577 58	411,450 40
		Total des transferts des exercices précédents	788,776 77	586,552 76	116,467 75	460,955 15
		Total du Budget de l'exercice 1878	82,520,544 65	80,658,554 45	41,578,262 45	58,982,056 17
		TOTAUX. fr.	83,309,121 40	81,245,087 10	41,494,730 18	59,442,991 50

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
80,556,709 78	298,215 85	"	1,618,504 89	891,472 49	648,167 18	
5,529 22	"	"	"	"	"	
79 60	"	"	"	"	"	
80,560,518 60	298,215 85	"	1,618,504 89	891,472 49	648,167 18	
100 "	"	"	"	"	"	
7,792 86	"	"	4,556 68	8,886 76	"	
41,702 04	6,157 65	"	18,624 14	2,416 11	"	
527,807 98	2,992 25	"	12,480 32	155,480 "	"	
577,402 88	9,149 88	"	55,441 14	166,782 87	"	
80,560,518 60	298,215 85	"	1,618,504 89	891,472 49	648,167 18	
80,957,721 48	507,565 71	"	1,655,946 05	1,058,255 56	648,167 18	

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article unique de la loi du 16 avril 1878, *Moniteur* du 21, n° 111, à la somme de fr. 81,554,589 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 1,165,955 65

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1874, 1875, 1876 et 1877 au Budget de l'exercice 1878, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 788,776 77

TOTAL fr. 85,509,121 40

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).				
		EXERCICE 1874.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État.</i>				
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	20	Matériel de l'artillerie	507,580 58	507,580 58	•	507,580 58
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	1,800 »	»	•	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1874	509,380 58	507,580 58	»	507,580 58
		EXERCICE 1875.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878.</i>				
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	800 »	»	»	»
		EXERCICE 1876.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878.</i>				
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	250 »	»	»	»
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	16,681 42	14,843 39	2,005 86	12,837 55
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1876	16,931 42	14,843 39	2,005 86	12,837 55

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
307,580 58		"	"	"	"	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 8 novembre 1878.
"		"	"	1,800 "	"	"	
307,580 58		"	"	1,800 "	"	"	
"		"	"	"	800 "	"	
"		"	"	"	250 "	"	
14,845 59		"	"	502 95	1,535 10	"	
14,845 59		"	"	502 95	1,785 10	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
IV.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1877.				
		<i>Reports de l'exercice 1877 à l'exercice 1878.</i>				
		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	4,115 51	5,998 41	2,556 70	1,441 71
	13	Traitement et solde de la cavalerie	1,690 50	1,656 69	1,656 69	"
	14	Traitement et solde de l'artillerie	7,857 58	7,707 38	5,806 06	5,901 52
	15	Traitement et solde du génie	260 "	248 80	248 80	"
	16	Traitement et solde du bataillon d'administration.	1,555 "	1,523 90	1,523 90	"
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	5,266 52	5,266 52	1,069 82	4,196 50
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	800 "	"	"	"
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	2,672 50	2,251 16	904 04	511 07
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1877 fr.	24,215 21	22,652 66	11,766 01	10,050 60
I.		EXERCICE 1878 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	— des fonctionnaires et employés civils	159,810 "	159,809 56	159,269 56	540 "
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 "	15,975 99	15,802 16	2,155 85
	4	Matériel b)	62,500 "	62,500 "	52,719 65	9,780 55
	5	Dépôt de la Guerre	190,000 "	190,000 "	185,588 97	6,291 05
	A REPORTER. . . . fr.	449,510 "	449,285 55	450,580 14	18,767 25	

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 novembre 1878.
3,998 41	»	»	115 10	»	»	
1,656 69	»	»	53 81	»	»	
7,707 58	»	»	150 »	»	»	
248 80	»	»	11 20	»	»	
1,525 90	»	»	51 10	»	»	
5,266 52	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	800 »	»	
1,415 11	816 05	»	441 54	»	»	
21,816 61	816 05	»	782 55	800 »	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
159,809 56	»	»	» 64	»	»	
15,957 99	16 »	»	26 01	»	»	
62,500 »	»	»	»	»	»	
189,880 02	119 98	»	»	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 4 de 53,000 francs a été augmenté d'une somme de 7,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52.
449,147 57	155 98	»	26 65	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879. Jusqu'au 31 octob.
		Report. fr.	449,510	449,283 55	450,580 14	18,767 93
II.		Etats-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général a)	868,600	867,247 52	505,971 54	561,275 78
	7	— — des provinces et des places	299,400	298,527 55	164,290 05	155,862 50
	8	— du service de l'intendance b)	235,000	254,175 85	148,414 94	105,758 91
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitements des officiers de santé c)	289,000	288,569 05	167,756 41	120,652 64
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. d)	662,500	659,272 55	591,649 65	267,622 68
	11	Service pharmaceutique. e)	175,500	175,441 57	154,656 55	40,785 04
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie.	15,508,000	15,504,275 92	8,604,757	4,697,998 59
	15	— — de la cavalerie f)	5,679,547	5,640,823 59	2,281,753 26	1,558,969 95
	14	— — de l'artillerie. g)	5,208,000	5,193,516 40	3,254,154 54	1,959,506 98
	15	— — du génie	1,269,500	1,261,618 70	765,121 11	496,497 59
	16	— — du bataillon d'administration. h) (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	660,500	657,417 56	415,855 19	241,562 57
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre . . . f)	248,000	248,499 99	165,450	85,049 99
	18	Dépenses d'administration	42,800	42,641 80	24,025 54	18,616 46
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	66,375	66,374 80	54,037 60	32,337 20
	20	Matériel de l'artillerie	1,016,180	1,010,267 93	786,590 65	223,677 28
		A REPORTER. fr.	28,498,612	28,417,551 29	18,252,803 93	10,162,720 99

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur l'irrévocabilité.	LES CRÉDITS.	
449,147 57	135 98	»	26 65	»	»	
867,247 52	»	»	1,352 68	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 6 de 860,600 francs a été augmenté d'une somme de 8,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52.
298,152 53	175	»	1,072 67	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 236,000 francs a été diminué d'une somme de 1,000 francs, transférée à l'article 23, par l'article 3 de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52.
254,175 85	»	»	826 15	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 9 de 290,500 francs a été diminué d'une somme de 1,500 francs, transférée à l'article 23 par l'article 3 de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52.
288,569 05	»	»	630 95	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 10 de 582,500 francs a été augmenté d'une somme de 80,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52.
659,272 53	»	»	5,227 67	»	»	e) Le crédit primitif de l'article 11 de 135,000 francs a été augmenté d'une somme de 40,600 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52.
175,441 57	»	»	58 45	»	»	f) Le crédit primitif de l'article 13 de 3,719,347 francs a été diminué d'une somme de 40,000 francs, transférée à l'article 25 par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 8238, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget.
13,502,735 59	1,540 53	»	990 03	2,754 05	»	g) Le crédit primitif de l'article 14 de 5,218,000 francs a été diminué d'une somme de 10,000 francs transférée à l'article 25 par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 8238, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget.
3,640,723 21	100 18	»	56,543 45	1,980 18	»	h) Le crédit primitif de l'article 16 de 680,800 francs a été diminué d'une somme de 20,000 francs, transférée à l'article 25 par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 8237, pris en exécution de l'article 2 de la loi du Budget.
5,193,441 52	74 88	»	9,451 82	5,048 78	»	i) Le crédit primitif de l'article 17 de 268,600 francs a été diminué d'une somme de 20,000 francs, transférée à l'article 25 par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 8237, pris en exécution de l'article 2 de la loi du Budget.
1,261,618 70	»	»	7,881 50	»	»	
657,417 56	»	»	5,082 44	»	»	
248,499 99	»	»	100 01	»	»	
42,641 80	»	»	158 20	»	»	
66,574 80	»	»	» 20	»	»	
1,010,267 95	»	»	»	5,912 07	»	
28,415,524 92	2,026 57	»	65,385 65	15,075 08	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'en 31 octob.
		REPORT. fr.	28,498,612	28,417,551 29	18,252,865 95	10,162,720 99
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	1,460,000	1,455,879 18	952,331 35	496,896 65
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	22	Pain et viande a)	7,409,600	7,548,551 68	5,274,968 85	2,075,362 85
	23	Fourrages en nature. b)	4,048,818	4,048,025 25	2,857,497 22	1,190,528 01
	24	Casernement des hommes c)	674,000	662,778 46	476,416 92	186,361 54
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . d)	150,000	152,562 71	57,069 27	95,302 44
	26	Frais de route et de séjour.	110,000	108,851 74	29,816 27	79,015 47
	27	Transports généraux e)	99,000	86,597 78	59,167 05	27,422 55
	28	Claouffage et éclairage des corps de garde f)	104,000	101,181 57	70,158 07	31,025 30
	29	Remonte	812,790	812,356 27	764,842 27	47,350
IX.		Traitements divers. et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires g)	131,700	129,745 95	63,441 48	66,304 47
	31	Frais de représentation. h)	6,000	5,665 09	2,237 20	1,427 89
X.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours i)	96,000	92,002 45	40,880 77	50,923 91
XI.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au Budget k)	9,480	9,145 99	5,216 14	5,929 85
		Total des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Guerre fr.	45,610,000	45,408,435 17	28,886,837 75	14,512,569 70

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENT
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

MOIS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		excédant LES CREDITS	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur l'imp- tabilité		
28,415,524 92	2,026 37	"	65,585 63	15,675 08	"	
1,449,227 98	6,651 20	"	5 19	4,117 65	"	
7,548,551 68	"	"	61,268 32	"	"	a) Le credit primitif de l'article 22 de 3,419,600 francs a été augmenté d'une somme de 1,990,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52
1,048,025 23	"	"	792 77	"	"	b) Le credit primitif de l'article 23 de 3,551,818 francs a été augmenté 1 ^o d'une somme de 587,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52, 2 ^o d'une somme de 22,000 francs, diminuée des articles 8, 9, 31 et 33, par l'article 3 de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52, 3 ^o d'une somme de 105,000 francs prélevés sur les articles 16, 17, 24, 28, 30 et 32, par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 5257, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget.
662,778 46	"	"	8,121 54	2,800 "	"	c) Le credit primitif de l'article 24 de 685,000 francs a été diminué d'une somme de 9,000 francs, portée en augmentation à l'article 23 par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 5257, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget
152,562 71	"	"	1,770 29	15,867 "	"	d) Le credit primitif de l'article 25 de 100,000 francs a été augmenté d'une somme de 50,000 francs, déduite des articles 13 et 14 par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 5258, pris en exécution de l'article 4 de la loi du Budget
108,851 74	"	"	1,168 26	"	"	e) Le credit primitif de l'article 27 de 65,000 francs a été augmenté d'une somme de 34,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52
86,589 58	8 40	"	12 40 22	"	"	f) Le credit primitif de l'article 28 de 118,000 francs a été diminué d'une somme de 14,000 francs, transférée à l'article 25 par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 5257, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget
101,181 57	"	"	2,818 65	"	"	g) Le credit primitif de l'article 30 de 158,700 francs a été diminué d'une somme de 27,000 francs, portée en augmentation à l'article 23 par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 5257, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget
812,192 27	144 "	"	455 75	"	"	h) Le credit primitif de l'article 31 de 20,000 francs, a été diminué d'une somme de 14,000 francs, transférée à l'article 25 par l'article 3 de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52.
129,745 95	"	"	1,954 05	"	"	i) Le credit primitif de l'article 32 de 111,000 francs a été diminué d'une somme de 15,000 francs, transférée à l'article 23 par arrêté royal du 11 mars 1879, n° 5257, pris en exécution de l'article 2 de la loi du Budget
2,665 09	"	"	2,511 91	"	"	j) Le credit primitif de l'article 33 de 14,980 francs a été diminué d'une somme de 5,500 fr., transférée à l'article 23 par l'article 3 de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52
91,804 68	197 75	"	5,997 57	"	"	
9,145 99	"	"	354 01	"	"	
45,599,407 45	9,027 72	"	165,105 12	38,450 71	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exerc. 1874. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	509,580 58	507,580 58	"	507,580 58
		— 1875 — —	800 "	"	"	"
		— 1876. — —	16,951 42	14,845 59	2,005 86	12,837 55
		— 1877. — —	24,215 21	22,652 66	11,766 01	10,050 60
		Total des transferts des exercices précédents	551,527 21	545,056 65	13,771 87	350,468 71
		Total du Budget de l'exercice 1878	45,610,000 "	45,408,455 17	28,886,857 75	14,512,569 70
		TOTAUX. . . . fr	45,961,527 21	45,753,491 80	28,900,609 62	14,845,038 41

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget

TITRES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
307,580 58		"	"	1,800 "	"	"	
"		"	"	"	800 "	"	
14,845 59		"	"	502 95	1,785 10	"	
21,816 61		816 05	"	782 55	800 "	"	
541,240 58		816 05	"	2,885 48	3,585 10	"	
45,599,407 45		9,027 72	"	165,105 13	58,459 71	"	
45,745,648 05		9,843 77	"	165,990 00	41,844 81	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 27 décembre 1877, *Moniteur* du 29, n° 565, à la somme de fr. 41,065,000

A Y AJOUTER : 1^o Les crédits supplémentaires 2,547,000 "

2^o Les parties de crédits transférées des Budgets des exercices 1874, 1875, 1876 et 1877 au Budget de l'exercice 1878, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat 351,527 21

Total . . . fr. 43,961,527 21

TABLEAU LIII U.

CORPS DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
Unique.		EXERCICE 1878 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
	Unique.	Traitement et solde de la gendarmerie -- Dépenses diverses a)	3,019,000 "	3,015 777 96	2,365,517 82	650,259 44

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
5,015,777 26	"	"	5,222 74	"	"	a) Le Budget du Corps de la Gendarmerie, fixé par son article unique à la somme de 2,920,000 francs, a été augmenté par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52, d'une somme de 99,000 francs, destinée à couvrir l'insuffisance des crédits alloués à ce Budget pour les fourrages et le service sanitaire. — Soit ensemble la somme de 3,019,000 francs.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article unique de la loi
du 27 décembre 1877, *Moniteur* du 29, n° 563, à la somme de fr. 2,920,000 "

A y ajouter le crédit supplémentaire. 99,000 "

TOTAL. fr. 3,019,000 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1878 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	806,750 "	797,752 25	797,550 25	222 "
	5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. (a)	75,799 55	71,554 10	41,591 71	29,929 05
	4	Frais de tournées	10,000 "	9,511 83	5,086 93	4,224 90
	5	Matériel	145,000 "	142,975 75	118,901 87	24,071 88
	6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 "	4,200 "	4,200 "	"
	7	Service de la Monnaie	16,100 "	16,002 62	9,484 56	6,068 06
	8	Magasin général des papiers	197,900 "	195,654 64	155,215 36	62,459 28
	9	Documents statistiques	18,000 "	17,999 17	16,657 67	1,341 50
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	10	Traitements des directeurs et agents du Trésor	170,000 "	169,852 24	161,637 24	7,855 "
	11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	46,500 "	46,500 "	45,850 "	2,150 "
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.				
	12	Surveillance générale. — Traitements	549,250 "	539,068 91	8,557 59	530,551 52
	13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	b) 660,200 "	656,152 42	17,082 93	659,069 49
	14	Traitements fixes	1,988,600 "	1,966,815 20	52,056 17	1,914,779 03
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,040,700 "	2,109,156 20	60 "	2,109,096 20
	16	Service des douanes et de la recherche maritime	5,156,450 "	5,019,979 90	101,221 07	4,918,758 85
	17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	27,500 "	27,299 52	741 66	26,557 86
	18	Suppléments de traitement.	260,225 "	224,100 "	44,250 20	178,409 80
A REPORTER. . . . fr.			11,089,074 55	11,855,172 77	1,576,885 03	10,255,481 40

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
21,000 »	»	»	»	»	»	
797,752 25	»	»	8,997 75	»	»	
71,320 76	35 34	»	2,445 23	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 3 de 75,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 799 33 c ⁵ , par l'article 3 de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 5 août, n° 217.
9,511 85	»	»	688 15	»	»	
142,975 75	»	»	26 25	»	»	
4,200 »	»	»	»	»	»	
15,552 62	450 »	»	97 38	»	»	
105,654 64	»	»	1,545 36	»	»	
17,999 17	»	»	» 85	»	»	
169,492 24	560 »	»	147 76	»	»	
46,000 »	500 »	»	»	»	»	
339,068 91	»	»	10,181 09	»	»	
656,152 42	»	»	4,047 58	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 13 de 637,700 francs a été augmenté d'une somme de 2,800 francs, par l'article 3 de la loi précitée.
1,966,815 20	»	»	21,784 80	»	»	
2,109,156 20	»	»	»	»	68,456 20	
5,019,979 90	»	»	156,470 10	»	»	
27,299 52	»	»	» 48	»	»	
222,640 »	1,460 »	»	56,125 »	»	»	
11,832,569 45	2,805 34	»	222,557 76	»	68,456 20	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT.fr.	11,989,074 33	11,835,172 77	1,576,885 03	10,255,484 40
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	82,000 »	63,806 70	2,775 95	61,090 75
	20	Frais de bureau et de tournées	91,580 »	76,531 50	34,400 »	42,151 50
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses.	a) 410,200 »	409,174 75	1,012 75	408,162 »
	22	Police douanière.	5,000 »	240 »	240 »	»
	23	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limi- tatif)	6,000 »	»	»	»
	24	Matériel	b) 177,149 39	170,417 15	30,255 52	138,859 26
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre. c) 485,255 »	466,964 49	258,030 55	208,935 94	
	26	— — du domaine	137,725 »	135,255 15	73,564 54	58,895 61
	27	— — forestier	371,480 »	371,473 93	205,222 20	161,576 73
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,217,000 »	1,294,693 39	»	1,294,693 39
	29	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	60,000 »	68,677 57	34,848 53	33,320 04
	30	Matériel	55,500 »	54,593 54	44,333 10	10,260 44
	31	Dépenses du domaine	d) 95,674 96	89,620 40	19,148 95	70,104 03
	32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	e) 50,021 20	32,968 40	»	32,698 40
	33	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limi- tatif)	1,500 »	90 44	90 07	» 57
V.		Pensions et secours.				
	34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	28,000 »	26,462 »	13,468 11	7,985 14
	35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000 »	12,000 »	11,900 »	100 »
		A REPORTER.fr.	15,273,157 88	15,108,222 16	2,511,175 10	12,784,605 »

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
11,832,369 43	2,805 54	"	222,557 76	"	68,456 20	
63,866 70	"	"	18,153 50	"	"	
76,551 50	"	"	15,028 50	"	"	
409,174 75	"	"	1,025 25	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 398,200 francs a été augmenté d'une somme de 15,000 par l'article 3 de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 5 août, n° 217.
240 "	"	"	4,760 "	"	"	
"	"	"	6,000 "	"	"	
169,094 58	1,522 55	"	6,752 26	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 24 de 161,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 16,149 59 c ³ , par l'article 3 de la susdite loi.
466,964 40	"	"	18,288 51	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 25 de 488,190 francs a été augmenté d'une somme de 63 fr., par l'article 3 de la susdite loi.
152,460 15	2,795 "	"	2,469 85	"	"	
566,598 95	4,875 "	"	6 07	"	"	
1,204,695 59	"	"	"	"	77,695 59	
68,677 57	"	"	"	"	8,677 57	
54,505 54	"	"	906 46	"	"	
89,252 98	567 42	"	4,054 56	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 31 de 92,000 fr. a été augmenté d'une somme de fr. 1,674 96 c ³ , par l'article 3 de la susdite loi.
52,698 40	270 "	"	17,052 80	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 32 de 50,000 fr. a été augmenté d'une somme de fr. 21 20 c ³ , par l'article 3 de ladite loi.
90 44	"	"	1,409 56	"	"	
26,453 25	8 75	"	1,558 "	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
15,095,780 10	12,442 06	"	519,762 88	"	154,827 16	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	15,273,157 88	15,108,222 10	2,311,175 10	12,784,605 »
VI.		Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.				
	56	Administration centrale. — Personnel. — Traitements . .	10,000 »	»	»	»
	57	Administration centrale. — Matériel, frais de déplacement, indemnités diverses	10,000 »	»	»	»
	58	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle.	10,000 »	»	»	»
VII.		Dépenses imprévues.				
	59	Dépenses imprévues non libellées au Budget	a) 11,453 80	11,457 31	7,960 18	3,398 93
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Finances fr.	15,314,611 68	15,119,659 47	2,319,135 28	12,788,005 93

FINANCES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,095,780 10		12,442 06	"	519,762 88	"	154,827 16	
"		"	"	10,000 "	"	"	
"		"	"	10,000 "	"	"	
"		"	"	10,000 "	"	"	
11,559 11		78 20	"	16 49	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 39 de 8,000 fr. a été augmenté d'une somme de fr. 3,453 80 c ^s , par l'article 3 de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 5 août, n° 217.
15,107,139 21		12,520 26	"	549,779 37	"	154,827 16	

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article unique de la loi du 21 décembre 1877, *Moniteur* du 23, n° 517, à la somme de fr 15,274,950 "

A ajouter les crédits supplémentaires 39,661 68

TOTAL fr. 15,314,611 68

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1878. — (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-valeurs sur la contribution foncière	125,000	175,467 10	"	175,467 10
	2	— — — — — personnelle	185,000	546,536 85	"	546,536 85
	3	— — — — — sur le droit de patente.	75,000	156,515 30	"	156,515 30
	4	— — — — — sur les redevances des mines	10,000	1,930 05	"	1,930 05
	5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mention- nés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	4,000	5,595 49	"	5,595 49
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	150,000	159,566 78	8,010 66	151,550 68
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	540,000	669,955 65	159,714 85	507,591 16
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	90 "	90 "	"
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000	1,425 04	992 64	452 40
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	25,000	136,516 54	114,119 75	22,186 59
	11	Déficit des divers comptes de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	17,689 04	11,891 44	5,797 60
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr.	1,126,000	1,628,665 60	294,829 54	1,351,199 18

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOUS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
175,467 10	"	"	"	"	48,467 10	
546,556 85	"	"	"	"	161,556 85	
136,515 50	"	"	"	"	61,515 50	
1,950 05	"	"	8,069 97	"	"	
5,595 49	"	"	"	"	1,595 49	
139,561 54	5 44	"	10,455 22	"	"	
667,506 01	2,629 64	"	"	"	129,955 65	
90 "	"	"	910 "	"	"	
1,425 04	"	"	"	"	425 04	
136,516 54	"	"	"	"	111,516 54	
17,689 04	"	"	"	"	7,689 04	
1,626,028 52	2,655 08	"	19,415 19	"	522,076 79	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1878 a été fixé par l'article unique de la loi du 21 décembre 1877, *Moniteur* du 25, n° 357, à la somme de 1,126,000 francs.

EXERCICE 1878. — RECA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1878.	En 1879, jusqu'au 31 octob.
Dettes publiques	77,807,879 29	77,488,109 60	60,828,812 00	16,626,775 07
Dotations.	4,535,303 »	4,526,105 92	4,264,932 49	261,173 43
Ministère de la Justice.	16,502,148 97	15,815,277 82	11,322,087 99	4,450,558 19
— des Affaires Étrangères.	1,903,555 »	1,804,804 19	1,493,656 22	293,370 99
— de l'Intérieur.	9,269,083 04	9,160,522 24	7,577,848 71	1,427,240 43
— de l'Instruction publique	12,569,672 68	12,537,306 67	10,889,318 45	1,388,641 93
— des Travaux publics.	85,509,121 40	81,245,087 19	41,494,750 18	39,442,991 50
— de la Guerre.	45,961,527 21	45,753,491 80	28,900,609 62	14,845,058 41
Corps de la Gendarmerie	5,019,000 »	5,015,777 26	2,565,517 82	650,259 44
Ministère des Finances.	15,514,611 68	15,119,659 47	2,519,135 28	12,788,005 93
Non-Valeurs et Remboursements.	1,126,000 »	1,638,665 60	294,829 34	1,531,199 18
TOTAUX GÉNÉRAUX.	269,517,682 27	265,894,805 76	171,756,478 98	95,483,252 52

POPULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1878.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
77,455,587 07	32,521 63	"	351,479 11	503,111 62	314,821 04		
4,526,105 92	"	"	9,197 08	"	"		
15,752,646 18	62,651 64	"	270,718 63	717,832 66	301,680 14		
1,792,027 21	12,776 98	"	97,230 81	1,500 "	"		
9,005,089 16	155,453 08	"	118,705 42	2,500 "	12,644 62		
12,277,960 56	59,346 31	"	231,486 40	879 61	"		
80,937,721 48	307,565 71	"	1,653,946 03	1,058,255 36	648,167 18		
43,743,648 05	9,843 77	"	163,990 60	41,844 81	"		
3,015,777 26	"	"	3,222 74	"	"		
15,107,139 21	12,520 26	"	349,779 37	"	154,827 16		
1,626,028 52	2,635 08	"	19,413 19	"	522,076 70		
265,259,751 50	653,074 46	"	3,251,169 38	2,125,924 06	1,054,216 93		

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1878, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le
Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1878.	
	1878.	1877.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	77,488,109 60	74,035,408 88	3,452,700 72	»
Dotations	4,526,105 92	4,447,297 42	78,808 50	»
Ministère de la Justice	15,815,277 82	15,648,516 56	166,951 46	»
— des Affaires Étrangères	1,804,804 19	1,645,022 51	161,781 68	»
— de l'Intérieur	9,160,522 24	20,150,061 »	»	10,989,538 76
— de l'Instruction publique	12,337,506 67	»	12,337,506 67	»
— des Travaux publics	81,245,087 19	80,609,184 48	635,902 71	»
— de la Guerre	45,753,491 80	45,228,607 39	»	1,475,115 59
Corps de la Gendarmerie	5,015,777 26	5,126,244 47	»	110,467 21
Ministère des Finances	15,119,659 47	15,074,732 14	44,927 55	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,628,665 00	1,411,465 14	217,198 46	»
TOTAUX	265,894,805 76	261,374,369 79	17,095,587 53	12,575,121 56
En plus à l'exercice 1878. . . . fr.			4,520,455 97	

TABLEAU LITT. X.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1877 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constituées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	321,259 55	10,000,000 "	94,600,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,831,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,374,165 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858	94,606,526 "	"	44,835 30	25,778,053 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,589 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,404 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,309,071 45
1863	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	3,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,590 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,565 15
1876	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1877	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1881	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,056,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 35	162,750,469 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 "	"	10,259,251 58	39,925,729 80	216,229,251 18
1888	169,190,780 "	"	936,758 44	32,410,581 65	202,557,900 07
1889	174,601,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,388,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
1891	178,529,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1892	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1893	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,510 97	320,045,149 51
1894	229,045,000 "	"	7,997,555 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1895	245,052,600 "	"	6,578,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1896	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1897	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	340,757,029 54
	6,516,860,844 59	145,104,385 55	199,219,716 95	865,486,950 15	7,724,671,897 20
	6,661,965,250 14				

CLOS DE 1850 A 1877 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués.	
26,502,221 50	»	»	
113,325,815 03	»	»	
152,464,505 07	»	»	
88,058,513 92	»	1,965,728 44	
96,701,537 76	»	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,535 92	»	
102,652,652 59	»	1,256,517 92	
101,715,250 24	»	5,494,915 99	
125,309,914 81	»	5,080,719 81	
115,837,428 97	4,506,714 08	»	
169,576,255 86	1,596,820 41	»	
101,542,826 17	160,690 75	»	
126,766,956 55	1,542,114 90	»	
125,289,847 48	4,626,724 49	»	
198,810,508 75	»	844,604 59	
120,835,951 97	»	1,158,478 98	
114,061,045 57	»	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	»	
146,117,886 55	9,764,401 46	»	
115,871,457 58	5,749,882 48	»	
152,877,187 86	1,581,500 85	»	
119,545,651 94	»	1,220,817 10	
128,451,208 79	»	6,017,817 80	
159,468,270 19	»	4,065,675 59	
152,675,052 50	»	5,849,252 04	
144,502,166 65	»	8,821,605 50	
146,259,211 91	»	9,044,557 42	
149,145,925 95	»	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	»	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	»	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	»	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	»	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	»	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	»	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	»	5,666,549 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	»	8,626,870 28	
187,047,478 55	»	4,751,611 54	
225,404,895 42	»	7,175,642 24	
209,641,495 41	»	7,105,595 54	
211,092,455 85	»	10,509,472 59	
205,442,109 40	»	15,812,001 95	
256,645,968 44	»	29,576,992 90	
259,940,457 90	»	24,458,689 40	
541,666,178 65	»	21,945,029 52	
515,915,640 21	»	15,811,192 59	
278,711,586 65	»	4,152,941 71	
526,620,745 66	»	5,576,459 21	
546,284,526 27	»	5,547,496 93	
7,952,515,044 99	29,814,272 60	257,655,420 59	
	227,841,147 79		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deducton faite des annulations de crédit.	CRÉDITS supplémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	
1830.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
4 ^{me} trimestre. 1831.	115,806,830 65	"	"	"	115,806,830 65	"	115,806,830 65
1832.	a) 131,503,175 28	12,802,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833.	94,149,835 33	"	"	"	94,149,835 33	"	94,149,835 33
1834.	85,272,610 32	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,569,595 77	1,609,740 51	"	"	88,069,534 28	"	88,069,534 28
1836.	85,058,537 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,793,917 90	"	"	112,693,015 45	"	112,693,015 45
1840.	99,150,390 04	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,835,372 01	11,168,453 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	531,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	563,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	5,566,095 66	534,255 64	"	115,555,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 83	520,562 56	119,750,483 27
1851.	115,436,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,736 23
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,235 50	2,127,599 51	152,466,634 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 43	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,236,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	153,484,616 91	10,022,941 98	1,400,344 57	1,645,625 55	140,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	155,036,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	143,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 32
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,370 13	1,551,755 46	148,755,634 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,390 64	155,797,668 85
1864.	151,883,210 45	5,808,095 32	516,879 75	1,009,390 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,505 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,329,826 61
1868.	c) 171,570,259 14	5,821,729 70	1,264,150 05	d) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,390,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 30
1871.	179,505,141 29	18,163,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 53
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,963,052 89	1,465,792 70	2,541,548 66	222,700,250 56	2,596,426 68	220,103,822 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,593,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	e) 248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
	6,572,607,265 55	571,598,510 67	27,282,261 75	51,855,161 99	7,025,140,997 92	55,247,947 27	6,969,895,050 65

CLOS DE 1850 A 1877 INCLUSIVEMENT (SUITE) — DÉPENSES

SERVICES SPÉCIAUX — CREDITS attachés à l'exercice	TOTAL DES PROVISIONS de dépenses	RÉSULTATS		Excédants à annuler	Observations
		DÉFICITS résultant des services ant.	Excédants de crédits		
•	27,981,168 79	27,981,168 79			
•	115,806,850 65	112,415,963 51	3,390,887 14		
•	164,591,401 81	158,500,918 95	5,990,482 86		
•	91,149,857 55	91,904,974 94	2,244,860 59		
10,000,000	98,874,000 45	96,515,000 96	2,358,999 47		
b) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,549 32		a) Après déduction de fr. 57,546,340 74 es pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du titre du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non venues.
c) 15,574,165 71	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre en disce, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1853, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 100 du 18 juin 1856.
10,000,000	105,226,103 59	103,551,751 64	1,674,352 05		c) Y compris 500,000 fr. mes payés aux concessionnaires de la Sambre en disce sur le million de fr. mes réserve par l'article 10 de la transmission approuvée par la loi du 26 septembre 1853, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 100 du 18 juin 1856.
25,778,055 70	122,574,993 78	120,198,578 44	2,376,415 34		d) Non compris fr. 105,102 60 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux (voir à la Banque de Belgique).
15,896,897 40	126,589,912 85	124,196,508 11	2,393,404 74		
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,112 26		
•	117,407,425 97	114,976,586 11	2,430,839 86		
25,978,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,992,495 75		e) Y compris 250,000 fr. mes payés aux concessionnaires de la Sambre en disce, sur le million de fr. mes réserve par l'article 10 de la transmission approuvée par la loi du 26 septembre 1853, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 100 du 18 juin 1856.
e) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,910 55	2,133,579 25		f) Y compris fr. 114,682 66 es, même objet que ci-dessus.
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37		g) Y compris 100,000 fr. mes, comme ci-dessus.
f) 21,552,566 83	156,224,705 56	154,789,549 86	1,435,155 67		h) Y compris 25,000 fr. mes, comme ci-dessus.
5,221,700 09	194,116,888 52	122,752,999 29	1,568,889 03		i) Non compris fr. 22,656 34 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 5,768,642 11	128,085,574 98	127,172,574 99	1,412,999 99		j) Non compris fr. 1 37 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,490 68	140,577,536 43	135,060,995 57	5,516,540 86		k) Non compris fr. 0 81 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,207,069 15	3,737,006 28		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 fr. mes pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits tranchées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 59 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		m) Non compris fr. 120,557 18 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		n) Non compris fr. 2,005 567 59 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,565 99	155,803,103 22	151,848,361 35	3,954,741 87		o) Non compris fr. 5 80 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,069,827 76	157,456,461 95	154,510,901 41	2,945,559 54		p) Non compris fr. 560 86 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,615,782 94	145,172,277 02	1,441,500 22		q) Non compris fr. 1,005 fr. mes annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,522 01	148,951,797 50	146,926,211 95	2,025,585 55		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 es portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature.
8,878,678 21	155,857,819 23	149,727,610 92	6,130,208 31		s) Non compris fr. 45,255 10 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,469 21		t) Non compris fr. 8,653 15 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		u) Non compris fr. 47,586 87 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		v) Non compris fr. 107,168 71 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 51	159,025,577 52	3,698,568 02		w) Non compris fr. 2,412 45 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,612 45	165,451,569 51	2,961,042 94		x) Non compris fr. 4,840 74 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		y) Non compris fr. 28,259 01 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,512 17	4,703,103 68		z) Non compris fr. 77,676 52 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 18	4,269,975 59		a') Non compris fr. 11,677,956 59 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,285,825 02 es par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52		b) Non compris fr. 915,909 68 es annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07		c) Après déduction d'une somme de fr. 1,325 portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à une dépense engagée sur le Budget des Travaux publics, et pour laquelle le crédit reste à demander à la Législature.
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,650,739 37		
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,644,754 30		
27,596,688 95	207,786,906 92	199,635,875 76	8,151,031 16		
25,065,874 15	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 93		
45,924,116 81	241,568,865 54	238,191,225 11	3,377,640 43		
51,086,552 17	255,754,538 55	251,974,512 80	3,780,025 75		
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,346,850 52		
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,816 55		
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	4,767,710 42		
44,586,605 24	298,659,555 53	294,555,925 86	4,103,629 68		
124,678,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	4,880,510 07		
1,147,945,994 5	1,117,857,044 97	7,946,725,154 99	171,111,900 98		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. 4 ^{me} trimestre.)	25,869,417 15	27,518,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	"	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,603 21	46,205,354 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,563 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	"	
1853.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 35	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"	
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,903 891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,378 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 32	68,817,505 27	65,074,257 63	169,576,255 86	165,914,570 95	"	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1862.	104,558,497 10	106,091,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"	
1863.	105,055,328 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"	
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,090 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"	
1865.	112,276,618 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	134,589,549 89	"	
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	3,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"	
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	153,060,595 37	"	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 46	916,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	132,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"	
1874.	132,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,578,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1878.	155,154,108 22½	159,154,500 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,739 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,697 42	169,709,218 61½	159,925,377 52	12,751,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1882.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1883.	165,241,641 14	151,006,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1884.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 80	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,071 94	5,559,134 25	
1887.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "	
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1889.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,855,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,223 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,680 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,928,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,557 67	247,058,910 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"	
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,355,925 86	5,554,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,584,526 27	586,075,145 99	"	
	6,766,251,945 84	6,677,550,518 11	1,186,281,101 15	1,269,574,616 88	7,952,515,044 99	7,946,725,154 90	180,821,957 75	

88,881.

DE 1850 A 1877 INCLUSIVEMENT (SUITE). — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 43	"	"	"	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,036,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
133,502 55	321,239 35	"	187,736 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 65	2,598,636 23	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 30	"	3,511,536 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,364 73	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	39,052 92	"	"	13,635,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,736,417 61	"	870,535 72	"	2,606,953 53	Idem.
13,102,858 21	16,536,735 36	"	3,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 34	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	"	3,773,063 84	"	4,533,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	3,584,958 99	"	14,044,311 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,935 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,356 14	Idem.
703,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,135,734 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,683,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 53	"	Idem.
"	"	24,329,484 50	"	12,544,366 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,534 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,159,193 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	31,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,123,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,306,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,013,858 73	"	18,452,745 33	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,603 67	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,083,966 93	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,473 16	"	12,430,435 42	"	13,510,908 58	
"	26,930,415 72	"	32,284,817 80	"	
3,859,449 52	"	35,929,168 40	"	39,788,617 72	
100,940,512 02	177,535,771 53	260,629,287 26	228,810,423 88	223,022,513 88	
425 73	83,093,515 73		5,787,910 "		

77

(306)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent pour les ressources ordinaires à . . fr. 260,249,603 41
et pour les ressources extraordinaires à 107,340,858 52

ENSEMBLE. fr. 367,590,461 93

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice montent à fr. 265,894,805 76
et les dépenses pour des services spéciaux à 83,532,952 14

ENSEMBLE. fr. 349,427,757 90

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr. 18,162,704 03

Mais comme les exercices 1877 et antérieurs ont laissé un excédant de
recette de 5,787,910 francs qui, d'après le projet de loi de compte de
cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci. 5,787,910 »

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1878, présente un excédant de
recette de. fr. 23,950,614 03

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1878.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1878, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de recettes de	27,767,069 •
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédant de recette de	23,950,614 03

Différence. fr. 3,817,354 97

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts	{ Contributions directes, douanes et accises.	1,390,109 05	•
	{ Enregistrement et domaines	»	241,055 14
Péages	{ Enregistrement et domaines	12,802 88	»
	{ Travaux publics	•	1,466 69
Capitaux et revenus	{ Enregistrement et domaines	•	885,977 62
	{ Trésor public.	33,676 14	»
Remboursements.	{ Contributions directes, etc.	3,840 17	»
	{ Enregistrement et domaines	•	52,290 99
	{ Trésor public.	30,145 95	»
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		5 97	•
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		•	34,647 99
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État.		•	21,464 18
Dernier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers.		•	2,108,257 92
Excédant de recette de l'exercice 1877.		5,787,910 •	•
		7,258,490 14	3,545,140 53

Reste en augmentation de recette fr. 3,913,549 61

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dettes publiques		5,201,088 86	•
Ministère de la Justice.		464,467 32	•
— de l'Instruction publique.		89,596 64	•
— de l'Intérieur.		176,156 76	•
— des Travaux publics.		1,814,122 81	•
— de la Guerre		2,547,000 •	•
Gendarmerie		99,000 •	•
Ministère des Finances		194,488 84	•
Non-Valeurs et Remboursements		522,076 79	•
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 4,000,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 3,251,169 38 c ³ ; par conséquent, une augmentation de dépense de		748,830 62	•
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1875 à 1878, et dont le transfert à l'exercice 1879 doit avoir lieu conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, montent à		•	2,125,924 06
		9,856,628 64	2,125,924 06

Reste en augmentation de dépense. fr. 7,730,704 58

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1878. 3,817,354 97

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1879, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1879, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1879 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr. 264,435,260	»
<i>Dépenses</i> , à	274,344,317	80
EXCÉDANT PRÉSUMÉ DE DÉPENSE . . . fr.		<u>9,909,057 80</u>

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,000	»
2° Prix de vente de terrains de l'École vétérinaire de l'État	100,000	»
3° Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	1,500,000	»
4° Solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874)	2,108,237	91
5° Intérêts à 4 % dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, sur le solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers, suivant décision ministérielle du 10 décembre 1878.	84,315	85
6° Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	135,749	»
7° Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	3,221,063	94
A REPORTER. . . . fr.	<u>7,197,366</u>	<u>70</u>

REPORT. fr. 7,197,366 70

8° Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions et de 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles. (Loi du 4 juin 1878.). 552,670 71

9° Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, ouvert en vertu de la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et rattachées au présent exercice 40,000 »

10° Montant des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en 1879 : *a.* en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873 4,173,700 »

b. en vertu de l'art. 2 de la loi du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter 1,260,100 »

c. en vertu de l'art. 3 de la loi du 26 juin 1877 pour le prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 1^{er} juin 1877. 16,149,700 »

d. en vertu de la convention du 9 juin 1878, approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel. 417,900 »

ENSEMBLE. . . . fr. 29,791,437 41

DÉPENSES.

Les *dépenses ordinaires* qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 274,344,317 80 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à 1,005,067 73

2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1875, 1876, 1877 et 1878, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité 2,125,924 06

ENSEMBLE. . . . fr. 277,475,309 59

A ces *dépenses ordinaires*, sont venus s'ajouter les crédits spéciaux ci-après :

3° Excédants de crédits pour services spéciaux, transférés de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de

fr. 50,404,085 37 c, et le transfert à 1880 de fr. 22,088,010 la portion afférente à 1879 est de 28,308,273 40
 après déduction de fr. 7,801 97 c pour les parties de crédits restées disponibles au 31 décembre 1878, et qui sont à annuler comme étant sans emploi.

4° Crédits pour services spéciaux, montant à fr. 127,175,843 15; mais on ne porte ici que fr. 19,722,869 77 c, représentant la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice 19,722,869 77

5° Titres de la Dette publique à 4 p. % remis pendant l'année 1879 :
 a. à la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 31 janvier et 15 mars 1873, en exécution de la loi du 27 mai 1876. 4,173,700 »
 b. à la Banque de Belgique, en exécution de la loi du 19 décembre 1876. 1,260,100 »
 c. à la Société de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/3 juin 1870, en exécution de la convention-loi des 1/26 juin 1877. 16,149,700 »
 d. à M. J. Closon, industriel à Liège, en exécution de la convention du 9 juin 1878. 417,900 »

TOTAL DES CRÉDITS SPÉCIAUX DE L'EXERCICE 1879. . . fr. 70,032,543 17

En réunissant les Budgets ordinaires et ce que l'on peut appeler le Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 264,435,260 »	} 294,226,697 41
— extraordinaires	29,791,437 41	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 277,475,309 59	} 347,507,852 76
Services spéciaux	70,032,543 17	

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDANT DE DÉPENSE de . . fr. 53,281,155 35

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1879, jusqu'au 1^{er} janvier 1880, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1879 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	294,226,697 41
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	300,921,060 32
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1879 sont de	288,093,777 62
Au 1 ^{er} janvier 1880, il restait à recouvrer . . fr.	12,827,282 70
Les droits constatés	300,921,060 32
ont donc excédé les évaluations de fr.	6,694,362 91

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	343,507,852 76
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1880, montent à fr.	281,523,934 25
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice à	62,183,918 51
ENSEMBLE. . . fr.	343,507,852 76
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1879 n'ont été que de	221,595,414 81
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1880 fr.	121,912,437 95
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1879.	343,507,852 76
l'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses de. fr.	4,000,000 .

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

La situation du Budget de l'exercice 1879 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes ordinaires	fr.	270,576,164	95
Dépenses —		273,475,309	59
Excédant de dépenses.		fr.	2,899,144 64
Recettes extraordinaires et spéciales	fr.	23,650,552	46
Dépenses — —		70,032,543	17
Excédant de dépenses.		fr.	46,382,010 71

SERVICES ORDINAIRES ET SERVICES SPÉCIAUX RÉUNIS.

DÉPENSES.

Services ordinaires	fr.	273,475,309	59
— spéciaux		70,032,543	17
			343,507,852 76

RECETTES.

Services ordinaires	fr.	270,576,164	95
— spéciaux		23,650,552	46
			294,226,697 41
Excédant probable des dépenses sur les recettes.		fr.	49,281,155 35

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1879.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique</i>	18 fév. 1879. (Mon. n° 81.)	Budget primitif.	79,990,229 22	»	79,990,229 22
<i>Dotations.</i>	30 déc. 1878. (Mon. n° 563.)	Budget primitif.	4,699,475	»	4,699,475 »
	30 déc. 1878. (Mon. n° 1.)	Budget primitif.	15,901,169	»	
<i>Ministère de la Justice.</i>	1 ^{er} avril 1879. (Mon. n° 94.)	Augmentation des articles 10 et 19 du Budget et formation d'un chap. XIII pour la liquidation de dépenses con- cernant les exercices clos de 1877 et années antérieures	»	253,650 »	10,387,869 »
	29 juillet 1879. (Mon. n° 213.)	Augmentation des articles 8, 9, 10, 57 et 57 du Budget	»	93,050 »	
	7 août 1879. (Mon. n° 221.)	Augmentation de l'article 19 pour l'im- pression du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales</i> <i>parlementaires</i> , etc.	»	160,000 »	
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	31 mars 1879. (Mon. n° 93.)	Budget primitif.	2,073,110	»	2,148,110 »
	5 sept. 1879. (Mon. n° 233.)	Augmentation de l'article 26 du Budget.	»	75,000 »	
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>	8 avril 1879. (Mon. n° 105.)	Budget primitif.	9,306,273 58	»	9,561,262 31
	4 août 1879. (Mon. n° 219.)	Augmentation des articles 11, 58 et 74 du Budget et formation de l'art. 44 ^{bis} .	»	254,988 73	
<i>Ministère des Travaux publics.</i>	31 mai 1879. (Mon. n° 183.)	Budget primitif.	84,240,352	»	84,240,352 »
<i>Ministère de la Guerre.</i>	30 mars 1879. (Mon. n° 100.)	Budget primitif.	44,040,000	»	44,040,000 »
<i>Ministère des Finances.</i>	18 fév. 1879. (Mon. n° 61.)	Budget primitif.	15,242,110	»	15,242,110 »
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	10 déc. 1878. (Mon. n° 563.)	Budget primitif.	1,187,000	»	1,187,000 »
<i>Gendarmerie.</i>	28 déc. 1878. (Mon. n° 369.)	Budget primitif.	3,410,000	»	3,410,000 »
<i>Ministère de l'Instruction publique.</i>	31 mars 1879. (Mon. n° 96.)	Budget primitif.	14,254,599	»	14,442,978 »
	19 août 1879. (Mon. n° 233.)	Augmentation des articles 20, 26, 35, 38 et 40 du Budget	»	188,379 »	
TOTAUX.			274,544,317 80	1,005,067 73	275,549,385 53

(316)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

AU 1^{er} JANVIER 1880.



BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECHTTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises.	94,183,500 »
	Enregistrement et domaines.	52,965,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines.	1,700,000 »
	Travaux publics	101,422,600 »
	Marine	800,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics	68,000 »
	Enregistrement et domaines.	5,210,000 »
	Trésor public	6,825,000 »
REMBOURSEMENTS	Contributions directes.	360,000 »
	Enregistrement et domaines.	605,000 »
	Trésor public	2,298,160 »
		264,435,260 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem		100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		1,500,000 »
Solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874)		2,108,237 91
Intérêts à 4 p. $\frac{0}{10}$ dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, sur le solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers suivant décision ministérielle du 10 décembre 1878		84,315 85
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice.		40,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863		133,740 »
A REPORTER.		4,016,502 76

L'EXERCICE 1879.

recettes, au 1^{er} janvier 1880.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1879.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
94,576,470 10	92,215,987 65	2,360,482 47	2,698,540 13	5,091,510 25	94,576,470 10	
55,197,219 14	52,862,180 54	555,038 80	3,026,751 22	5,258,950 56	55,197,219 14	
1,089,735 54	1,687,727 55	2,007 81	15,669 89	5,405 25	1,089,735 54	
105,640,620 40	100,215,451 85	5,427,188 55	"	4,218,020 40	105,640,620 40	
744,780 04	744,780 04	"	55,219 96	"	744,780 04	
151,197 52	151,197 52	"	"	85,197 52	151,197 52	
5,665,187 82	2,718,226 20	946,961 62	139,551 96	594,759 78	5,665,187 82	
6,414,579 67	5,485,891 19	928,488 48	705,702 44	297,082 11	6,414,579 67	
444,655 25	427,494 94	17,160 29	"	84,655 25	444,655 25	
745,726 60	425,991 95	521,754 67	184,585 48	525,512 08	745,726 60	
5,506,195 09	5,045,858 19	260,554 90	100,085 69	1,108,116 78	5,506,195 09	
270,576,164 95	259,976,767 56	10,599,597 59	6,926,084 77	15,066,989 72	270,576,164 95	
1,444,624 95	1,435,871 95	8,755 02	"	1,504,624 95	1,444,624 95	
112,175 65	85,761 19	26,414 46	"	12,175 65	112,175 65	
646,657 56	541,942 68	104,714 68	853,542 64	"	646,657 56	
2,108,237 91	25,811 50	2,084,426 61	"	"	2,108,237 91	
84,315 85	80,739 51	5,576 54	"	"	84,315 85	
40,000 "	40,000 "	"	"	"	40,000 "	
133,749 "	133,749 "	"	"	"	133,749 "	
4,569,760 72	2,541,875 61	2,227,885 11	853,542 64	1,406,800 60	4,569,760 72	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	4,016,502 76
Fonds d'amortissement des dettes à 4 et 4 1/2 p. %, attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	3,221,063 94
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions de francs et 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles	552,670 71
	7,790,037 41
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	264,435,260 .
TOTAUX. fr.	272,225,297 41
Recette à l'exercice 1879 :	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1879 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873, et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	4,173,700 .
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci	1,260,100 .
5° En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix de lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, et évalué approximativement à 97,170,000 francs de capital nominal, ci	16,149,700 .
4° En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel, et évalué approximativement à 2,610,200 francs de capital nominal, ci	417,900 .
	294,226,607 41

CACE 1879 (suite).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1879	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer		
4,569,760 72	2,541,875 61	2,227,885 11	853,342 64	1,406,800 60	4,569,760 72	
5,221,065 94	5,221,065 94	"	"	"	5,221,065 94	
552,670 71	552,670 71	"	"	"	552,670 71	
8,543,495 57	6,115,610 26	2,227,885 11	853,342 64	1,406,800 60	8,543,495 57	
270,576,164 95	259,976,768 56	10,599,397 50	6,926,084 77	13,066,989 72	270,576,164 95	
278,919,660 52	266,092,577 62	12,827,382 70	7,779,427 41	14,475,790 52	278,919,660 52	
			6,694,562 91			
4,173,700 "	4,173,700 "				4,173,700 "	
1,260,100 "	1,260,100 "				1,260,100 "	
16,149,700 "	16,149,700 "				16,149,700 "	
417,900 "	417,900 "				417,900 "	
500,921,060 52	288,093,777 62				500,921,060 52	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dé

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI
SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1875.

Ministère des Travaux publics
— de la Guerre

Exercice 1876.

Ministère de la Justice
— des Travaux publics
— de la Guerre

Exercice 1877.

Ministère de l'Instruction publique
— des Travaux publics
— de la Guerre

Exercice 1878.

Dette publique
Ministère de la Justice
— des Affaires Étrangères
— de l'Intérieur
— des Travaux publics
— de la Guerre

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
Dotations. { Liste civile
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre
Sénat
Chambre des Représentants
Cour des Comptes
Ministère de la Justice
— des Affaires Étrangères
— de l'Intérieur
— de l'Instruction publique
— des Travaux publics
— de la Guerre
Corps de la Gendarmerie
Ministère des Finances
Non-Valeurs et Remboursements

CICE 1879 (SUITE).

penses, au 1^{er} janvier 1880.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS EN TOUTIÈRE.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 54 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
8,886 76	425 22	368 »	55 22	8,463 54	»	
800 »	»	»	»	800 »	»	
9,686 76	425 22	368 »	55 22	9,263 54	»	
742 40	»	»	»	742 40	»	
2,416 11	»	»	»	2,416 11	»	
1,785 10	»	»	»	1,785 10	»	
4,945 61	»	»	»	4,945 61	»	
879 61	»	»	»	879 61	»	
155,480 »	25,554 84	2,448 16	23,086 68	129,945 16	»	
800 »	»	»	»	800 »	»	
157,159 61	25,554 84	2,448 16	23,086 68	131,624 77	»	
303,111 62	»	»	»	303,111 62	»	
717,090 26	195,885 18	195,885 18	»	523,205 08	»	
1,500 »	»	»	»	1,500 »	»	
2,500 »	»	»	»	2,500 »	»	
891,472 49	191,075 11	151,079 63	39,993 48	700,399 38	»	
58,459 71	»	»	»	58,459 71	»	
1,954,154 08	384,958 29	344,964 81	39,993 48	1,569,175 70	»	
79,990,229 22	66,877,774 82	64,019,042 66	2,858,732 16	13,112,454 40	»	
3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»	»	»	
200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	»	
110,000 »	110,000 »	110,000 »	»	»	»	
872,000 »	796,517 37	600,017 68	196,499 69	75,482 63	»	
217,475 »	205,257 31	204,892 70	364 55	12,217 69	»	
16,587,869 »	12,867,544 77	10,865,005 52	2,002,539 25	3,520,324 23	»	
2,148,110 »	1,941,733 72	1,607,371 14	334,362 58	208,376 28	»	
9,561,262 31	7,210,538 30	7,012,117 80	198,420 41	2,350,724 01	»	
14,442,978 »	13,192,687 41	12,514,201 31	678,486 10	1,250,290 59	»	
84,240,352 »	55,592,615 47	26,052,265 97	29,340,549 50	28,847,736 53	»	
44,040,000 »	42,720,435 29	20,175,517 26	22,545,118 03	1,319,564 71	»	
3,410,000 »	3,215,274 59	2,818,509 52	396,765 07	194,725 41	»	
15,242,110 »	2,571,370 18	2,329,266 45	42,103 73	12,870,739 82	»	
1,187,000 »	478,725 50	478,725 50	»	708,274 50	»	
275,349,385 53	210,880,474 73	152,286,733 66	58,593,741 07	64,468,910 80	»	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1878,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.) (Loi du 8 septembre 1859, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862, § 19)
	Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.) . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862) . . .
	Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deyuze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal (Loi du 14 septembre 1864)
	Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865, § 8)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Construction à Courtrai d'une remise pour six locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 22)
	Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Merxem, de Burght, de Zwynndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 5 juin 1870. § 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime
	§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyk et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers
	§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles
	§ 22. Travaux de défense de la côte
	§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst

A REPORTER. . . fr.

CICE 1879 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1880 (suite.)

CREDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit de créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCEDANIS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
184,887 45	40,000 »	40,000 »	»	144,887 45	144,887 45	
7,000 »	»	»	»	7,000 »	7,000 »	
200,000 »	»	»	»	200,000 »	200,000 »	
120,547 57	»	»	»	120,547 57	120,547 57	
20,447 83	»	»	»	20,447 83	20,447 83	
3,882 17	3,882 17	3,882 17	»	»	»	
353,333 33	»	»	»	353,333 33	353,333 33	
16,405 15	»	»	»	16,405 15	16,405 15	
55,000 »	»	»	»	55,000 »	55,000 »	
35,140 16	»	»	»	35,140 16	35,140 16	
21,729 61	21,729 61	21,729 61	»	»	»	
50,845 45	29,697 42	20,444 82	9,252 60	21,148 03	21,148 03	
205,910 07	»	»	»	205,910 07	205,910 07	
20,048 96	»	»	»	20,048 96	20,048 96	
29,553 27	29,553 27	29,553 27	»	»	»	
15,219 48	»	»	»	15,219 48	15,219 48	
1,517,950 50	124,862 47	115,609 87	9,252 60	1,193,087 83	1,193,087 83	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1878,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DE LA GUERRE	Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870).	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 27 juillet 1871.	§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime § 15. Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers § 34. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Outillage des ateliers et des stations et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises. (Loi du 2 mars 1872, 3°)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement, dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques (Loi du 21 mai 1872.)	
	Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875.)	
MINISTÈRE DES FINANCES	Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs. (Loi du 20 avril 1875)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 14 août 1873, art. 1 ^{re} .)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 16 août 1873.	§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand. § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas § 12. Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor § 13. Amélioration de la Lys § 16. Amélioration de la Dyle § 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville. § 24 Subsidés pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai. § 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1873, art. 1 ^{re} A).	
	Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat des Kulderts à Gand. (Loi du 14 mars 1874, § 2).	

A REPORTER. . . fr.

CICE 1879 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
1,317,950 30	124,862 47	115,609 87	9,252 00	1,193,087 83	1,193,087 83	
573,961 20	2,195 51	1,758 0	435 51	571,767 69	571,767 69	
3,655 22	3,655 22	3,655 22	0	0	0	
32,905 00	111 55	111 35	0	32,793 74	32,793 74	
1,943 71	1,943 71	1,939 21	4 50	0	0	
4,049 02	4,049 02	4,049 02	0	0	0	
25,994 87	16,786 67	15,145 97	1,640 70	7,208 20	7,208 20	
1,752 45	30 0	30 0	0	1,722 45	1,722 45	
8,831 88	2,400 0	2,400 0	0	6,431 88	6,431 88	
127,564 21	0	0	0	127,564 21	127,564 21	
2,377 89	978 58	978 58	0	1,399 31	1,399 31	
70,508 09	62,656 31	62,656 31	0	7,851 78	7,851 78	
59,948 55	876 68	876 68	0	59,071 87	59,071 87	
9,267 19	6,460 58	6,460 58	0	2,806 61	2,806 61	
39,904 12	0	0	0	39,904 12	39,904 12	
250,120 19	3,421 0	3,421 0	0	246,699 19	246,699 19	
199,714 25	0	0	0	199,714 25	199,714 25	
42,559 02	37,177 50	37,177 50	0	5,381 52	5,381 52	
4,880 0	0	0	0	4,880 0	4,880 0	
2,936 74	0	0	0	2,936 74	2,936 74	
2,778,023 09	267,602 00	250,269 29	11,333 31	2,511,021 39	2,511,021 39	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1878,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)
MINISTÈRE DES FINANCES.	Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire, à Cureghem. (Loi du 1 ^{er} juin 1874, art. 2. A.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre § 2. Chemin de fer du Luxembourg
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Dépenses d'ameublements, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (Hôtel central des postes). (Loi du 19 février 1875.)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles, avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.)
MINISTÈRE DES FINANCES.	Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875)
	§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration, acquisition d'objets mobiliers
	§ 8. Construction d'une école normale à Bruges
	§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^e section
	§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 9 juillet 1875. { § 12. Sambre canalisée § 15. Mandel; travaux de canalisation § 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port § 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand § 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton § 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur
	Dépenses résultant de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	ART. 1. 1 ^o Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876.
	Loi du 24 mai 1876. { 3 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture 4 ^o Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités

A REPORTER. . . fr.

CICE 1879 (suite).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRINCIPAL et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
2,778,623 99	267,602 60	256,269 29	11,355 31	2,511,021 59	2,511,021 59	
871,502 74	619,719 85	619,174 25	545 58	251,582 91	251,582 91	
27,054 45	13,316 49	1,370 »	11,946 49	15,737 94	15,737 94	
500 »	500 »	500 »	»	»	»	
5,740 »	5,740 »	5,740 »	»	»	»	
6,250 94	»	»	»	6,250 94	6,250 94	
10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	»	
4,158 85	»	»	»	4,158 85	»	
260,544 49	260,544 49	260,544 49	»	»	»	
2 65	»	»	»	2 65	»	
199,551 »	199,551 »	180,406 07	18,944 93	»	»	
700 94	»	»	»	700 94	»	
2,620 08	»	»	»	2,620 08	»	
7,825 11	7,825 11	7,825 11	»	»	»	
128 51	»	»	»	128 51	128 51	
51,096 41	51,096 41	51,096 41	»	»	»	
16,055 50	650 55	650 55	»	15,404 97	15,404 97	
199 05	193 42	193 42	»	5 63	5 63	
24,977 05	»	»	»	24,977 05	24,977 05	
400 »	400 »	400 »	»	»	»	
5,764 14	»	»	»	5,764 14	5,764 14	
100,000 »	»	»	»	100,000 »	100,000 »	
8,715 25	6,605 »	6,605 »	»	2,110 25	2,110 25	
4,379,589 15	1,443,142 88	1,400,372 57	42,770 51	2,936,446 25	2,928,985 75	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1878,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		§ 2. Construction et amueblement des écoles normales de Liège et de Mons
		§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés. .
		§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc à Lacken. — Dernier crédit
		§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des princes- évêques de Liège.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 27 mai 1876.	§ 14. Escaut. — Travaux d'amélioration
		§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant
		§ 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende.
		§ 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe.
		§ 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie.
		§ 26. Extension des lignes et appareils télégraphiques
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection et d'émission des titres 4 p. ‰, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Loi du 29 mars 1877. {	ART. 2. 4 ^e Travaux à l'école normale de Liège
		5 ^e Acquisitions d'instruments pour l'Observatoire royal
		Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 29 mars 1877.)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoostraeten. (Loi du 6 mai 1877, art. 1 ^{er} , 2.)	
MINISTÈRE DES FINANCES	Frais de confection et d'émission de titres à 4 p. ‰ pour l'exécution des lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877).	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 2 juillet 1877. {	1 ^o Outils de campement des troupes d'infanterie
		2 ^o Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés
		3 ^o Ouvrages de défense des forts du Bas-Escout
		4 ^o Achat et transformation de cartouchières
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Loi du 27 juillet 1877. {	§ 1. Achat d'un local pour les archives nationales
		§ 3. Construction d'un nouvel hôtel des monnaies
		§ 4. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, etc.

REPORTER. . . fr.

CICE 1879 (suite).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
4,379,589 15	1,443,142 88	1,400,572 57	42,770 31	2,936,446 25	2,928,983 75	
139,581 82	138,381 59	137,863 65	515 94	1,000 23	1,000 23	
92 53	•	•	•	92 53	•	
808,189 22	575,646 54	575,646 54	•	434,542 68	434,542 68	
198,541 64	88,147 42	87,289 07	858 35	110,394 22	110,394 22	
215,451 15	207,132 44	150,132 44	57,000 •	8,518 71	8,518 71	
91,454 31	91,454 31	91,454 31	•	•	•	
228,508 45	74,965 75	74,960 75	5 •	155,542 72	155,542 72	
18,246 63	166 35	•	166 35	18,080 28	18,080 28	
8,598 14	8,598 14	8,598 14	•	•	•	
6,782 45	6,782 45	6,782 45	•	•	•	
46,561 50	18,000 •	18,000 •	•	28,561 50	28,561 50	
2,494 12	•	•	•	2,494 12	2,494 12	
240,319 37	48,569 67	48,569 67	•	191,949 70	191,949 70	
27,694 34	27,690 52	26,135 96	1,556 56	5 82	5 82	
2,554 60	179 17	179 17	•	2,175 43	2,175 43	
90,659 •	15,500 •	15,500 •	•	75,159 •	75,159 •	
776 11	775 50	775 50	•	• 61	•	
435,378 65	87,581 91	85,977 91	1,604 •	345,796 72	345,796 72	
549,650 67	407,229 27	405,685 27	1,546 •	142,401 40	142,401 40	
589 07	542 76	542 76	•	246 31	•	
1,000,000 •	1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	•	
141,685 95	141,685 95	141,685 95	•	•	•	
111,577 80	111,577 80	111,577 80	•	•	•	
8,742,136 63	4,291,150 40	4,185,127 89	106,022 51	4,450,986 23	4,443,184 26	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1878,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 27 juillet 1877.	§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>
		§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.
		§ 8. Amélioration de la Grande-Nèthe
		§ 10. Travaux d'amélioration à la Lys
		§ 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut.
		§ 12. Travaux d'amélioration du canal de Bruges à Ostende
		§ 13. Travaux de défense de la côte
		§ 14. Amélioration du canal de Lisseweghe; endiguement du Zwyn
		§ 15. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
		§ 16. Chemin de fer de Blaton à Ath.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 27 juillet 1877.	§ 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus value des rails d'acier.
		§ 19. Extension du matériel de traction et de transport
		2° Frais urgents d'installation des Académies dans les locaux du Palais Ducal; mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale
MINISTÈRE DES FINANCES.	Mise en valeur de terrains domaniaux (Loi du 15 avril 1878.)	5° Frais de publication de l'Exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875
		4° Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 18 avril 1878.	ART. 1 ^{er} . Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem sur la rive gauche de la Nèthe.
		— 2. Complément et amélioration du matériel de l'artillerie
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Achat de bocaux et autres objets nécessaires au classement de la collection de produits médicamenteux faite par feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi de 25 avril 1878, art. 2)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 21 mai 1878.	ART. 5, § 1. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège
		— § 2. Agrandissement de la maison pénitentiaire à Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection de titres à 4 p. 0/0 (Loi du 31 mai 1878.)	

A REPORTER . . . fr.

CICE 1879 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCEDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations
8,742,156 65	4,291,150 40	4,185,127 89	100,022 51	4,450,986 25	4,443,184 26	
50,911 26	29,074 02	29,074 02	"	937 24	937 24	
65 85	65 85	"	65 85	"	"	
6,503 48	50 "	50 "	"	6,455 48	6,455 48	
150,000 "	5,000 "	5,000 "	"	147,000 "	147,000 "	
446,907 25	500,290 44	235,454 75	64,855 71	146,616 81	146,616 81	
500,000 "	22,427 65	22,427 65	"	477,572 55	477,572 55	
509,919 "	188,555 28	170,555 28	18,000 "	211,565 72	211,565 72	
10,000 "	"	"	"	10,000 "	10,000 "	
48,854 72	48,854 72	48,854 72	"	"	"	
75,772 85	29,851 "	18,194 45	11,656 55	45,921 85	45,921 85	
4,596,707 71	5,408,751 21	5,393,577 55	15,575 76	1,187,956 42	1,187,956 42	
1,012,012 85	1,012,012 85	1,012,012 85	"	"	"	
5,252 51	"	"	"	5,252 51	5,252 51	
19,925 75	10,606 12	10,606 12	"	9,517 65	9,517 65	
500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	"	
1,280,000 "	525,126 71	505,711 90	19,414 81	754,875 29	754,875 29	
2,544,726 21	747,055 98	747,055 98	"	1,597,672 25	1,597,672 25	
5,874,967 27	558,901 81	558,901 81	"	5,516,065 46	5,516,065 46	
12,000 "	12,000 "	12,000 "	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	20,000 "	20,000 "	
99,950 "	66,644 49	66,552 55	111 96	53,505 51	53,505 51	
51,204 "	9,994 78	9,994 78	"	24,209 22	24,209 22	
26,007,877 12	11,564,189 57	11,350,708 22	253,481 15	14,443,687 75	14,435,885 78	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1878,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Loi du 4 juin 1878.	ART. 3, § 1. Pensions des professeurs et instituteurs
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		— § 2. Installation des Académies dans les locaux du palais de la rue Ducale . .
		— § 3. Premiers frais de la commission des fêtes de 1880
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Loi du 4 juin 1878.	ART. 1 ^{er} . Construction et ameublement de maisons d'école
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		— Construction et ameublement de maisons d'école
		§ 1. Travaux de raccordement de routes
		§ 2. Construction du nouvel hôtel des monnaies
		§ 3. Salle d'exposition des beaux-arts
		§ 4. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères
		§ 5. École normale de Bruges
		§ 6. Construction d'une habitation pour le directeur du Conservatoire
		§ 7. Construction de barrages dans la Meuse
		§ 8. Canal de Terneuzen
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 5 juin 1878	§ 9. Lys. — Travaux d'amélioration
		§ 10. Dendre (Barrage de la)
		§ 11. Yser. — Travaux d'amélioration
		§ 12. Installations maritimes d'Anvers
		§ 13. Installations pour la marine à Ostende
		§ 14. Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde
		§ 15. Chemins de fer. — Voies et travaux
		§ 16. Extension du matériel de traction et de transport
		§ 17. Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste
		§ 18. Extension des lignes et appareils télégraphiques

A REPORTER. . . fr.

CICE 1879 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
26,007,877 12	11,564,189 57	11,530,708 92	233,481 15	14,443,687 75	14,435,885 78	
95,555 46	21,591 27	20,751 10	860 17	73,964 19	73,964 19	
78,800 »	50,518 18	53,468 18	1,050 »	42,281 82	42,281 82	
9,740 »	9,588 55	9,588 55	»	351 45	351 45	
1,537,680 50	1,465,155 89	1,465,155 89	»	72,526 61	72,526 61	
907,900 »	685,000 »	685,000 »	»	224,900 »	224,900 »	
1,550,527 59	1,254,145 99	1,198,058 88	56,085 11	96,183 60	96,183 60	
250,000 »	107,026 87	106,486 87	540 »	142,973 13	142,973 13	
900,000 »	592,425 71	584,590 05	7,835 66	507,576 29	507,576 29	
87,755 64	87,712 86	87,558 71	354 15	40 78	40 78	
300,000 »	140,175 64	118,175 12	22,002 52	159,824 56	159,824 56	
76,862 50	76,862 50	76,862 50	»	»	»	
986,495 19	486,820 17	462,527 78	84,492 59	499,675 02	499,675 02	
1,747,588 41	1,455,104 52	1,427,678 62	5,425 00	514,485 89	514,485 89	
150,000 »	»	»	»	150,000 »	150,000 »	
25,806 81	25,651 74	25,651 74	»	155 07	155 07	
500,000 »	229,541 65	227,515 05	2,228 »	70,458 35	70,458 35	
2,524,982 »	2,524,982 »	2,524,982 »	»	»	»	
300,000 »	»	»	»	300,000 »	300,000 »	
299,070 55	191,987 75	191,987 75	»	107,082 80	107,082 80	
5,500,000 »	1,457,989 06	1,391,928 04	46,061 02	4,062,010 94	4,062,010 94	
5,000,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »	»	»	»	
54,657 15	54,657 15	54,657 15	»	»	»	
75,616 56	52,670 61	52,099 09	571 52	22,545 75	22,545 75	
48,524,113 28	27,235,591 48	26,792,605 89	440,985 59	21,290,521 80	21,282,719 83	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1878,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 5 juin 1878	{ § 19. Amélioration des bâtiments affectés au service du casernement.
		{ § 20. Achèvement des forts de Merxem, de Zwynndrecht et de Cruybeke
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles. (Loi du 26 août 1878.) . . .	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Bourses de voyage pour permettre à des artisans de visiter l'Exposition de Paris. (Loi du 28 août 1878.) . . .	
MINISTÈRE DES FINANCES.	Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.)	

TOTAL. . . fr.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 17 février 1879.	{ 1° Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer de l'État en exploitation
		{ 2° Extension du matériel de transport et de traction.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 1 ^{er} avril 1879)	
	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 30 mars 1879)..	
MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.	Érection d'un monument à l'ancien Champ des Manœuvres. (Loi du 8 avril 1879).	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Exposition internationale de Sydney. (Loi du 8 avril 1879)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Crédit pour pourvoir au rapatriement d'émigrants russes revenant du Brésil. (Loi du 11 avril 1879)	
	Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice. (Loi du 24 juin 1879).	

A REPORTER. . . fr.

CICE 1879 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit de créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations
48,524,113 28	27,233,591 48	26,792,605 89	440,085 59	21,290,521 80	21,282,719 85	
11,787 18	11,787 18	11,787 18	»	»	»	
1,826,665 58	1,021,486 27	1,021,486 27	»	805,177 31	805,177 31	
21,356 55	21,356 55	21,356 55	»	»	»	
165 »	165 »	165 »	»	»	»	
20,000 »	19,887 14	19,887 14	»	112 86	112 86	
50,404,085 37	28,308,273 40	27,867,287 81	440,985 59	22,095,811 97	22,088,010 »	
2,000,000 »	1,525,491 96	1,294,590 05	31,101 01	674,508 04	674,508 04	
4,000,000 »	645,054 23	620,100 37	24,053 86	3,354,945 77	3,354,945 77	
1,500,000 »	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	50,000 »	50,000 »	
4,000,000 »	2,216,691 14	2,195,479 97	21,211 17	1,785,308 86	1,785,308 86	
1,800,000 »	977,769 17	977,769 17	»	822,230 85	822,230 85	
100,000 »	64,472 52	64,472 52	»	35,527 48	35,527 48	
25,000 »	18,990 75	18,990 75	»	6,009 27	»	
1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	
14,475,000 »	7,748,469 75	7,671,202 81	77,266 94	6,726,550 25	6,720,520 98	85

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DES FINANCES.	Conversion de la Dette 4 $\frac{1}{2}$ % en un fonds nouveau à 4 %, frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 23 juillet 1879.)
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 28 juillet 1879.)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Ameublement des nouveaux locaux de la Cour militaire. (Loi du 29 juillet 1879.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879)
	1 ^o A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.— Subsidés.
	B. Raccordement à Molenbeek-St-Jean, du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers
	C Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires.
	2 ^o Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.— Transfert du Ministère des Travaux publics.
	3 ^o Pavillon de Tervueren. — Travaux de conservation.
	4 ^o Palais des Beaux-Arts
	5 ^o École normale de Bruges
	6 ^o — de Gand
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 4 août 1879. { 7 ^o Conservatoire. Habitations du Directeur et du Secrétaire
	8 ^o Conservatoire de Liège
	9 ^o Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique.
	10 ^o Construction de l'hôtel des Monnaies
	11 ^o Restauration du palais des princes-évêques à Liège
	12 ^o Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés.
	13 ^o Construction d'une prison cellulaire à St-Gilles
	14 ^o Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles
	15 ^o Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles
	16 ^o Barrage de la Gileppe

A REPORTER. . . fr.

CICE 1879 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
14,475,000 »	7,748,469 75	7,671,202 81	77,266 94	6,726,530 25	6,720,520 98	
275,000 »	54,215 75	54,215 75	»	220,784 25	220,784 25	
186,000 »	171,548 87	171,548 87	»	14,451 13	14,451 13	
30,127 75	30,127 75	30,127 75	»	»	»	
4,847,000 »	130,855 30	130,855 30	»	4,716,144 70	4,716,144 70	
5,500,000 »	588,561 69	498,971 20	89,300 49	2,911,658 31	2,911,658 31	
1,000,000 »	1,283 32	1,283 32	»	998,716 68	998,716 68	
375,000 »	158,550 71	158,550 71	10 »	216,639 29	216,639 29	
2,000,000 »	966,985 52	966,827 52	156 »	1,033,016 48	1,033,016 48	
100,000 »	»	»	»	100,000 »	100,000 »	
1,133,000 »	»	»	»	1,133,000 »	1,133,000 »	
950,000 »	»	»	»	950,000 »	950,000 »	
950,000 »	»	»	»	950,000 »	950,000 »	
80,000 »	26,559 08	26,559 08	»	53,440 92	53,440 92	
200,000 »	»	»	»	200,000 »	200,000 »	
250,000 »	1,548 50	1,548 50	»	248,451 50	248,451 50	
385,000 »	»	»	»	385,000 »	385,000 »	
400,000 »	»	»	»	400,000 »	400,000 »	
210,000 »	14,741 57	5,887 91	8,853 66	195,258 43	195,258 43	
1,500,000 »	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	
1,200,000 »	»	»	»	1,200,000 »	1,200,000 »	
1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
600,000 »	24,586 80	24,361 80	225 »	575,413 20	575,413 20	
55,646,127 75	9,917,642 61	9,741,740 52	175,902 09	25,728,485 14	25,722,475 87	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE (suite).

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 4 août 1879.

17°	Meuse	
18°	Ourthe. — Établissement d'un pont à Chénée	
19°	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	
20°	Canaux bouillers du Hainaut	
21°	Escaut. — Travaux d'amélioration	
22°	Anvers. — Installations maritimes	
23°	Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage	
24°	Canal de Gand à Terneuzen	
25°	Écoulement des eaux du Sud à Bruges	
26°	Dendre. — Travaux d'amélioration	
27°	Grande-Nèthe —	
28°	Yser —	
29°	Canal de Roulers à la Lys	
30°	— de la Lys à l'Yperlée	
31°	— de Bruges à Ostende et port d'Ostende	
32°	Installations maritimes à Ostende	
33°	Nieuport. — Bassin à flot	
34°	Blankenberghe. — Plage des bains et dépendances du port	
35°	Travaux de défense de la côte.	
36°	Établissement de télégraphes le long des voies navigables	
37°	Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas	
38°	Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Boxel	
39°	Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français	
40°	Chemin de fer de la vallée de l'Amblève	
41°	— de Wavre à Jodoigne par Gastuche	

A REPORTER. . . fr.

CICE 1879 (suite).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des ci-dessus de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
35,646,127 75	9,917,642 61	9,741,740 52	175,902 09	25,728,485 14	25,722,475 87	
1,000,000 »	467,624 09	466,897 86	726 23	532,375 91	532,375 91	
20,000 »	»	»	»	20,000 »	20,000 »	
435,000 »	126,171 29	125,825 98	545 31	508,828 71	508,828 71	
6,000,000 »	8,895 75	7,210 50	1,685 45	5,991,104 27	5,991,104 27	
2,900,000 »	9,640 64	2,150 52	7,490 12	2,890,559 56	2,890,559 56	
16,000,000 »	5,660,018 »	5,575,018 »	285,000 »	12,559,982 »	12,559,982 »	
505,000 »	750 01	750 01	»	504,249 99	504,249 99	
5,000,000 »	»	»	»	5,000,000 »	5,000,000 »	
10,000 »	3,969 15	3,969 15	»	6,050 85	6,050 85	
160,000 »	5,057 49	2,884 34	155 15	156,962 51	156,962 51	
100,000 »	40 »	»	40 »	99,960 »	99,960 »	
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	
500,000 »	152,150 »	152,150 »	»	547,850 »	547,850 »	
2,000,000 »	»	»	»	2,000,000 »	2,000,000 »	
5,000,000 »	46,000 »	»	46,000 »	2,954,000 »	2,954,000 »	
350,000 »	»	»	»	550,000 »	550,000 »	
1,000,000 »	600 »	450 »	150 »	999,400 »	999,400 »	
250,000 »	»	»	»	250,000 »	250,000 »	
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	
150,000 »	5,764 93	5,479 45	285 48	144,255 07	144,255 07	
80,000 »	»	»	»	80,000 »	80,000 »	
5,000,000 »	215 50	215 50	»	2,999,786 50	2,999,786 50	
2,000,000 »	10,535 53	10,535 53	200 »	1,989,466 67	1,989,466 67	
6,000,000 »	5,190 »	1,670 »	1,520 »	5,996,810 »	5,996,810 »	
2,000,000 »	»	»	»	2,000,000 »	2,000,000 »	
86,706,127 75	14,416,240 77	13,896,742 96	519,497 81	72,289,886 98	72,283,877 71	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

Report. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (suite).	Loi du 4 août 1879. (suite).	42° Chemin de fer d'Audenarde à Orroir.	
		45° Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	
		44° Rachat du chemin de fer de St-Ghislain à Erbisoeul.	
		45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	
		46° Extension du matériel de traction et de transport	
		47° Nouvel hôtel des postes à Anvers.	
		48° Extension du réseau télégraphique	
		49° Achat de deux bateaux pilotes.	
		50° Construction d'un bateau garde-pêche	
		51° Paquebot en acier.	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		52° Universités de l'État, amélioration, etc., construction de locaux, installations matérielles	
		55° Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. Améliorations de locaux	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		54° Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables	
MINISTÈRE DES FINANCES.		Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 juin, 5 juin et 26 août 1878 et des 17 février, 30 mars, 1 ^{er} et 8 avril et 24 juin 1879. (Loi du 4 août 1879).	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 4 août 1879.	1° Bibliothèque royale. — Acquisition des manuscrits délaissés par feu M Altmeyer.	
		2° Acquisitions faites pour la Bibliothèque royale en 1878 et 1879.	
		3° Ameublement de la nouvelle salle de lecture à la Bibliothèque royale.	
		4° Musées royaux de peinture. — Acquisitions d'aquarelles et de dessins de feu Madou.	
		5° Exposition de Philadelphie.	
		6° — de Paris	
		7° Bourses de voyage pour visiter l'Exposition de Paris	

A REPORTER. . . fr.

CICE 1879 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
86,706,127 75	14,416,240 77	13,896,742 96	519,497 81	72,289,886 98	72,285,877 71	
2,000,000 ..	..	..	..	2,000,000 ..	2,000,000 ..	
1,000,000 ..	..	..	..	1,000,000 ..	1,000,000 ..	
2,850,000 ..	2,447,592 85	2,447,592 85	..	402,407 15	402,407 15	
16,500,000 ..	628,029 21	547,453 72	80,573 49	15,871,970 79	15,871,970 79	
7,500,000 ..	159,478 54	152,453 55	27,024 99	7,140,521 46	7,140,521 46	
12,000 ..	8,038 33	8,038 33	..	3,961 67	3,961 67	
200,000 ..	..	..	..	200,000 ..	200,000 ..	
130,000 ..	..	..	..	130,000 ..	130,000 ..	
160,000 ..	..	..	..	160,000 ..	160,000 ..	
700,000 ..	..	..	..	700,000 ..	700,000 ..	
4,500,000 ..	..	..	..	4,500,000 ..	4,500,000 ..	
565,000 ..	73,000 ..	73,000 ..	..	492,000 ..	492,000 ..	
2,000,000 ..	127,331 08	127,331 08	..	1,872,668 92	1,872,668 92	
75,000 ..	..	..	..	75,000 ..	75,000 ..	
12,000 ..	12,000 ..	12,000 ..	..	..	..	
11,000 ..	10,948 06	10,948 06	..	51 94	51 94	
4,500 ..	..	..	..	4,500 ..	4,500 ..	
6,991 50	..	..	..	6,991 50	6,991 50	
5,028 90	5,028 90	5,028 90	..	..	..	
115,000 ..	103,688 87	103,688 87	..	11,311 13	11,311 13	
14,995 ..	14,995 ..	14,995 ..	..	..	..	
124,867,643 15	18,006,371 61	17,379,375 32	627,096 29	106,861,271 54	106,855,262 27	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses;

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE (suite).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (suite).	Loi du 4 août 1879. (suite).	8° Révision de la pharmacopée officielle	
		9° Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons	
		10° Renouvellement du mobilier de l'hôtel du Gouverneur de la province de la Flandre occidentale.	
		11° Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Arlon	
		12° Ameublement des salons de l'hôtel provincial à Liège	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Construction par l'État des bâtiments destinés au casernement des troupes à St-Nicolas. (Loi du 2 août 1879, art. 2.)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Lignes d'Ostende-Armentières et Furnes-Dunkerque; dépenses de l'exploitation. (Loi du 5 août 1879.)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 7 août 1879.)	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE		Bibliothèque de l'Université de Liège. (Loi du 13 août 1879.)	
MINISTÈRE DES FINANCES.		Bassin de batelage et quais à l'Escaut à Anvers. (Loi du 17 avril 1874.):	
		Solde du compte des intérêts réciproques pour l'année 1878 fr.	16,515 85
		Intérêts dus pour l'année 1879 à la Société anonyme du Sud d'Anvers :	
		1° Sur la valeur des terrains du bassin de batelage : 4 hectares à 50 francs le mètre, soit 1,200,000 francs, art. 5 de la convention des 10 janvier, 18 mars 1874	36,000 »
		2° Sur la valeur de la bande de terrain de 45 mètres de largeur le long du nouveau mur de quai à Anvers. (Art. 5 de la même convention et convention complémentaire du 12 juin 1874.)	44,550 »
		3° Sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers, pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires.	189 51

CICE 1879 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
124,867,645 15	18,006,371 61	17,379,275 32	627,096 29	106,861,271 54	106,855,262 27	
4,000 »	2,500 »	2,500 »	»	1,500 »	1,500 »	
20,000 »	13,707 20	13,707 20	»	6,292 80	6,292 80	
35,000 »	9,585 82	9,585 82	»	25,416 18	25,416 18	
4,000 »	»	»	»	4,000 »	4,000 »	
10,000 »	»	»	»	10,000 »	10,000 »	
5,000 »	»	»	»	5,000 »	5,000 »	
10,200 »	»	»	»	10,200 »	10,200 »	
2,200,000 »	1,593,451 78	1,589,890 67	3,561 11	606,548 22	606,548 22	
20,000 »	»	»	»	20,000 »	20,000 »	
»	97,255 36	97,255 36	»	»	»	
127,175,845 15	19,722,869 77	19,092,212 37	630,657 40	107,550,228 74	107,544,219 47	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1875.	
	—	—	1876.
SERVICE ORDINAIRE.	—	—	1877.
	—	—	1878.
	—	propres à l'exercice	

SERVICES SPÉCIAUX	{	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1878
	—	sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

Dépense à l'exercice 1879 :

Du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. $\frac{0}{10}$, remis pendant l'année 1879 :

- A. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier-15 mars 1875) pour travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875. (Loi du 27 mai 1876.)
- B. A la Banque de Belgique pour travaux faits en exécution de la convention du 13 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant.
- C. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril-3 juin 1870) pour travaux faits en exécution de la convention-loi des 1-26 juin 1877.
- D. A M. J. Closon, industriel à Liège, pour construction du chemin de fer de Battice à Aubel. (Convention du 9/10 juin 1878.)

CICE 1879 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1880 (suite).

CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit de ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
9,686 76	423 22	368 »	55 22	9,263 54	»	
4,943 61	»	»	»	4,943 61	»	
157,150 61	25,554 84	2,448 16	25,086 68	131,624 77	»	
1,954,134 08	584,958 20	544,964 81	39,995 48	1,569,176 79	»	
275,349,385 55	210,880,474 73	152,286,733 66	58,593,741 07	64,468,910 80	»	
277,475,509 59	211,291,391 08	152,634,514 65	58,656,876 45	66,185,918 51	»	
50,404,085 37	28,508,273 40	27,867,287 81	440,985 59	22,095,811 97	22,088.010 »	
127,175,845 15	19,722,869 77	19,092,212 37	650,657 40	107,550,228 74	107,544,219 47	
455,055,258 11	259,322,534 25	199,594,014 81	59,728,519 44	195,829,959 22	129,632,229 47	
4,173,700 »	4,173,700 »	4,173,700 »				
1,260,100 »	1,260,100 »	1,260,100 »				
16,149,700 »	16,149,700 »	16,149,700 »				
417,900 »	417,900 »	417,900 »				
477,056,638 11	281,323,934 25	221,595,414 81				

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1874 A 1878.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1874 A 1878.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé aujourd'hui par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1874 à 1878 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1879 pour l'apurement final de l'exercice 1874, qui a atteint, le 31 décembre 1878, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1880, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1874.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1878, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1875)	
étaient de	fr. 292,158 65

Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1878	262,326 67
---	------------

Il a été versé, en 1879, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	2,090 32
---	----------

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1879, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	27,741 66
---	-----------

Somme égale.	fr. 292,158 65
----------------------	----------------

EXERCICE 1875.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1879, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1876) fr.	708,045 41
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1875	
à 1879	664,928 80
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1880. fr.	<u>43,116 61</u>

EXERCICE 1876.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1880, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1877).	417,122 67
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1876	
à 1879	366,995 47
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1880 fr.	<u>50,127 20</u>

EXERCICE 1877.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1881, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1878).	400,932 03
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1877	
à 1879	338,397 61
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1880 fr.	<u>62,534 42</u>

EXERCICE 1878.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1882, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1879).	761,883 02
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1879	492,150 02
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1880 fr.	<u>269,733 .</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1874.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1878).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1875 (novemb. et déc.).	EN 1876.	EN 1877.	EN 1878.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>						
Ministère des Travaux publics	Exercice 1871. 2,808 » — 1875. 2,881 40	»	»	»	»	»
Ministère de la Guerre.	Exercice 1875. 46,077 98	46,077 98	»	»	»	46,077 98
	51,767 47	46,077 98	»	»	»	46,077 98
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Dette publique	55,440 80	5,742 69	0,611 11	5,205 45	955 71	10,600 94
Dotations. — Chambre des Représentants . . .	6,865 48	4,027 50	»	»	»	4,027 50
Ministère de la Justice	9,206 45	1,191 24	5,181 45	»	552 70	6,705 39
— des Affaires Étrangères	2,100 74	450 79	255 89	44 25	1,540 72	2,100 65
— de l'Intérieur	99,570 55	61,691 81	22,947 52	1,559 30	10,569 »	96,767 65
— des Travaux publics	54,909 80	57,656 40	8,512 95	6,605 49	1,181 97	55,756 81
— de la Guerre.	14,855 08	14,609 55	156 02	»	71 28	14,836 85
— des Finances.	209 55	145 »	50 55	»	»	175 55
Non- Valeurs et Remboursements	1,822 82	545 65	292 05	»	246 04	1,085 70
	222,985 14	126,069 59	40,787 52	11,502 45	14,095 42	109,054 78
SERVICES SPÉCIAUX.						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>						
<i>Ministère des Travaux publics.</i>						
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville. (Loi du 8 juillet 1865).	144 »	»	»	»	»	»
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton. (Loi du 30 juin 1869)	8,875 44	»	»	14 »	8,826 59	8,840 59
A REPORTER. . . fr.	9,017 44	»	»	14 »	8,826 59	8,840 59

RIMÉ DE 1874.

à l'époque du 1^{er} janvier 1879.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1879).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES trappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1879.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1879.	
2,808 »	»	2,808 »	2,808 »	
2,881 40	»	2,881 40	2,881 40	
»	»	»	»	
5,689 40	»	5,689 40	5,689 40	
13,839 95	1,442 98	12,396 97	13,839 95	
2,855 98	»	2,855 98	2,855 98	
2,501 04	»	2,501 04	2,501 04	
6 11	»	6 11	6 11	
2,802 92	»	2,802 92	2,802 92	
1,152 99	647 34	505 65	1,152 99	
18 25	»	18 25	18 25	
54 »	»	54 »	54 »	
750 12	»	750 12	750 12	
23,950 56	2,090 32	21,840 04	23,950 56	
144 »	»	144 »	144 »	
52 85	»	52 85	52 85	
176 85	»	176 85	176 85	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1878).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1875 (novemb. et déc.).	EN 1876.	EN 1877.	EN 1878.	TOTAL.
REPORT. fr	9,017 44	"	"	14 "	8,826 50	8,840 50
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1873 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics (suite).						
Loi du 16 août 1875. { § 3. Raccordement de routes aux chemins de fer	4,689 72	4,514 80	79 50	"	95 42	4,689 72
{ § 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre	158 80	"	150 80	"	"	150 80
{ § 31. Travaux d'extension et de parachèvement du railway	5,568 52	517 45	"	1,247 40	1,776 18	5,541 04
{ § 52. Extension du matériel de traction et des transport	171 76	"	"	"	171 76	171 76
	17,406 04	4,852 26	250 50	1,261 40	10,869 95	17,193 91
RÉCAPITULATION.						
SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés.	51,767 47	46,077 98	"	"	"	46,077 98
ORDINAIRE. { — propres à l'exercice . .	222,985 14	126,069 59	46,787 52	11,502 45	14,695 42	199,054 78
SERVICES SPÉCIAUX. { Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1873	17,406 04	4,852 26	250 50	1,261 40	10,869 95	17,193 91
	292,158 65	176,979 83	47,017 62	12,763 85	25,565 37	262,526 67

DE 1874 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1879 (suite.)

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1879).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1879.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1879.	
176 85	"	176 85	176 85	
"	"	"	"	
8 "	"	8 "	8 "	
27 28	"	27 28	27 28	
"	"	"	"	
212 13	"	212 13	212 15	
5,689 40	"	5,689 49	5,689 49	
25,950 56	2,090 52	21,840 04	25,950 56	
212 15	"	212 15	212 15	
29,851 98	2,090 52	27,741 66	29,851 98	

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1875 A 1878.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1880.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1876 (novemb. et déc.).	EN 1877.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Dette publique. Exercice 1874	141,574 46	"	141,574 46
Ministère des Travaux publics — 1874	9,446 54	5,715 43	3,732 91
— de la Guerre { — 1873	2,750 "	"	2,750 "
— 1874	118,231 90	118,231 90	"
	273,002 70	123,945 35	148,057 57
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	56,150 52	7,385 05	8,551 55
Dotations. — Chambre des Représentants	5,696 65	"	"
Ministère de la Justice	109,959 95	19,561 87	86,260 27
— des Affaires Étrangères.	12,115 27	6,561 65	2,851 94
— de l'Intérieur.	49,960 66	27,019 12	12,995 45
— des Travaux publics	154,146 25	132,009 69	15,088 17
— de la Guerre	19,980 72	18,487 19	778 75
— des Finances	5,151 24	2,888 29	262 95
Non-Valeurs et Remboursements	7,895 52	1,139 76	655 05
	397,045 54	214,852 58	127,226 87
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre y compris les travaux à exécuter à Termonde. (Loi du 5 juin 1868.)	105 05	"	"
Loi du 16 août 1873. { § 5. Raccordement de routes aux chemins de fer.	201 36	"	"
{ § 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway.	4 42	"	"
	308 85	"	"

1875.

à payer au 1^{er} janvier 1880.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1880	OBSERVATIONS.
EN 1878	EN 1879.	TOTAL.		
»	»	141,574 46	»	
»	»	9,446 34	»	
»	»	2,750 »	»	
»	»	118,231 90	»	
»	»	272,002 70	»	
2,628 96	2,304 18	20,652 50	13,497 82	
»	»	»	5,696 65	
169 95	1,741 40	107,555 47	2,406 46	
»	2,111 80	11,525 37	587 90	
8,021 37	521 45	48,557 37	1,412 29	
575 05	692 21	148,565 12	5,785 11	
7 37	568 75	19,842 06	158 66	
»	»	3,151 24	»	
2,844 16	2,186 58	6,825 53	1,069 79	
14,244 84	10,126 57	366,450 66	30,592 68	
103 05	»	103 05	»	
»	»	»	201 36	
»	4 42	4 42	»	
103 05	4 42	107 47	201 36	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1876 (novemb. et déc.).	EN 1877.
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère de la Guerre.				
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875)		18,605 »	18,600 »	»
Ministère des Travaux publics.				
Loi du 9 juillet 1875.	§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	11,974 41	»	»
	§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles.	7,762 97	»	7,762 97
	§ 23. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation .	3 62	»	»
	§ 25. Objets d'approvisionnement	544 54	»	»
		38,690 54	18,600 »	7,762 97
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE .	Dépenses sur des crédits transférés	272,002 70	123,045 55	148,057 57
	— propres à l'exercice	597,045 54	214,852 58	127,226 87
SERVICES SPÉCIAUX .	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1874 . . .	508 85	»	»
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	38,690 54	18,600 »	7,762 97
		708,045 41	357,597 91	283,047 21

1875 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1880.

TUES ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1880.	OBSERVATIONS.
EN 1878.	EN 1879.	TOTAL.		
5 »	»	18,605 »	»	
»	»	»	11,974 41	
»	»	7,762 97	»	
»	»	»	3 62	
»	»	»	344 54	
5 »	»	26,367 97	12,322 57	
»	»	272,002 70	»	
14,244 84	16,126 37	366,450 66	30,592 68	
103 05	4 42	107 47	201 56	
5 »	»	26,367 97	12,322 57	
14,552 89	16,150 79	664,928 80	43,116 61	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES	PAYEMENTS EFFEC	
	en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877),	EN 1877 (novemb et déc.)	EN 1878.
SERVICE ORDINAIRE.			
—			
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.			
Dette publique . . . { Exercice 1872.	4,189 06	4,189 06	"
— 1874	15,635 38	15,635 38	"
	19,824 44	19,824 44	"
Dépenses propres à l'exercice.			
Dette publique	27,346 50	5,385 59	9,152 28
Dotations. — Chambre des Représentants	2,116 40	"	"
Ministère de la Justice	99,798 26	18,550 83	75,258 70
— des Affaires Étrangères	2,327 27	2,225 11	"
— de l'Intérieur	65,242 25	28,255 16	15,814 52
— des Travaux publics	181,348 14	154,725 09	4,198 65
— de la Guerre	9,014 67	8,529 19	16 40
— des Finances	2,405 "	1,985 "	595 "
Non-Valeurs et Remboursements	3,505 39	1,125 86	454 98
	593,103 68	220,557 63	105,270 53
SERVICES SPÉCIAUX.			
—			
Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.			
Ministère des Travaux publics.			
§ 8 Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 5 juin 1870.)	1 60	"	"
Loi du 16 août 1875. { § 17. Amélioration du régime de l'Yser	48 "	"	"
	§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège	1,259 45	"
Ministère de la Guerre.			
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.)	1,527 10	"	"
A REPORTER. fr.	2,816 15	"	"

1876.

à payer au 1^{er} janvier 1880.

TUES ET JUSTIFIES.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1880.	OBSERVATIONS.
EN 1879.	TOTAL.		
»	4,189 06	»	
»	15,635 38	»	
»	19,824 44	»	
2,575 74	16,915 41	10,452 89	
»	»	2,116 40	
851 53	94,440 86	5,357 40	
»	2,225 11	104 16	
5,087 »	47,154 68	18,087 57	
11,704 91	170,628 65	10,719 49	
5 04	8,550 65	464 04	
»	2,580 »	25 »	
6 10	1,566 94	1,958 45	
18,050 12	545,858 28	49,245 40	
»	»	1 60	
»	»	48 »	
1,259 45	1,259 45	»	
1,527 10	1,527 10	»	
2,766 55	2,766 55	49 60	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877)	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1877 (novemb. et déc.).	EN 1878.
REPORT. fr.		2,816 15	"	"
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>				
Ministère des Travaux publics.				
Loi du 9 juillet 1875.	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer	827 20	"	"
	§ 15. Escut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	59 66	"	39 66
	§ 22. Construction du chemin de fer d'Alb à Blaton	84 80	"	84 80
	§ 23. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation.	" 90	"	" 90
		3,768 71	"	125 36
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère des Travaux publics.				
Loi du 27 mai 1876	§ 5. Travaux de raccordement de routes tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	351 10	"	265 25
	§ 21. Nouvelles installations maritimes. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu . . .	20 "	"	20 "
	§ 22 Travaux d'extension. Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie.	54 74	"	54 74
		425 84	"	339 99
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés	19,824 44	19,824 44	"
	— propres à l'exercice.	393,103 68	220,537 63	105,270 53
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1875	3,768 71	"	125 36
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	425 84	"	339 99
		417,122 67	240,382 07	105,735 88

1876 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1880.

TUES ET JUSTIFIES		ORDONNANCES en circulation restent encore à payer au 1 ^{er} janvier 1880	OBSERVATIONS.
EN 1879	TOTAL.		
2,766 55	2,766 55	49 60	
"	"	827 20	
"	59 66	"	
"	84 80	"	
"	" 90	"	
2,766 55	2,891 91	876 80	
80 85	346 10	5 "	
"	20 "	"	
"	54 74	"	
80 85	420 84	5 "	
"	19,824 44	"	
18,050 12	545,858 28	49,245 40	
2,766 55	2,891 91	876 80	
80 85	420 84	5 "	
20,877 52	566,995 47	50,127 20	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1878).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		EN 1878 (novemb. et déc.).	EN 1879.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Dette publique. (Exercice 1876.)	91,301 50	91,301 50	"
Ministère des Travaux publics (Exercice 1876.)	632 "	"	632 "
	91,933 50	91,501 50	632 "
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	24,540 73	3,448 44	6,835 75
Dotations. — Chambre des Représentants	1,947 09	"	1,947 09
Ministère de la Justice	36,331 42	6,261 07	14,746 91
— des Affaires Étrangères.	8,336 49	252 09	6,433 46
— de l'Intérieur.	154,495 "	88,686 31	41,169 15
— des Travaux publics	45,812 13	39,380 03	3,918 22
— de la Guerre.	3,658 81	2,888 03	173 27
— des Finances.	25,588 66	25,242 63	114 28
Non-Valeurs et Remboursements	5,159 60	1,442 49	1,167 86
	305,469 93	167,601 09	76,505 99
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 9 juillet 1875. {	§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes.	240 "	240 "
	§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai.	221 28	221 28
	§ 16. Dendre; travaux d'amélioration	13 53	"
A REPORTER. fr.		474 83	461 28

1877.131.1

à payer au 1^{er} janvier 1880.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1880.	
91,501 50		
632 .		
91,933 50		
10,284 19	14,056 54	
1,947 09		
21,007 98	15,525 44	
6,685 55	1,650 94	
129,855 46	24,659 54	
43,298 25	2,515 88	
3,061 50	597 51	
25,556 91	51 75	
2,610 35	2,549 25	
244,107 08	61,362 85	
240 .		
221 28		
"	13 55	
461 28	13 55	

EXERCICE

Situation des créances restant à

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1878).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1878. (novemb. et déc.).	EN 1879
REPORT. fr.	474 83	461 28	»
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, art. 1 ^{er} , 1 ^o).	17 06	»	6 »
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 27 mai 1876. { § 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés	4 80	»	»
{ § 21. Nouvelles installations maritimes. — Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu	25 35	»	»
{ § 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	51 15	»	»
	571 19	461 28	6 »
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Loi du 27 juillet 1877. { § 2. Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux.	2,925 71	115 »	1,763 95
Ministère des Travaux publics.			
{ § 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.	20 90	»	»
{ § 16. Chemin de fer de Blaton à Ath.	10 80	10 80	»
	2,957 41	125 80	1,763 95
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE { Dépenses sur des crédits transférés	91,933 50	91,301 50	632 »
{ — propres à l'exercice	305,469 93	167,601 09	76,505 99
SERVICES SPÉCIAUX { Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1876.	571 19	461 28	6 »
{ — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	2,957 41	125 80	1,763 95
	400,932 03	259,489 67	78,907 94

1877 (SUITE).

payer au 1^{er} janvier 1880 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1880.	OBSERVATIONS.
	TOTAL.		
	461 28	13 55	
	6 »	11 06	
	»	4 80	
	»	23 35	
	»	51 15	
	467 28	103 91	
	1,878 95	1,046 76	
	»	20 90	
	10 80	»	
	1,889 75	1,067 66	
	91,953 50	»	
	244,107 08	61,562 85	
	467 28	103 91	
	1,889 75	1,067 66	
	538,397 01	62,534 42	

1878.

à payer au 1^{er} janvier 1880.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1880	OBSERVATIONS
• • 82 40 6,157 65 2,400 • •	
8,640 05	
29,410 01 13,060 13 939 14 71,905 81 15,152 57 17,141 55 5,879 45 1,284 49 2,125 •	
154,874 15	
861 •	
861 •	

EXERCICE

Situation des créances restant à

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1879)	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1879. (novemb et décemb)
REPORT. . . fr.	861 »	»
SERVICE SPÉCIAUX (suite).		
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'art. 34 de la loi de comptabilité.</i>		
<i>Ministère des Travaux publics</i>		
Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas. (Loi du 16 août 1873, § 11). .	56,615 43	»
Escant; amélioration du régime des eaux de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai (Loi du 9 juillet 1875, § 15).	247 »	247 »
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>		
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 27 mai 1876, § 2.)	204 86	»
<i>Ministère des Travaux publics.</i>		
Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie. (Loi du 27 mai 1876, § 22.)	45 42	6 34
Loi du 27 juillet 1877. { § 2. Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux.	857 50	145 »
{ § 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut	1,254 51	»
{ § 16. Chemin de fer de Blaton à Ath	44,534 43	»
{ § 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus value des rails d'acier.	104 58	» 90
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>	104,502 53	399 24
<i>Ministère de l'Instruction publique.</i>		
Pensions des professeurs et instituteurs. (Loi du 4 juin 1878, art. 3, § 1).	1,459 78	190 50
<i>Ministère des Travaux publics.</i>		
Travaux de raccordement de routes (Loi du 8 juin 1878, § 1.)	866 25	»
RÉCAPITULATION.	2,306 03	190 50
Service ordinaire . . { Dépenses sur des crédits transférés.	14,129 02	5,488 97
{ — propres à l'exercice	640,945 44	486,071 51
Services spéciaux . . { Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1877.	104,502 53	399 24
{ — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	2,306 03	190 50
	761,883 02	493,150 02

1878 (SUITE).

payer au 1^{er} janvier 1880 (suite).

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1880.	OBSERVATIONS.
861 .	
56,615 43	
.	
204 86	
37 08	
712 50	
1,234 31	
44,334 43	
103 68	
104,103 29	
1,249 28	
868 25	
2,115 53	
8,640 05	
154,874 13	
104,103 29	
2,115 53	
269,733 .	

(376)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1879.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1879.

Le compte de trésorerie, rendu pour l'année 1879, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1879; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1879.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . fr.	100,629,101 04
		Encaisses au 31 décembre 1878	777,664,060 15
			878,293,161 19
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur	878,293,161 19

Situation au 1^{er} janvier 1880.

ACTIF.	{	Créances diverses	101,070,894 37
		Encaisses au 31 décembre 1879	873,845,496 94
			974,916,391 31
PASSIF	.	.	974,916,391 31

Les opérations de l'année 1879 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	5,058,830,061 66
Dépenses		2,962,648,624 87

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 96,181,436 79

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1878	777,664,060 15
— au 31 décembre 1879	873,845,496 94
DIFFÉRENCE ÉGALE. fr.	96,181,436 79

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1879, les opérations de l'année 1879,
et la situation au 1^{er} janvier 1880.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1879, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1879,			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1879.	
	NUMÉRAIRE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	3,533,196 68	11,741,829 88	15,275,026 56	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . .	568,455 38	3,284,611 22	3,853,066 60	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	1,318,811 61	1,048,564 19	2,367,375 80	
Comptable du service provisoire des chemins de fer des Flandres	"	45,269 46	45,269 46	
Comptables de l'administration des postes et télé- graphes	4,809,654 44	304,016 72	5,113,671 16	
Comptables de l'administration de la marine . .	87,341 49	"	87,341 49	
— de l'administration des prisons . . .	127,689 25	1,435 97	129,125 22	
— du Jardin Botanique de l'État . . .	881 58	"	881 58	
— de l'Institut agricole de l'État . . .	15,649 09	"	15,649 09	
— de l'École de médecine vétérin. de l'État.	19,876 38	"	19,876 38	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	17 75	"	17 75	
— des écoles de réforme	9,455 85	"	9,455 85	
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	29,408,178 14	"	29,408,178 14	
{ S/C Portefeuille du Trésor. . . .	33,920,703 63	"	33,920,703 63	
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	250,518 45	613,776,803 "	614,027,321 45	
Agents du Trésor dans les provinces	"	18,014,888 08	18,014,888 08	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	55,378,411 91	55,378,411 91	
	74,070,429 72	703,595,630 43	777,664,060 15	777,664,060 15

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1879.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1878.	"	106,814,154 48
— — 1879.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1874.	"	29,831 98
— — — 1875.	"	53,247 40
— — — 1876.	"	71,004 72
— — — 1877.	"	141,442 36
— — — 1878.	"	761,883 02
	"	107,871,563 96

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1879, les opérations

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1879.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<i>a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	°	25,041,938 32
Cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	°	2,029,562 26
— versés en numéraire par des remplaçants	°	1,637,182 74
Fonds spécial de rémunération des miliciens	°	6,347,802 87
Produits des jeux de Spa	°	2,301,992 57
Fonds provinciaux	°	4,741,501 38
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	1,837,610 78	°
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	°	8,495,753 57
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	°	85,866 91
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne. — — percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	130,500 ° °	° 564,386 46
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	65,461 62	°
— des veuves et orphelins du Département de la Justice	°	45,435 59
— — de l'ordre judiciaire	°	61,625 85
— — du Département des Affaires Étrangères	°	36,235 87
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	°	31,520 21
— des veuves et orphelins des officiers de la marine de l'État	°	959 24
— — du Département de l'Intérieur	°	47,645 10
— — des professeurs de l'enseignement supérieur	°	13,701 59
— — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	°	25,959 02
— — des professeurs et instituteurs communaux	°	296,777 15
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	896,240 71	°
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	°	77,294 16
— des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	°	294,420 43
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	6,562 04	°
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	°	235,876 72
— de remplacement par le Département de la Guerre	°	429,479 07
— des veuves et orphelins du Département des Finances	26,945 02	°
Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	29,888 39	°
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concession- naires avec lesquelles elle est en relation	°	1,848,362 36
Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	°	477,696 11
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeurs entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation.	°	°
Fonds pour l'encouragement du service militaire	°	227 15
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 341.)	°	90 °
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	°	150,904 45
Encaissement des effets de commerce par la poste	°	6,590,779 89
Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	°	3,941,038 13
	2,991,006 56	65,940,964 01

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1879, et la situation au 1^{er} janvier 1880 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1879.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,810,250 06	3,152,916 95	1,677,313 13	•	•	26,710,249 45	
2,157,917 88	1,285,171 61	854,746 27	•	•	2,881,508 53	
66,102 06	62,446 65	3,656 31	•	•	1,640,839 05	
162,787 31	1,745,914 45	•	1,583,127 14	•	4,764,765 75	
98,644 50	115,400 •	•	16,755 50	•	2,375,257 07	
10,054,420 92	10,162,967 02	•	128,546 10	•	4,612,755 28	
27,715,818 94	24,289,589 72	3,426,229 22	•	•	1,588,618 44	
284,595 50	1,754,642 67	•	1,450,249 17	•	7,045,504 40	
554,597 82	335,205 82	19,192 •	•	•	105,058 91	
623,577 07	564,501 96	59,275 11	•	71,024 89	•	
19,011,520 39	19,682,851 26	•	671,550 87	107,144 41	•	
68,774 18	78,245 22	•	9,471 04	72,952 66	•	
154,333 19	150,554 57	3,798 62	•	•	49,254 21	
384,747 09	345,019 70	39,727 39	•	•	101,555 22	
126,551 98	150,693 75	•	4,161 75	•	32,074 12	
131,009 51	131,101 74	•	392 45	•	51,127 78	
•	959 24	•	959 24	•	•	
254,715 17	274,205 69	•	19,490 52	•	28,154 58	
86,000 38	75,550 96	10,669 42	•	•	24,571 01	
234,142 55	216,662 25	17,480 30	•	•	42,520 22	
2,635,707 40	2,765,529 58	•	131,822 18	•	164,954 95	
2,216,562 56	2,168,677 66	47,684 70	•	848,556 01	•	
258,463 85	292,577 44	•	34,114 61	•	45,179 58	
2,351,192 15	2,526,595 51	24,798 62	•	•	519,219 05	
1,478,622 47	1,376,068 29	102,554 18	•	•	95,992 14	
820,008 22	796,240 27	23,767 95	•	•	259,644 67	
5,762,622 93	4,058,106 10	•	275,483 17	•	155,995 90	
1,514,455 17	1,562,570 92	152,082 25	•	•	125,159 23	
1,069,546 99	1,084,225 99	•	14,879 •	44,767 59	•	
8,596,085 97	7,567,502 29	1,028,583 68	•	•	2,876,946 04	
1,858,541 06	1,815,584 96	44,756 10	•	•	522,452 21	
9,774 11	9,454 21	359 90	•	•	359 90	
17,869 50	18,080 •	•	210 50	•	16 65	
110 •	200 •	•	90 •	•	•	
2,809,081 91	2,944,245 56	•	135,161 45	•	15,743 •	
147,648,926 91	142,977,111 84	4,671,815 07	•	•	11,262,594 96	
148,245 21	985,815 76	•	837,570 55	•	3,105,467 58	
245,733,976 37	256,838,001 57	12,208,470 22	5,515,995 22	1,144,425 56	70,988,857 81	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1879, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1879.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<i>b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	"	11,327 50
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et des préemptions.	"	316,220 59
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	"	10,640,581 54
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	59,181 53
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	"	123,149 27
Travaux d'irrigation dans la Campine	"	242 37
Sommes versées par application de l'article 88 de la loi communale	"	"
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	615,204 90
Amendes et frais de justice en matière forestière	"	7,029 47
Consignations de toute nature	"	26,521,491 21
<i>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises	"	336,460 53
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.)	"	"
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	"	1,651,285 39
Service provisoire des chemins de fer des Flandres.	"	43,269 46
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses	"	"
Remboursement des droits de pilotage perçus pour compte du Gouvernement néerlandais	"	"
<i>Ministère de la Justice.</i>		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	"	129,125 22
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	"	15,649 09
Produits du Jardin Botanique de l'État.	"	881 58
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	19,876 38
	"	40,490,975 83
<i>c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	"	610,772 47
Subsides divers pour travaux d'utilité publique et fonds de remploi de l'administration des chemins de fer, des postes et télégraphes et de la marine	"	495,147 43
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	"	6,052 44
Produits de la pharmacie centrale de l'armée	"	4,206 32
Subsides au Département de la Justice pour la construction d'un nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.	"	907 58
Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	"	65,256 91
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes. (Lois des 14 août 1873 et 4 juin 1878.)	"	318 06
Produit de la vente des cartes topographiques du dépôt de la guerre	"	11,404 29
Part d'intervention de la ville de Bruxelles dans les frais d'établissement d'un nouveau champ de manœuvres	"	14,584 25
Fonds spécial mis à la disposition du Département de la Guerre pour la construction de batteries permanentes à la place de Termonde	"	66,501 38
Indemnité payée par le Gouvernement espagnol en exécution du traité du 4 mai 1878.	"	"
	"	1,274,931 13

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1879, et la situation au 1^{er} janvier 1880 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1879.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
654,285 07	628,099 72	6,186 25	"	"	17,515 75	
189,510 41	105,226 80	84,083 61	"	"	400,304 20	
11,559,151 88	11,185,575 76	553,756 12	"	"	10,994,557 40	
126,924 71	111,575 26	15,549 45	"	"	74,750 98	
568,474 16	572,882 55	"	4,408 19	"	118,741 08	
2,095 00	2,076 44	19 46	"	"	261 85	
140 60	84 40	62 20	"	"	62 20	
405,559 52	602,401 54	"	197,062 02	"	418,142 88	
12,659 66	7,559 18	5,100 47	"	"	12,129 94	
16,919,293 05	15,249,565 59	1,669,926 64	"	"	28,191,417 85	
42,441,758 54	42,280,057 80	161,680 54	"	"	498,141 07	
554,182 81	554,182 81	"	"	"	"	
85,564,751 49	84,758,538 06	626,215 45	"	"	2,277,498 82	
846,107 20	889,507 11	"	43,199 91	"	69 55	
7,291 80	7,291 80	"	"	"	"	
22,586 85	22,586 85	"	"	"	"	
196,796 68	190,451 05	6,365 65	"	"	135,490 85	
41,456 60	56,825 47	4,611 15	"	"	20,260 22	
1,548 10	2,218 50	"	870 20	"	11 58	
65,474 97	64,838 66	656 51	"	"	20,512 69	
159,719,555 66	157,050,704 74	2,954,191 24	245,540 52	"	43,179,626 75	
158,267 47	500,502 58	"	142,035 11	"	468,737 56	
4,276,551 44	2,828,594 24	1,447,957 20	"	"	1,945,104 65	
"	2,508 80	"	2,508 80	"	5,523 64	
18,207 09	21,865 24	"	3,658 15	"	548 17	
799,794 72	520,907 58	478,887 14	"	"	479,794 72	
54,741 52	16,625 64	18,115 88	"	"	83,572 79	
745,442 90	728,485 66	16,957 24	"	"	17,275 30	
53,845 17	59,692 69	"	5,847 52	"	5,556 77	
"	14,425 08	"	14,425 08	"	161 17	
"	29,790 56	"	29,790 56	"	56,511 02	
126,410 15	"	126,410 15	"	"	126,410 15	
6,193,260 46	4,505,195 87	2,088,327 61	198,285 02	"	5,164,995 72	

97

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1879, les opérations

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1879.	
		ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives	"	14,432,118 97
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique	Titres au porteur en circulation.	163,506 77	1,798,047 54
Baring frères et C ^e , à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique		11,207 63	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement pour le rachat des titres des diverses dettes		"	2,587,565 70
Émissions et remboursements de bons du Trésor		"	4,731,000 "
Coupons d'intérêts des obligations à 4 et à 4 1/2 p. 0/0, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins houillers).		"	291,822 50
Amortissement des obligations à 4 et à 4 1/2 p. 0/0, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins houillers)		"	96,550 "
Coupons d'intérêts des obligations à 5, 4 et 4 1/2 p. 0/0 émises par la caisse d'annuités en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.		"	3,793,371 "
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		"	595,078 28
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu des lois des 14 août 1875 et 4 juin 1878 pour construction de maisons d'écoles		16,656,638 85	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg.		"	184,075 "
Emprunt de 45 millions de francs autorisé par la loi du 8 septembre 1859		"	184,887 45
— 60 — 28 mai 1863.		"	20,447 85
Obligations de la Dette publique à 4 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 27 mai 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871).		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 19 décembre 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 26 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la convention des 9/10 juin 1878 (capital rattaché à l'emprunt de 1871).		"	"
		16,851,153 25	28,512,964 27
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.			
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations		65,525,094 82	"
Achats de titres de la Dette publique pour emploi de la réserve du fonds communal		8,482,559 60	"
Achats de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics		"	16,861 51
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics		4,144 52	"
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger.		459,159 14	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses		1,547,000 "	"
Subsides des comptables entre eux		"	"
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État		"	614,027,321 45
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables		"	166,570 60
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie		"	2,554,281 01
Trésor public, S/C de placements.		"	1,051,755 19
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes (Lois des 14 août 1875 et 4 juin 1878.) Construction de maisons d'écoles		"	16,656,638 85
— S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg		16,945 95	"
Bassin de batelage et quais à l'Escaut, à Anvers. (Loi du 17 avril 1874)		120 15	"
Administrations des chemins de fer, des postes et télégraphes. S/C d'effets à encaisser à l'étranger		"	"
Administration des postes et télégraphes S/C de versements à Paris par l'Office des postes de France.		"	116,000 88
Titres de la caisse d'annuités engagés au Trésor		3,800,972 02	"
Avances au Département des Travaux publics à régulariser (Loi du 17 juillet 1877).		514,666 74	"
— de la Guerre		872,845 55	"
— de la Justice		5,474 94	"
— de l'Instruction publique		"	"
Dettes publiques, S/C d'avances à régulariser.		"	"
Caisse d'annuités dues par l'État, S/C spécial pour les coupons d'intérêts des titres, 5, 4 et 4 1/2 p. 0/0, payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)		"	3,732 50
— S/C spécial pour les obligations, 5, 4 et 4 1/2 p. 0/0, amorties et payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)		"	8,000 "
		86,806,941 23	634,401,761 99

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1879, et la situation au 1^{er} janvier 1880 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1879.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
22,713,773 98	26,465,509 99	"	3,749,736 01	"	10,682,382 96	
27,065,976 88	27,113,851 84	"	47,854 96	"	1,750,192 58	
9,028,685 71	9,561,561 08	"	532,877 37	406,184 14	"	
55,667 58	75,750 "	"	22,082 42	55,290 05	"	
40,004,090 95	41,380,161 70	"	1,376,070 75	"	1,011,494 05	
21,500,000 "	14,726,000 "	6,774,000 "	"	"	11,505,000 "	
571,175 "	576,987 50	"	5,812 50	"	286,010 "	
40,825 "	55,000 "	"	14,175 "	"	82,575 "	
7,355,981 50	7,346,567 20	"	12,585 70	"	5,780,985 50	
327,855 50	299,400 "	28,455 50	"	"	421,533 78	
729,966 19	1,151,851 37	"	421,885 18	17,078,524 03	"	
454,575 "	495,575 "	"	59,000 "	"	125,075 "	
"	40,000 "	"	40,000 "	"	144,887 45	
"	"	"	"	"	20,447 85	
4,175,700 "	4,175,700 "	"	"	"	"	
1,260,100 "	1,260,100 "	"	"	"	"	
16,149,700 "	16,149,700 "	"	"	"	"	
417,900 "	417,900 "	"	"	"	"	
151,805,771 29	151,085,195 68	6,802,455 50	6,081,879 89	17,607,998 22	29,810,584 85	
35,256,578 21	57,013,535 49	"	3,756,757 28	69,281,852 10	"	
1,718,989 47	281,418 94	1,437,570 55	"	7,044,969 07	"	
2,144,489 81	2,137,010 29	7,479 52	"	"	24,541 03	
1,174,705 29	1,170,559 47	4,145 82	"	0 50	"	
765,864 18	480,758 17	285,106 01	"	154,053 13	"	
26,154,548 86	26,059,848 86	114,500 "	"	1,232,500 "	"	
69,558,541 09	69,558,541 09	"	"	"	"	
137,681,592 02	554,572,505 12	103,109,088 90	"	"	717,136,410 55	
715,285,295 17	715,258,285 57	47,009 60	"	"	215,580 20	
565,817,935 51	564,168,151 45	"	550,216 12	"	2,004,064 89	
540,452,154 72	541,222,945 45	"	770,788 73	"	280,966 46	
1,151,851 37	729,966 19	421,885 18	"	"	17,078,524 03	
2,040 "	18,000 "	"	15,960 "	52,905 95	"	
97,255 56	97,255 56	"	"	"	"	
554,821 95	250,951 27	85,870 68	"	"	85,750 55	
446,018 04	446,018 04	"	"	"	"	
546,996 44	595,229 20	"	48,252 76	"	68,568 12	
876,785 24	605,421 69	271,561 55	"	5,529,610 47	"	
86,569 95	779,594 70	"	695,224 75	1,007,891 49	"	
1,095,550 85	222,707 30	872,845 55	"	"	"	
5,474 94	"	5,474 94	"	"	"	
"	15,998 75	"	15,998 75	15,998 75	"	
440 "	19,149 55	"	18,709 55	18,709 55	"	
575 "	75 "	500 "	"	"	4,052 50	
"	4,000 "	"	4,000 "	"	4,000 "	
2,196,652,467 27	2,095,667,720 71	106,658,654 28	5,675,887 72	82,518,470 79	756,898,058 11	

98

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1879, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1879 :			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1879.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	3,845,530 82	12,075,823 87	15,921,345 80	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . .	627,967 71	2,331,103 56	2,959,071 07	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	1,429,973 64	1,141,476 70	2,571,449 34	
— de l'administration des postes et télé- graphes	7,075,673 92	333,538 25	7,427,212 17	
— du service provisoire des chemins de fer des Flandres	"	60 55	60 55	
— de l'administration de la marine.	73,448 44	"	73,448 44	
— de l'administration des prisons	38,276 98	97,213 87	135,490 85	
— du Jardin Botanique de l'État	11 58	"	11 58	
— de l'Institut agricole de l'État	20,260 22	"	20,260 22	
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État	20,512 60	"	20,512 60	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	332 08	"	332 08	
— des écoles de réforme	1,068 59	"	1,068 59	
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	31,895,136 70	"	31,895,136 70	
{ S/C Portefeuille du Trésor	843,878 05	"	843,878 05	
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	885,067 35	716,233,345 "	717,136,410 35	
Agents du Trésor dans les provinces	"	15,151,946 42	15,151,946 42	
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	"	79,707,853 15	79,707,853 15	
	46,753,128 07	827,092,368 87	873,845,496 94	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1879.

Service des recettes et dépenses de l'État.	"	107,871,565 96
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	2,991,006 56	65,940,964 01
{ Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui ont opéré la recette	"	40,490,975 85
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	"	1,274,931 15
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique	16,831,153 25	28,312,964 27
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.	80,806,941 23	654,401,761 99
	100,629,101 04	878,293,161 19
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1879.	777,664,060 15	"
	878,293,161 19	878,293,161 19

(390)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1879.

Le compte de la Dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

A. — DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2 1/2 p. 0/0.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n^o 43. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n^o 44. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^e série.

Un capital de fr. 25,862,027 29 c^s, faisant partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n^o 537) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n^o 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Un capital de 25,700,000 francs, faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n^o 253). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 4^e série.

Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

Dette flottante.

B. — DETTE EXTRAORDINAIRE,

CRÉÉE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de dette flottante. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Un capital de fr. 133,753,272 71 c^s, restant de la dette de 157,615,500 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n^o 537) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n^o 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Dette de 24,582,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856, Moniteur n^o 152), et un capital de 21,500,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n^o 253). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 4^e série.

Emprunt de 59,525,000 francs, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865 (Moniteur n^o 150). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 5^e série.

Emprunt de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867 (Moniteur n^o 164); dette de 2,450,000 francs, créée en vertu de la loi du 30 juin 1869 (Moniteur n^o 183); dette de 1,000,000 de francs, dont l'émission a été autorisée par la loi du 7 juin 1870 (Moniteur n^o 161); et dette de 15,813,800 francs, capital émis, au 1^{er} novembre 1878, conformément à la loi du 23 février 1871 (Moniteur n^o 56). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 6^e série.

Emprunt de 51,000,000 de francs, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211), et capitaux ajoutés à cet emprunt en vertu des lois du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152), du 19 décembre suivant (*Moniteur* n° 355), des 23 et 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 177 et 178) et du 31 Mai 1878 (*Moniteur* n° 151-152), ainsi que de l'arrêté royal du 10 juin 1878 (*Moniteur* n° 166), pris en conformité de la loi du 3 du même mois. — *Rente* 4 p. %.

Emprunt de 386,859,000 francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) et de lois subséquentes. — *Rente* 3 p. %.

ANNUITÉS

résultant de la reprise, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg.

C. — PENSIONS DE TOUTE NATURE ET RENTES VIAGÈRES.

Les tableaux annexés à ce compte font connaître :

1° Le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement, et la situation, au 1^{er} janvier 1880, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1878 et 1879, savoir :

a. Pour la dette à 2½ p. %. (La situation du fonds d'amortissement exceptée.) (*Tableaux* n°s 1 et 2);

b. Pour la dette de 95,442,832 francs, à 4½ p. %, 1^{re} série, résultant de la conversion de 1844 (*Tableaux* n°s 3, 4 et 5);

c. Pour l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, 2^e série, de 1844 (*Tableaux* n°s 6, 7 et 8);

d. Pour la dette de 157,615,300 francs, à 4½ p. %, 3^e série, provenant de la conversion de 1853 (*Tableaux* n°s 9, 10 et 11);

e. Pour la dette de 24,382,000 francs et l'emprunt de 45,000,000 de francs réunis, à 4½ p. %, 4^e série (*Tableaux* n°s 12, 13 et 14);

f. Pour l'emprunt de 59,325,000 francs, à 4½ p. %, 5^e série, de 1865 (*Tableaux* n°s 15, 16 et 17);

g. Pour l'emprunt de 58,540,000 francs et les dettes réunies à cet emprunt, à 4½ p. %, 6^e série (*Tableaux* n°s 18, 19 et 20);

h. Pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, de 1871 et les capitaux qui y ont été ajoutés (*Tableaux* n°s 21, 22 et 23);

i. Pour l'emprunt de 386,859,000 francs à 3 p. % de 1873-1878 (*Tableaux* n°s 24, 25 et 26);

2° Pour les pensions et les rentes viagères : leurs différentes natures, la situation du nombre et du montant au 1^{er} janvier des années 1879 et 1880, ainsi que le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement pendant les mêmes années (*Tableau* n° 27).

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic.* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée sur le grand-livre (sous le n° 2) avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée sous le n° 3 du même grand-livre, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée sous le n° 4 au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges	7,266,666 66
---	--------------

A REPORTER.	fr. 31,742,433 86
---------------------	-------------------

	REPORT. fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843).	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention).	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08
§ 4 du même article 63. —	Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 »
§ 5 du même article. —	Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.	2,116,400 »
§ 6 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.	169,312,000 »
§ 7 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article	169,312,000 »
TOTAL. fr.		389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs qui a été racheté conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. % sous la lettre W, n° 98, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872 rappelée plus haut, soit 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. % au même régime que les autres parties de la Dette publique.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % et à 4 p. % qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. %. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Conformément à l'arrêté royal du 23 décembre 1874, des obligations au porteur de 4,000, 2,000, 1,000 et 200 francs ont été créées. Elles sont munies de coupons semestriels d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, soit en Belgique, chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les convertir en inscriptions nominatives, de même que les titulaires d'inscriptions peuvent les transférer en titres au porteur.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Les dispositions du règlement sur la Dette publique ont été rendues applicables à la dette à 2 1/2 p. 0/0, à partir du 1^{er} janvier 1875.

Le tableau n° 1 ci-joint fait connaître le montant du capital et des intérêts de cette dette, à diverses époques d'échéance.

Le tableau n° 2 présente la situation, au 1^{er} janvier 1880, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts et des frais de la même dette, par les Budgets des exercices 1878 et 1879.

DETTE A 4 1/2, POUR CENT,

résultant de la CONVERSION autorisée par la loi du 21 mars 1844. (Bulletin officiel n° 42.)

La dette de 95,442,832 francs de capital nominal, à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, est répartie comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,341,632	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0	} dont la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	» 1,380,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^s , à 5 p. 0/0	
IDEM. 3 ^o	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	
<u>Fr. 95,442,832</u>		»		

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs	fr. 43,500,000	»
47,598 — — — de 1,000 —	47,598,000	»
3,000 — — — de 500 —	1,500,000	»
<u>ENSEMBLE 72,348 obligations, représentant un capital de</u>		fr. 92,598,000
portant intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1 ^{er} novembre 1844.		»

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,832 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 43).

TOTAL ÉGAL. fr. 95,442,832 »

Une dotation annuelle de un pour cent du capital de 95,442,832 francs était primitivement affectée à l'amortissement de la dette, mais la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164) a réduit cette dotation à un demi pour cent du capital de fr. 55,464,182 22 c^s qui restait en circulation au 1^{er} mai 1869.

D'après les dispositions de la même loi, la somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 dudit capital de fr. 55,464,182 22 c ^s , soit	fr.	2,495,888 20
et la dotation d'amortissement est de		277,320 91
ENSEMBLE.		fr. 2,773,209 11

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1844 à 1879, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux* n^{os} 3 et 4) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1844 à 1877	fr. 106,612,881 99	45,574,660 19	152,187,542 18
Année au 1 ^{er} novembre 1878.	2,491,388 20	281,820 91	2,773,209 11
— — — 1879.	2,491,388 20	281,820 91	2,773,209 11
	Fr. 111,595,658 39	46,138,302 01	157,733,960 40

Le fonds d'amortissement, pour cette période de temps, consiste en une somme totale de fr. 46,138,302 01 c^s, dont fr. 39,150,815 86 c^s ont servi à amortir un capital de fr. 40,078,649 78 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 55,364,182 22 c^s.

La somme de fr. 6,987,486 15 c^s, non employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, a fait retour au Trésor à concurrence de fr. 6,846,575 69 c^s et le complément, soit fr. 140,910 46 c^s, est resté disponible sur le Budget par suite de la conversion des Dettes 4 1/2 p. 0/0 en rentes 4 p. 0/0. (Loi du 23 juillet 1879.)

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. 0/0 du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds qui en sont provenus ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. 0/0, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la Dette publique à 2 1/2 p. 0/0, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bulletin officiel* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du Trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Le capital de cet emprunt était originairement représenté par :

1°	16,000 obligations de 2,000 francs de capital nominal	. . fr.	32,000,000	»
2°	51,100 — de 1,000 — —	. . .	51,100,000	»
3°	2,512 — de 500 — —	. . .	1,256,000	»
4°	1,200 — de 250 — —	. . .	300,000	»
ENSEMBLE	70,812 obligations	 fr.	84,656,000	»

D'après les dispositions de la loi du 12 juin 1869 (<i>Moniteur</i> n° 164), la somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de 67,508,500 francs qui restait en circulation au 1 ^{er} mai 1869,	
soit	fr. 3,037,882 50
et la dotation annuelle de l'amortissement est de 1/2 p. 0/0 du même capital,	
soit	337,542 50
ENSEMBLE.	fr. 3,375,425 »

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1879, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (*voir les tableaux* n° 6 et 7) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1877	fr. 112,689,404 97 1/2	495,826 67	21,327,880 85 1/2	134,511,112 50
Année au 1 ^{er} novembre 1878	3,036,735 »	»	338,690 »	3,575,425 »
— — 1879	3,036,735 »	»	338,690 »	3,375,425 »
Fr.	118,762,874 97 1/2	495,826 67	22,005,260 85 1/2	141,261,962 50

Le fonds d'amortissement, pour ces trente-six années, consiste en une somme totale de fr. 22,499,087 52 1/2 c^s, dont fr. 495,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 16,683,288 77 1/2 c^s ont servi à amortir un capital de 17,173,000 francs, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à 67,485,000 francs.

La somme de fr. 5,321,972 08 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; elle a fait retour au Trésor à concurrence de fr. 5,152,627 08 c^s et le restant, soit fr. 169,345 », est resté disponible sur le Budget par suite de la conversion des Dettes 4 1/2 p. 0/0 en rentes 4 p. 0/0. (Loi du 23 juillet 1879).

UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 29 C^s,

*faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1851
(Moniteur n° 337), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).*

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, 3^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 23,700,000 FRANCS,

*faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé avec jouissance du 1^{er} novembre 1859,
en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253).*

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, 4^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

RENTES 3 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. $\frac{0}{0}$ destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 54 c^s.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1873, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant-droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

DETTE FLOTTANTE.

A la date du 31 décembre 1879, il restait à rembourser, sur les émissions de l'année 1853, un bon du Trésor d'un capital de. fr. 1,000 »

Capital des bons du Trésor émis en vertu de la convention du 23 février 1875 et échus en 1879 fr. 4,724,000 »

-- des bons de la même émission, échéance du 15 juin 1878, qui restaient en circulation au 1^{er} janvier 1879 6,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 4,730,000 »

Capital des bons émis pendant l'année 1879, 21,500,000 »

TOTAL. . . fr. 26,230,000 »

Remboursements effectués pendant la même année 14,726,000 »

En circulation au 1^{er} janvier 1880 11,504,000 »

Ces 11,504,000 francs se divisent comme il suit :

Bons échus le 15 juin 1878 fr. 3,000 » }⁽¹⁾ 4,000 »
Bon échu le 15 mars 1879. 1,000 »

Bon à l'échéance du 14 février 1880. fr. 1,500,000 » }
— 15 mars » 1,000,000 » }⁽²⁾ 11,500,000 »
— 18 mars » 4,000,000 » }
— 8 mai » 5,000,000 » }

TOTAL ÉGAL. . . fr. 11,504,000 »

(1) De la convention du 23 février 1875.

(2) Des émissions de 1879.

DEUXIÈME PARTIE.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %₀, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 537), des emprunts à 5 p. %₀ de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. %₀, 3^{me} série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit:

		fr. 8,862,005 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Moniteur</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. % ₀ .
DETTE ORDINAIRE . . . fr.	23,862,027 29	15,000,000	» capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24	» dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
		79,107,128	» capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. % ₀ , de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . .	155,753,272 71	26,569,408	» capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. % ₀ , de 1842.
		28,076,756 71	capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. % ₀ , de 1848.
	<u>Fr. 157,615,300</u>		

La dette extraordinaire précitée de fr. 155,753,272 71 c^s de capital nominal a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. %₀, dont il s'agit, 130,630,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. %₀ des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %₀.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

- Fr. 11,264,436 » montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre 1852.
- 700,140 » montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de la loi du 1^{er} décembre 1852.
- 24 » compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce, afin d'arrondir le capital total de la dette.
- 15,000,000 » dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, et a servi à la réduction de la dette flottante.

Fr. 26,964,600 »

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1° 8,260,200 francs à la Banque Nationale, pour elle et ses coparticipants; 2° 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles; 3° 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4½ p. %, était représenté originairement par :

1°	{	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs	.	.	.	.	fr.	31,000,000	»
		100,000 — — de 1,000 —	.	.	.	.	.	100,000,000	»
		10,000 — — de 500 —	.	.	.	.	.	5,000,000	»
		20,000 — — de 200 —	.	.	.	.	.	4,000,000	»
		14,870 — — de 100 —	.	.	.	.	.	1,487,000	»
		160,370 obligations au porteur, montant ensemble à	.	.	.	.	fr.	141,487,000	»

Et 2° les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des rentes 4½ p. %, 3^{me} série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 c^s de rente 4½ p. %, au capital de

TOTAL DE LA DETTE. . . . fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1853.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 141,456,900 francs restant en circulation au 1^{er} mai 1869, indépendamment

des intérêts des capitaux qui seront successivement amortis. (Art. 2 de la loi du 12 juin 1869, *Moniteur* n° 164.)

D'après les dispositions de la même loi, la somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de 141,456,900 francs, soit fr. 6,365,560 50
 et la dotation de l'amortissement (1/2 p. 0/0 du même capital) est de . . . 707,284 50

ENSEMBLE. fr. 7,072,845 »

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3^e série, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1855 à 1879 (*voir les tableaux* n°s 9 et 10) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1855 à 1877 fr.	161,869,646 25	24,341,776 25	186,211,422 50
Année 1878	6,357,820 50	715,024 50	7,072,845 »
— 1879	6,357,820 50	715,024 50	7,072,845 »
Fr.	174,585,287 25	25,771,825 25	200,357,112 50

Le fonds d'amortissement, pour ces vingt-sept années, consiste en une somme totale de fr. 25,771,825 25 c, dont fr. 16,164,667 28 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 16,330,400 francs, ce qui a réduit le capital de la dette à 141,284,900 francs.

La somme de fr. 9,607,157 97 c^s non employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, a fait retour au Trésor à concurrence de fr. 9,249,645 72 c^s et le complément, soit fr. 357,512 25 c^s est resté disponible sur le Budget par suite de la conversion des Dettes 4 1/2 p. 0/0 en rentes 4 p. 0/0. (Loi du 23 juillet 1879.)

DETTE DE 24,382,000 FRANCS ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série.)

La dette de 24,382,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, résulte de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), dont l'exécution a été réglée par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (*Moniteur* n°s 81 et 120).

Elle fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, qui a été contracté, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356), pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de 24,382,000 francs, à 4½ p. 0/0, dont l'intérêt a pris cours le 1^{er} novembre 1857, se compose de :

1 ^o	Fr.	17,179,200 »	délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. 0/0 de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rentes 4½ p. 0/0.
2 ^o	—	7,202,800 »	négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p. 0/0 dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de cette loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857.
ENSEMBLE, fr.		<u>24,382,000 »</u>	

L'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4½ p. 0/0, a été autorisé par l'article 3 de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253) et négocié, au pair, aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860 (*Moniteur* n° 14).

Sur ce capital, qui porte intérêt à partir du 1^{er} novembre 1859, il a été mis à la disposition du public une somme de 30,000,000 de francs; les 15,000,000 restants ont été vendus à la Banque Nationale, pour elle et ses coparticipants, par contrat du 13 janvier 1860.

Le capital de l'emprunt est réparti comme il suit,

SAVOIR :

DETTE ORDINAIRE . . .	fr.	25,700,000 »	montant de la partie imputable sur l'emprunt, des crédits alloués par le § 1 ^{er} et les §§ 14 à 19 de la loi du 8 septembre 1859, pour travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, pour la continuation des travaux de défense du pays, et pour frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, travaux hygiéniques, etc.
DETTE EXTRAORDINAIRE. . .		21,500,000 »	représentant la partie prélevée sur l'emprunt, des autres crédits accordés par ladite loi du 8 septembre 1859, et des crédits alloués par la loi du 2 juin 1861 (<i>Moniteur</i> n° 171), pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux.
Fr.		<u>45,000,000 »</u>	

L'emprunt de 45,000,000 de francs est rattaché et fait suite à la dette de 24,382,000 francs. En conséquence, l'emprunt et la dette sont confondus et considérés comme ne formant qu'une seule et même dette (arrêté royal précité du 12 janvier 1860).

Le capital primitif des deux dettes réunies, montant à 69,382,000 francs, était originai-
rement représenté par :

1 ^o {	10,000 obligations au porteur de 2,000 francs	fr.	20,000,000 »
	39,000 — — — de 1,000 —		39,000,000 »
	5,000 — — — de 500 —		2,500,000 »
	9,500 — — — de 200 —		1,900,000 »
	15,938 — — — de 100 —		1,593,800 »
79,438 obligations au porteur, montant ensemble à			fr. 64,993,800 »

REPORT. fr. 64,993,800 »

Et 2° les inscriptions nominatives, dérivant de la dette de 24,382,000 francs, qui ont été portées d'office sur le grand-livre des 4½ p. 0/0, 4^{me} série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (*Moniteur* n° 81), et dont le montant est de 197,469 francs de rente 4½ p. 0/0, au capital de fr. 4,388,200 »

TOTAL ÉGAL. fr. 69,382,000 »

Il est consacré à l'amortissement de la dette et de l'emprunt réunis, une dotation annuelle de ½ p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, qui restait en circulation au 1^{er} mai 1869, indépendamment des intérêts des capitaux qui seront successivement amortis (art. 2 de la loi du 12 juin 1869).

D'après les dispositions de cette loi, la somme à payer pour les intérêts s'élève annuellement à 4½ p. 0/0 dudit capital de 65,895,400 francs, soit fr. 2,965,295 »
et la dotation d'amortissement à 329,477 »

ENSEMBLE. fr. 3,294,770 »

Les sommes affectées au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 à 1879 (*voir les tableaux n°s 12 et 13*):

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1858 à 1877.	fr. 56,219,332 50	7,068,362 50	63,287,695 »
Année 1878	2,965,088 »	331,682 »	3,294,770 »
— 1879	2,965,088 »	331,682 »	3,294,770 »
	Fr. 62,145,508 50	7,731,726 50	69,877,235 »

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-deux années consiste en une somme totale de fr. 7,731,726 50 c^s, dont fr. 3,543,410 38 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 3,535,600 francs, ce qui a réduit le capital de la dette et de l'emprunt réunis à 65,846,400 francs.

La somme de fr. 4,188,316 12 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; elle a été versée au Trésor à concurrence de fr. 4,022,475 12 c^s et le restant, soit 165,841 francs est resté disponible sur le Budget par suite de la conversion des Dettes 4½ p. 0/0 en rentes 4 p. 0/0. (Loi du 23 juillet 1879.)

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS.

(Rente $4\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, 5^{me} série.)

La loi du 28 mai 1865 (*Moniteur* n° 150) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 60,000,000 de francs.

Conformément à l'arrêté royal du 28 mai 1865, dont les conditions ont été complétées par la décision ministérielle du même jour, cet emprunt a été mis en adjudication publique par voie de soumission cachetée et a produit, au taux moyen de fr. 104 13⁸³ p. $\frac{0}{0}$, une somme de fr. 60,000,295 03 c^s, représentant un capital nominal de 59,325,000 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution des travaux publics décrétés par l'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1865; les fr. 295 03 c^s restants ont été portés comme recette accidentelle au profit du Trésor.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

8,000 obligations de	2,000 francs	fr.	16,000,000	»
40,000 — de	1,000 —		40,000,000	»
3,000 — de	500 —		1,500,000	»
4,000 — de	200 —		800,000	»
10,250 — de	100 —		1,025,000	»
ENSEMBLE 65,250 obligations, représentant un capital nominal de . .		fr.	59,325,000	»
et portant intérêt à $4\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ l'an, à partir du 1 ^{er} mai 1865.				

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 58,581,000 francs, qui restait en circulation au 1^{er} novembre 1870, est affectée à l'amortissement de l'emprunt. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à $4\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ dudit capital de 58,581,000 francs, soit fr. 2,636,145 »

Et la dotation annuelle de l'amortissement, fixée à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ du même capital, est de fr. 292,905 »

ENSEMBLE. fr. 2,929,050 »

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1865 à 1879 (*voir les tableaux n°s 15 et 16*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1865 à 1877 fr.	33,029,894 25	3,639,518 25	36,669,412 50
Année 1878	2,636,145 »	292,905 »	2,929,050 »
— 1879	2,636,145 »	292,905 »	2,929,050 »
Fr.	38,302,184 25	4,225,528 25	42,527,512 50

Le fonds d'amortissement pour cette période de temps consiste en une somme totale de fr. 4,225,528 25 c^s, dont fr. 744,422 58 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 744,000 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à 58,581,000 francs.

La somme de fr. 3,480,905 87 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; elle a été versée au Trésor à concurrence de fr. 3,334,453 37 c^s et le restant, soit fr. 146,452 50 c^s, est resté disponible sur le Budget par suite de la conversion des Dettes 4 1/2 p. 0/0 en rentes 4 p. 0/0. (Loi du 23 juillet 1879.)

EMPRUNT DE 58,540,000 FRANCS, A 4 1/2 P. 0/0, 6^{me} SÉRIE,
et dettes de même nature réunies à cet emprunt.

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 6^{me} série, se compose :

1^o de l'emprunt au capital effectif de 60 millions de francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867 (*Moniteur* n° 164), émis avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1867, conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 2 décembre suivant (*Moniteur* n° 357), et qui a produit, au taux de fr. 102 50 c^s pour cent, une somme de 60,005,500 francs, représentée par un capital nominal de 58,540,000 francs.

Sur ce capital, une somme de 58,540,000 francs a été mise en souscription publique; les 20,000,000 de francs restants ont été négociés à la Banque Nationale, à la Société Générale et à MM. de Rothschild frères, par contrat du 2 décembre 1867.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution de travaux publics.

2^o d'un capital de 2,450,000 francs, émis (*au pair*) en vertu de la loi du 30 juin 1869 (*Moniteur* n° 183), et dont le produit a servi à acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi.

3^o d'un capital de 1,000,000 de francs, dont l'émission (*au pair*) a été autorisée par la loi du 7 juin 1870 (*Moniteur* n° 161), pour payer le prix d'acquisition du terrain et des bâtiments du Jardin Botanique de Bruxelles.

Le capital de 3,450,000 francs, montant des deux dettes qui précèdent, est représenté par deux inscriptions de rentes sur le grand-livre des 4 1/2 p. 0/0, 6^e série, au nom de la *Caisse des dépôts et consignations du royaume de Belgique*. La première, s'élevant à 110,250 francs de rente annuelle, a été immatriculée avec jouissance des arrérages à partir

du 1^{er} mai 1869, en vertu de l'arrêté royal du 30 juillet même année, pris en exécution de la loi du 30 juin précédent; et la seconde, de 45,000 francs de rente, a été inscrite avec jouissance du 1^{er} mai 1870, conformément à un arrêté royal du 11 juin suivant, pris en exécution de la loi prérappelée du 7 juin 1870.

4^o D'un capital de 15,813,800 francs, émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871, pour la reprise d'une partie du matériel de la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut (convention du 22 novembre 1870, modifiée par celle du 19 décembre suivant). Ce capital a été inscrit au grand-livre de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 6^e série, au nom de la Société précitée, SAVOIR :

Fr.	13,301,900	avec jouissance	du 1 ^{er} novembre 1870,
	1,856,800	—	du 1 ^{er} mai 1871,
	554,800	—	du 1 ^{er} novembre 1871,
	10,300	—	du 1 ^{er} mai 1873.
	48,500	—	du 1 ^{er} novembre 1873,
	1,000	—	du 1 ^{er} mai 1874,
	40,500	—	du 1 ^{er} mai 1878.
ENSEMBLE, fr.	15,813,800		

Il a été créé pour l'emprunt :

6,500 obligations au porteur de	2,000 francs	 fr.	13,000,000 »
40,000 — de	1,000 —		40,000,000 »
4,000 — de	500 —		2,000,000 »
5,000 — de	200 —		1,000,000 »
25,400 — de	100 —		2,540,000 »
ENSEMBLE, 80,900 obligations, d'un capital nominal de		fr.	58,540,000 »

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 77,676,600 francs ⁽¹⁾ est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été rattachées.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de 77,676,600 francs ci-dessus détaillé, soit . . fr. 3,495,447 »

Et la dotation annuelle de l'amortissement, fixée à 1/2 p. 0/0 du même capital, est de 388,383 »

ENSEMBLE. fr. 3,883,830 »

(1) Ce chiffre de 77,676,600 francs se compose :

- a. Du capital restant en circulation, au 1^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869), ci fr. 61,862,800 »
- b. Du capital émis, au 1^{er} novembre 1878, en vertu de la loi du 23 février 1871 (voir ci-dessus au n° 4^o). 15,813,800 »

TOTAL ÉGAL. fr. 77,676,600 »

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et celles qui constituent le fonds d'amortissement ont été réparties, pour les années 1868 à 1879, de la manière suivante (voir les tableaux n^{os} 18 et 19).

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1868 à 1877 fr.	32,457,853 50	3,336,349 25	35,794,202 75
Année 1878	3,492,537 75	390,887 25	3,883,425 »
— 1879	3,492,841 50	390,988 50	3,883,830 »
Fr.	39,443,232 75	4,118,225 »	43,561,457 75

Le fonds d'amortissement pour cette période de temps s'élève à la somme totale de 4,118,225 francs, dont fr 185,240 05 c^s, ont servi à amortir un capital nominal de 185,100 francs, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt et des dettes réunis à 77,618,700 francs.

La somme de fr. 3,932,984 95 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; elle a fait retour au Trésor à concurrence de fr. 3,757,490 70 c^s et le restant, soit fr. 195,494 25 c^s est resté disponible sur le Budget par suite de la conversion des Dettes 4 1/2 p. 0/0 en rentes 4 p. 0/0. (Loi du 23 juillet 1879.)

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DIVERSES DETTES A 4 1/2 P. 0/0.

Obligations au porteur.

Les obligations au porteur sont munies de coupons semestriels d'intérêt, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la série de dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 3 et à 2 1/2 p. 0/0 (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement, et la troisième provient de frais divers, tels que :

- 1° Commission de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Les tableaux n° 5, 8, 11, 14, 17 et 20 ci-joints présentent respectivement la situation, au 1^{er} janvier 1880, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ par les Budgets des exercices 1878 et 1879.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS, A 4 P. $\frac{0}{0}$,

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.

L'emprunt de 51,000,000 de francs de capital, à 4 p. $\frac{0}{0}$, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. $\frac{0}{0}$, il a produit une somme effective de 49,980,000 francs qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 31,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

Les diverses lois ci-dessous mentionnées ont, en outre, décrété l'émission de capitaux de dette 4 p. $\frac{0}{0}$, à ajouter à l'emprunt précité, lesquels peuvent s'élever ensemble à 235,226,700 francs.

Savoir :

1° Loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152) et arrêté royal du 9 septembre suivant (*Moniteur* n° 256), qui autorisent l'émission d'un capital nominal de 46,000,000 de francs, pour le paiement des lignes à établir dans le Luxembourg et la province de Namur, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873);

2° Loi du 19 décembre 1876 (*Moniteur* n° 355), autorisant l'émission de titres 4 p. $\frac{0}{0}$ à concurrence d'un capital *approximatif* de 14,350,000 francs, pour la construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter, conformément à la convention intervenue le 13 novembre 1876, entre l'État et la Banque de Belgique;

3° Loi du 23 juin 1877 (*Moniteur* n° 177) qui autorise l'émission de titres, ensemble de 59,277,000 francs, pour la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes (Convention des 18 avril/31 mai 1877) et de Pepinster à Spa (Convention du 8 juin suivant);

4° Loi du 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 178) autorisant l'émission d'un capital *approximatif* de 94,000,000 de francs, pour acquitter le prix de diverses lignes à construire en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877, par la Société Anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870);

5° Loi du 31 mai 1878 (*Moniteur* nos 151-152) approuvant diverses conventions conclues pour le rachat, par l'État, de concessions de lignes du réseau des Flandres et autorisant le Gouvernement à opérer le rachat d'autres lignes de ce réseau. La même loi autorise l'émission, en titres 4 p. %, du capital (18,989,500 francs) nécessaire au paiement de ces lignes;

6° Arrêté royal du 10 juin 1878 (*Moniteur* n° 166) pris en conformité de la loi du 3 du même mois et approuvant la convention conclue le 9 pour la construction de l'embranchement de Battice à Aubel. Le montant des titres 4 p. % à émettre en vertu de l'article 13 de cette convention, est de 2,610,200 francs.

Les capitaux délivrés ou à délivrer en vertu des lois précitées avec jouissance du 1^{er} mai 1879 et jouissances antérieures, s'élèvent à :

1°	fr.	22,481,200
2°		13,751,900
3°		52,550,000
		6,727,000
4°		34,804,000
5°		18,989,500
6°		623,700

ENSEMBLE. . . fr. ————— 149,927,500 »

en y ajoutant le capital primitif de l'emprunt contracté en 1871, soit . fr. 51,000,000 »

on constate que le capital nominal de la dette à 4 p. % était, à l'échéance du 1^{er} novembre 1879, de. . . fr. 200,927,300 »

Ce capital était représenté par des obligations au porteur de 2,000, 1,000, 500, 200 et 100 francs, munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, en Belgique, chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), ou à Paris. Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives, et ces inscriptions reconstituées en titres au porteur, d'après les règles établies pour les dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. %.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et de la dette, et employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Les intérêts des capitaux rachetés viennent accroître successivement le fonds d'amortissement.

Cette dotation a pris cours, pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à partir du 1^{er} novembre 1872; pour les 59,277,000 francs émis en conformité de la loi du 23 juin 1877, à partir du 1^{er} mai 1877; et pour les 18,989,500 francs (Loi du 31 mai 1878) à partir du 1^{er} novembre suivant. Quant aux capitaux qui sont émis en vertu des lois du 27 mai 1876, du 19 décembre même année, du 26 juin 1877 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878, la dotation ne prend cours

qu'à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les rachats s'effectuent à la Bourse au cours du jour; en cas d'élévation du fonds au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor. Ces sommes peuvent également être affectées au rachat des dettes à 3 et à 2 1/2 p. 0/0 (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits de la manière usitée pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0.

Les frais relatifs à l'emprunt et aux dettes dont il s'agit se composent :

- 1° De la commission de paiement des intérêts à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement, et
- 3° Des frais divers, tels que frais d'envois de fonds, etc.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1871 à 1879, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux n°s 21 et 22*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1877 . . . fr.	14,774,760 »	1,594,710 25	16,366,470 25
Année 1878.	6,680,651 35	780,496 25	7,461,147 58
— 1879.	7,710,642 »	996,449 »	8,707,091 »
Fr.	29,163,053 35	3,371,655 50	32,534,708 85

Le fonds d'amortissement, pour les années 1873 à 1879, s'élève à la somme totale de fr. 3,371,655 50 c^s, dont fr. 1,970,091 72 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 1,966,300 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 198,961,000 francs.

La somme de fr. 1,401,563 78 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et a fait retour au Trésor.

Le tableau n° 23 présente la situation, au 1^{er} janvier 1880, de l'emploi des crédits accordés pour l'emprunt et les dettes à 4 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1878 et 1879.

EMPRUNT DE 306,889,000 FRANCS

et un capital de 80,000,000 de francs ajouté à cet emprunt.

(Rente 3 p. 0/0.)

L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital *effectif* de 240,000,000 de francs.

Cet emprunt a été émis en dette à 3 p. 0/0, et de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)
			francs.	p. 0/0.	francs.
1 ^o { Convent ^{on} du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers . . .	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. »	81,000,000 »
— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
— { Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873.	Souscription publique . . .	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
2 ^o Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000	75.25	9,970,625 »
3 ^o — du 20 avril 1876.	{ de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1876.	35,000,000	72.15	25,809,500 »
4 ^o — du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,835,000	75.15	22,390,483 50
		1 ^{er} nov. 1876.	15,670,000		
		Id.	10,104,000		
		TOTAUX . . fr.	306,859,000		240,000,608 50
		TAUX MOYEN D'ÉMISSION.		78.21 ²	

Le produit brut en a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs : 1^o au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et 2^o à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédant de fr. 608 50 c^s a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

A cet emprunt il faut ajouter :

Un capital nominal de 80,000,000 de francs qui a été négocié le 25 janvier 1878, au taux de 75 0/0, à MM. de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale à Bruxelles, et dont le produit, soit 60,000,000 de francs, a servi à couvrir les crédits alloués, pour travaux publics etc, par les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.

Le montant total de la dette à 3 0/0 se trouve donc ainsi porté à un capital nominal de 386,859,000 francs, représenté par les obligations au porteur ci-après.

4,000 obligations de 10,000 francs	fr.	40,000,000 »
3,800 — 5,000 —		19,000,000 »
45,000 — 2,000 —		90,000,000 »
212,859 — 1,000 —		212,859,000 »
14,000 — 500 —		7,000,000 »
20,000 — 200 —		4,000,000 »
140,000 — 100 —		14,000,000 »
459,659 obligations.	fr.	386,859,000 »

Ces obligations sont munies de coupons semestriels d'intérêt, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, en Belgique chez tous les agents du caissier de l'État, ou à Paris. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs, mentionné au tableau ci-dessus, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Les détenteurs d'obligations à 3 p. % peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives, et les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur la Dette publique.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement. Cette dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1876 pour un capital de 283,085,000 francs, et à partir du 1^{er} novembre suivant pour le restant de l'emprunt, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 soit sur 23,774,000 francs. En ce qui concerne le capital de 80,000,000 de francs négocié le 25 janvier 1878, la dotation n'a pris cours qu'à partir du 1^{er} mai suivant. Elle est employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 et à 4 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. % (article 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés sont détruits de la manière usitée pour ceux des autres dettes.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

- 1° — De la commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres;
- 2° — Des frais de courtage relatifs à l'amortissement;
- 3° — Des frais divers, tels que remises de fonds, pertes de change, etc.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. % du capital nominal, soit. fr. 11,605,770 »

Et la dotation d'amortissement, fixée à 20 centimes p. % du même capital, est de 773,718 »

ENSEMBLE. fr. 12,379,488 »

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1875 à 1879, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux n° 24 et 25*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1875 à 1877	fr. 34,355,595 »	913,255 »	35,268,848 »
Année 1878.	11,323,705 50	733,782 50	12,059,488 »
— 1879	11,535,519 »	843,969 »	12,379,488 »
	Fr. 57,214,817 50	2,493,006 50	59,707,824 »

Le fonds d'amortissement pour les années 1876 à 1879 s'élève à la somme totale de fr. 2,493,006 50 c^{ts} qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 3,151,886 83 c^{ts}, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 383,707,113 17 c^{ts}.

Le tableau n° 26 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1880, de l'emploi des crédits accordés pour l'emprunt dont il s'agit par les Budgets des exercices 1878 et 1879.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES.	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. %	1 ^{er} janvier 1880. .	219,959,651 74	53,506,200 »	166,453,451 74	5,581	4,161,355 78
5 p. %	1 ^{er} novembre 1879.	584,214,500 »	190,545,400 »	195,870,900 »	4,215	5,816,127 »
4 p. % (1 ^{re} série). . .	Id.	198,961,000 »	149,690,200 »	49,270,800 »	5,502	1,070,852 »
4 1/2 p. % 1 ^{re} série . .	Id.	55,564,182 22	57,677,000 »	17,687,182 22	2,210	795,923 20
— 2 ^e —	Id.	67,485,000 »	58,616,750 »	28,866,250 »	5,202	1,298,981 25
— 3 ^e —	Id.	141,284,900 »	72,787,400 »	68,497,500 »	10,686	5,082,587 50
— 4 ^e —	Id.	65,846,400 »	57,508,700 »	28,357,700 »	5,586	1,275,196 50
— 5 ^e —	Id.	58,581,000 »	53,405,000 »	25,178,000 »	4,985	1,153,010 »
— 6 ^e —	Id.	77,618,700 »	45,662,600 »	51,956,100 »	5,591	1,458,024 50
TOTAUX . . . fr.		1,269,515,115 96	659,195,250 »	610,117,865 96	42,956	20,971,817 75

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DES DROITS DE LA
GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

La loi du 15 mars 1873 a approuvé la convention du 31 janvier précédent relative au rachat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg. Le service des intérêts et de l'amortissement des obligations et des actions privilégiées émises par la Compagnie, a été fait par l'État, à partir de l'année 1874.

Il restait en circulation au 1^{er} janvier de cette année :

106,611 obligations de . .	100 francs de capital,
416,015 —	500 —
10,889 actions privilégiées de 500	—

Ces obligations et actions portent intérêt à raison de 5 p. % l'an et sont munies de coupons semestriels payables le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier, chez tous les agents du caissier de l'État.

Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives sur le grand-livre déposé au Ministère des Finances. Les extraits d'inscriptions mentionnent les numéros des titres que les rentes représentent, et les titulaires de ces rentes ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur.

Les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit.

L'amortissement des titres émis par la Compagnie se fait par tirages au sort annuels qui ont lieu dans la deuxième quinzaine du mois de décembre. Les tableaux annexés à l'arrêté royal du 19 décembre 1873, réglant le mode d'amortissement de ces titres, indiquent le nombre d'obligations et d'actions à rembourser chaque année.

L'opération du tirage au sort s'effectue publiquement à Bruxelles, en présence du directeur-général de la Trésorerie et de la Dette publique, d'un membre de la Cour des comptes, et d'un délégué du Conseil d'administration de la Grande Compagnie du Luxembourg.

La liste des numéros des titres sortis à chaque tirage est publiée au *Moniteur belge*, et des exemplaires de cette liste sont affichés au local des diverses bourses du pays, ainsi que dans les bureaux des agents du Trésor et des agents du caissier de l'État.

Les titres désignés par le tirage sont remboursés :

A.— Les obligations de 100 francs, par une somme de 125 francs,

B.— Les obligations de 500 francs, — 625 francs,

C.— Les actions privilégiées, au capital de 500 francs, par une somme de 600 francs.

Les obligations et les actions privilégiées qui ont été remboursées, sont anéanties de la même manière que les titres de la Dette publique rachetés pour l'amortissement.

Le tableau ci-après indique, pour l'année 1879, le nombre de titres de chaque catégorie à rembourser, ainsi que le montant des sommes applicables au service des intérêts et de l'amortissement.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de titres à rembourser.	SOMMES APPLICABLES		
		au paiement des intérêts.	à l'amortissement.	TOTAL.
Obligations de 100 francs	650	518,595 »	81,250 »	599,845 »
— de 500 —	568	2,857,050 »	555,000 »	3,412,050 »
Actions privilégiées de 500 francs	26	269,550 »	15,600 »	284,950 »
TOTAUX fr.		3,624,995 »	451,850 »	4,076,845 »

Ces sommes ont fait l'objet des crédits alloués aux articles 15, 16 et 17 du Budget de la Dette publique, exercice 1879, et ont été liquidées par la Cour des comptes.

Les frais relatifs à ce service, pour les exercices 1878 et 1879, s'élevaient, au 1^{er} janvier 1880, aux sommes suivantes qui ont été respectivement imputées sur les crédits ouverts à l'article 22 et à l'article 21 du Budget de ces exercices, savoir :

Exercice 1878, à.	fr.	429 40
— 1879, à.		1,152 »

TROISIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

LOIS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Lois des 22 février et 14 septembre 1814, et des 21 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 25 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1845 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*) et 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 39*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1^{er} juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 25*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*).

Le tableau ci-joint, n° 27, présente la situation, au 1^{er} janvier 1879 et au 1^{er} janvier 1880, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances

PREMIÈRE PARTIE.			
DETTE ORDINAIRE.			
	CAPITAL PRIMITIF.	CAPITAL AMORTI sous l'ancien régime d'amortissement.	CAPITAL RESTANT.
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	°	°	°
<i>Dette à 2 1/2 p. °/o.</i>	219,959,631 74	°	219,959,631 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 1/2 p. °/o) . .</i>	84,841,632 °	35,328,630 75	(1) 49,013,001 27
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 1/2 p. °/o).</i>	84,656,000 °	17,147,500 °	(1) 67,508,500 °
<i>Partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en 1853 (rente 4 1/2 p. °/o).</i>	23,802,027 29	2,446,286 50	(1) 21,415,740 79
<i>Partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4 p. 1/2 p. °/o).</i>	23,700,000 °	1,037,954 67	(1) 22,662,045 33
<i>Rentes 3 p. °/o à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires . .</i>	1,409,634 95	°	1,409,634 95
<i>Dette flottante. (Bons du Trésor restant à rembourser sur les émissions de l'année 1853.)</i>	1,000 °	°	1,000 °
<i>Idem. (Bons du Trésor émis en 1875 et en 1879.)</i>	11,504,000 °	°	11,504,000 °
Fr.	449,453,925 98	55,960,371 90	393,473,554 08
DEUXIÈME PARTIE.			
DETTE EXTRAORDINAIRE,			
<i>créée pour construction de chemins de fer, routes, canaux, etc.</i>			
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante</i>	11,101,200 °	4,659,019 05	(1) 6,451,180 95
<i>Restant de la dette de 157,615,300 francs, créée en 1853 (rente 4 1/2 p. °/o).</i>	133,753,272 71	15,712,113 50	(1) 120,041,159 21
<i>Dette de 24,382,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856), et un capital de 21,500,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4 1/2 p. °/o)</i>	45,682,000 °	2,448,645 35	(1) 43,233,354 67
<i>Emprunt de 59,325,000 francs, créé en 1865 (rente 4 1/2 p. °/o).</i>	59,325,000 °	744,000 °	(2) 58,581,000 °
<i>Emprunt de 58,540,000 francs, créé en 1867, et dettes réunies à cet emprunt en 1869, 1870 et 1871 (rente 4 1/2 p. °/o)</i>	77,803,800 °	127,200 °	(2) 77,676,600 °
<i>Emprunt de 51,000,000 de francs contracté en 1871, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1876, 1877, 1878 et 1879 (rente 4 p. °/o)</i>	200,927,300 °	°	200,927,300 °
<i>Emprunt de 386,859,000 francs, négocié en 1873, 1874, 1876 et 1878 (rente 3 p. °/o)</i>	386,859,000 °	°	386,859,000 °
Fr.	915,451,572 71	21,681,977 88	893,769,594 83
Intérêts afférents à l'année 1879, des obligations de 100 francs de la Grande Compagnie du Luxembourg			
— — — des obligations de 500 francs	idem	°	°
— — — des actions privilégiées	idem	°	°
Fr.			
TROISIÈME PARTIE.			
<i>Pensions de toute nature.</i>	8,158,242 °	°	°
<i>Rentes viagères</i>	°	°	°
Fr.	8,158,242 °	°	°

(1^{er} novembre 1879 et 1^{er} janvier 1880), il présentait les résultats suivants :

RENTES A PAYER sur ce capital.	CAPITAL AMORTI. (Nouveau régime d'amortissement.)	RESTE A AMORTIR.	OBSERVATIONS.
380,598 14	"	"	
5,498,090 78	"	210,959,631 74	
2,205,585 06	88,568 75	48,024,652 52	(1) Capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869. (Loi du 12 juin 1869.)
5,037,882 50	25,500 "	67,483,000 "	
965,708 34	26,030 79	21,589,701 "	
1,019,792 04	10,853 33	22,645,192 "	
42,287 74	"	1,409,634 95	
"	"	1,000 "	
172,516 "	"	11,504,000 "	
13,321,360 00	156,761 87	393,316,792 21	
290,503 14	11,631 25	6,439,549 70	(1) Capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869. (Loi du 12 juin 1869.)
5,401,852 16	145,960 21	119,895,199 "	
1,945,500 96	32,146 67	45,201,208 "	
2,636,145 "	"	58,581,000 "	(2) Capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)
3,495,447 "	57,900 "	77,618,700 "	
8,037,092 "	1,986,300 "	198,961,000 "	
11,605,770 "	3,151,886 83	383,707,113 17	
33,412,110 26	5,565,824 96	888,403,769 87	
518,595 "			
2,837,050 "			
269,550 "			
37,037,105 26			

(420)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1879.



TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631
dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} JUILLET 1878.	1 ^{er} JANVIER 1879.
Capital des obligations au porteur	51,267,000 »	54,019,200 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	168,692,631 74	165,940,431 74
	219,959,631 74	219,959,631 74
Capital amorti	»	»
TOTAUX.fr.	219,959,631 74	219,959,631 74

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} JUILLET 1878.	1 ^{er} JANVIER 1879.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	640,837 50	675,240 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	2,108,657 89	2,074,255 59
TOTAUX.fr.	2,749,495 39	2,749,495 59

74 C^s DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1879.	1 ^{er} JANVIER 1880	
55,265,600 »	55,506,200 »	Aucune somme provenant des fonds d'amortissement non employes des dettes a 4 1/2 et a 4 p. % n'a été appliquee au rochat de la dette a 2 1/2 p. %
166,694,051 74	166,455,451 74	
219,959,651 74	219,959,651 74	
»	»	
219,959,651 74	219,959,651 74	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1879.	1 ^{er} JANVIER 1880	
665,820 »	663,827 50	
2,083,675 50	2,080,667 89	
2,749,495 50	2,740,495 39	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE Fr. 249,959,634

*dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité*SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1880, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1878.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1878.	
	Loi du 31 décembre 1877, chap. I ^{er} , art. 1 et 22.	
	Intérêts. Fr. 5,498,990 78	Frais. Fr. 4,791 90 (1)
Intérêts.	5,498,990 78	•
Commission de paiement des intérêts à Paris.	»	3,394 70
Transport d'espèces et frais divers	»	1,497 20
TOTAL.fr.	5,498,990 78	4,791 90
Sommes disponibles.fr.	»	»

74 C^e DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

AGCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1878 ET 1879.

EXERCICE 1879.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1879.		
Loi du 18 février 1879 , chap. 1 ^{er} , art. 1 et 21.		
Intérêts.	Frais.	
Fr. 5,498,990 78	Fr. 5,000 (1)	(1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
5,498,990 78	»	
»	»	
»	»	
5,498,990 78	»	
»	5,000 »	

TABLEAU N° 3.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	38,070,500 »	38,970,000 »
— des inscriptions nominatives.	16,684,682 22	16,385,182 22
	55,564,182 22	55,564,182 22
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement).	39,978,649 78	39,978,649 78
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement).	100,000 »	100,000 »
TOTAUX.fr.	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	870,288 75	877,027 50
— des inscriptions nominatives	375,405 35	368,666 60
	1,245,694 10	1,245,694 10
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869	2,250 »	2,250 »
TOTAUX.fr.	1,247,944 10	1,247,944 10

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
38,580,000 »	37,677,000 »	
16,784,182 22	17,087,182 22	
55,364,182 22	55,364,182 22	
39,978,649 78	39,978,649 78	
100,000 »	100,000 »	
95,442,832 »	95,442,832 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
868,050 »	847,732 50	
377,644 10	397,961 60	
1,245,694 10	1,245,694 10	
2,250 »	2,250 »	
1,247,944 10	1,247,944 10	

Les intérêts du capital amorti au 1^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.
(Loi du 12 juin 1869.)

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair :		Observations.
			qui ont été versées au Trésor.	qui sont restées disponibles sur le Budget.	
25,746,770 20 19,827,889 99	39,150,815 86	40,078,649 78	6,423,844 33	»	
45,574,660 19					
138,660 45	»	»	281,820 94	»	
2,250 »					
138,660 46	»	»	140,910 45	»	
2,250 »					
138,660 45	»	»	»	140,910 46	
2,250 »					
138,660 46	»	»	»	140,910 46	
2,250 »					
46,138,302 01	39,150,815 86	40,078,649 78	6,846,575 69	140,910 46	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1880, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1878.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.	
	Loi du 21 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 29.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,775,209 11	Frais. Fr. 7,093 62 (1)
Intérêts	2,491,388 20	"
Amortissement	281,820 91	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	3,592 41
Courtage relatif à l'amortissement	"	"
Transport d'espèces et frais divers	"	3,501 21
TOTAUX fr.	2,775,209 11	7,093 62
Sommes disponibles fr.	"	"

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ' 2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1878 ET 1879.

EXERCICE 1879.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.		
Loi du 18 février 1879, chap. I ^{er} , art. 7 et 21.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 2,773,309 11	FR. 9,000 " (1)	(1) Part afférente à la susdite dette dans le credit porté au Budget pour <i>frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.</i>
2,401,588 20	"	
140,910 45	"	
"	"	
"	"	
"	2,567 45	
2,652,298 65	2,567 45	
140,910 46	6,432 57	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	59,358,000 »	59,514,250 »
— des inscriptions nominatives	28,325,000 »	28,168,750 »
	67,483,000 »	67,483,000 »
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement).	17,147,500 »	17,147,500 »
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement).	25,500 »	25,500 »
TOTAUX.fr.	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	883,305 »	884,570 62 ^s
— des inscriptions nominatives.	635,062 50	633,796 87 ^s
	1,518,367 50	1,518,367 50
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869.	573 75	573 75
TOTAUX.fr.	1,518,941 25	1,518,941 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
40,123,000 »	38,616,750 »	
27,360,000 »	28,866,250 »	
67,483,000 »	67,483,000 »	
17,147,500 »	17,147,500 »	
25,500 »	25,500 »	
84,656,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
902,767 50	868,876 87 »	
615,600 »	649,490 62 »	
1,518,367 50	1,518,367 50	
573 75	573 75	Les intérêts du capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.
1,518,941 25	1,518,941 25	

TABLEAU N° 7

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.	MONTANT du FONDS d'amortissement.
ANNÉES 1845 A 1877.		
	Dotation de l'amortissement	15,451,111 25
	Intérêt du capital amorti	8 570,596 27 ^b
		21,821,707 52 ^b
ANNÉE 1878.		
1 ^{er} mai 1878.	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869)	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortisse- ment : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs	573 75
	—	
1 ^{er} novembre 1878.	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs.	573 75
		338,690 »
ANNÉE 1879.		
1 ^{er} mai 1879.	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs	573 75
	—	
1 ^{er} novembre 1879.	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs.	573 75
		338,690 »
TOTAUX. fr.		22,499,087 52 ^b

FRANCS DE CAPITAL, A 4 $\frac{1}{2}$ POUR CENT L'AN,du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti, pour l'emprunt, AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au dessus du pair		Observations.
LA DETTE LIQUIDE (Loi du 22 mars 1844)	L'EMPRUNT.		qui ont été versés au Trésor.	qui sont restées disponibles sur le Budget.	
493,826 67	16,683,288 77 ^s	17,173,000 »	4,644,592 08	»	
»	»	»	338,690 »	»	
»	»	»	169,345 »	»	
»	»	»	»	169,345 »	
»	»	»	»	»	
493,826 67	16,683,288 77 ^s	17,173,000 »	5,152,627 08	169,345 »	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1880, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1878.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.	
	Loi du 21 décembre 1877, chap. I ^{er} , art. 2 et 22	
	Intérêts et amortissement. Fr. 3,375,425 »	Frais. Fr. 4,704 52 (1)
Intérêts	3,036,755 »	»
Amortissement	338,690 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris.	»	3,184 02
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	1,520 50
TOTAUX.fr.	3,375,425 »	4,704 52
Sommes disponibles.fr.	»	»

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1878 ET 1879.

EXERCICE 1879.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.		
Loi du 18 février 1879, chap. 1 ^{er} , art. 2 et 21.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,575,425 •	Fr. 8,000 • (1)	
5,056,735 •	•	
169,545 •	•	
•	•	
•	•	
•	1,711 96	
3,206,080 •	1,711 96	
169,545 •	6,288 04	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	73,623,200 »	71,006,500 »
— des inscriptions nominatives	67,661,700 »	69,378,400 »
	141,284,900 »	141,284,900 »
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement)	16,158,400 »	16,158,400 »
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	172,000 »	172,000 »
TOTAUX fr.	157,615,300 »	157,615,300 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,656,522 »	1,617,896 25
— des inscriptions nominatives	1,522,388 25	1,561,014 »
	3,178,910 25	3,178,910 25
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869	3,870 »	3,870 »
TOTAUX fr.	3,182,780 25	3,182,780 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853,,

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
71,579,700 »	72,787,400 »	
69,705,200 »	68,497,500 »	
141,284,900 »	141,284,900 »	
16,158,400 »	16,158,400 »	
172,000 »	172,000 »	
157,615,700 »	157,615,300 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,610,545 25	1,637,716 50	
1,568,567 »	1,541,193 75	
3,178,910 25	3,178,910 25	
3,780 »	3,870 »	
3,182,780 25	3,182,780 25	

Les intérêts du capital amorti au 1^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.
(Loi du 12 juin 1869.)

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1863 A 1877. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878. { $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{100}$ de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869, (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164) 6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortissement : 2 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{100}$ de 172,000 francs — 1^{er} novembre 1878. { $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{100}$ de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{100}$ de 172,000 francs ANNÉE 1879. 1^{er} mai 1879. { $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{100}$ de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869 6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortissement : 2 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{100}$ de 172,000 francs — 1^{er} novembre 1879. { $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{100}$ de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} mai 1869 : 2 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{100}$ de 172,000 francs. TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair :		Observations.
			qui ont été versées au Trésor.	qui sont restées disponibles sur le Budget.	
18,621,142 25 5,720,634 »	16,164,667 28	16,330,400 »	8,177,108 97	»	
24,541,776 25					
353,642 25 3,870 »	»	»	713,024 50	»	
353,642 25 3,870 »					
353,642 25 3,870 »	»	»	357,512 25	»	
353,642 25 3,870 »					
23,771,823 25	16,164,667 28	16,330,400 »	9,249,643 72	357,512 25	

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1880, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1878.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878	
	Loi du 21 décembre 1877, chap. I ^{er} , art. 7 et 23.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 7,072,845 »	Fr. 51,085 58 (1) Reporté à l'ex 1879 12,931 21 Reste . . fr. 18,125 54
Intérêts.	6,557,820 50	»
Amortissement	715,024 50	»
Commission de paiement des intérêts à Paris.	»	5,582 29
Courtage relatif à l'amortissement.	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	12,543 05
TOTAUX.fr.	7,072,845 »	18,125 54
Sommes disponibles.fr.	»	»

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1878 ET 1879.

EXERCICE 1879.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.		
Loi du 18 février 1879, chap 1 ^{er} , art. 7 et 21.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 7,072,845 »	Fr. 14 500 » (1) Report de 1878 12 030 21 Ensemble fr 26,530 21	(1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
6,357,820 50	»	
357,512 25	»	
»	»	
»	»	
»	845 25	
6,715,532 75	845 25	
357,512 25	26,584 96	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2,

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	56,446,500 »	56,550,400 »
— des inscriptions nominatives.	29,400,100 »	29,396,000 »
	85,846,400 »	85,846,400 »
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement)	3,486,600 »	3,486,600 »
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	49,000 »	49,000 »
TOTAUX fr.	69,382,000 »	69,382,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	820,041 75	822,584 »
— des inscriptions nominatives	661,502 25	659,160 »
	1,481,544 »	1,481,544 »
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869.	1,102 50	1,102 50
TOTAUX fr.	1,482,646 50	1,482,646 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1869.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
56,970,400 •	57,508,700 •	
28,876,000 •	28,557,700 •	
65,846,400 •	65,846,400 •	
5,486,600 •	5,486,600 •	
49,000 •	49,000 •	
69,582,000 •	69,582,000 •	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
851,854 •	845,945 75	
649,710 •	657,598 25	
1,481,544 •	1,481,544 •	
1,102 50	1,102 50	Les intérêts du capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement. (Loi du 12 juin 1869.)
1,482,646 50	1,482,646 50	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1858 A 1877. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878. { 1/4 p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164) { 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs ANNÉE 1878. 1^{er} novembre 1878. { 1/4 p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869. { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs. ANNÉE 1879. 1^{er} mai 1879. { 1/4 p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 { 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs ANNÉE 1879. 1^{er} novembre 1879. { 1/4 p. 0/0 du capital de 65,895,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair :		Observations.
			qui ont été versées au Trésor.	qui sont restées disponibles sur le Budget.	
6,227,519 50 840,843 »	3,543,410 38	3,535,600 »	5,524,952 12	»	
7,068,362 50					
164,738 50 1,102 50	»	»	331,682 »	»	
164,738 50 1,102 50					
164,738 50 1,102 50	»	»	163,841 »	»	
164,738 50 1,102 50					
164,738 50 1,102 50	»	»	»	163,841 »	
7,731,726 50					
7,731,726 50	3,543,410 38	3,535,600 »	4,022,475 12	163,841 »	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2,

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1880, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1878.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.	
	Loi du 24 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 23.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 3,294,770 »	Fr. 9,958 01 (1)
Intérêts.	2,903,088 »	»
Amortissement.	351,682 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	2,283 01
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	7,675 »
Totaux.fr.	3,294,770 »	9,958 01
Sommes disponibles.fr.	»	»

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ' 2 POUR CENT L'AN,

du 1^{re} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1878 ET 1879.

EXERCICE 1879.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.		
Loi du 18 février 1879, chap 1 ^{er} , art. 7 et 21.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr 5,294,770 "	Fr. 8,000 " (1)	
2,965,038 "	"	(1) Part afférente aux susdites dettes dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
165,841 "	"	
"	"	
"	"	
"	664 "	
3,128,929 "	664 "	
165,841 "	7,556 "	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 59,325,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	55,201,500 "	55,540,200 "
— des inscriptions nominatives	25,579,500 "	25,051,800 "
	58,581,000 "	58,581,000 "
Capital amorti au 1 ^{er} novembre 1870 (ancien régime d'amortissement)	744,000 "	744,000 "
Totaux.fr.	59,325,000 "	59,325,000 "

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	747,035 75	754,857 "
— des inscriptions nominatives.	571,058 75	563,215 50
	1,518,072 50	1,518,072 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	(1) "	(1) "
Totaux.fr.	1,518,072 50	1,518,072 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1865.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
52,983,500 »	55,403,000 »	
25,597,700 »	25,178,000 »	
58,581,000 »	58,581,000 »	
744,000 »	744,000 »	
59,525,000 »	59,525,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
742,124 25	751,567 50	
575,948 25	566,505 »	
1,518,072 50	1,518,072 50	
(¹) »	(¹) »	(¹) Les intérêts du capital amorti au 1 ^{er} novembre 1870 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869.)
1,518,072 50	1,518,072 50	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1866 A 1877. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti (ancien régime d'amortissement). ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878. 1/4 p. % du capital de 58,581,000 francs, restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) (1) — 1^{er} novembre 1878. 1/4 p. % du capital de 58,581,000 francs, restant en circulation au 1^{er} novembre 1870. ANNÉE 1879. 1^{er} mai 1879. 1/4 p. % du capital de 58,581,000 francs, restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) (1) — 1^{er} novembre 1879. 1/4 p. % du même capital TOTAUX. . . . fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1865.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair :		Observations.
			qui ont été versées au Trésor.	qui sont restées disponibles sur le Budget.	
5,533,460 » 106,058 25	744,422 38	744,000 »	2,895,095 87	»	(1) Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'ar- ticle 2 de la loi du 12 juin 1869.
3,639,518 25					
146,452 50 146,452 50	»	»	292,905 »	»	
146,452 50					
146,452 50	»	»	146,452 50	»	
146,452 50					
4,228,328 25	744,422 38	744,000 »	3,334,453 37	146,452 50	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1880, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1878.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.	
	Loi du 21 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 2,929,050 »	Fr. 3,595 83 (1)
Intérêts	2,636,143 »	»
Amortissement	292,905 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris.	»	2,291 18
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	1,104 65
TOTAUX.fr.	2,929,050 »	3,595 83
Sommes disponiblesfr.	»	»

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1865.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1878 ET 1879.

EXERCICE 1879.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.		
Loi du 18 février 1879, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 21.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,929,050 »	Fr. 7,000 » ⁽¹⁾	(1) Part affectée au susdit emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
2,656,145 »	»	
146,452 50	»	
»	»	
»	»	
»	976 55	
2,782,597 50	976 55	
146,452 50	6,025 45	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	45,195,600 »	44,748,600 »
— des inscriptions nominatives	52,582,600 »	52,870,100 »
	77,578,200 »	77,618,700 »
Capital amorti au 1 ^{er} novembre 1870	127,200 »	127,200 »
— amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement). — Arrêté royal du 31 octobre 1870)	57,900 »	57,900 »
TOTAUXfr.	77,765,500 »	77,803,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,016,901 »	1,006,843 50
— des inscriptions nominatives	728,608 50	739,577 25
	1,745,509 50	1,746,420 75
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (1)	1,302 75	1,302 75
TOTAUXfr.	1,746,812 25	1,747,723 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
44,648,100 »	45,662,600 »	
52,970,600 »	51,956,100 »	
77,618,700 »	77,618,700 »	
127,300 »	127,300 »	
57,900 »	57,900 »	
77,803,800 »	77,803,800 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,004,582 25	1,027,408 50	
741,838 50	719,012 25	
1,746,420 75	1,746,420 75	
1,302 75	1,302 75	
1,747,723 50	1,747,723 50	

(1) Les intérêts du capital amorti au 1^{er} novembre 1870 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1869 A 1877. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878. { 1^o 1/4 p. % de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs réunis (nouveau régime d'amortissement) (1) fr. 154,637 » 2^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. % de 57,900 francs 1,302 75 3^o 1/4 p. % de 15,775,500 francs; capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 25 février 1871 (Moniteur n° 56) 39,433 25 — 1^{er} novembre 1878. { 1^o 1/4 p. % de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 de l'emprunt et des dettes ci-dessus mentionnés fr. 154,637 » 2^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. % de 57,900 francs 1,302 75 3^o 1/4 p. % de 15,813,800 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 25 février 1871 39,534 50 ANNÉE 1879. 1^{er} mai 1879. { 1^o 1/4 p. % de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs réunis (nouveau régime d'amortissement) (1) fr. 154,637 » 2^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. % de 57,900 francs 1,302 75 3^o 1/4 p. % de 15,813,800 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 25 février 1871 (Moniteur n° 56) 39,534 50 — 1^{er} novembre 1879. { 1^o 1/4 p. % de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1^{er} novembre 1870, de l'emprunt et des dettes ci-dessus mentionnés fr. 154,637 » 2^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. % de 57,900 francs 1,302 75 3^o 1/4 p. % de 15,813,800 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 25 février 1871 39,534 50
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées a cause de l'élévation du cours au-dessus du pair :		Observations.
			qui ont été versées au Trésor.	qui sont restées disponibles sur le Budget.	
5,517,854 25 18,495 »	185,240 05	185,100 »	5,151,109 20	»	(1) Arrêté royal du 30 octobre 1870, pris en conformité de l'ar- ticle 2 de la loi du 12 juin 1869.
3,536,549 25					
195,393 »	»	»	590,887 25	»	
195,494 25					
195,494 25	»	»	195,494 25	»	
195,494 25					
195,494 25	»	»	»	195,494 25	
4,418,225 »					
4,418,225 »	185,240 05	185,100 »	5,757,490 70	195,494 25	

416

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1880, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1878.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.	
	Loi du 21 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 5,886,515 »	Fr. 4,669 59 (1)
Intérêts	3,492,557 75	»
Amortissement	590,887 25	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	3,402 09
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	1,267 50
TOTAUX fr.	3,885,425 »	4,669 59
Sommes disponibles fr.	2,890 »	»

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1878 ET 1879.

EXERCICE 1879. — Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.		OBSERVATIONS.
Loi du 18 février 1879, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 21.		
Intérêts et amortissement. Fr. 3,885,830 »	Frais. Fr. 8,000 » (1)	
3,492,841 50	»	(1) Part afférente à l'emprunt et aux dettes ci-dessus désignés dans le crédit porté au Budget pour <i>frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.</i>
195,494 25	»	
»	»	
»	»	
»	1,778 50	
3,688,335 75	1,775 50	
195,494 25	6,224 50	

(1) Part afférente à l'emprunt et aux dettes ci-dessus désignés dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.

TABLEAU N° 21.

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	115,021,300 »	158,262,100 »
— des inscriptions nominatives.	51,756,500 »	58,555,000 »
	144,757,800 »	176,815,100 »
Capital amorti	1,595,200 »	1,966,500 »
TOTAUX.fr.	146,351,000 »	178,581,400 »

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,260,426 »	2,765,242 »
— des inscriptions nominatives	654,750 »	707,060 »
	2,895,156 »	3,532,502 »
	(1) 255,103 53	»
Intérêt du capital amorti	51,864 »	59,326 »
TOTAUX.fr.	3,180,213 53	3,571,828 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1874,AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
143,413,300 »	149,690,200 »	
43,157,800 »	49,270,800 »	
186,571,100 »	198,961,000 »	
1,966,300 »	1,966,300 »	
188,537,400 »	200,927,300 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHEANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,868,266 »	2,993,804 »	
863,156 »	983,416 »	
3,731,422 »	3,979,220 »	
»	»	
39,326 »	39,326 »	
3,770,748 »	4,018,546 »	

(1) 4 mois d'intérêt (du 1^{er} janvier au 30 avril 1878) sur un capital de 18,989,500 francs délivré ou à délivrer en vertu de la loi du 31 mai 1878 (reprise d'une partie du réseau des Flandres).

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1875 A 1877. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ de 137,574,500 francs, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 1,593,200 francs — 1^{er} novembre 1878. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ de 146,531,000 francs, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 1,966,300 francs. ANNÉE 1879. 1^{er} mai 1879. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ de 178,581,400 francs, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 1,966,300 francs — 1^{er} novembre 1879. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ de 188,537,400 francs, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 1,966,300 francs. TOTAUX. fr.

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1871,AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds d'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
1,475,198 25 121,512 »				
1,594,710 25	1,594,710 25	1,594,103 29	»	
345,428 75 51,864 »				
565,877 50 39,526 »				
780,496 25	375,581 47	372,196 71	408,114 78	
446,453 50 59,526 »				
471,545 50 39,526 »				
996,449 »	»	»	996,449 »	
3,371,655 50	1,970,091 72	1,966,300 »	1,401,563 78	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISESSITUATION AU 1^{er} JANVIER 1880, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1878.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.	
	Loi du 21 décembre 1877, } chap. 1 ^{er} , art. 8 et 22. — 30 juillet 1879, }	
	Intérêts et amortissement. 1 ^{er} fr. 7,46,147 58 2 ^e " 18,796 " (1) Ess fr. 7,476,943 58	Frais. Fr. 8,498 07 (2)
Intérêts.	6,417,250 67	"
Amortissement	780,496 25	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	6,625 61
Courtage relatif à l'amortissement	"	372 46
Transport d'espèces et frais divers	"	1,500 "
TOTAUX. fr.	7,197,726 92	8,498 07
Transféré à l'exercice suivant. fr.	279,216 66	"
Ensemble. fr.	7,476,943 58	8,498 07
Sommes disponibles. fr.	"	"

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1874,

AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1878 ET 1879.

EXERCICE 1879.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.		
Loi du 18 février 1879, chap. 1 ^{er} , art. 8 et 21.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
1 ^{er} Fr. 9,442,219 25 2 ^e » 219,216 66 Ess. fr. 9,661,435 91	(2) Fr. 12,000 " (2)	(1) Somme transférée de l'exercice 1877. (2) Somme affectée à la dette 4 p. 1/2 dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités. (3) Somme transférée de l'exercice 1878.
7,575,582 "	"	
954,566 50	"	
"	"	
"	"	
"	78 "	
8,530,148 50	78 "	
"	"	
8,530,148 50	78 "	
1,561,287 41	11,922 "	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 386,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	210,417,700 »	210,414,500 »
— des inscriptions nominatives	150,249,000 »	165,832,500 »
	360,666,700 »	376,247,000 »
Capital amorti	1,102,300 »	1,012,000 »
TOTAUX fr.	370,859,000 »	386,859,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1878.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Intérêt des obligations au porteur	3,156,265 50	3,201,217 50
— des inscriptions nominatives	2,588,735 »	2,487,487 50
	5,545,000 50	5,778,705 »
Intérêt du capital amorti	17,884 50	24,180 »
TOTAUX fr.	5,562,885 »	5,802,885 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
202,464,500 »	190,545,400 »	
182,356,000 »	193,870,000 »	
384,820,500 »	384,214,500 »	
2,058,700 »	2,644,700 »	
386,859,000 »	386,859,000 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1879.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
3,036,964 50	2,855,151 »	
2,755,540 »	2,908,063 50	
5,772,504 50	5,763,214 50	
30,580 50	39,670 50	
5,802,885 »	5,802,885 »	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 386,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1876 ET 1877. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878. . . { Dotation : 10 c^s p. $\frac{0}{10}$ sur 306,859,000 francs, capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ de 1,192,300 francs. — 1^{er} novembre 1878. { Dotation : 10 c^s p. $\frac{0}{10}$ du capital de 386,859,000 francs 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ de 1,612,000 francs. ANNÉE 1879. 1^{er} mai 1879. . . { Dotation : 10 c^s p. $\frac{0}{10}$ sur 386,859,000 francs, capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ de 2,038,700 francs. — 1^{er} novembre 1879. { Dotation : 10 c^s p. $\frac{0}{10}$ sur 386,859,000 francs, capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ de 2,644,700 francs. TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	Observations.
896,803 »	913,255 »	1,192,226 52	
16,452 »			
306,859 »	755,782 50	941,672 81	
17,884 50			
386,859 »			
24,180 »			
386,8 ⁸ 9 »	845,969 »	1,017,987 50	
30,580 50			
386,859 »			
39,670 50			
2,495,006 50	2,495,006 50	3,151,886 83	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 386,859,000

*émis avec jouissance du 1^{er} juin*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1880, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1878.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.	
	Loi du 21 décembre 1877 } chap. I ^{er} , art 9, 23 et 23 bis. — 30 juillet 1879 }	
	Intérêts et amortissement.	Frais
	Fr. 12,059,488 »	Art. 23 fr. 43,063 01 (1) — 23 bis 60,100 » (2) Ens fr. 73,063 01
Intérêts.	11,325,705 50	»
Amortissement	735,782 50	»
Commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres	»	8,720 66
Courtage relatif à l'amortissement.	»	407 89
Transport d'espèces et frais divers	»	3,874 46
(*) Courtage de 1 pour mille sur le capital <i>effectif</i> de 60 millions de francs négocié par convention du 25 janvier 1878.	»	60,000 »
TOTAUX.fr.	12,059,488 »	73,063 01
Sommes disponibles.fr.	»	»

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1878 ET 1879.

EXERCICE 1879.		Observations.
Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.		
Loi du 18 février 1879, chap. I ^{er} , art. 9 et 21.		
Intérêts	Frais	
Fr. 12,579,488 »	(¹) fr. 17,000 »	(¹) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
11,535,519 »	»	
845,969 »	»	
»	»	
»	748 99	
»	»	
»	»	
12,579,488 »	748 99	
»	16,251 01	

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	SITUATION	MOUVEMENT		
	au 1 ^{er} janv. 1879.	Accroiss.	Décroiss.	au 1 ^{er} janv. 1880.	au 1 ^{er} janv. 1879.	Accroiss.	Décroiss.	
Civiles et autres accordées avant 1850 . . .	14	«	2	12	4,785	»	1,552	
Civiques	49	1	7	45	17,066	»	2,640	
Militaires	5,644	164	244	5,564	5,672,442	»	251,429	
Ordre de Léopold	272	3	16	259	27,200	»	300	
Marine (militaires de la)	27	»	2	25	34,026	»	3,672	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1	»	»	1	249	»	»	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . .	8	»	1	7	652	»	65	
<i>Pensions civiles.</i>								
Pensions des Affaires Étrangères	44	1	4	41	54,744	»	2,619	
— de la Justice.	281	44	22	305	646,255	»	154,549	
— de l'Intérieur	117	12	15	114	178,145	»	18,267	
— de l'Instruction publique.	159	34	19	174	284,799	»	68,077	
— des Travaux publics	717	91	55	753	612,372	»	89,540	
— de la Guerre.	50	5	6	49	92,745	»	10,145	
— des Finances.	2,012	150	144	2,018	1,959,516	»	206,524	
— de la Cour des Comptes	8	1	»	9	21,502	»	2,688	
Pensions ecclésiastiques	548	50	46	552	520,789	»	58,157	
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	192	2	20	174	109,609	»	424	
Rente viagère	1	»	1	»	290 24	»	290 24	
	7,944	558	604	7,898	8,017,002 24	842,664	701,424 24	
		Diminution : 46 pensions.				Augmentation : fr. 141,229 76 c.		

DE TOUTE NATURE ET RENTES VIAGÈRES.

janvier 1880.

SIONS.		MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1880.				
5,451 "			2 pensions éteintes par suite de décès.	
14,791 "	1 pension par suite de réversion		7 — — — —	
3,610,020 "	5 — — — —		242 — — — —	
	161 — accordées nouvellement		2 — — — —	d'augmentation.
25,900 "	5 — — — —		16 — — — —	de décès.
50,554 "			2 — — — —	
249 "				
567 "			1 — — — —	
55,595 "	1 — — — —		4 — — — —	
741,481 "	44 — — — —		22 — — — —	
177,575 "	12 — — — —		15 — — — —	
517,606 "	5 — par suite d'augmentation		2 — — — —	d'augmentation.
	29 — nouvellement accordées		17 — — — —	de décès.
644,017 "	1 — par suite de révision		1 — — — —	de révision.
	1 — — réversion		54 — — — —	de décès.
	89 — nouvellement accordées			
96,706 "	5 — — — —		6 — — — —	
1,988,661 "	1 — par suite de réintégration		144 — — — —	
	2 — par suite d'augmentation			
	1 — par suite de réversion			
	146 — nouvellement accordées			
24,250 "	1 — — — —			
555,562 "	50 — — — —		46 — — — —	
95,879 "	2 — par suite de réversion		20 — — — —	
"			1 — — — —	
8,158,242 "	412 pensions.		ensions.	